

ACTUALISATION A01

Éléments financiers 2009 du groupe Crédit Agricole



Avec **800 milliards d'euros** d'encours de crédits dans le monde, le Crédit Agricole est un acteur majeur sur la scène internationale et le 1^{er} partenaire financier de l'économie française.

ACTUALISATION A.01 : ÉLÉMENTS FINANCIERS 2009 DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

Le présent document d'actualisation complète les informations publiées dans le document de référence de Crédit Agricole S.A. au titre de la rubrique 7 «organigramme», sous-rubrique 7.1 «Description du Groupe» de l'annexe 1 du Règlement européen n° 809/2004.

Il présente les éléments financiers 2009 du groupe Crédit Agricole.

Sommaire

LE GROUPE CRÉDIT AGRICOLE, UN LEADER EUROPÉEN	P. 3
RAPPORT DE GESTION DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE SUR L'EXERCICE 2009	P. 8
ÉTATS FINANCIERS DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE	P. 132
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	P. 262
PERSONNE RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET DE SES ACTUALISATIONS	P. 264
CONTRÔLEURS LEGAUX DES COMPTES	P. 265

AMF

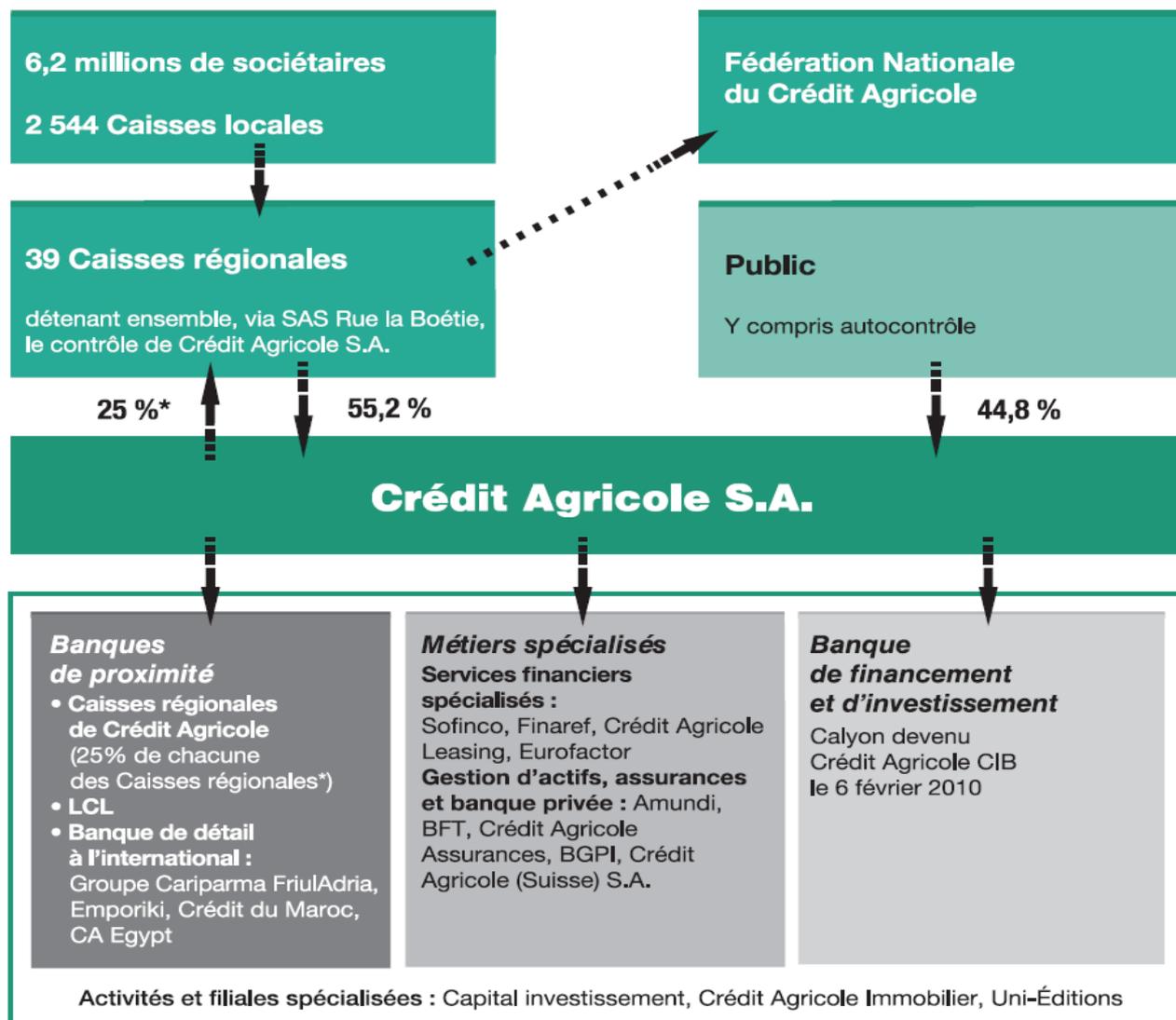
Le présent document a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 26 mars 2010 conformément à l'article 212-13 de son Règlement général. Il complète le document de référence déposé auprès de l'AMF le 12 mars 2010 sous le numéro D.10-0108. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Le groupe Crédit Agricole, un leader européen

Premier acteur bancaire en France, leader de la banque de détail en Europe par le nombre d'agences et les revenus, le Crédit Agricole est un partenaire de premier rang des économies dans lesquelles il est implanté. La puissance de ses banques de détail et le savoir-faire de ses filiales spécialisées lui permettent d'intervenir de manière efficace, dans tous les métiers de la banque et de la finance. Le Crédit Agricole entend jouer son rôle de leader européen à dimension mondiale dans le respect de ses engagements mutualistes. Son développement est axé sur le service de l'économie réelle et le principe d'une croissance responsable.

Au sein du Crédit Agricole, Crédit Agricole S.A. assure la cohérence du développement stratégique du Groupe, ainsi que son unité financière. Dans une démarche qui unit les Caisses régionales et ses filiales spécialisées par métier, Crédit Agricole S.A. met en œuvre une stratégie de croissance durable et rentable.

Le périmètre du groupe Crédit Agricole rassemble Crédit Agricole S.A., l'ensemble des Caisses régionales et des Caisses locales, ainsi que leurs filiales.



Au 31 décembre 2009

* À l'exception de la Caisse régionale de la Corse. Le pourcentage de détention exact de chacune est détaillé dans la note 12 des états financiers.

LES SIX PÔLES MÉTIERS DU CRÉDIT AGRICOLE

1. Banque de proximité en France – Caisses régionales*

Produit net bancaire : 12,9 milliards d'euros

Banque des particuliers, des agriculteurs, des professionnels, des entreprises et des collectivités publiques, à fort ancrage local.

Les Caisses régionales de Crédit Agricole commercialisent toute la gamme de produits et services bancaires et financiers : supports d'épargne (monétaires, obligataires, titres) ; placements d'assurance-vie ; distribution de crédits, notamment à l'habitat et à la consommation, aux entreprises et aux professionnels ; offre de moyens de paiement ; services à la personne ; services para bancaires ; gestion de patrimoine. Les Caisses régionales distribuent également une gamme très large de produits d'assurance dommages et de prévoyance, s'ajoutant à la gamme d'assurance-vie.

- 20 millions de clients particuliers*
- 7 025 agences et 7 100 points verts
- Première part de marché (source Banque de France) dans :
 - les dépôts bancaires des ménages : 23,9 % ;
 - dans les crédits aux ménages : 21,4 % ;
 - auprès des agriculteurs : 78,3 % (source RICA 2008).
- Taux de pénétration :
 - auprès des agriculteurs : 90 % (source Adéquation 2009) ;
 - auprès des professionnels : 30 % (source Pépité CSA 2008) ;
 - auprès des entreprises : 34 % (source TNS Sofres 2009) ;
 - auprès du secteur associatif : 29 % (source CSA 2008).

* *Hors professionnels et entreprises.*

2. Banque de proximité en France – LCL

Produit net bancaire : 3,8 milliards d'euros

LCL est un réseau national de banque de détail, à forte implantation urbaine, organisé autour de quatre métiers : la banque de proximité pour les particuliers, la banque de proximité pour les professionnels, la banque privée et la banque des entreprises.

L'offre bancaire englobe toute la gamme des produits et services bancaires, les produits de gestion d'actifs et d'assurance ainsi que des prestations de gestion de patrimoine. Les services sont accessibles à partir de multiples canaux de distribution : les réseaux d'agences, avec des implantations dédiées aux entreprises ou à la banque privée ; les sites Internet et le téléphone.

- 6 millions de clients particuliers, 315 000 professionnels, 26 000 entreprises
- 2 050 implantations commerciales, dont :
 - 84 pôles dédiés aux entreprises et institutionnels ;
 - 55 dédiés à la banque privée.

3. Banque de détail à l'international

Produit net bancaire des filiales consolidées : 3,2 milliards d'euros

Crédit Agricole S.A. dispose d'une présence très significative en banque de détail en Europe (zone euro plus particulièrement) et sur le pourtour du bassin méditerranéen.

Dans le cadre de sa stratégie de recentrage sur ces zones géographiques, le Groupe a signé en 2008 un accord avec Attijariwafa bank portant sur la cession de sa participation dans 5 banques d'Afrique subsaharienne : deux cessions ont eu lieu en septembre 2009 (Gabon et Congo), deux autres

en décembre 2009 (Sénégal, Côte d'Ivoire) et le processus se poursuit au Cameroun. De même en Amérique latine, Crédit Agricole S.A. est entré en janvier 2010, en négociations exclusives avec Banco Bilbao Vizcaya Argentaria S.A. en vue de la cession de 100 % du capital du Crédit Uruguay Banco S.A.

En Italie, le Crédit Agricole est présent depuis 2007 sous les enseignes de Cariparma et de FriulAdria. Les 782 points de vente de ces deux réseaux sont très majoritairement situés dans le nord de l'Italie et sont au service de plus de 1,4 million de clients.

En Grèce, le Crédit Agricole est présent avec Emporiki, qui se positionne parmi les 5 principaux acteurs grecs. Forte de 360 points de vente (agences et centres d'affaires entreprises), elle dispose d'une part de marché agences de 10 %, avec 1,4 million de clients. Emporiki est également présent dans les Balkans (Roumanie, Bulgarie, Albanie), ainsi qu'à Chypre.

Hors de la zone euro en Europe de l'Est, Crédit Agricole S.A. opère en Serbie (Crédit Agricole Srbija), en Ukraine (Index Bank) et en Pologne (Lukas S.A.).

Sur le pourtour du bassin méditerranéen, Crédit Agricole S.A. est présent au Maroc (Crédit du Maroc) et en Égypte (Crédit Agricole Egypt).

En Afrique, le Groupe opère via des banques de détail à Madagascar et Djibouti.

Le Crédit Agricole est également très présent au Portugal, au travers de la 3^e banque portugaise en total bilan, le Banco Espirito Santo, dont il détient 23,8 % d'intérêts. En Espagne, Crédit Agricole S.A. détient 23,4 % de Bankinter.

4. Services financiers spécialisés

Produit net bancaire : 3,7 milliards d'euros

Crédit à la consommation : un leader européen, présent dans 21 pays, en Europe, au Maroc et en Arabie Saoudite, pays auxquels s'ajoutera, à partir de 2010, la Chine. En France, la distribution s'effectue à travers plusieurs canaux : sur le lieu de vente (automobile, équipement de la maison) ; en vente directe par une distribution multicanal : réseau d'agences, Internet, plates-formes téléphoniques ; enfin, au travers de partenariats avec les Caisses régionales de Crédit Agricole et LCL, ainsi qu'avec la grande distribution, des sociétés de vente par correspondance, des constructeurs automobiles et des institutions financières (compagnies d'assurances notamment).

76 milliards d'euros d'encours de crédit à la consommation.

Crédit-bail : Crédit Agricole Leasing est leader sur le marché français.

N° 1 en crédit-bail immobilier et n° 1, pour la première fois en 2009, en crédit-bail mobilier (source ASF), Crédit Agricole Leasing occupe la 2^e place pour le financement du secteur public et du développement durable.

Crédit Agricole Leasing est présent en Pologne (n° 1 du crédit-bail mobilier) ainsi qu'en Italie, en Grèce, en Espagne, au Maroc et en Arménie.

Encours de crédit-bail : 17,6 milliards d'euros.

Affacturation : Eurofactor est n° 1 en France avec 22,8 % de part de marché (source ASF).

Disposant d'un des réseaux européens d'affacturation les plus étendus, Eurofactor est présent dans 7 pays d'Europe.

Chiffre d'affaires factoré : 45 milliards d'euros.

En 2009, Crédit Agricole Leasing et Eurofactor ont rapproché leurs fonctions support et leur développement international pour mieux servir leurs partenaires et clients, avec une efficacité accrue.

5. Gestion d'actifs, assurances, banque privée

Produit net bancaire : 4,0 milliards d'euros

Gestion d'actifs : le métier de la gestion d'actifs, exercé principalement par le groupe Amundi, englobe la gestion d'OPCVM destinés à la clientèle de particuliers, d'entreprises et d'investisseurs institutionnels, et les mandats de gestion pour le compte d'entreprises et d'investisseurs institutionnels.

Les encours gérés par le groupe Amundi s'établissent en 2009 à 670 milliards d'euros dont 169,5 milliards d'euros correspondent au périmètre apporté par SGAM.

Assurances : 1er bancassureur en France (source : FFSA) et 9e groupe d'assurance européen (source l'Argus de l'assurance). Crédit Agricole Assurances couvre l'ensemble des besoins clients en assurance de personnes, assurance dommages et assurance des emprunteurs en France et à l'international. Depuis 2009, une offre de services à la personne est également proposée. S'appuyant en France sur les Caisses régionales de Crédit Agricole et LCL et à l'international sur les réseaux de banques partenaires et d'établissements financiers, l'assurance couvre aujourd'hui 22 pays. Encours : 203 milliards d'euros.

Banque privée : Le groupe Crédit Agricole est un acteur majeur de la banque privée. En France, il est leader sur le marché de la clientèle fortunée où il intervient au travers de deux marques principales :

- Crédit Agricole Banque Privée, concept lancé par les Caisses régionales en étroite collaboration avec la BGPI (Banque de Gestion Privée Indosuez), filiale spécialisée de banque privée du Groupe ;
- LCL Banque Privée, pôles de gestion spécialisés à destination de la clientèle haut de gamme intégrés au réseau LCL.

À l'international, le Groupe est également un des principaux intervenants du secteur de la banque privée où il intervient sous la marque Crédit Agricole Private Bank.

Actifs gérés : 115 milliards d'euros*.

* *Hors actifs détenus par les Caisses régionales et hors les activités de banque privée au sein de la Banque de détail à l'international.*

6. Banque de financement et d'investissement

Produit net bancaire : 4,2 milliards d'euros

Présent dans plus de 50 pays, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank propose à ses clients une gamme complète de produits et services dans les métiers de la banque de marchés, du courtage, de la banque d'investissement, des financements structurés et de la banque commerciale. Ses activités s'articulent autour de quatre pôles majeurs.

Le pôle Coverage and Investment Banking assure le suivi et le développement des clients entreprises et institutions financières, en France et à l'international, ainsi que les activités de conseil et de financement des opérations dites de "haut de bilan" (fusions et acquisitions, Equity Capital Markets (ECM), Corporate Equity Derivatives et syndication de crédits).

Le pôle Equity Brokerage and Derivatives regroupe le courtage actions en Europe, en Asie et aux États-Unis, ainsi que les activités de *trading* et dérivés sur actions et fonds. Les activités de courtage actions de Calyon sont organisées autour de deux filiales de premier plan : Crédit Agricole Cheuvreux et CLSA. Ce dispositif est complété par Crédit Agricole Securities (USA) Inc. et Newedge, filiale détenue paritairement par Crédit Agricole CIB et Société Générale.

Le pôle Fixed Income Markets couvre l'ensemble des activités de *trading* et de vente de produits de marché standards ou structurés, à destination des entreprises, institutions financières et grands émetteurs. Le pôle rassemble cinq lignes métiers spécialisées (change, dérivés de taux, dette et marchés de crédit, matières premières et trésorerie) et une division commerciale.

Le pôle Structured Finance regroupe 9 domaines d'activité : transport aérien et financement rail ; financement maritime ; ressources naturelles, infrastructures et électricité ; immobilier et hôtellerie ; *export & trade finance* ; financements d'acquisitions ; financement transactionnel de matières premières ; crédit-bail fiscal et Global Energy Group. Pour chacune de ces activités, Calyon se classe parmi les tout premiers acteurs mondiaux.

CHIFFRES-CLÉS DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

intégrant les Caisses régionales, les Caisses locales, Crédit Agricole S.A. et leurs filiales

Compte de résultat résumé

<i>(en millions d'euros)</i>	2009	2008	2007
Produit net bancaire	31 305	28 455	29 610
Résultat brut d'exploitation	11 652	8 263	9 338
Coût du risque	(6 482)	(4 600)	(2 888)
Résultat net	3 069	2 941	6 487
Résultat net part du Groupe	2 747	2 451	5 970

Activité

<i>(en milliards d'euros)</i>	2009	2008	2007
Total du bilan	1 694	1 784	1 541
Prêts bruts	828,1	791,0	729,1
Ressources clientèle	774,0	732,4	680,6
Capitaux propres	74,7	69,0	70,0
Capitaux propres, part du Groupe	68,8	63,7	64,8

Notations des agences de rating

Agences	Court terme	Long terme	Perspectives
Moody's	P1	Aa1	Négative
Standard and Poor's	A1+	AA-	Négative
FitchRatings	F1+	AA-	Stable

Rapport de gestion

du groupe Crédit Agricole

Sur l'exercice 2009

Activité et informations financières sur le groupe Crédit Agricole

PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE	9
ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER	13
ACTIVITÉ ET RÉSULTATS DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE	14
ACTIVITÉ ET RÉSULTATS PAR PÔLE D'ACTIVITÉ	17
BILAN CONSOLIDÉ DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE	33
PARTIES LIÉES	37
CONTRÔLE INTERNE	37
TENDANCES RÉCENTES ET PERSPECTIVES	50

Facteurs de risques sur le groupe Crédit Agricole

INTRODUCTION	52
RISQUE DE CRÉDIT	53
RISQUE DE MARCHÉ	67
RISQUES PARTICULIERS INDUITS PAR LA CRISE FINANCIÈRE	73
GESTION DU BILAN	80
RISQUES DU SECTEUR DE L'ASSURANCE	89
RISQUES OPÉRATIONNELS	98
RISQUES DE NON-CONFORMITÉ	102

Informations au titre du Pilier 3 de Bâle II

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE	103
GESTION DES RISQUE	104
RATIOS PRUDENTIELS	104
FONDS PROPRES, EXIGENCE DE FONDS PROPRES ET ADÉQUATION DU CAPITAL	107
RISQUE DE CRÉDIT	113
RISQUE DE MARCHÉ	130
RISQUE OPÉRATIONNEL	131

Activité et informations financières sur le groupe Crédit Agricole

PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

Le groupe **Crédit Agricole** est composé de 2 544 Caisses locales, de 39 Caisses régionales, de son organe central « Crédit Agricole S.A. » et de leurs filiales.

Son organisation fait de lui un Groupe uni et décentralisé. Elle repose sur une structure à trois niveaux, avec les Caisses locales regroupées en Caisses régionales, qui détiennent, au travers de la SAS Rue La Boétie, environ 55 % du capital de Crédit Agricole S.A., société cotée sur Euronext Paris, compartiment A.

Sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités. Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 6,2 millions de sociétaires qui élisent quelques 32 600 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les Caisses locales détiennent la majeure partie du capital des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice. La SAS Rue La Boétie détenue par les Caisses régionales détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. a été organisé lors de sa cotation, en décembre 2001, pour être représentatif de tous les métiers et de toutes les composantes du Groupe. Organe central du groupe Crédit Agricole conformément aux dispositions du Code Monétaire et Financier, Crédit Agricole S.A. veille à la cohésion du réseau du Crédit Agricole, au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent, et représente le Groupe auprès des autorités bancaires. Il veille au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. En tant que banque centrale, il garantit l'unité financière du Groupe. Il dispose des attributs du pouvoir et a la capacité d'intervenir pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés. Responsable de la cohérence de son développement, il coordonne, en liaison avec ses filiales spécialisées, les stratégies des différents métiers en France et à l'international.

Groupe bancaire à organe central au sens de la première directive de l'Union Européenne (CE/77/780), le groupe Crédit Agricole établit des comptes consolidés conformément à la directive 86/635 sur la base de **l'entité de reporting** telle que définie par le règlement européen 1606/02 et constituée de l'organe central et des établissements affiliés.

CHANGEMENTS DE PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Application du référentiel IAS/IFRS

La note 1 de l'annexe aux états financiers du groupe Crédit Agricole S.A. au 31 décembre 2009 "Principes et méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés" expose le cadre réglementaire ainsi que la comparabilité avec les données relatives à l'exercice précédent.

Depuis le 1er janvier 2005, en application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole sont établis conformément aux normes comptables internationales "*International Financial Reporting Statements – IFRS*" telles qu'adoptées par l'Union européenne à la date de clôture.

Le référentiel IFRS applicable pour les comptes et l'information annuels au 31 décembre 2009 comprend les normes IAS/IFRS et les interprétations nouvelles du Comité d'interprétation des normes internationales d'information financière (IFRIC) telles qu'adoptées par l'Union européenne et d'application obligatoire au 31 décembre 2009. Ces normes et interprétations sont celles qui ont été appliquées pour l'arrêté des comptes consolidés au 31 décembre 2008 ; elles sont complétées par les dispositions des normes et interprétations dont l'application est obligatoire pour la première fois en 2009.

Celles-ci portent sur :

- la norme IFRS 8 issue du règlement du 21 novembre 2007 (CE n° 1358/2007), relative aux secteurs opérationnels et remplaçant la norme IAS 14 relative à l'information sectorielle.
La première application d'IFRS 8 n'a pas entraîné de modification dans l'information sectorielle présentée par le groupe Crédit Agricole S.A. En effet, le premier niveau d'information sectorielle présentée par le Groupe sur les exercices précédents correspond déjà en pratique aux secteurs opérationnels à présenter selon les dispositions d'IFRS 8 ;
- l'amendement de la norme IAS 23 issu du règlement du 10 décembre 2008 (CE n° 1260/2008), relative aux coûts d'emprunt ;
- l'amendement de la norme IFRS 2 issu du règlement du 16 décembre 2008 (CE n° 1261/2008), relative au paiement fondé sur des actions et portant sur les conditions d'acquisition des droits et annulations de transactions ;
- la révision de la norme IAS 1 issue du règlement du 17 décembre 2008 (CE n° 1274/2008), relative à la présentation des états financiers. En application de cet amendement un état du "résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres" est désormais présenté dans les états financiers et est complété par des notes annexes ;
- les amendements des normes IAS 32 et IAS 1, issus du règlement du 21 janvier 2009 (CE n° 53/2009), relatifs au classement de certains instruments financiers et aux informations liées à fournir ;
- 35 amendements visant à améliorer et clarifier 18 normes et issus du règlement du 23 janvier 2009 (CE n° 70/2009). La date de première application de l'amendement de la norme IFRS 5, et de l'amendement de la norme IFRS 1 qui en découle, est repoussée aux exercices ouverts à compter du 1er juillet 2009 ;
- les amendements des normes IAS 39 et IFRS 7, issus du règlement du 9 septembre 2009 (CE n° 824/2009), relatifs à la date d'entrée en vigueur et à la transition pour le reclassement des actifs financiers ;
- l'amendement de la norme IFRS 7 issu du règlement du 27 novembre 2009 (CE n° 1165-2009), relative aux informations à fournir sur les instruments financiers. L'objectif principal de cet amendement est d'améliorer les informations données dans les états financiers en matière d'évaluation à la juste valeur des instruments financiers et de présentation du risque de liquidité ;
- l'interprétation IFRIC 11 issue du règlement du 1er juin 2007 (CE n° 611/2007), relative au traitement des actions propres et des transactions intragroupe dans le cadre de la norme IFRS 2 portant sur le paiement fondé sur des actions ;
- l'interprétation IFRIC 13 issue du règlement du 16 décembre 2008 (CE n° 1262/2008), relative au programme de fidélisation des clients ;
- l'interprétation IFRIC 14 issue du règlement du 16 décembre 2008 (CE n° 1263/2008), relative au plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, aux exigences de financement minimal et à leur interaction dans le cadre de la norme IAS 19 portant sur les avantages du personnel ;
- les amendements de l'interprétation IFRIC 9 et de la norme IAS 39 issus du règlement du 30 novembre 2009 (CE n° 1171/2009), relatifs aux dérivés incorporés et à leur réexamen lors de reclassements.

L'application de ces nouvelles dispositions n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la période. Néanmoins, la révision de la norme IAS 1 et l'amendement IFRS 7 ont eu des conséquences en matière de présentation des états financiers avec :

- la communication du nouvel état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (IAS 1) ;

- la présentation en annexe des instruments comptabilisés à la juste valeur selon une hiérarchie fondée sur trois niveaux (IFRS 7).

Rappelons par ailleurs que le Groupe n'applique pas les normes et interprétations d'application optionnelle sur l'exercice.

ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Au 31 décembre 2009, le périmètre de consolidation du Groupe est composé de 2 544 Caisses locales, 39 Caisses régionales, Crédit Agricole S.A. et 562 filiales et participations. Les notes 12 et 2.1 des annexes aux états financiers du groupe Crédit Agricole présentent respectivement le périmètre de consolidation et son évolution au 31 décembre 2009.

Au cours de l'année 2009, le périmètre de consolidation du groupe Crédit Agricole a évolué d'une part du fait d'opérations réalisées en 2009, et d'autre part d'opérations réalisées en 2008 mais dont les impacts comptables sur les résultats ne sont intervenus qu'en 2009. Enfin, les évolutions de périmètre par rapport au 31 décembre 2008 résultent également d'opérations réalisées au cours de 2008.

Dans un contexte de poursuite de la crise économique, le groupe Crédit Agricole n'a pas effectué d'opérations majeures de croissance externe et a procédé à des cessions.

Ainsi, le périmètre de consolidation a été affecté par les opérations suivantes en 2009 :

- Augmentation de la participation dans CACEIS

Le 30 juin 2009, Crédit Agricole S.A. a finalisé l'acquisition de 35 % du capital et des droits de vote de CACEIS pour un montant de 595 millions d'euros. À l'issue de cette transaction, Crédit Agricole S.A. détient 85 % du capital de CACEIS (au lieu de 50 % précédemment) et en assure ainsi le contrôle exclusif. Natixis conserve 15 % du capital. CACEIS, qui était consolidé par intégration proportionnelle dans les comptes de Crédit Agricole S.A. au premier semestre 2009, devient consolidé par la méthode de l'intégration globale à partir du 30 juin 2009. À partir du second semestre, le compte de résultat de Crédit Agricole S.A. a ainsi intégré la totalité de celui de CACEIS.

- Cessions du Crédit du Sénégal, de l'Union Gabonaise de Banque, de la Société Ivoirienne de Banque et du Crédit du Congo

Conformément à l'accord annoncé le 25 novembre 2008 avec Attijariwafa bank portant notamment sur le rachat de sa participation dans ses banques de détail subsaharienne, Crédit Agricole S.A. a conclu au cours des troisième et quatrième trimestres 2009 la cession du Crédit du Congo, de l'Union Gabonaise de Banque, du Crédit du Sénégal et de la Société Ivoirienne de Banque. Cette opération s'inscrit dans le cadre de la stratégie du Groupe définie lors de l'augmentation de capital de mai 2008, privilégiant les activités de banque de détail en Europe et un recentrage dans le Bassin méditerranéen. Elle s'est traduite par l'enregistrement d'un gain en "résultat net d'impôt sur activités arrêtées ou en cours de cession" de 145 millions d'euros.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. a acquis 24 % supplémentaires du capital du Crédit du Maroc, portant ainsi sa participation à 77 %, celle-ci demeurant comptabilisée selon la méthode de l'intégration globale.

- Rapprochement des activités de gestion d'actifs de Crédit Agricole S.A. et de Société Générale

Crédit Agricole S.A. et Société Générale ont conclu le 31 décembre 2009 le rapprochement de leurs activités de gestion d'actifs. À cette date, CAAM Group, société mère du groupe, change de nom et prend celui d'Amundi Group. Le nouveau pôle intègre 100 % des activités du groupe CAAM auxquelles la Société Générale apporte ses activités de gestion européennes et asiatiques. À l'issue de cette opération, Amundi Group est détenu à 75 % par le groupe Crédit Agricole et 25 % par la Société Générale. Amundi Group a été consolidé par intégration globale au 31 décembre 2009, sans impact sur le résultat.

- Mise en équivalence au 30 juin 2009 de la participation dans Intesa Sanpaolo

Suite à la mise en place d'un accord de consultation avec Assicurazioni Generali visant à valoriser au mieux leurs participations respectives dans la banque italienne, la participation de Crédit Agricole S.A. dans Intesa Sanpaolo auparavant comptabilisée en actifs disponibles à la vente, est mise en équivalence depuis le 30 juin 2009. À cette date, ce reclassement a eu pour effet de ramener la valeur de la participation à son prix de revient historique, soit un effet positif dans les réserves recyclables de 1 462 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2008.

Au niveau du compte de résultat, la mise en équivalence depuis le 30 juin 2009 a conduit à constater les impacts suivants en 2009 :

- perte de valeur pour 379 millions d'euros ;
- écart d'acquisition négatif pour 110 millions d'euros ;
- quote-part de résultat pour 37 millions d'euros.

Soit un impact total de - 232 millions d'euros sur l'exercice 2009.

Par ailleurs, les opérations réalisées en 2008 mais dont l'impact en résultat n'est intervenu qu'en 2009 sont les suivantes :

- Première intégration en résultat du nouvel ensemble Agos Ducato

Fin 2008, l'entité Agos, alors détenue à 100 % après l'acquisition par Crédit Agricole S.A. de la participation minoritaire auparavant détenue par Intesa, a fait l'objet d'un rapprochement avec Ducato, filiale de Banco Popolare, donnant ainsi naissance au premier opérateur de crédit à la consommation en Italie. La nouvelle entité est détenue à 61 % par Sofinco et 39 % par Banco Popolare.

Au 31 décembre 2008, la consolidation de Ducato était effective au bilan mais la consolidation des résultats est intervenue pour la première fois au 1er janvier 2009.

Au 31 décembre 2009, Ducato a fusionné avec Agos : cette opération est sans impact sur le résultat.

- Première consolidation de Credium Slovakia (ex-OTP Leasing)

OTP Leasing, le cinquième acteur slovaque sur le marché de financement automobile a été acquis en novembre 2008 et intégré en résultat pour la première fois au premier trimestre 2009. Il est rattaché à Credium (République tchèque).

Enfin, les évolutions du périmètre de consolidation par rapport au 31 décembre 2008 résultent d'opérations réalisées en 2008. Il s'agit principalement de :

- la consolidation à 100 %, par intégration globale, de la Caisse régionale de Corse, suite à la dissolution, par décision de Crédit Agricole S.A. le 22 mai 2008, des Caisses locales territoriales de la Caisse régionale ;
- la consolidation, par mise en équivalence, de la participation de 22 % dans la banque espagnole Bankinter à partir du quatrième trimestre 2008 (la participation a été portée en 2009 à 23,42 % sans impact significatif sur le résultat) ;
- la souscription à l'augmentation de capital de CACEIS, résultant de l'apport par Natixis de ses activités de conservation institutionnelle, d'administration de fonds et de services aux émetteurs à cette même structure et visant à conserver la parité dans la détention du capital ;
- dans le domaine du crédit à la consommation, l'acquisition de 50 % de Forso Nordic AB, société opérant dans les pays nordiques sur des activités de financement automobile pour le compte des marques du groupe Ford. L'entité est consolidée par intégration proportionnelle depuis le troisième trimestre 2008.

Au total, l'impact des modifications de périmètre sur les soldes intermédiaires de gestion du groupe Crédit Agricole est faible au regard des variations constatées par ailleurs.

ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

Durant la première partie de l'année 2009, les pouvoirs publics ont œuvré sans relâche pour extraire l'économie mondiale de la pire récession de son histoire d'après guerre. Le mouvement de défiance généralisée qui a suivi la faillite de Lehman Brothers en septembre 2008 a tétanisé les agents économiques, provoquant un effondrement de la demande globale et la paralysie du commerce international. Le recul de la croissance a été particulièrement marqué au premier trimestre 2009: -5,3% en France (en rythme trimestriel annualisé) et jusqu'à -13,4% en Allemagne en passant par -6,4% aux États-Unis.

Des moyens colossaux ont été déployés pour stabiliser les marchés financiers et amortir le choc sur l'activité. Les banques centrales ont baissé leurs taux de manière très agressive jusqu'à ce qu'ils atteignent des planchers historiques (une fourchette de 0-0,25% pour les Fed *Funds* dès décembre 2008, 0,5% au Royaume-Uni et 1% en Europe début 2009). Une fois ces munitions traditionnelles épuisées, elles ont emprunté d'autres voies, dites non conventionnelles et connues sous le vocable d'assouplissement quantitatif, pour continuer de soutenir l'économie via une gestion active de la taille et de la structure de leur bilan. La BCE a concentré ses efforts sur le (re)financement des banques au travers d'enchères à taux fixe, pour des montants illimités et sur des maturités allant jusqu'à 12 mois, ce qui a du sens pour les économies européennes encore très intermédiées. La Fed et la banque d'Angleterre sont intervenues plus directement sur les marchés en apportant de la liquidité et du financement sur les segments endommagés par la crise avec pour objectif d'enrayer la spirale baissière sur les prix d'actifs et de dégonfler les primes de risque, pour permettre *in fine* une meilleure transmission de la politique monétaire traditionnelle (via le canal des taux et du crédit). La banque d'Angleterre et la Fed ont également opté pour des achats fermes de titres publics afin d'agir directement sur la formation des taux de marché.

Les gouvernements n'ont pas non plus lésiné sur les moyens à mettre en œuvre pour soutenir la demande globale et le secteur financier dans son ensemble. Les banques ont reçu un soutien des États, sous la forme d'injections de fonds propres lorsque nécessaire et de divers mécanismes de garantie sans compter les mesures d'approvisionnement en liquidité. Des programmes ambitieux de relance budgétaire ont également vu le jour, priorité étant donnée à des mesures typiques d'une relance par la demande (baisses et crédits d'impôts, hausses de dépenses publiques, primes à la casse).

Cet hyperactivisme des pouvoirs publics a permis de rompre le cercle vicieux dans lequel étaient plongées l'économie et la finance, en agissant notamment sur la psychologie des agents, en réinsufflant de la confiance. Après avoir imaginé le pire en début d'année, les marchés ont commencé à entrevoir la sortie de crise comme en témoigne le rebond marqué de toutes les classes d'actifs à partir du mois de mars. Les enquêtes de confiance ont également amorcé un retournement de tendance pointant en direction d'une atténuation de la récession, ce qui a été confirmé par les chiffres de croissance du deuxième trimestre (-0,7% pour les États-Unis et -0,5% en zone euro en rythme annualisé). Si certains pays comme la France ou l'Allemagne se sont démarqués en affichant dès le deuxième trimestre 2009 des chiffres positifs de croissance, il a fallu attendre le troisième trimestre pour que la tendance se généralise à l'ensemble des économies développées, marquant la fin de la récession et le début de la reprise. Sur la base des données disponibles fin 2009, le rebond cyclique reste néanmoins modeste comparativement au rythme traditionnellement observé après une récession aussi sévère. **Les perfusions, budgétaire et monétaire, ont permis de soutenir l'édifice de croissance mais dans le même temps et un peu partout la hausse ininterrompue du taux de chômage, le manque de crédits et les surcapacités héritées de la crise continuent à brider le processus de reprise.**

Dans ce contexte de fragile redémarrage, les taux longs se sont progressivement ajustés à la hausse et ont terminé l'année en dessous des 4% de part et d'autre de l'Atlantique. Avec le regain d'appétit pour le risque, le dollar a perdu graduellement de son attrait en tant que valeur refuge. La parité euro/dollar a grimpé jusqu'à 1,50 début décembre avant de refluer autour des 1,435 en fin d'année à la faveur d'arbitrages techniques.

Au niveau de l'industrie bancaire, la crise financière et la détérioration de l'environnement économique ont eu des effets défavorables sur la situation financière des établissements. **Au sein du groupe Crédit Agricole S.A., les conséquences de la crise ont fait l'objet d'une surveillance particulière des**

risques induits. Le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. ainsi que les Comités (Comité d'audit et des risques, Comité stratégique notamment) se sont ainsi particulièrement attachés au suivi de la situation du Groupe en matière de risques.

La structuration d'instances visant à la meilleure réactivité des décisions s'est poursuivie en 2009 avec la mise en place d'un Comité hebdomadaire, présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A. et le Comité de surveillance des risques Groupe, qui a vocation à anticiper l'apparition de risques de toute nature.

En 2009, l'organe exécutif (*via* le Comité des risques Groupe), le Comité d'audit et le Conseil d'administration ont été tenus informés régulièrement des stratégies risques et du niveau des risques financiers et de crédit du Groupe. Le Comité des risques Groupe a réexaminé autant que nécessaire les stratégies des métiers du Groupe en adaptant leurs limites d'intervention. Une approche transverse au Groupe a en outre été élaborée sur les secteurs économiques sensibles. En matière de risques opérationnels, la situation du Groupe vis-à-vis des risques de fraude a donné lieu à une information régulière de l'organe exécutif dans le cadre du Comité de contrôle interne Groupe.

Cette surveillance renforcée ainsi que les dispositifs de contrôle des risques sont décrits au chapitre 2 du Document de Référence et Rapport Annuel 2009 de Crédit Agricole SA (*cf.* Chapitre 2 - Rapport du Président du Conseil d'administration à l'Assemblée générale des actionnaires du 19 mai 2010 sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne). Les dispositifs de contrôle interne au niveau du groupe Crédit Agricole sont également présentés ci-après dans la partie « Contrôle interne ».

La nature des risques auxquels le Groupe est exposé, leur ampleur et les dispositifs mis en œuvre pour les gérer, sont par ailleurs présentés ci-après dans la partie Facteurs de Risques sur le Groupe Crédit Agricole.

ACTIVITÉ ET RÉSULTATS DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

<i>(en millions d'euros)</i>	2009	2008	Variation 2009/2008
Produit net bancaire	31 305	28 455	+ 10,0 %
Charges d'exploitation et amortissements	(19 653)	(20 192)	(2,7 %)
Résultat brut d'exploitation	11 652	8 263	+ 41,0 %
Coût du risque	(6 482)	(4 600)	+ 40,9 %
Résultat d'exploitation	5 170	3 663	+ 41,1 %
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence	(6)	66	ns
Résultat net sur autres actifs et variations de valeur des écarts d'acquisition	(480)	142	ns
Résultat avant impôt	4 684	3 871	+ 21 %
Impôt sur les bénéficiaires	(1 773)	(958)	+ 85,1 %
Résultat net d'impôts des activités arrêtées ou en cours de cession	158	28	x 5,6
Résultat net	3 069	2 941	+ 4,4 %
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	2 747	2 451	+ 12,1 %

L'année 2009 a représenté une année de reprise pour tous les métiers grâce à la mobilisation de l'ensemble des équipes, qui permet au groupe Crédit Agricole de dégager un résultat net part du Groupe de 2 747 millions d'euros, en hausse de 12,1 % par rapport à l'année 2008.

L'ensemble des métiers a réalisé de belles performances. Ainsi, les métiers de banque de détail ont remarquablement traversé la crise et retrouvé un dynamisme fort. Le réseau à l'international résiste et réagit face à des situations économiques difficiles. Les Services financiers spécialisés ont réalisé des performances opérationnelles toujours parmi les meilleures du marché. Dans les métiers de gestion d'actifs, d'assurances et de banque privée, le Groupe a consolidé ses positions de leader. La Banque de financement et d'investissement, au service de ses clients, est en ligne avec les objectifs fixés par le plan de recentrage présenté en septembre 2008.

Au cours de l'année 2009, chacun des métiers a fourni des efforts importants pour se repositionner dans un environnement en profonde mutation.

- La Banque de proximité en France a démontré des capacités de conquête et d'innovation. Les Caisses régionales ont ainsi ouvert 4 millions de livrets A, commercialisé 1 million de cartes Double Action, et réussi le lancement de BforBank. La nette relance de la collecte, la modernisation des agences et le projet "zéro papier" ont renforcé LCL.
- La Banque de détail à l'international a travaillé tout au long de l'année à l'adaptation de ses réseaux. Le rapprochement des fonctions centrales de Cariparma et FriulAdria permet une optimisation de sa structure. Emporiki est en cours de restructuration profonde, comme en témoigne le plan annoncé en octobre 2009 qui s'exécute conformément aux prévisions. Le Groupe a également recentré sa présence en Afrique en se désengageant en 2009 du Congo, du Gabon, de la Côte d'Ivoire et du Sénégal, et en renforçant sa présence au Maroc.
- Les Services financiers spécialisés ont poursuivi la mutualisation de leurs moyens, par le biais du rapprochement Sofinco / Finaref et du rapprochement de Crédit Agricole Leasing et d'Eurofactor.
- Crédit Agricole Assurances a émergé en tant que pôle aux moyens partagés. L'ensemble du métier est désormais rassemblé sous une même marque et les effectifs regroupés sur un seul site. CAAGIS (Crédit Agricole Assurances, Gestion Informatique Services) a été créé pour mettre en œuvre des synergies.
- La Banque de financement et d'investissement a poursuivi son recentrage. Les activités pérennes se sont illustrées par leur dynamisme, en ligne avec le plan. Le désengagement maîtrisé des activités en cours d'arrêt a été poursuivi.

2009 a par ailleurs vu le lancement ou la mise en place de projets structurants, porteurs d'une dynamique à l'échelle du Groupe. Les 39 Caisses régionales ont commencé la réalisation d'un système informatique unique, projet créateur de synergies particulièrement significatives à moyen terme. Crédit Agricole S.A. et plusieurs de ses filiales métiers vont déménager dans les 3 à 4 prochaines années sur un site géographique unique, favorisant, au-delà d'économies de charges, un véritable esprit de Groupe. Crédit Agricole S.A. a procédé à une complète refonte de sa politique de marque visant à renforcer l'appartenance des filiales au Groupe par une référence systématique au nom Crédit Agricole. Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. a été le premier établissement bancaire français à mettre en vigueur les nouvelles modalités en matière de rémunérations variables des professionnels de marchés, en privilégiant les critères sur moyenne/longue période. Enfin, le Crédit Agricole a opté pour le régime fiscal de Groupe (Crédit Agricole S.A. et Caisses régionales) à partir de 2010, générant ainsi une approche coordonnée au niveau de l'ensemble du Groupe en matière fiscale.

Le **produit net bancaire** du Groupe s'établit à 31 305 millions d'euros, en hausse de 10,0 %, reflétant la dynamique commerciale des métiers traditionnels et le moindre impact négatif des activités en cours d'arrêt de la banque d'investissement.

Les Caisses régionales ont maintenu tout au long de l'année une activité clientèle dynamique et bénéficient d'un produit net bancaire de portefeuille en forte hausse par rapport à une base 2008 faible, grâce à l'amélioration des marchés financiers. Leur produit net bancaire progresse ainsi de 10,4 %. La croissance s'élève chez LCL à + 4,0 % hors provisions sur épargne-logement. Les Services financiers spécialisés

affichent un accroissement de + 23,1 %, et de 9,0 % à périmètre comparable (principalement lié à l'intégration de Ducato), grâce à la résistance de l'activité, ainsi qu'à une amélioration des marges issue de la baisse des coûts de refinancement. Le pôle Gestion d'actifs, assurances et banque privée, après un premier semestre plus affecté par la crise financière, s'est bien repris au deuxième semestre et termine l'année en progression de 1,0 %. Les activités pérennes (retraitées des couvertures de prêts et de la réévaluation de la dette) de la Banque de financement et d'investissement ont crû de 32,8 % sur l'année, conformément au plan de recentrage. Dans le même temps, l'impact en produit net bancaire des activités en cours d'arrêt est passé de - 4,5 milliards d'euros en 2008 à - 1,3 milliard d'euros en 2009. Le produit net bancaire du Groupe est cependant impacté par les activités de la Banque de détail à l'international, qui reculent de manière limitée de 2,7 %.

Grâce à des efforts très significatifs tout au long de l'année 2009, les **charges d'exploitation** sont en baisse sensible, - 2,7 % par rapport à 2008, à 19 653 millions d'euros.

Les charges sont contenues dans l'ensemble des métiers, et baissent significativement dans la Banque de financement et d'investissement (- 11,2 % sur un an) et dans la Banque de détail à l'international (- 3,5 %). La quasi-stabilité (+ 0,7 %) chez LCL est à mettre en regard des investissements réalisés pour la modernisation du réseau ainsi que de la croissance du produit net bancaire. Les charges des Services financiers spécialisés et du pôle Gestion d'actifs, assurances et banque privée augmentent de respectivement + 6,0 et + 7,5 %, en raison de la forte croissance que ces deux pôles ont connue durant l'année. À périmètre comparable, les charges sont également en baisse sur ces deux métiers.

Sous l'effet de la hausse du produit net bancaire et de la baisse des charges d'exploitation, le **résultat brut d'exploitation** du Groupe est en croissance de 41,0 % pour atteindre 11,7 milliards d'euros. Le coefficient d'exploitation s'améliore ainsi de 8,2 points et revient à 62,8 %.

Cette augmentation du résultat brut d'exploitation permet d'absorber la montée du **coût du risque** sur l'année. À 6,5 milliards d'euros, il est en croissance de 40,9 % et représente 96 points de base des emplois pondérés Bâle I de fin de période (67 en 2008). Les principaux contributeurs sont les Caisses régionales (1,7 milliard d'euros, en hausse de 26,4 %), la Banque de détail à l'international, à raison de 1,1 milliard d'euros, notamment en lien avec la restructuration en cours d'Emporiki, les Services financiers spécialisés, pour 1,3 milliard d'euros, et la Banque de financement et d'investissement, à hauteur de 1,8 milliard d'euros, en raison du poids significatif des activités en cours d'arrêt.

Les créances douteuses s'élèvent à 25,8 milliards d'euros au 31 décembre 2009 (soit une augmentation de 22,1 % par rapport au 31 décembre 2008). Elles représentent 3,1 % des créances brutes sur les établissements de crédit et la clientèle (hors opérations de location financement). Elles sont couvertes à hauteur de 83,7 % dont 57,4 % hors provisions collectives.

Se reporter à la partie « Facteurs de risques » ci-après qui présente une analyse de la qualité des encours, la politique de dépréciation et de couverture des risques ainsi qu'aux notes 3.1, 4.8, 6.5 et 6.6 de l'annexe aux états financiers.

Le résultat des entreprises mises en équivalence s'établit à -6 millions d'euros, contre 66,0 millions d'euros. Il intègre les impacts de la consolidation d'Intesa Sanpaolo pour - 232 millions d'euros sur l'année 2009. La contribution du Banco Espírito Santo (BES) s'établit à 132 millions d'euros.

La ligne de **résultat net sur autres actifs** intègre la variation de valeur des écarts d'acquisition sur Emporiki pour - 525 millions d'euros. En 2008, elle se composait à la fois de la plus-value liée à la création de Newedge pour 435 millions d'euros et des variations de valeur des écarts d'acquisition pour - 305 millions suite aux dépréciations sur Emporiki (279 millions d'euros) et sur Index Bank (25 millions d'euros).

Au total, après déduction des 322 millions d'euros revenant aux intérêts minoritaires, **le résultat net part du Groupe** du groupe Crédit Agricole s'établit à 2 747 millions d'euros.

ACTIVITÉ ET RÉSULTATS PAR PÔLE D'ACTIVITÉ

Au sein du groupe Crédit Agricole, les métiers sont structurés en six pôles d'activité :

- Banque de proximité en France – Caisses régionales de Crédit Agricole ;
- Banque de proximité en France – LCL ;
- Banque de détail à l'international ;
- Services financiers spécialisés ;
- Gestion d'actifs, assurances et banque privée ;
- Banque de financement et d'investissement ;

auxquels s'ajoute le pôle Compte propre et divers.

Les pôles métiers du Groupe sont définis dans l'annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2009 - note n° 5 "Informations sectorielles".

CONTRIBUTION DES MÉTIERS AU RÉSULTAT NET PART DU GROUPE DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2009	31/12/2008
Banque de proximité en France	3 060	2 682
Banque de détail à l'international	(478)	(426)
Services financiers spécialisés	456	460
Gestion d'actifs, assurances et banque privée	1 419	1 398
Banque de financement et d'investissement	(320)	(1 924)
Compte propre et divers	(1 390)	261
TOTAL RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	2 747	2 451

1. Banque de proximité en France – Caisses régionales de Crédit Agricole

En 2009, dans une année de récession avec un fragile redémarrage de la croissance en fin d'année, les Caisses régionales ont réalisé de belles performances, avec une contribution au résultat net part du Groupe qui atteint 2 456 millions d'euros, soit une progression de 23,2 % par rapport à une année 2008 de crise financière et économique sans précédent.

<i>(en millions d'euros)</i>	2009	2008	Variation 2009/2008
Produit net bancaire	12 912	11 692	+ 10,4 %
Charges d'exploitation et amortissements	(7 191)	(7 260)	(1,0 %)
Résultat brut d'exploitation	5 721	4 432	+ 29,1 %
Coût du risque	(1 750)	(1 384)	+ 26,4 %
Résultat d'exploitation	3 971	3 048	+ 30,3 %
Quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence	1	5	ns
Résultat net sur autres actifs et variations des écarts d'acquisition	(5)	0	ns
Impôts sur les bénéfices	(1 510)	(1 057)	+ 42,9 %
RÉSULTAT NET	2 457	1 996	+ 23,1 %
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	2 456	1 994	+ 23,2 %

En 2009, les Caisses régionales ont enregistré des résultats commerciaux solides, poursuivant leur stratégie de conquête.

Dans le domaine des services, la carte Double Action, fruit de plusieurs innovations majeures (première carte bancaire comptant /crédit en France, réalisée sur un support translucide et assurant les achats des clients en cas de panne, vol ou détérioration) a connu un vif succès, avec un million de cartes commercialisées en seulement 18 mois. En fin d'année, les Caisses régionales ont à nouveau innové avec le lancement réussi de la carte M6 Mozaïc, carte co-brandée à destination des jeunes, en quête d'autonomie et de divertissement. À fin 2009, 275 000 cartes ont été souscrites.

Les Caisses régionales ont, par ailleurs, continué de développer les services à distance : au premier semestre, avec la nouvelle banque mobile, accessible sur tous les téléphones portables, quel que soit l'opérateur, et en octobre, avec BforBank, banque privée 100 % en ligne. Détenue à 85 % par 38 Caisses régionales, BforBank a atteint 15 000 clients en fin d'année 2009.

Ces succès commerciaux ont accompagné, en 2009, une forte mobilisation **sur la collecte**, dont les encours ont progressé de 5,6 % en un an, pour atteindre 521,6 milliards d'euros au 31 décembre 2009.

ENCOURS DE COLLECTE DES CAISSES RÉGIONALES

<i>(en milliards d'euros)</i>	31-12-2009	31-12-2008	Évolution 2008/2007
Dépôts à vue	77,6	73,9	+ 5,0 %
Livrets (1)	80,8	74,7	+ 8,2 %
Épargne logement	73,7	72,7	+ 1,4 %
Comptes et dépôts à terme (2)	52,4	51,1	+2,7 %
Sous-total ressources bancaires	284,5	272,4	+ 4,4 %
Assurance-vie	145,3	137,2	+ 6,0 %
Titres (actions, obligations, TCN, TSR, CCI ...) (3)	44,5	38,0	+ 17,1 %
OPCVM (4) et SCPI	47,3	46,5	+ 1,7 %
Total encours (5)	521,6	494,1	+ 5,6 %

(1) Comptes sur livrets, livrets « jeunes », livrets d'épargne populaires (LEP), livrets de développement durable (LDD)

(2) y compris bons de caisse, Plans d'Épargne Populaire, CDN de la clientèle non financière

(3) Titres conservés par les centrales titres dans les portefeuilles des clients des Caisses régionales (hors TCN de la clientèle financière et interbancaire)

(4) y compris OPCVM hors Groupe

(5) hors placements de la clientèle financière.

La collecte bilan a conservé un fort dynamisme, en hausse de 4,4 % par rapport à 2008, à 284,5 milliards d'euros, portée par les dépôts à vue (+ 5,0 %) et les livrets (+ 8,2 %). Au 31 décembre, les Caisses régionales avaient notamment capté 47 % du marché libre du Livret A, soit 4 millions de livrets. Au sein de l'épargne bilan, l'année 2009 marque également le retour à la croissance de l'épargne-logement, qui progresse de 1,4 %.

La collecte hors bilan enregistre en 2009 un fort rebond, de 221,7 milliards d'euros en 2008 à 237,1 milliards d'euros en 2009, bénéficiant de l'évolution favorable des marchés. Les encours d'assurance-vie progressent de 6,0 % sur l'année, grâce au dynamisme retrouvé de la collecte ainsi qu'à l'effet positif des marchés boursiers sur les contrats en unités de compte. Les titres progressent, pour leur part, de 17,1 %.

Au niveau des crédits, les Caisses régionales ont maintenu tout au long de l'année leur engagement auprès de la clientèle, avec une hausse des crédits de 2,1 % sur l'année pour atteindre un encours global de 357,2 milliards d'euros. Sur la seule clientèle des particuliers, la progression est de 2,8 %, intégrant la forte reprise du crédit habitat (+ 2,6 %), particulièrement marquée en fin d'année. Les encours de crédit à la consommation continuent également à progresser (+ 4,2 %).

CRÉDITS DES CAISSES RÉGIONALES

<i>(en milliards d'euros)</i>	Encours bruts au 31/12/2009	Encours bruts au 31/12/2008	Évolution des encours 2009/2008
Habitat	190,2	185,3	+ 2,6 %
Agriculture	32,6	31,2	+ 4,5 %
Entreprises et Professionnels	81,2	82,7	(1,6 %)
Consommation	17,4	16,7	+ 4,2 %
Collectivités locales	35,8	33,9	+ 5,6 %
Total	357,2	349,8	+ 2,1 %

Sur les clientèles professionnelles¹, l'effort de financement a également été soutenu, avec une progression des crédits de 1,3 %. Le financement des territoires a été largement appuyé, avec une progression des encours de crédit de 5,6 % pour les collectivités locales et de 4,5 % pour l'agriculture. Pour ce qui concerne les entreprises et les professionnels, le retrait a été limité à 1,6 %, en lien avec la baisse de la demande consécutive à la fragilité de l'environnement économique.

Dans le même temps, les risques sont demeurés contenus et bien couverts. Le coût du risque sur emplois pondérés Bâle I s'établit à 58 points de base en 2009. Les encours douteux se maintiennent à 2,4 % des encours bruts en 2009 (2,1 % en 2008) et bénéficient d'une couverture par provisions spécifiques de 67,9 %. En ajoutant les provisions collectives, le taux de couverture atteint 105,2 %, témoignant de la prudence des Caisses régionales en matière de provisionnement.

Le produit net bancaire du métier Banque de proximité en France - Caisses régionales atteint 12,9 milliards d'euros, hors dividendes reçus de Crédit Agricole S.A., soit une progression de 10,4 % sur un an. Cette belle performance repose à la fois sur une nette amélioration des revenus de portefeuille, en ligne avec l'évolution des marchés, et sur un dynamisme renouvelé de l'activité clientèle. Le produit net bancaire de l'activité clientèle intègre aussi le bon niveau de la marge d'intermédiation globale favorisée par la pentification de la courbe des taux, ainsi qu'une légère progression de la marge sur commissions, avec le retour, notamment en fin d'année, des clients vers les supports d'assurance-vie.

Les charges d'exploitation sont bien maîtrisées. En baisse de 1 % sur l'année, elles atteignent 7,2 milliards d'euros en 2009, soit un coefficient d'exploitation à 55,7 %.

¹ clients hors particuliers (collectivités locales, entreprises et professionnels, agriculture)

La conjugaison du redressement du produit net bancaire et de la bonne maîtrise des charges conduit à une forte hausse (+ 29,1 %) du résultat brut d'exploitation qui atteint 5,7 milliards d'euros en 2009.

À 1,7 milliard d'euros, le **coût du risque** des Caisses régionales et de leurs filiales s'accroît de 26,4 % par rapport à celui de 2008 sous l'effet du renforcement des provisions pour risques individualisés ainsi que des provisions collectives.

Au total, après impôts sur les bénéfiques (1,5 milliard d'euros), le résultat net part du Groupe de la Banque de proximité en France - Caisses régionales atteint 2 456 millions d'euros en 2009 contre 1 994 millions d'euros un an auparavant.

2. Banque de proximité en France – LCL

En 2009, dans un contexte économique difficile, la banque de proximité - LCL a continué à afficher de bons résultats à la fois sur le plan commercial et sur le plan financier.

<i>(en millions d'euros)</i>	2009	2008 *	Variation 2009/2008 *
Produit net bancaire	3 849	3 715	+ 3,6 %
Charges d'exploitation et amortissements	(2 551)	(2 533)	+ 0,7 %
Résultat brut d'exploitation	1 298	1 182	+ 9,8 %
Coût du risque	(435)	(200)	× 2,2
Résultat avant impôt	863	982	(12,1 %)
Impôt sur les bénéfiques	(259)	(294)	(12,1 %)
Résultat net	604	688	(12,1 %)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	604	688	(12,1 %)

* Données 2008 en Bâle II.

Le **produit net bancaire** de l'année 2009 s'inscrit en hausse de 3,6 % par rapport à l'année 2008 à 3 849 millions d'euros. Hors provisions sur épargne-logement, la croissance atteint 4,0 % sur l'année. Cette progression des revenus s'appuie sur une croissance de la marge d'intérêt de 7,5 % sur l'année, à plus de 2 milliards d'euros, liée à la croissance des encours de crédit, la reprise de la collecte et la bonne tenue de la marge de transformation. Les commissions stagnent sur l'année, à - 0,5 %. Les commissions de gestion mobilière ont pâti de l'évolution des marchés et affichent une baisse de 15,0 %, compensée par la forte croissance des commissions d'assurance à + 6,4 % sur un an, les commissions sur gestion de comptes services et moyens de paiement restant stables.

Dans le cadre du plan de compétitivité, les **charges d'exploitation** sont restées maîtrisées tout au long de l'année, à 2 551 millions d'euros. La hausse est limitée à 0,7 % par rapport à l'année 2008, dans un contexte de modernisation des process (notamment projet "zéro papier" en agence).

Le différentiel d'évolution entre le produit net bancaire et les charges d'exploitation s'établit donc presque à 3 points, ce qui permet au coefficient d'exploitation de nettement s'améliorer. Ce dernier, à 66,3 %, est ainsi en baisse de 1,9 point par rapport à l'année 2008.

Le pôle génère par conséquent un **résultat brut d'exploitation** de 1 298 millions d'euros sur l'année 2009, en hausse de 9,8 % par rapport à l'année 2008.

Le **coût du risque** ressort à 435 millions d'euros. Il est multiplié par 2,2 par rapport à 2008, impacté par la crise économique qu'a connue la France en 2009. Le taux de créances douteuses et litigieuses est cependant en diminution sur la fin de l'année, s'établissant à 2,9 % des encours grâce à une gestion personnalisée du risque particuliers/professionnels. Ces créances douteuses et litigieuses sont de surcroît bien couvertes puisque le taux de couverture atteint 71 % globalement et 81 % sur le segment des

entreprises en fin d'année. Au total, le coût du risque sur emplois pondérés Bâle I représente 81 points de base sur l'année 2009 (37 points de base sur l'année 2008).

Cette hausse du coût du risque absorbe les bonnes performances opérationnelles de l'entité : le **résultat d'exploitation** diminue de 12,1 %, un recul mesuré eu égard à la situation économique.

En conséquence, le **résultat net part du Groupe** s'établit à 604 millions d'euros, en baisse limitée de 12,1 % sur l'année 2009.

L'année 2009 a permis de confirmer la **dynamique commerciale** engagée les années précédentes. L'innovation a été au cœur de la stratégie de conquête de LCL. De nombreuses offres concrètes au quotidien ont été lancées et ont connu un succès notable : LCL à la carte, le Contrat de reconnaissance, la Solution Trésorerie, la carte LCL ISIC destinée aux étudiants, l'offre eLCL 100 % en ligne ou encore l'Assurance Tous Portables. Retrouvant une attractivité de la marque et un dynamisme du réseau, LCL gagne ainsi 124 000 comptes de particuliers et 7 000 comptes de professionnels sur l'année (chiffres nets).

En parallèle, LCL a poursuivi ses efforts de modernisation des agences pour accueillir ses clients dans les meilleures conditions possibles. Le projet "zéro papier" vient compléter ces efforts *via* la mise en œuvre du processus de numérisation des documents en supprimant l'archivage papier.

Durant toute l'année 2009, LCL a accompagné ses clients dans la crise : les **encours de crédit**, à 76,4 milliards d'euros, progressent de 3,3 % par rapport à la fin de l'année 2008. Cette croissance est soutenue par la reprise des crédits habitat sur le deuxième semestre, avec un net rebond de la production, portant la progression annuelle des encours à 4,4 % sur l'année. Les encours de crédit à la consommation, impactés par la récession économique, augmentent néanmoins de 2,0 %. Les crédits aux entreprises et professionnels sont en hausse mesurée de 2,0 %, dont 5,8 % sur les professionnels.

L'année 2009 est également marquée par une nette reprise de la **collecte bilan et hors bilan**, qui progresse de 6,4 % au total. Les encours hors bilan portent cette bonne performance avec une hausse annuelle de 10,1 % grâce à une année exceptionnelle pour l'assurance-vie dont la production sur l'année est multipliée par 2,8. Les titres et OPCVM affichent une progression de 7,6 % après un début d'année boursière particulièrement difficile. Les encours bilan se renforcent plus modérément à 2,0 %, les dépôts à vue enregistrant néanmoins une performance remarquable, soit une hausse de 9,4 %.

3. Banque de détail à l'international

L'exercice 2009 a été une année de repositionnement, de résistance et de consolidation pour le pôle Banque de détail à l'international dont les marchés principaux, notamment la Grèce, ont souffert de conditions macroéconomiques difficiles. Néanmoins, l'ensemble des réseaux a affiché de bonnes performances commerciales, et les actions de réorganisation menées - notamment au sein d'Emporiki - commencent à porter leurs fruits de manière visible. Le résultat 2009 du pôle Banque de détail à l'international continue donc d'être affecté par la situation d'Emporiki Bank, qui conformément au plan annoncé en octobre 2009, poursuit des efforts de provisionnement significatifs.

COMPTE DE RÉSULTAT DE LA BANQUE DE DÉTAIL À L'INTERNATIONAL

<i>(en millions d'euros)</i>	2009	2008	Variation 2009/2008
Produit net bancaire	3 239	3 327	(2,7 %)
Charges d'exploitation et amortissements	(2 187)	(2 267)	(3,5 %)
Résultat brut d'exploitation	1 052	1 060	(0,8 %)
Coût du risque	(1 132)	(927)	+ 22,1 %
Résultat d'exploitation	(80)	133	n.s.
Quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence	135	(104)	n.s.
Résultat net sur autres actifs	(480)	(304)	+ 57,9 %
Résultat avant impôts	(425)	(275)	+ 54,7 %
Impôts sur les bénéfices	(189)	(165)	+ 14,7 %
Résultat net d'impôts des activités arrêtées ou en cours de cession	158	28	n.s.
Résultat net	(456)	(412)	+ 10,8 %
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	(478)	(426)	+ 12,5 %

Conformément aux accords signés fin 2008, Attijariwafa bank a acquis en 2009 les participations de Crédit Agricole S.A. dans le Crédit du Congo (81 %), l'Union Gabonaise des Banques (58,7 %), la Société Ivoirienne de Banque (51 %) et le Crédit du Sénégal (95 %). SCB Cameroun, détenu à 65 % par Crédit Agricole S.A., doit être cédé à Attijariwafa bank courant 2010. Concomitamment, Crédit Agricole S.A. a porté sa participation dans le Crédit du Maroc à 77 % par l'acquisition de 24 % supplémentaires du capital en décembre 2009.

Par ailleurs, ainsi qu'annoncé dans son plan de restructuration et de développement, Emporiki Bank a procédé en décembre 2009 à la cession aux filiales produits du Groupe de cinq filiales locales spécialisées dans les domaines de la gestion d'actifs, des assurances (vie et non-vie), du crédit-bail et du crédit à la consommation.

Malgré un contexte conjoncturel très fragilisé, le produit net bancaire du pôle n'accuse qu'un léger recul sur 2008 et atteint 3 239 millions en 2009. La bonne tenue des revenus résulte des nombreux succès commerciaux remportés par l'ensemble des réseaux à l'international (notamment sur des produits générateurs de commissions), la compensation de la baisse des marges par le maintien de l'activité, et des conditions de refinancement généralement favorables.

Le coût du risque est en hausse de 22,1 % en raison notamment des efforts de provisionnement soutenus d'Emporiki ; malgré une situation très dégradée sur le marché grec, le coût du risque de la Banque reste en ligne avec son Plan. Hors Emporiki, le coût du risque du pôle s'élève à 475 millions d'euros en 2009.

Le résultat des entreprises mises en équivalence atteint 135 millions d'euros en 2009. Le résultat net sur autres actifs intègre une charge pour dépréciation de l'écart d'acquisition de 525 millions d'euros enregistrée sur Emporiki au troisième trimestre 2009 (une charge de 279 millions d'euros avait été enregistrée en 2008).

Au total, le résultat net part du Groupe du pôle s'établit à un total négatif de 478 millions d'euros pour 2009 ; hors Emporiki, le résultat net part du Groupe s'établit à 528 millions d'euros.

En **Italie**, le groupe Cariparma FriulAdria, fort de son réseau de 782 agences, de ses 7 643 collaborateurs et de plus de 1,4 million de clients, a réussi à afficher des performances parmi les meilleures du marché italien. Malgré un contexte conjoncturel fragile et le pincement des marges, les résultats ont été soutenus par une forte croissance des octrois de crédits – notamment à l'habitat – et de bonnes performances en

commercialisation de produits d'assurance-vie, d'assurances liées à l'habitat et d'OPCVM. Il en résulte un produit net bancaire en repli de seulement 3,7 % sur l'année.

Grâce à son bilan sain, à une croissance de 10 % des dépôts et à son excellent niveau de liquidité, Cariparma FriulAdria a pu augmenter son volume de crédits de 8 % en 2009 et affiche cette année la plus forte croissance des nouveaux crédits à l'habitat en Italie. La qualité du portefeuille reste quant à elle très satisfaisante, le taux de crédits douteux et litigieux sur encours pondérés affiché par Cariparma FriulAdria restant inférieur de moitié au taux moyen du marché bancaire italien.

Les charges sont bien maîtrisées et baissent de 5,7 % en 2009 alors même que Cariparma FriulAdria maintient des investissements significatifs ; le coefficient d'exploitation s'établit à 56,8 % en 2009.

Le coût du risque continue de traduire une situation conjoncturelle difficile, mais se stabilise à un rythme représentant moins de 87 points de base des encours au second semestre 2009 ; il marque une baisse de 20,2 % en 2009.

Les succès commerciaux de Cariparma FriulAdria, soutenus par un pilotage avisé des risques et une bonne maîtrise des charges, lui permettent d'afficher en 2009 une contribution au résultat net part du Groupe de 232 millions d'euros.

Le résultat net du Groupe Cariparma FriulAdria, qui intègre la contribution de CA Vita et de CALIT, s'inscrit à 311 millions d'euros à fin 2009.

Emporiki a, quant à elle, souffert de la dégradation de la situation financière et économique de la Grèce en 2009, mais connaît depuis plusieurs mois une redynamisation du réseau et une amélioration de ses fondamentaux grâce à la mise en œuvre de son plan de restructuration et de développement qui a été lancé au cours du second semestre 2009.

Malgré le contexte difficile, la Banque affiche en 2009 un produit net bancaire quasiment stable sur 2008 (-2,2 %) à 697 millions d'euros. Parmi les premiers signes visibles de la reprise du réseau, figurent les succès remportés par le lancement de nouveaux comptes d'épargne (660 millions d'euros collectés en 2009 auprès de nouveaux clients principalement) et d'assurance-vie (objectif de collecte réalisé en quatre semaines). Par ailleurs, Emporiki bénéficie de conditions de refinancement favorables face à la concurrence du fait de son adossement à Crédit Agricole S.A.

Les charges opérationnelles récurrentes sont bien maîtrisées, l'année 2009 ayant vu, en ligne avec le plan d'Emporiki, la fermeture de 27 agences et la baisse des effectifs de plus de 460 personnes.

Le coût du risque est très étroitement piloté, et s'établit à 657 millions d'euros pour l'année 2009, conformément au plan. Il bénéficie déjà visiblement des mesures d'amélioration du *scoring*, du traitement et du recouvrement des crédits qui ont été mises en œuvre courant 2009. Ainsi, le coût du risque croît à un rythme nettement ralenti par rapport à l'exercice précédent.

Après une dépréciation de l'écart d'acquisition de 525 millions d'euros, la contribution au résultat net part du Groupe d'Emporiki s'inscrit en perte de 1 006 millions d'euros.

Afin de faire face à la dégradation continue de l'économie grecque, se nantir des moyens nécessaires à la mise en œuvre du plan et pouvoir se développer tout en maintenant des ratios de capitalisation satisfaisants, Emporiki a voté en Assemblée générale en décembre 2009 le lancement d'une augmentation de capital courant 2010 de l'ordre de 1 milliard d'euros. Cette opération est soutenue par Crédit Agricole S.A.

Le Crédit du Maroc affiche en 2009 un produit net bancaire en hausse de 10,7 %, une évolution des charges égale au taux d'inflation local, un coût du risque limité grâce à une faible exposition au marché immobilier, et des gains de parts de marché.

En Europe centrale et orientale, les implantations du pôle se maintiennent de façon satisfaisante. Des mesures de restructuration profonde ont été mises en œuvre au sein d'Index Bank (Ukraine), se traduisant en 2009 par la baisse de 20 % du personnel et la rationalisation des moyens généraux.

4. Services financiers spécialisés

Au cours de l'année 2009, le pôle Services financiers spécialisés a réalisé une bonne performance opérationnelle, dans un environnement marqué par le ralentissement de l'activité et par la montée des risques. Le pôle a fait la preuve de sa capacité d'adaptation et de maîtrise des charges. Sa contribution annuelle au résultat net part du Groupe s'élevé ainsi à 456 millions d'euros, pratiquement stable par rapport à l'année précédente.

En 2009, le pôle intègre en année pleine les acquisitions réalisées en Italie fin 2008 : Ducato en crédit à la consommation (intégré au bilan seul au 31 décembre 2008), Crédit Agricole Leasing Italia en crédit-bail et Eurofactor Italie en affacturage.

Le **produit net bancaire** enregistre une hausse sensible de 23,1 %. À périmètre comparable (essentiellement hors Ducato), la progression ressort à 9,0 %, reflétant la résistance de l'activité et la hausse des encours en crédit à la consommation et en crédit-bail, ainsi qu'une amélioration des marges issue de la baisse des coûts de refinancement.

Le pôle conforte son efficacité opérationnelle, à laquelle contribuent les fusions réalisées en 2009 (Interbank-Ribank aux Pays-Bas, Agos-Ducato en Italie). Les **charges** enregistrent un recul de 2,0 % à périmètre comparable. Ainsi, le résultat brut d'exploitation du pôle atteint près de 2 milliards d'euros, en hausse de 42,9 % (+ 21,8 % à périmètre comparable). Le coefficient d'exploitation s'établit à 46,3 %, en baisse de 7,5 points par rapport à 2008.

Le **coût du risque** enregistre une très forte hausse : + 93 %, intégrant notamment la remise à niveau réalisée dans le cadre de la fusion Agos-Ducato intervenue en décembre 2009, à hauteur de 110 millions d'euros. Retraité de cet effet, le coût du risque se stabilise en fin d'année, le niveau du quatrième trimestre restant au niveau élevé du troisième trimestre. À 82,2 %, le coefficient d'intermédiation se situe parmi les meilleurs de la profession.

Le résultat net intègre enfin un effet positif, issu de la fusion Agos-Ducato réalisée le 21 décembre 2009.

<i>(en millions d'euros)</i>	2009	2008	Variation 2009/2008
Produit net bancaire	3 679	2 990	+ 23,1 %
Charges d'exploitation et amortissements	(1 705)	(1 608)	+ 6,0 %
Résultat brut d'exploitation	1 974	1 382	+ 42,9 %
Coût du risque	(1 320)	(684)	+ 93,0 %
Résultat d'exploitation	654	698	(6,2 %)
Quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence	10	9	+ 10,5 %
Résultat net sur autres actifs et variations de valeur des écarts d'acquisition	1	0	n.s.
Résultat avant impôts	665	707	(5,9 %)
Impôts sur les bénéfices	(136)	(234)	(42,0 %)
Résultat net	529	473	+ 11,9 %
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	456	460	(1,0 %)

Dans le **domaine du crédit à la consommation**, l'année s'est caractérisée par une poursuite de la croissance et la résistance à la montée des risques, favorisée par une politique d'octroi responsable de crédits. Les encours progressent de 6,4 % (6,7 % à périmètre comparable), avec des hausses sensibles dans les deux marchés domestiques, la France et l'Italie, qui représentent ensemble les trois quarts des encours (76 %). La répartition géographique de l'activité est favorable, avec une exposition limitée dans les pays les plus touchés par la crise (90 % en Europe de l'Ouest y compris l'Italie).

En France, Crédit Agricole Consumer Finance renforce son ancrage dans le Groupe, en nouant de nouveaux partenariats avec des Caisses régionales, et témoigne d'une bonne résistance par ailleurs, augmentant sa part de marché en France d'un point à 19,2 % (source ASF). En effet, sur un marché en recul de 13,3 %, la baisse de sa production est limitée à - 9,3 %. En Italie, le rapprochement d'Agos et Ducato a fait la preuve de son succès, en s'imposant comme le leader incontesté sur son marché, dont le nouvel ensemble détient plus de 15,6 % (source Sofin).

L'activité bénéficie enfin de la bonne tenue des partenariats automobiles. Le partenariat avec Fiat a été étendu à de nouvelles marques : Jaguar et Land Rover (avec le groupe indien Tata), Chrysler, Dodge et Jeep (avec Chrysler). Un accord a été signé pour la création d'une *joint venture* avec Guangzhou Automobile, n° 5 de la distribution automobile en Chine, dont le démarrage est prévu en 2010.

En termes de risque, la résistance du pôle est favorisée par le profil diversifié des encours, répartis dans des zones géographiques relativement préservées. Le coût du risque est également maîtrisé du fait des mesures prises en 2008 et 2009, tant sur le renforcement des équipes de recouvrement que sur les techniques d'acceptation des clients. Le risque automobile est maîtrisé par l'application de méthodes éprouvées, notamment un dispositif de monitoring rapproché des concessionnaires chez FGA Capital.

Le produit net bancaire de l'activité crédit à la consommation pour l'année 2009 progresse fortement : + 27,9 % par rapport à 2008, à 3,2 milliards d'euros, et + 12,5 % à périmètre comparable (Ducato essentiellement). Les charges d'exploitation restent bien maîtrisées, en recul de 2,2 % à périmètre comparable (hors coûts de restructuration liés à la fusion Sofinco-Finaref au sein de Crédit Agricole Consumer Finance début 2010). Le coût du risque progresse de 63,9 % à périmètre comparable : stable en France au quatrième trimestre par rapport au troisième trimestre, il enregistre à l'international l'impact de l'ajustement du niveau des provisions réalisé dans le cadre de la fusion Agos-Ducato. Le résultat net de l'activité s'élève à 457 millions d'euros en 2009, soit une hausse de 20,3 %.

En affacturation et en crédit-bail, le Groupe a renforcé ses positions de leader en France dans les deux métiers.

En matière **d'affacturation**, le Groupe a fait la preuve de sa capacité de résistance, sur un marché qui a connu sa première baisse depuis 5 ans. Résistant mieux que ses concurrents, Eurofactor renforce sa première place en France, à 22,8 % du marché (source ASF), avec un chiffre d'affaires factoré en baisse de 2,2 % contre un recul de 3,6 % pour le marché. Après un début d'année en retrait, l'activité s'est reprise au dernier trimestre. Le chiffre d'affaires factoré est ainsi presque stable, à 44,6 milliards d'euros en 2009 contre 44,9 milliards en 2008. L'international en représente plus de 34 %, grâce à la croissance soutenue réalisée en Allemagne et en Angleterre, et la montée en puissance de l'Italie.

La baisse des taux d'intérêts a pesé sur les marges. Le produit net bancaire est ainsi en recul de 16,1 %. Compte tenu d'un bon contrôle des charges et de la maîtrise du coût du risque (en baisse de 58,4 %), le résultat net de l'activité ressort à 40 millions d'euros, en baisse de 21,1 %.

En crédit-bail, l'activité a été soutenue, avec une hausse de 10,7 % des encours : + 9,5 % en France à 13,9 milliards d'euros, et + 5 % à l'international à périmètre comparable. Crédit Agricole Leasing a augmenté ses parts de marché tant en crédit-bail mobilier qu'immobilier. En particulier, l'activité services publics et environnement est tirée par le développement du photovoltaïque. À l'international, le développement se poursuit, concentré sur les marchés domestiques du Groupe. En Pologne, EFL conforte sa place de leader, avec 11,8 % du marché. Pour sa part, Crédit Agricole Leasing Italia connaît un développement rapide.

Le produit net bancaire progresse de 13,6 %, porté par la hausse des encours et par une amélioration des marges liée à la baisse des taux de refinancement. Le résultat brut d'exploitation enregistre une forte progression de 19,7 %, qui permet d'absorber la hausse du coût du risque de 88,5 % à 69 millions d'euros. Au total, l'activité dégage un résultat net de 41 millions d'euros, en baisse de 20,3 %.

5. Gestion d'actifs, assurances et banque privée

En 2009, le pôle Gestion d'actifs, assurances et banque privée a poursuivi son développement et a connu une activité soutenue. La collecte est positive dans tous les métiers et s'élève à 48,5 milliards d'euros portant ainsi les actifs gérés à 837,0 milliards d'euros (640,6 milliards d'euros hors doubles comptes), soit une hausse de 13,9 % sur un an. Avec l'apport à Amundi des actifs gérés par SGAM, les actifs sous gestion sont légèrement supérieurs à 1 000 milliards d'euros.

Le pôle s'est également structuré pour l'avenir avec la création d'Amundi, CACEIS désormais contrôlé par le Groupe et les métiers de l'assurance organisés autour de Crédit Agricole Assurances.

Les résultats opérationnels se sont maintenus au niveau de 2008 avec un produit net bancaire en nette progression au second semestre après un début d'année plus affecté par la crise, et la poursuite de l'abaissement du point mort avec des charges d'exploitation récurrentes en nette diminution de 5,1 % sur un an (à périmètre comparable et hors coûts de restructuration).

COMPTE DE RÉSULTAT GESTION D'ACTIFS, ASSURANCES ET BANQUE PRIVÉE

<i>(en millions d'euros)</i>	2009	2008	Variation 2009/2008	Variation 2009/2008 *
Produit net bancaire	4 037	3 997	+ 1 %	(3,4 %)
Charges d'exploitation et amortissements	(2 007)	(1 866)	+ 7,5 %	(5,1 %)
Résultat brut d'exploitation	2 030	2 131	(4,7 %)	(1,7 %)
Coût du risque	(21)	(116)	(81,9 %)	
Résultat d'exploitation	2 009	2 015	(0,3 %)	
Quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence	1	2	(45,5 %)	
Résultat net sur autres actifs et variations des écarts d'acquisition	0	(3)	n.s.	
Résultat avant impôt	2 010	2 014	(0,2 %)	
Impôts sur les bénéfices	(563)	(611)	(7,9 %)	
Résultat net	1 447	1 403	+ 3,2 %	
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	1 419	1 398	+ 1,5 %	

* À périmètre comparable et hors coûts de restructuration.

En **gestion d'actifs**, les encours gérés par le Groupe (CAAM Group et BFT) s'élèvent à 519 milliards d'euros, en hausse de 13,4 % sur un an grâce notamment à une collecte positive de 24,8 milliards d'euros (dont une collecte de 18,1 milliards d'euros au quatrième trimestre) permettant ainsi au Groupe de renforcer ses parts de marché depuis le début de la crise.

CAAM reste leader en France avec 19,0 % de parts de marché contre 18,6 % en 2007, et 4,1 % en Europe contre 3,9 % en 2007. En 2009, CAAM a remporté de nombreux succès : le Groupe est devenu n° 1 de l'épargne salariale en France avec 21,7 % de part de marché, il a été sélectionné par le Fonds de Réserve des Retraites (FRR) pour le mandat d'exposition globale. Par ailleurs, la qualité de la gestion a été primée tout au long de l'année : les équipes remportent ainsi notamment la Corbeille Long Terme (*Mieux vivre votre argent*), le Trophée d'Or de la meilleure performance globale sur trois ans et de la meilleure gamme de fonds diversifiés sur trois ans (*Le Revenu*), ainsi que le prix *Lipper* du meilleur fond "Latin America Equity" et "Greater China Equity". De nouveaux produits innovants ont été lancés avec succès : gamme ETF et fonds chinois.

L'année 2009 est également marquée par la conclusion de l'accord avec la Société Générale permettant de créer un leader européen dans la gestion d'actifs, Amundi. Au 31 décembre 2009, la Société Générale a apporté ses activités de gestion européennes et asiatiques, CAAM Group a changé de nom et est devenu Amundi. L'entité est détenue à hauteur de 75 % par le groupe Crédit Agricole et 25 % par la Société Générale.

Le nouvel ensemble se positionne au 3^e rang européen et 8^e rang mondial et a une stratégie de développement selon deux axes : la fourniture de solutions d'épargne aux réseaux partenaires et le renforcement des expertises en gestion institutionnelle. Concernant les réseaux partenaires, Amundi dispose d'une large base de clientèle : 35 millions de clients particuliers *via* les réseaux du Crédit Agricole, de la Société Générale, LCL et du Crédit du Nord. À l'étranger, c'est 15 millions de clients qui sont concernés *via* 4 autres réseaux (Italie, République tchèque, Grèce et Japon). Enfin, des *joint ventures* sont mises en place dans des pays à forte croissance : Chine, Inde et Corée. En gestion institutionnelle, Amundi dispose de positions fortes : 3 000 clients dans plus de 30 pays et des expertises reconnues, leader mondial en euro *fixed income*, parmi les cinq leaders européens en global *fixed income*, leader européen en performance absolue et des positions fortes en actions Europe, Asie et pays émergents. Le nouvel ensemble confirme des synergies à hauteur de 120 millions d'euros en année pleine et un potentiel de création de valeur important.

Malgré un début d'année pénalisé par la crise, le métier maintient son résultat net courant au niveau de 2008 (hors dépréciation des titres Resona).

En services financiers aux institutionnels, le Groupe réaffirme sa stratégie de développement avec la prise de contrôle de CACEIS, détenu à 85 % depuis le 30 juin 2009 et des gains de fonds de commerce significatifs (HSBC en France dont les encours seront intégrés à partir du 1^{er} janvier 2010). Les encours en conservation s'inscrivent en croissance de 7,4 % sur un an et en hausse de 12,1 % pour les encours administrés.

Le produit net bancaire est en baisse limitée de 4,8 % à périmètre comparable, pénalisé par des encours en baisse au début de l'année et des volumes de transaction réduits. Par ailleurs, afin de maintenir sa rentabilité opérationnelle, le Groupe a poursuivi ses gains de productivité : les coûts sont en baisse de 8,0 % à périmètre comparable permettant au résultat brut d'exploitation de progresser de 4,6 % (à périmètre comparable). CACEIS peut ainsi afficher un coefficient d'exploitation de 72,6 % très compétitif par rapport à ses concurrents français.

La banque privée affiche une bonne résistance dans un contexte de marchés fortement perturbé. Elle affiche des résultats en hausse et un total d'encours géré en belle progression.

En termes d'activité, le Groupe a poursuivi sa conquête de nouveaux clients et s'est distinguée par la qualité de ses activités de conseil, se traduisant par une collecte ralentie mais positive de 0,3 milliard d'euros en 2009. Par ailleurs, ont été apportés à la banque privée au dernier trimestre 2009 environ 12 600 clients provenant du réseau LCL, représentant un encours d'actifs sous gestion de 1,6 milliard d'euros. L'embellie sur les marchés au cours du second semestre et la gestion avisée des actifs sous gestion a résulté en un effet marchés et change positif de 9,6 milliards d'euros.

L'ensemble de ces actions et tendances permet à la banque privée d'enregistrer une progression de plus de 11 % du total d'actifs sous gestion qui atteint 115 milliards d'euros à fin 2009. Cette hausse provient tant des actifs gérés en France (+ 12,2 %) qu'à l'international (+ 10,0 %). À périmètre constant, la hausse totale des encours reste élevée à 9,5 %.

La banque privée s'est par ailleurs efforcée d'apporter durant l'année des réponses structurelles à des problématiques conjoncturelles : sous ses actions de pilotage et de contrôle, les charges d'exploitation reculent de 5,3 % sur l'année et le coût du risque se normalise suivant un niveau particulièrement élevé en 2008.

Le résultat net affiche ainsi une progression de 6,5 % sur l'année pour atteindre 106 millions d'euros.

Dans le domaine des assurances, alors que l'année 2009 avait commencé sous des auspices peu favorables (environnement adverse sur les marchés, événements climatiques), le métier assurances, structuré au travers de la holding Crédit Agricole Assurances, a montré sa capacité de résistance et de rebond en gérant efficacement la crise. Le métier assurances, rassemblé sous une même marque et réuni physiquement depuis mai 2009 sur un même site, a continué à faire preuve d'un très fort dynamisme commercial dans la collecte et réalise une excellente année 2009.

Le chiffre d'affaires augmente de 18 % sur un an et s'établit à 25,9 milliards d'euros avec des encours qui progressent significativement. Le Groupe arrive en première place du baromètre "les Français, l'assurance et la banque" et est classé respectivement 1^{er} bancassureur et 2^e assureur-vie en France.

En **assurance-vie**, le Groupe continue de surperformer le marché. Le chiffre d'affaires global atteint 22,9 milliards d'euros dont 18,0 milliards d'euros réalisé sur la France. Le chiffre d'affaires France progresse de 16 % à travers Predica mais aussi, depuis 2009, Dolcea Vie, portail assurance de BforBank. La part des unités de compte dans la collecte France s'établit à 17 % dans un marché à 13 %.

Tirées par de bonnes performances de marché et une gestion prudente et active des placements, les provisions mathématiques atteignent désormais 203 milliards d'euros, en progression de 6 % et de 23 % pour les encours gérés en unités de compte.

En **assurance dommages**, malgré un début d'année impacté par les tempêtes Klaus et Quinten, le chiffre d'affaires de Pacifica progresse de 9 % sur un an, très au-dessus d'un marché atone. Grâce à de bonnes performances commerciales, Pacifica termine l'année avec près de 500 000 contrats supplémentaires en portefeuille, soit une progression de 6,6 %.

En **assurance emprunteurs**, la croissance du chiffre d'affaires sur un an est de 24 %. Depuis le 1^{er} septembre 2009, les nouveaux flux d'assurance emprunteurs de LCL sont traités par CACI (Crédit Agricole Creditor Insurance). Le Groupe est quatrième assureur emprunteurs européen.

Les **filiales à l'international** enregistrent une croissance de leur chiffre d'affaires de 31 % et réalisent désormais 19,5 % du chiffre d'affaires du métier.

Au total, le résultat net passe de 821 millions d'euros en 2008 à 846 millions d'euros en 2009, en hausse de 3,1 %. Les charges d'exploitation enregistrent quant à elles une hausse de 12,0 % sur l'année qui résulte d'effets périmètre et de l'impact de la hausse des taux de la taxe santé (CMU). Retraitées de ces éléments les charges d'exploitation restent stables.

Face aux contraintes réglementaires, le métier assurances peut compter sur la solidité de son modèle et sur ses atouts. Sa structure financière lui permet de dégager un résultat plus de deux fois supérieur à l'accroissement de ses besoins en fonds propres et son faible recours aux titres hybrides lui octroie une certaine marge de manœuvre. Par ailleurs les tests de simulation QIS4 réalisés dans le cadre de Solvency II montraient des résultats satisfaisants qui restent encore à confirmer dans les étapes ultérieures.

6. Banque de financement et d'investissement

En 2009, Crédit Agricole CIB a mis en place son plan de recentrage et de développement décidé à l'automne 2008. Les activités en cours d'arrêt ont réduit leurs pertes et le résultat net part du Groupe des activités pérennes est supérieur à 1 milliard d'euros.

La gestion active de la réduction des risques sur les activités de dérivés exotiques actions et de corrélation a permis de mettre fin à leurs pertes. En parallèle, la dégradation des indicateurs du marché résidentiel américain tout au long de l'année 2009 a induit des dépréciations complémentaires sur les CDO, CLO et ABS. Le résultat net part du Groupe 2009 des activités en cours d'arrêt s'élève à - 1,5 milliard d'euros contre - 3,4 milliards d'euros en 2008.

En excluant l'impact des couvertures de prêts et du *spread* émetteur sur la réévaluation de la dette, le produit net bancaire des activités pérennes 2009, à 6 427 millions d'euros, est en hausse de 32,8 % par rapport à 2008. Cette forte progression résulte de la hausse des revenus des activités de marchés sur taux d'intérêt et de la forte reprise des activités de la banque de financement.

Les charges d'exploitation totales (hors charges de restructuration) diminuent de 8 % sur un an, en phase avec les objectifs du plan de recentrage.

Le coût du risque des activités pérennes reste élevé en 2009. Il est composé de dépréciations de dossiers individuels de la banque de financement et du renforcement des provisions collectives.

Les résultats de la Banque Saudi Fransi, mise en équivalence, sont stables par rapport à l'année dernière.

Après impôt, le résultat net part du Groupe des activités pérennes, retraité de la réévaluation de la dette et des couvertures de prêts, s'élève à 1 742 millions d'euros contre 504 millions d'euros en 2008.

L'objectif de réduction des risques, conformément au plan de recentrage, a été poursuivi. Les emplois pondérés ont diminué de 18,6 milliards d'euros sur l'année, s'établissant à 132,5 milliards d'euros au 31 décembre 2009. Cette baisse inclut notamment la baisse de l'exposition aux risques de marché, qui se traduit par une VaR réglementaire moins volatile et s'élevant à 29 millions d'euros au 31 décembre 2009.

COMPTE DE RÉSULTAT BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT

<i>(en millions d'euros)</i>	2009	2009 Activités pérennes	2008	2008 Activités pérennes	Variation 2009/2008 Activités pérennes
Produit net bancaire	4 156	5 503	1 893	6 355	(13,4 %)
Charges d'exploitation	(3 181)	(3 057)	(3 580)	(3 281)	(6,8 %)
Résultat brut d'exploitation	975	2 446	(1 687)	3 074	(20,4 %)
Coût du risque	(1 769)	(1 032)	(1 310)	(1 083)	(4,7 %)
Résultat d'exploitation	(794)	1 414	(2 997)	1 991	(29,0 %)
Entreprises mises en équivalence	115	115	113	113	+ 1,8 %
Résultat net sur autres actifs	12	12	(2)	(2)	n.s.
Résultat avant impôts	(667)	1 541	(2 886)	2 102	(26,7 %)
Impôts	355	(364)	1 016	(545)	(33,1 %)
Résultat net	(312)	1 177	(1 870)	1 557	(24,4 %)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	(320)	1 136	(1 924)	1 503	(24,5 %)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE RETRAITÉ DE LA RÉÉVALUATION DE LA DETTE ET DES COUVERTURES DE PRÊTS		1 742		504	× 3,4

Banque de financement

<i>(en millions d'euros)</i>	2009	2008	Variation 2009/2008	Variation 2009/2008 Change constant
Produit net bancaire	2 001	2 683	(25,4 %)	(27,5 %)
Charges d'exploitation	(812)	(869)	(6,5 %)	(7,9 %)
Résultat brut d'exploitation	1 189	1 814	(34,5 %)	(36,9 %)
Coût du risque	(936)	(626)	+ 49,6 %	
Résultat d'exploitation	253	1 188	(78,7 %)	
Entreprises mises en équivalence	117	121	(3,3 %)	
Résultat net sur autres actifs	5	(2)	n.s.	
Résultat avant impôts	375	1 307	(71,3 %)	
Impôts	(72)	(293)	(75,6 %)	
Résultat net	303	1 014	(70,1 %)	
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	285	967	(70,5 %)	

La banque de financement enregistre les effets de la revalorisation des dérivés de couverture du portefeuille de crédits. En 2008, l'élargissement des *spreads* de crédit avait conduit à enregistrer des produits sur ces dérivés de 711 millions d'euros. En 2009, le resserrement des *spreads* a entraîné le phénomène inverse. L'impact négatif de 420 millions d'euros sur 2009 a été limité par une gestion active de ces couvertures qui a permis de cristalliser une partie significative des profits latents et de revenir en fin d'année à un coût des couvertures minimal.

Retraité du résultat des dérivés de couverture de prêts et des décotes de syndication 2008, les revenus de la banque de financement augmentent de 12 % en 2009. Cette hausse provient principalement de la banque commerciale, qui voit ses revenus augmenter de 21 %, notamment sur l'international où Crédit Agricole CIB se place au 3^e rang sur les crédits syndiqués de la zone Europe/Moyen-Orient/Afrique. Les revenus issus des financements structurés constituent un socle récurrent (+ 5 % sur 2009). Les financements de projets (3^e place pour les financements au niveau mondial fin 2009) et le crédit export (1^{re} place fin 2009) ont effectué une excellente année, de même que l'aéronautique (2^e place mondiale fin 2009).

Les charges 2009 sont en diminution de 8 % à change constant.

Le coût du risque 2009 enregistre d'une part des dépréciations sur quelques dossiers spécifiques (dont sur le Golfe : - 295 millions d'euros) et d'autre part, un renforcement des provisions collectives dont le stock s'élève à 1,6 milliard d'euros au 31 décembre 2009. Le coût du risque sur emplois pondérés Bâle I s'établit à 76 points de base sur l'année 2009, contre 55 points de base pour l'année 2008.

Le résultat net part du Groupe de la banque de financement s'élève à 285 millions d'euros sur l'année 2009, intégrant l'impact négatif des couvertures de prêts.

Banque de marchés et d'investissement

<i>(en millions d'euros)</i>	2009	2008	Variation 2009/2008
Produit net bancaire	3 502	3 672	(4,6 %)
Charges d'exploitation	(2 245)	(2 412)	(6,9 %)
Résultat brut d'exploitation	1 257	1 260	(0,2 %)
Coût du risque	(96)	(457)	(79,0 %)
Résultat d'exploitation	1 161	803	+ 44,6 %
Entreprises mises en équivalence	(2)	(8)	(75,0 %)
Résultat net sur autres actifs	7	0	n.s.
Résultat avant impôts	1 166	795	+ 46,7 %
Impôts	(292)	(252)	+ 16,2 %
Résultat net	874	543	+ 60,9 %
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	851	536	+ 58,5 %

La banque de marchés et d'investissement est impactée par les résultats latents sur les dettes structurées émises par Crédit Agricole CIB, qui s'élèvent à - 504 millions d'euros en 2009 contre + 688 millions d'euros en 2008. Retraité de ces montants, le produit net bancaire est en hausse de 34 %.

Les revenus du pôle *Fixed Income* sont en croissance de 46 % en 2009.

- La trésorerie a continué à profiter des opportunités de marché sur le premier semestre 2009 et a dégagé des revenus aussi élevés en 2009 qu'en 2008. Il en est de même dans une moindre mesure sur les matières premières et sur le change dont l'année 2008 avait été exceptionnelle.
- L'activité de dérivés de taux "vanilles" a réalisé une excellente performance sur 2009.

- Les activités d'émissions obligataires notamment sur le marché primaire doublent leurs revenus entre les deux années.

Les revenus du pôle actions sont en hausse de 19 % en 2009.

- L'activité des dérivés actions est redevenue bénéficiaire en 2009.
- Les revenus des courtiers sont en diminution, en ligne avec les mauvaises conditions de marché du courtage actions et des marchés organisés. Newedge, qui avait effectué une excellente année 2008, conserve sa part de marché et des revenus similaires à ceux de 2007. Sur le marché asiatique, CLSA a rebondi en fin d'année.
- Les nombreuses émissions d'actions ont été une source de revenus importante de la banque d'investissement.

Les charges d'exploitation diminuent de 7 %.

Le coût du risque enregistre des dépréciations sur des dossiers de petits montants.

Après la prise en compte de la charge d'impôt, le résultat net part du Groupe s'établit à 851 millions d'euros, impacté négativement par les résultats latents sur les dettes structurées émises par Crédit Agricole CIB.

Activités en cours d'arrêt

(en millions d'euros)	2009	2008	Variation 2009/2008
Produit net bancaire	(1 347)	(4 491)	(69,8 %)
Charges d'exploitation	(124)	(300)	(58,7 %)
Résultat brut d'exploitation	(1 471)	(4 761)	(69,1 %)
Coût du risque	(737)	(227)	× 3,2
Résultat avant impôts	(2 208)	(4 988)	(55,7 %)
Impôts	719	1 561	(53,9 %)
Résultat net	(1 489)	(3 427)	(56,6 %)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	(1 456)	(3 427)	(57,5 %)

La gestion active du portefeuille a permis de diminuer les pertes des activités en cours d'arrêt en 2009 ainsi que les emplois pondérés Bâle II qui s'élèvent à 12,5 milliards d'euros au 31 décembre 2009 contre 25,8 milliards d'euros au 31 décembre 2008.

Les dérivés exotiques, dont l'exposition en risques a été réduite tout au long de l'année, ne contribuent plus de façon significative au PNB (- 72 millions d'euros en 2009).

Le resserrement des *spreads* à partir du deuxième trimestre 2009 ainsi que la gestion du risque intrinsèque des activités de corrélation ont permis de limiter la perte en produit net bancaire à - 152 millions d'euros sur 2009. La volatilité du portefeuille est à présent maîtrisée.

La dégradation des indicateurs du marché résidentiel américain tout au long de l'année 2009 a induit des dépréciations complémentaires sur les CDO, CLO et ABS de 1,8 milliard d'euros (en produit net bancaire et en coût du risque) contre - 3,3 milliards en 2008. Ces chiffres incluent le risque de contrepartie sur les garants *monolines* et les *Credit Derivative Product Company* dont les expositions ont été fortement réduites en 2009. Par ailleurs, la variation du *mark- to-market* des macrocouvertures impacte négativement les revenus de 303 millions d'euros sur l'année 2009. Depuis sa mise en place cependant, la macrocouverture nette de financement a dégagé des revenus de 241 millions d'euros.

Les charges d'exploitation 2008 comprennent 121 millions d'euros de charges de restructuration en 2008. Retraitées de cet élément, elles sont en diminution de 30 %. Le résultat net part du Groupe 2009 des activités en cours d'arrêt est de - 1 456 millions d'euros, contre - 3 427 millions d'euros en 2008.

Au total, le résultat net part du Groupe de l'ensemble du pôle de Banque de financement et d'investissement s'établit à - 320 millions d'euros contre - 1 924 millions en 2008.

7. Compte propre et divers

La variation des résultats du pôle Compte propre et divers en 2009 par rapport à 2008 résulte d'éléments exceptionnels enregistrés sur les deux années et qui les rendent difficilement comparables.

Au 31 décembre 2009, le **produit net bancaire** du pôle s'établit à - 567 millions d'euros contre 841 millions d'euros en 2008. Il intègre en 2009 la poursuite de la hausse des coûts de refinancement (+ 30 % sur un an), en partie liée à la rémunération des titres super-subordonnés souscrits par l'État et remboursés le 27 octobre 2009. À l'inverse, le produit net bancaire bénéficie des bonnes performances de la gestion financière, portées par les tendances de marché, et de profits exceptionnels liés à la gestion de la dette subordonnée. En particulier, deux opérations de rachat de la dette ont généré un profit de 218 millions d'euros.

Le **résultat des entreprises mises en équivalence** intègre, pour sa part, l'impact de la consolidation d'Intesa Sanpaolo par mise en équivalence (- 232 millions d'euros sur l'année) suite à l'accord conclu avec Generali.

En 2008, le pôle enregistrait également des éléments non récurrents significatifs, notamment une plus-value de 882 millions d'euros sur la cession de la participation dans Suez. Le résultat des entreprises mises en équivalence tenait compte, quant à lui, de la plus-value réalisée sur MasterCard et le résultat net sur autres actifs incluait la plus-value de 435 millions d'euros réalisée avec la création de Newedge.

<i>(en millions d'euros)</i>	2009	2008*	Variation 2009/2008*
Produit net bancaire	(567)	841	n.s.
Charges d'exploitation et amortissements	(831)	(1 078)	(22,9 %)
Résultat brut d'exploitation	(1 398)	(237)	× 5,9
Coût du risque	(55)	21	n.s.
Résultat d'exploitation	(1 453)	(216)	× 6,7
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence	(268)	41	n.s.
Résultat net sur autres actifs et variation de valeur des écarts d'acquisition	(8)	451	n.s.
Résultat avant impôts	(1 729)	276	n.s.
Impôts sur les bénéfices	529	387	+ 36,9 %
Résultat net	(1 200)	663	n.s.
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	(1 390)	261	n.s.

* Données impactées par le traitement en Bâle II des données LCL en 2008.

Les activités de **capital-investissement** ont réalisé en 2009 un produit net bancaire de - 9 millions d'euros, en forte baisse par rapport à 2008. Malgré une activité soutenue sur l'année, la dégradation des conditions de marché a affecté les valorisations et le montant des plus-values réalisées sur les cessions.

Au total, le pôle Compte propre et divers dégage un résultat net part du Groupe de - 1 390 millions d'euros contre 261 millions d'euros en 2008.

BILAN CONSOLIDÉ DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

Fin 2009, le total du bilan du groupe Crédit Agricole s'élève à 1 693,8 milliards d'euros contre 1 784 milliards d'euros au 31 décembre 2008, soit une baisse de 5,1%. Cette réduction de 90,2 milliards d'euros reflète des effets opposés : d'une part le bon développement des activités du Groupe qui se traduit notamment par la hausse des crédits et de la collecte ainsi que des actifs financiers disponibles à la vente ; à l'inverse une forte réduction des actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat.

Actif du bilan

Les principaux postes de l'actifs sont constitués des prêts et créances émis sur la clientèle (42,5%) et sur les établissements de crédit (5,3%), des actifs financiers à la juste valeur par résultat (25,2%), et des actifs financiers disponibles à la vente (13,7%). L'ensemble de ces postes contribue pour 88,9% soit 80,2 milliards d'euros à la réduction de l'actif du bilan.

Prêts et créances sur la clientèle et les établissements de crédit

Cette catégorie enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif, à revenus fixes ou déterminables, corrigés des dépréciations éventuelles ainsi que les expositions envers les établissements de crédit. L'encours global ressort à 809,9 milliards d'euros ; il enregistre une hausse de 4,2% par rapport à 2008 soit 32,4 milliards d'euros.

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39, le Groupe Crédit Agricole a opéré des reclassements de la catégorie « actifs financiers à la juste valeur par résultat » vers les prêts et créances. Les reclassements ont concerné des actifs financiers dont la valeur de marché à la date de reclassement s'élevait à 454 millions d'euros (cf. note 9 de l'annexe aux états financiers).

L'encours net des prêts et créances sur la clientèle (y compris les opérations de crédit-bail) s'élève à 719,8 milliards d'euros au 31 décembre 2009, en hausse de 3 % par rapport au 31 décembre 2008, soit + 20,9 milliards d'euros. Dans un contexte de demande de crédit ralentie de la part des agents économiques en particulier les entreprises, cette progression traduit l'activité soutenue en matière de crédits à la clientèle, en particulier en Banque de proximité en France et en Italie, ainsi qu'en crédit à la consommation. À l'inverse, l'encours de crédit est réduit chez Emporiki, conformément à la politique de réduction des risques mise en œuvre en Grèce.

L'essentiel de la progression des créances sur la clientèle concerne les « titres reçus en pension livrée » (+11,8 milliards d'euros) et les « autres concours à la clientèle » qui enregistrent une hausse de 35,6 milliards d'euros, intégrant le reclassement opéré au troisième trimestre à hauteur de 16,8 milliards d'euros de « comptes ordinaires débiteurs » pour Cariparma.

Les dépréciations des crédits à la clientèle augmentent de 19,9% (soit 3,6 milliards d'euros), reflétant la dégradation du contexte économique et la montée du coût du risque en lien avec l'activité, en même temps qu'un renforcement global du taux de couverture. Elles incluent 6,6 milliards d'euros de provisions collectives.

Les prêts et créances sur les établissements de crédit atteignent 90,2 milliards d'euros au 31 décembre 2009, en progression de 14,6%, soit 11,5 milliards d'euros sur l'exercice. Cette augmentation provient principalement de la hausse des comptes et prêts de 9,9 milliards d'euros sur l'exercice (+ 24,6 %) et des titres reçus en pension livrée de 2,5 milliards d'euros sur l'exercice (+ 7,2 %).

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Le montant total des actifs financiers enregistrés à la juste valeur par résultat représente 427,2 milliards d'euros au 31 décembre 2009, contre 578,7 milliards d'euros au 31 décembre 2008.

L'essentiel du portefeuille (89,9%) est constitué de titres classés en actif financier à la juste valeur par résultat par nature. Il s'agit principalement de la juste valeur positive des instruments financiers dérivés (pour 252,2 milliards d'euros), du portefeuille de titres de transaction sous forme d'obligations et autres

titres à revenu fixe (pour 39,2 milliards d'euros) ou d'actions et autres titres à revenus variables (pour 21,6 milliards d'euros), ainsi que des opérations de pension (pour 27,8 milliards d'euros).

Globalement, les instruments financiers à la juste valeur par résultat sont en réduction de 26,2% d'une année sur l'autre. Cette baisse est essentiellement liée à celle des instruments dérivés (- 34,3%). Les opérations de pension, réalisées pour l'essentiel par Crédit Agricole CIB, sont également en fort repli, - 50,5%, résultat de la politique de réduction des risques de Crédit Agricole CIB.

Le portefeuille contient par ailleurs des titres (10,1%) dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte d'une option prise par le Groupe ; il s'agit pour l'essentiel (38,5 milliards d'euros) des actifs représentatifs des contrats en unités de compte des activités d'assurances, en hausse de 38,4% par rapport à 2008.

Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente (nets de dépréciations) augmentent de 38,9 milliards d'euros entre les 31 décembre 2008 et 2009 pour représenter 231,3 milliards d'euros. Ils sont constitués essentiellement d'effets publics et valeurs assimilées, d'obligations et autres titres à revenu fixe et d'actions et autres titres à revenu variable, qui ne sont comptabilisés ni en valeur de marché par résultat ni détenus jusqu'à l'échéance, et évalués à la juste valeur à la clôture de l'exercice. 2,6 milliards d'euros ont été comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur les titres et les créances disponibles à la vente (3 milliards d'euros en 2008). Les gains nets latents sur les actifs financiers disponibles à la vente s'établissent à 4 milliards d'euros après impôts (contre des pertes nettes latentes de 4,5 milliards d'euros après impôts en 2008).

Actifs détenus jusqu'à l'échéance

Cette catégorie est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que le Groupe a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Ils sont comptabilisés selon la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif. Leur montant passe de 24,4 milliards d'euros au 31 décembre 2008 à 27,6 milliards d'euros au 31 décembre 2009 (+13.1%).

Participations dans les entreprises mises en équivalence

Le montant des participations dans les entreprises mises en équivalence passe de 3,5 milliards d'euros à 7,1 milliards d'euros en 2009, essentiellement après la consolidation de la participation dans la banque italienne Intesa Sanpaolo.

Les écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition sont en légère réduction, -241 millions d'euros, à 20,4 milliards d'euros. Cette évolution résulte principalement des opérations liées à la création d'Amundi, de l'acquisition du complément de 35% de CACEIS et des dépréciations passées sur Emporiki.

Passif du bilan

Le passif du bilan regroupe principalement les dettes envers la clientèle (34,1 % du passif total) et les établissements de crédit (6,6%), les passifs financiers à la juste valeur par résultat (21,6 %), les provisions techniques des contrats d'assurance (12,7%) et les dettes représentées par un titre (11,6 %), qui représentent dans leur ensemble 90,6% du passif hors capitaux propres.

Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle représentent 689,6 milliards d'euros ; elles sont en hausse de 12,3 milliards sur l'année (+1,8 % par rapport à 2008).

Les dettes envers la clientèle s'élèvent à 577,9 milliards d'euros au 31 décembre 2009. Leur croissance de 50 milliards d'euros sur l'exercice (+ 9,5 %) reflète le développement de l'activité de collecte bancaire des entités du groupe Crédit Agricole S.A. tant en France qu'à l'international. L'augmentation des dettes envers la clientèle porte essentiellement sur les comptes ordinaires créditeurs (+ 19,5 milliards d'euros à 168 milliards d'euros, soit une hausse de 13,2 %) et sur les comptes d'épargne à régime spécial qui, à l'inverse de la tendance observée les deux exercices précédents, affichent une croissance de 6,9 %

(+ 13,8 milliards d'euros) pour atteindre 213,4 milliards d'euros à la fin 2009. Les autres dettes envers la clientèle (dépôts à terme, bons de caisse et d'épargne, etc.) croissent de 3,4 % pour atteindre 140,5 milliards d'euros à fin 2009 en liaison avec la bonne tenue de la collecte de la banque de détail France (LCL et Caisses régionales) sur ces produits – notamment le Livret A. Quant aux opérations données en pension, elles augmentent de 17,2 milliards d'euros pour s'établir à 52,2 milliards d'euros fin 2009.

La répartition géographique des ressources illustre l'internationalisation du Groupe ; la part des dettes envers la clientèle étrangère représente 27 % en 2009 contre 14,6 % il y a 5 ans.

Pour leur part, les dettes envers les établissements de crédit, de 111,7 milliards d'euros, sont en diminution de 37,8 milliards d'euros soit -25,3 %.

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

Le montant total des passifs financiers à la juste valeur par résultat représente 365,4 milliards d'euros. Ce portefeuille est constitué d'instruments de dette évalués par nature en juste valeur à la date d'arrêté comptable en contrepartie du compte de résultat. Il se compose d'instruments financiers dérivés de transaction (pour 249,8 milliards d'euros), d'opérations de pension livrée (pour 56,3 milliards d'euros), de dettes représentées par un titre (pour 29,9 milliards d'euros) et d'opérations de vente à découvert (pour 28,9 milliards d'euros).

Le total des passifs financiers à la juste valeur par résultat recule de 26,5 % en 2009 (soit 131,7 milliards d'euros sur 2008). Celle-ci résulte essentiellement de la baisse de la juste valeur des instruments financiers dérivés de transaction (-125,7 milliards d'euros).

Provisions techniques des contrats d'assurance

Pour leur part, les provisions techniques des contrats d'assurance passent de 196 milliards d'euros à 215,5 milliards d'euros. L'augmentation de 19,5 milliards d'euros (+ 9,9 %) des provisions techniques est due aux conditions de marché positives durant l'exercice. Suite à la constitution de Crédit Agricole Assurances en 2009, les données 2008 ont été ajustées *pro forma*. Les passifs d'assurance sont toujours pour partie évalués en normes françaises conformément aux dispositions réglementaires IAS et IFRS en vigueur à la date d'arrêté.

Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre (hors celles en juste valeur par résultat *cf.* note 6.2) ont reculé de 8,4 milliards d'euros (- 4,1 %) au cours de l'année pour s'établir à 196,1 milliards d'euros au 31 décembre 2009, le Groupe ayant réduit son recours au marché sous forme d'emprunts obligataires (-5 milliards d'euros) alors que les titres de créances négociables affichent une baisse de 3,4 milliards d'euros.

Fonds Propres

Au 31 décembre 2009, avec les intérêts minoritaires (5,9 milliards d'euros) et les dettes subordonnées (34,1 milliards d'euros), les fonds propres bruts du Groupe Crédit Agricole atteignent 108,8 milliards d'euros. La part du Groupe représente 102,9 milliards d'euros, en augmentation de 7,6 milliards d'euros par rapport à 2008, sous l'effet notamment des dettes subordonnées émises dans le cadre de la gestion du passif de Crédit Agricole S.A.

Les capitaux propres, part du Groupe (y compris le résultat de l'exercice avant distribution du dividende de 2009) s'élèvent à 68,8 milliards d'euros contre 63,7 milliards d'euros au 31 décembre 2008. Leur évolution (+ 5,1 milliards d'euros) résulte principalement des mouvements suivants :

- la distribution des dividendes au titre de l'exercice 2008 (-694 millions d'euros après déduction des dividendes reçus).
- la variation positive des gains latents, qui s'élève à 3 milliards d'euros par rapport à 2008, liée pour l'essentiel à la mise en équivalence de la participation dans Intesa Sanpaolo et à la progression des marchés en fin d'année ;
- le résultat de l'exercice 2009, pour 2,7 milliards d'euros.

Gestion du capital et ratios prudentiels

L'amendement de la norme IAS 1 adopté par l'Union européenne le 11 janvier 2006 impose de publier des informations quantitatives et qualitatives sur le capital de l'émetteur et sa gestion : les objectifs, politique et procédures de gestion du capital. Ces informations sont fournies dans la note 3.6 de l'annexe aux états financiers, ainsi que dans la partie « Informations au titre du Pilier 3 de Bâle II » présentée ci-après.

Ratio européen de solvabilité des Caisses régionales

Chacune des 39 Caisses régionales de Crédit Agricole, en tant qu'établissement de crédit, déclare le ratio CRD Bâle II.

Ratio de solvabilité CRD des Caisses Régionales

en %	31/12/2009	31/12/2008
Plus haut	17,93	14,81
Moyen*	12,46	10,59
Plus bas	9,65	8,12

* Moyenne arithmétique des ratios de solvabilité individuels

Le ratio moyen des Caisses régionales apparaît en hausse sensible de près de 2 points entre fin 2008 et fin 2009, avec un niveau relativement élevé à fin 2009, proche de 12,5 %.

Cette évolution résulte en premier lieu d'une baisse des risques pondérés liée à l'évolution réglementaire dans le calcul du dénominateur. Un mécanisme de plancher s'applique aux risques, qui est passé de 90 % en 2008 à 80 % en 2009 des risques calculés selon la définition de l'ancien ratio, le ratio de solvabilité européen. La quasi totalité des Caisses régionales doivent appliquer ce plancher. En outre, la progression des risques a été relativement modérée en 2009, en parallèle avec l'activité crédit dont la progression des encours ressort pour le cumul des CR en 2009 à + 2,1 % contre + 6,7 % en 2008.

La progression du ratio des Caisses régionales en 2009 provient également de celle des fonds propres au numérateur, qui ressort à + 8,5 % pour le cumul des Caisses régionales, compte tenu de l'intégration des résultats conservés fin 2009, globalement au même niveau qu'à fin 2008 et de la participation de quelques Caisses à deux émissions de titres subordonnés remboursables.

Il importe de rappeler que les Caisses régionales ont accordé à Crédit Agricole S.A. leur garantie solidaire, à hauteur du total de leur capital et de leurs réserves, dans l'éventualité où celle-ci ne pourrait pas faire face à ses obligations. Cette garantie constitue le pendant des engagements de Crédit Agricole S.A., en tant qu'organe central, de maintenir la solvabilité et la liquidité des Caisses régionales. En conséquence, les agences de notation internationales accordent des notes identiques aux programmes d'émission de Crédit Agricole S.A. et des Caisses régionales notées.

PARTIES LIÉES

Les informations relatives aux parties liées, sociétés consolidées et principaux dirigeants du Groupe, au 31 décembre 2009 sont décrites dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2009 "Cadre général - Parties liées".

CONTRÔLE INTERNE

L'organisation du contrôle interne du groupe Crédit Agricole témoigne d'une architecture en phase avec les exigences légales et réglementaires, ainsi qu'avec les recommandations du Comité de Bâle.

Le dispositif et les procédures de contrôle interne sont définis, au sein du groupe Crédit Agricole, comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité (au sens de respect des lois, règlements et normes internes), la sécurité et l'efficacité des opérations, conformément aux références présentées au point 1 ci-après.

Le dispositif et les procédures de contrôle interne se caractérisent par les objectifs qui leur sont assignés :

- application des instructions et orientations fixées par la Direction générale ;
- performance financière, par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources du Groupe, ainsi que la protection contre les risques de pertes ;
- connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques ;
- conformité avec les règles internes et externes ;
- prévention et détection des fraudes et erreurs ;
- exactitude, exhaustivité des enregistrements comptables et établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Ces procédures comportent toutefois les limites inhérentes à tout dispositif de contrôle interne, du fait notamment de défaillances techniques ou humaines.

Conformément aux principes en vigueur au sein du Groupe, le dispositif de contrôle interne s'applique sur un périmètre large visant à l'encadrement et à la maîtrise des activités, ainsi qu'à la mesure et à la surveillance des risques sur base consolidée. Ce principe, appliqué par chaque entité du groupe Crédit Agricole S.A. à ses propres filiales, permet de décliner le dispositif de contrôle interne selon une logique pyramidale et sur l'ensemble des entités. Le dispositif mis en œuvre par Crédit Agricole S.A., qui s'inscrit dans le cadre de normes et principes rappelés ci-dessous, est ainsi déployé d'une façon adaptée aux différents métiers et aux différents risques, à chacun des niveaux du groupe Crédit Agricole afin de répondre au mieux aux obligations réglementaires propres aux activités bancaires.

Les moyens, outils et *reportings* mis en œuvre dans cet environnement normatif permettent une information régulière, notamment au Conseil d'administration et au Comité d'audit, à la Direction générale et au management, sur le fonctionnement des dispositifs de contrôle interne et sur leur adéquation (système de contrôle permanent et périodique, rapports sur la mesure et la surveillance des risques, plans d'actions correctives...).

1. Références en matière de contrôle interne

Les références en matière de contrôle interne procèdent des dispositions du Code monétaire et financier⁽¹⁾, du règlement 97-02 modifié du Comité de la réglementation bancaire et financière relatif au contrôle interne

⁽¹⁾ Article L. 511-41

des établissements de crédit et entreprises d'investissement, du règlement général de l'AMF et des recommandations relatives au contrôle interne, à la maîtrise des risques et à la solvabilité émises par le Comité de Bâle.

Ces normes, nationales et internationales, sont complétées de normes internes propres au Crédit Agricole :

- corpus des communications à caractère permanent, réglementaire (réglementation externe et règles internes au Groupe) et d'application obligatoire, relatives notamment à la comptabilité (Plan comptable du Crédit Agricole), à la gestion financière, aux risques et aux contrôles permanents, applicables à l'ensemble du groupe Crédit Agricole ;
- charte de déontologie du groupe Crédit Agricole ;
- recommandations du Comité plénier de contrôle interne des Caisses régionales ;
- corps de "notes de procédure", applicables au groupe Crédit Agricole S.A., portant sur l'organisation, le fonctionnement ou les risques. Dans ce cadre, Crédit Agricole S.A. avait dès 2004 adopté un ensemble de notes de procédures visant au contrôle de la conformité aux lois et règlements. Ce dispositif procédural a été depuis lors adapté aux évolutions réglementaires et déployé dans les entités du Groupe, notamment en matière de sécurité financière (prévention du blanchiment de capitaux, lutte contre le financement du terrorisme...) ou de détection des dysfonctionnements dans l'application des lois, règlements, normes professionnelles et déontologiques, par exemple. Ces notes de procédure font l'objet d'une actualisation régulière, autant que de besoin, en fonction notamment des évolutions de la réglementation et du périmètre de contrôle interne.

2. Principes d'organisation du dispositif de contrôle interne

Afin que les dispositifs de contrôle interne soient efficaces et cohérents entre les différents niveaux d'organisation du Groupe, le groupe Crédit Agricole s'est doté d'un corps de règles et de recommandations communes, basées sur la mise en œuvre et le respect de principes fondamentaux.

Ainsi, chaque entité du groupe Crédit Agricole (Caisses régionales, Crédit Agricole S.A., filiales établissements de crédit ou entreprises d'investissement, autres...) se doit d'appliquer ces principes à son propre niveau.

Principes fondamentaux

Les principes d'organisation et les composantes des dispositifs de contrôle interne de Crédit Agricole S.A., communs à l'ensemble des entités du groupe Crédit Agricole, recouvrent des obligations en matière :

- d'information de l'organe délibérant (stratégies risques, limites fixées aux prises de risques, activité et résultats du contrôle interne, incidents significatifs) ;
- d'implication directe de l'organe exécutif dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne ;
- de couverture exhaustive des activités et des risques, de responsabilité de l'ensemble des acteurs ;
- de définition claire des tâches, de séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle, de délégations formalisées et à jour ;
- de normes et procédures, notamment en matière comptable, formalisées et à jour.

Ces principes sont complétés par :

- des dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques : de crédit, de marché, de liquidité, financiers, opérationnels (traitements opérationnels, qualité de l'information financière et comptable, processus informatiques), risques de non-conformité et risques juridiques ;
- un système de contrôle, s'inscrivant dans un processus dynamique et correctif, comprenant des contrôles permanents réalisés par les unités opérationnelles ou par des collaborateurs dédiés, et des contrôles périodiques (réalisés par les unités d'Inspection générale ou d'audit).
- des travaux engagés en 2009 au niveau du Groupe, en application des arrêtés du 14 janvier et du 3 novembre 2009 modifiant le règlement 97-02, relatifs d'une part à l'adéquation entre la politique de

rémunération et les objectifs de maîtrise des risques, et d'autre part à la rémunération des opérateurs de marché.

Pilotage du dispositif

Depuis l'entrée en vigueur des modifications du règlement 97-02 sur le contrôle interne relatives à l'organisation des fonctions de contrôle, l'obligation est faite à chaque responsable d'entité ou de métier, chaque manager, chaque collaborateur et instance du Groupe, d'être à même de rendre compte et de justifier à tout moment de la correcte maîtrise de ses activités et des risques induits, conformément aux normes d'exercice des métiers bancaires et financiers, afin de sécuriser de façon pérenne chaque activité et chaque projet de développement et d'adapter les dispositifs de contrôle à mettre en œuvre à l'intensité des risques encourus.

Cette exigence repose sur des principes d'organisation et une architecture de responsabilités, de procédures de fonctionnement et de décision, de contrôles et de *reportings* à mettre en œuvre de façon formalisée et efficace à chacun des niveaux du Groupe : fonctions centrales, pôles métiers, filiales, unités opérationnelles et fonctions supports.

LE COMITÉ DE CONTRÔLE INTERNE GROUPE

Le Comité de contrôle interne Groupe (CCIG), instance faîtière de pilotage des dispositifs, s'est réuni régulièrement sous la présidence du Directeur général de Crédit Agricole S.A.

Ce Comité a pour objectif de renforcer les actions à caractère transversal à mettre en œuvre au sein du groupe Crédit Agricole. Il a vocation à examiner les problématiques de contrôle interne communes à l'ensemble du Groupe (Crédit Agricole S.A., filiales de Crédit Agricole S.A., Caisses régionales, structures communes de moyens) et à s'assurer de la cohérence et de l'efficacité du contrôle interne sur base consolidée. Le CCIG, à caractère décisionnel et à décisions exécutoires, est composé de dirigeants salariés de Crédit Agricole S.A. À ce titre, il est distinct du Comité d'audit et des risques, démembré du Conseil d'administration. Le Comité est notamment chargé de la coordination des trois fonctions de contrôle : Audit-Inspection, Risques et Contrôles Permanents, Conformité.

TROIS LIGNES MÉTIERS INTERVENANT SUR L'ENSEMBLE DU GROUPE

Le responsable du contrôle permanent, membre du Comité exécutif de Crédit Agricole S.A. en charge de la Direction Risques et Contrôles Permanents Groupe, et l'Inspecteur général Groupe, responsable du contrôle périodique, sont directement rattachés au Directeur général de Crédit Agricole S.A. En outre, la fonction Conformité, assumée par un Directeur juridique et conformité du Groupe depuis le début du mois de janvier 2009, est rattachée à un Directeur général délégué, en qualité de responsable de la Conformité. Les trois responsables (du Contrôle périodique, du Contrôle permanent et de la Conformité) disposent d'un large droit d'accès au Comité d'audit et des risques ainsi qu'au Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A.

Les fonctions de contrôle sont chargées d'accompagner les métiers et les unités opérationnelles pour assurer la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations. Elles effectuent à ce titre :

- le pilotage et le contrôle des risques de crédit, de marché, de liquidité, financiers et opérationnels, par la Direction risques et contrôles permanents Groupe, également en charge du contrôle de dernier niveau de l'information comptable et financière et du suivi du déploiement de la sécurité des systèmes d'information et des plans de continuité d'activités ;
- la prévention et le contrôle des risques de non-conformité par la Direction de la conformité, et des risques juridiques par la Direction des affaires juridiques. La Direction de la conformité assure notamment la prévention du blanchiment de capitaux, la lutte contre le financement du terrorisme, la prévention de la fraude, le respect des embargos et des obligations de gel des avoirs. Organisée en ligne métier, la Direction des affaires juridiques a deux objectifs principaux : la maîtrise du risque juridique, potentiellement générateur de litiges et de responsabilités, tant civiles que disciplinaires ou pénales, et l'appui juridique nécessaire aux entités et aux métiers afin de leur permettre d'exercer leurs activités, tout en minimisant les risques et le coût juridiques ;
- le contrôle indépendant et périodique du bon fonctionnement de l'ensemble des entités du groupe Crédit Agricole par l'Inspection générale Groupe.

En complément de l'intervention des différentes fonctions de contrôle, les autres fonctions centrales de Crédit Agricole S.A., les Directions et les lignes métiers concourent à la mise en œuvre des dispositifs de

contrôle interne sur base consolidée, que ce soit au sein de Comités spécialisés ou via des actions de normalisation des procédures et de centralisation de données (comptabilité, contrôle de gestion, etc.).

En ce qui concerne Crédit Agricole S.A. et ses filiales

Les fonctions, directions et lignes métiers sont elles-mêmes relayées par des dispositifs décentralisés au sein de chacune des entités juridiques, filiales de premier rang, relevant du périmètre de contrôle interne de Crédit Agricole S.A., comportant :

- des Comités de contrôle interne, trimestriels, à caractère décisionnel et à décisions exécutoires, regroupant le Directeur général de l'entité et les représentants des fonctions de contrôle de l'entité et de Crédit Agricole S.A., chargés notamment du suivi du dispositif de contrôle interne mis en œuvre dans l'entité, de l'examen des principaux risques auxquels l'entité est exposée, de l'évaluation critique des dispositifs de contrôle interne et de l'action de l'audit, du suivi des missions et des mesures correctives éventuellement nécessaires ;
- des Comités spécialisés propres à chaque entité ;
- un réseau de correspondants et d'instances dédiés à chaque ligne métier.

En ce qui concerne les Caisses régionales de Crédit Agricole

Pour les Caisses régionales, l'application de l'ensemble des règles du Groupe est facilitée par la diffusion de recommandations nationales sur le contrôle interne par le Comité plénier de contrôle interne des Caisses régionales et par l'activité des fonctions de contrôle centrales de Crédit Agricole S.A. Le Comité plénier, chargé de renforcer le pilotage des dispositifs de contrôle interne des Caisses régionales, est composé de Directeurs généraux, de cadres de Direction et de responsables des fonctions de contrôle des Caisses régionales, ainsi que de représentants de Crédit Agricole S.A. Son action est prolongée au moyen de rencontres régionales régulières et de réunions de travail et d'information entre responsables des fonctions de contrôle de Crédit Agricole S.A. et leurs homologues des Caisses régionales.

Le rôle d'organe central dévolu à Crédit Agricole S.A. amène celui-ci à être très actif et vigilant en matière de contrôle interne. En particulier, un suivi spécifique des risques et des contrôles des Caisses régionales est exercé à Crédit Agricole S.A. par le département Caisses régionales de la Direction risques et contrôles permanents et par la Direction de la conformité.

RÔLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION(2)

Le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. a connaissance de l'organisation générale de l'entreprise et approuve son dispositif de contrôle interne. Il approuve l'organisation générale du Groupe ainsi que celle de son dispositif de contrôle interne. Il est informé de l'organisation, de l'activité et des résultats du contrôle interne. Outre les informations qui lui sont régulièrement transmises, il dispose du Rapport annuel et de la présentation semestrielle sur le contrôle interne qui lui sont communiqués, conformément à la réglementation bancaire et aux normes définies par Crédit Agricole S.A. Le Président du Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. est destinataire des notes de synthèse circonstanciées présentant les conclusions des missions de l'Inspection générale Groupe.

Le Conseil est informé, au travers du Comité d'audit et des risques, des principaux risques encourus par l'entreprise et des incidents significatifs révélés par les systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.

Le Président du Comité d'audit et des risques de Crédit Agricole S.A. rend compte au Conseil des travaux du Comité et en particulier du Rapport annuel sur le contrôle interne et sur la mesure et la surveillance des risques. À la date de l'Assemblée générale, le Rapport annuel relatif à l'exercice 2009 aura été présenté au Comité d'audit et des risques, transmis à bonne date à la Commission bancaire et aux Commissaires aux comptes. Il fera également l'objet d'une présentation au Conseil d'administration.

(2) Les informations relatives à l'ensemble des travaux du Conseil d'administration sont détaillées dans la partie "Préparation et organisation des travaux du Conseil" du Rapport du Président figurant au Chapitre 2 du Document de référence de Crédit Agricole S.A..

RÔLE DU COMITÉ D'AUDIT ET DES RISQUES(3)

Les responsables des fonctions de contrôle de Crédit Agricole S.A. rendent compte de leurs missions au Comité d'audit et des risques créé par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A.

Le Comité d'audit et des risques a en charge de vérifier la clarté des informations fournies, de porter une appréciation sur la pertinence des méthodes comptables et sur l'efficacité du système de gestion des risques et du contrôle interne. Il dispose à cet effet d'un large droit de communication de toute information relative au contrôle périodique, au contrôle permanent – y compris comptable et financier –, et au contrôle de la conformité.

À ce titre, il bénéficie de présentations régulières sur les dispositifs d'encadrement des activités et sur la mesure des risques. Une information semestrielle sur le contrôle interne relative au premier semestre 2009 lui a été présentée lors de sa séance du 9 novembre 2009. Le Rapport annuel relatif à l'exercice 2009 lui sera présenté lors de sa séance du 22 avril 2010.

Par ailleurs, le Président du Comité d'audit et des risques est destinataire des notes de synthèse circonstanciées présentant les conclusions des missions de l'Inspection générale Groupe.

RÔLE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL EN MATIÈRE DE CONTRÔLE INTERNE

Le Directeur général définit l'organisation générale de l'entreprise et s'assure de sa mise en œuvre efficiente par des personnes habilitées et compétentes. Il est directement et personnellement impliqué dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne. En particulier, il fixe les rôles et responsabilités en matière de contrôle interne et lui attribue les moyens adéquats.

Il s'assure que les stratégies et limites de risques sont compatibles avec la situation financière (niveaux des fonds propres, résultats) et les stratégies arrêtées par le Conseil d'administration.

Il veille à ce que des systèmes d'identification et de mesure des risques, adaptés aux activités et à l'organisation de l'entreprise, soient adoptés. Il veille également à ce que les principales informations issues de ces systèmes lui soient régulièrement reportées.

Il s'assure que le dispositif de contrôle interne fait l'objet d'un suivi permanent, destiné à vérifier son adéquation et son efficacité. Il est informé des dysfonctionnements que le dispositif de contrôle interne permettrait d'identifier et des mesures correctives proposées. À ce titre, le Directeur général est destinataire des notes de synthèse circonstanciées présentant les conclusions des missions de l'Inspection générale Groupe.

3. Dispositifs de contrôle interne spécifiques et dispositifs de maîtrise et surveillance des risques de Crédit Agricole S.A.

Mesure et surveillance des risques

Crédit Agricole S.A. met en œuvre des processus et dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise de ses risques (risques de contrepartie, de marché, opérationnels, risques financiers structurels, autres...) adaptés à ses activités et à son organisation, faisant partie intégrante du dispositif de contrôle interne, dont il est périodiquement rendu compte à l'organe exécutif, à l'organe délibérant, au Comité d'audit et des risques, notamment via les rapports sur le contrôle interne et la mesure et la surveillance des risques.

Les éléments détaillés relatifs à la gestion des risques sont présentés dans le Rapport de gestion et dans l'annexe aux comptes consolidés qui leur est consacrée.

Organisation de la fonction Risques et contrôles permanents

La ligne métier Risques et contrôles permanents, créée en 2006 en application des modifications du règlement 97-02, a mené une activité soutenue en 2009 visant à la mesure et à la maîtrise des risques du Groupe, dans les meilleures conditions de réactivité et d'efficacité.

(3) Les informations relatives à l'ensemble des travaux du Comité d'audit et des risques sont détaillées dans la partie "Préparation et organisation des travaux du Conseil" du Rapport du Président figurant au Chapitre 2 du Document de référence de Crédit Agricole S.A..

La ligne métier Risques et contrôles permanents a en charge à la fois la gestion globale et le dispositif de contrôle permanent des risques du Groupe : risques de crédit, financiers et opérationnels, notamment ceux liés à la qualité de l'information financière et comptable, à la sécurité physique et des systèmes d'information, à la continuité d'activité et à l'encadrement des prestations de services essentielles externalisées.

La gestion des risques s'appuie sur un dispositif Groupe selon lequel les stratégies des métiers, y compris en cas de lancement de nouvelles activités ou de nouveaux produits, font l'objet d'un avis risques, et de limites de risques formalisées dans les stratégies risques pour chaque entité et activité sensible. Ces limites sont revues a minima une fois par an ou en cas d'évolution d'une activité ou des risques et sont validées par le Comité des risques Groupe. Elles sont accompagnées de limites Groupe transverses, notamment sur les grandes contreparties. La cartographie des risques potentiels, la mesure et le suivi des risques avérés font l'objet d'adaptations régulières au regard de l'activité.

Les plans de contrôle sont adaptés au regard des évolutions de l'activité et des risques, auxquels ils sont proportionnés.

La ligne métier est placée sous la responsabilité du Directeur des Risques et contrôles permanents Groupe de Crédit Agricole S.A., indépendant de toute fonction opérationnelle et rattaché au Directeur général de Crédit Agricole S.A. Elle réunit les fonctions transverses de Crédit Agricole S.A. (Direction risques et contrôles permanents Groupe) et les fonctions Risques et contrôles permanents décentralisées, au plus proche des métiers, au niveau de chaque entité du Groupe, en France ou à l'international. Les effectifs de la ligne métier Risques et contrôles permanents s'élèvent à fin 2009 à environ 2 400 personnes (en équivalents temps plein) sur le périmètre du groupe Crédit Agricole S.A. et 420 personnes sur le périmètre des Caisses régionales.

Le fonctionnement de la ligne métier s'appuie sur des instances de gouvernance structurées, parmi lesquelles les Comités de contrôle interne, le Comité des risques Groupe dans le cadre duquel l'exécutif valide les stratégies du Groupe et est informé du niveau de ses risques, le Comité de suivi des risques des Caisses régionales, le Comité de sécurité Groupe, le Comité des normes et méthodologies, le Comité de pilotage Bâle II, les Comités de suivi métier regroupant selon des périodicités prédéfinies la Direction risques et contrôles permanents Groupe et les filiales, et divers Comités en charge notamment des systèmes de notation et des systèmes d'information. La structuration d'instances visant à la meilleure réactivité des décisions s'est poursuivie en 2009 avec la mise en place d'un Comité hebdomadaire, présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A., le Comité de surveillance des risques Groupe, qui a pour rôle d'alerter de l'apparition de risques afin de dégager les orientations adaptées.

En 2009, l'organe exécutif (via le Comité des risques groupe), le Comité d'audit et le Conseil d'administration ont été tenus informés régulièrement des stratégies Risques et du niveau des risques financiers et de crédit du Groupe. Le Comité des risques Groupe a réexaminé autant que nécessaire les stratégies des métiers du Groupe en adaptant leurs limites d'intervention. Une approche transverse au Groupe a en outre été élaborée sur les secteurs économiques sensibles. En matière de risques opérationnels, la situation du Groupe vis-à-vis des risques de fraude a donné lieu à une information régulière de l'organe exécutif dans le cadre du Comité de contrôle interne Groupe.

FONCTIONS TRANSVERSES DE CRÉDIT AGRICOLE S.A. (DIRECTION RISQUES ET CONTRÔLES PERMANENTS GROUPE)

Au sein de Crédit Agricole S.A., la Direction risques et contrôles permanents Groupe assure le suivi et la gestion globale des risques et des dispositifs de contrôle permanent du Groupe.

Afin de s'adapter aux évolutions du contexte, notamment l'accroissement et la diversification des risques, la Direction risques et contrôles permanents a fait évoluer son organisation fin 2009 afin de renforcer la vision consolidée et l'anticipation des risques.

Gestion globale des risques Groupe

La mesure consolidée et le pilotage de l'ensemble des risques du Groupe sont assurés de façon centralisée par la Direction risques et contrôles permanents Groupe, avec des unités spécialisées par nature de risque qui définissent et mettent en œuvre les dispositifs de consolidation et de risk-management (normes, méthodologies, système d'information).

Le dispositif de la Direction risques et contrôles permanents comprend également une fonction "suivi métiers" en charge de la relation globale et individualisée avec chacune des filiales du groupe Crédit Agricole S.A.. Sont ainsi désignés des responsables suivi métier en charge de la relation globale et consolidée (tous types de risques inclus) avec chaque filiale du Groupe, notamment la Banque de financement et d'investissement (Crédit Agricole CIB). La supervision des risques des Caisses régionales est assurée par un département spécifique de la Direction risques et contrôles permanents.

Le suivi des risques Groupe, outre le suivi par entité, par les unités de suivi métier, s'effectue via l'examen des risques en Comité des risques Groupe et Comité de suivi des risques des Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. mesure ses risques de manière exhaustive et précise, c'est-à-dire en intégrant l'ensemble des catégories d'engagements (bilan, hors bilan) et des positions, en consolidant les engagements sur les sociétés appartenant à un même groupe, en agrégeant l'ensemble des portefeuilles et en distinguant les niveaux de risques.

Ces mesures sont complétées d'une évaluation régulière basée sur différents types de "scénarios catastrophes", appliqués sur base des expositions réelles, allant jusqu'à simulation *in fine* d'un compte de résultat groupe Crédit Agricole et d'un ratio de solvabilité *Tier one*.

Les travaux visant à l'optimisation permanente des outils de pilotage Groupe des risques, et particulièrement à la meilleure exhaustivité et fiabilité de la mesure consolidée des risques de crédit et financiers, se sont poursuivis à un rythme soutenu. En particulier, le Groupe dispose dorénavant d'outils permettant la consolidation quotidienne des risques de marché et la consolidation trimestrielle du risque de taux d'intérêt global.

En matière de risque de liquidité, suite à la publication de l'arrêté du 5 mai 2009 modifiant le règlement 97-02, des travaux ont été entrepris en 2009 afin de renforcer le système de gestion et d'encadrement de la liquidité en vue de l'obtention de l'homologation de ce système par la Commission bancaire.

Le groupe Crédit Agricole S.A. met en œuvre depuis 2008 le calcul de ses encours de risques pondérés pour le calcul des fonds propres Bâle II, en vertu de ses modèles internes, homologués par la Commission bancaire (modèle "IRB" pour le calcul des risques de crédit, modèle AMA pour le calcul des risques opérationnels ; la méthode "standard" est appliquée sur le périmètre destiné à une validation ultérieure ou restant en standard durable).

Les normes et méthodologies de gestion de risques ont été adaptées avec la diffusion en 2009 de nouvelles notes de procédure Groupe concernant notamment les principes d'organisation du dispositif de contrôle permanent de l'information financière et comptable, le rapprochement des bases risques avec la comptabilité, le processus d'encadrement des risques de contrepartie, les dispositifs de remontée des alertes dans les domaines des risques opérationnels, financiers ou de contrepartie.

En application de l'arrêté du 14 janvier 2009 modifiant le règlement 97-02, un dispositif relatif aux incidents significatifs a également été mis en place, les seuils de significativité ont été validés par le Conseil d'administration du 26 août 2009 et une procédure Groupe précisant les seuils de significativité et les modalités de remontée des incidents aux organes exécutifs et délibérants a été diffusée à l'ensemble des entités du groupe Crédit Agricole, filiales et Caisses régionales.

La surveillance des risques par Crédit Agricole S.A. passe par un dispositif de suivi permanent des dépassements de limites et de leur régularisation, du fonctionnement des comptes, de la correcte classification des créances au regard de la réglementation en vigueur (créances douteuses notamment), de l'adéquation du niveau de provisionnement aux niveaux de risques sous le contrôle des Comités Risques ainsi que par la revue périodique des principaux risques et portefeuilles, portant en particulier sur les "affaires sensibles".

Dans un contexte général d'augmentation du risque en 2009, l'accompagnement des métiers et entités du Groupe a été soutenu, avec notamment :

- la revue de leurs stratégies risques, incluant leurs limites globales et individuelles ;
- la mise en place de limites Groupe sur les grandes contreparties et secteurs jugés sensibles ;

- la structuration de procédures d'alertes sur l'ensemble des risques destinée à une action coordonnée et réactive de Crédit Agricole S.A. et des entités du Groupe.

Contrôle des risques Groupe

La Direction risques et contrôles permanents assure la coordination de la mise en place d'un dispositif Groupe de contrôles permanents (définition des contrôles clés par type de risques, organisation d'un *reporting* des résultats auprès des différents niveaux de consolidation concernés du Groupe, selon des degrés de synthèse différenciés). Elle a fait déployer un outil de contrôle des risques sur l'ensemble du Groupe en 2008 et les points de contrôle de niveau Groupe mis en place par l'ensemble des entités ont été actualisés en 2009.

FONCTIONS RISQUES ET CONTRÔLES PERMANENTS DÉCONCENTRÉES, AU NIVEAU DE CHACUN DES MÉTIERS DU GROUPE

Au sein du groupe Crédit Agricole S.A.

Le déploiement de la ligne métier s'opère sous forme de ligne métier hiérarchique par la nomination d'un responsable risques et contrôles permanents (RCPR) pour chaque filiale ou pôle métier. Le RCPR métier est rattaché hiérarchiquement au RCPR Groupe et fonctionnellement à l'organe exécutif du pôle métier concerné. Ce positionnement assure l'indépendance des directions des risques et contrôles permanents locales.

Chaque filiale ou métier, sous la responsabilité de son RCPR se dote des moyens nécessaires pour assurer la gestion de ses risques et la conformité de son dispositif de contrôle permanent, afin de mettre en œuvre une fonction de plein exercice (vision exhaustive et consolidée des risques, de nature à garantir la pérennité de l'entité sur l'ensemble de son périmètre de contrôle interne).

Les relations entre chaque filiale ou métier et la Direction risques et contrôles permanents Groupe sont organisées autour des principaux éléments suivants :

- mise en œuvre par chaque filiale ou métier des normes et procédures transverses du Groupe, élaborées par la Direction risques et contrôles permanents ;
- détermination pour chaque filiale ou métier d'une stratégie risques, validée par le Comité des risques Groupe sur avis de la Direction risques et contrôles permanents, précisant notamment les limites globales d'engagement de l'entité ;
- mise en place entre chaque filiale ou métier et la Direction risques et contrôles permanents d'une convention de fonctionnement, périodiquement révisée, précisant le mode de déclinaison opérationnelle, au sein de l'entité, des principes du Groupe en matière d'organisation de la fonction Risques et contrôles permanents, notamment le format du *reporting* vers la Direction risques et contrôles permanents ;
- principe de délégation de pouvoirs du RCPR Groupe aux RCPR métier qui lui sont hiérarchiquement rattachés dans l'exercice de leurs missions, sous condition de transparence et d'alerte de ces derniers vis-à-vis de la Direction risques et contrôles permanents Groupe ;
- Comité suivi métier réunissant périodiquement la Direction risques et contrôles permanents et l'entité sur la qualité du dispositif risques et contrôles permanents et le niveau des risques, y compris sur la banque de financement et d'investissement (Crédit Agricole CIB).

Sur le périmètre des Caisses régionales

La réglementation bancaire relative aux risques s'applique à chacune des Caisses régionales à titre individuel. Chacune d'elles est responsable de son dispositif de risques et contrôles permanents et dispose d'un responsable des risques et contrôles permanents, rattaché à son Directeur général, en charge du pilotage des risques et des contrôles permanents. Celui-ci peut également avoir sous sa responsabilité le responsable de la Conformité. Si ce n'est pas le cas, le responsable de la Conformité est directement rattaché au Directeur général.

En outre, en qualité d'organe central, Crédit Agricole S.A., via la Direction risques et contrôles permanents Groupe, consolide les risques portés par les Caisses régionales et assure l'animation de la ligne métier

Risques et contrôles permanents des Caisses régionales, notamment en diffusant dans les Caisses régionales les normes nécessaires, en particulier pour la mise en place d'un dispositif de contrôle permanent de niveau Groupe.

Par ailleurs, les risques de crédit importants pris par les Caisses régionales sont présentés pour prise en garantie partielle à Foncaris, établissement de crédit filiale à 100 % de Crédit Agricole S.A. L'obligation faite aux Caisses régionales de demander une contre garantie à Foncaris sur leurs principales opérations (supérieures à un seuil défini entre les Caisses régionales et Foncaris) offre ainsi à l'organe central un outil efficace lui permettant d'apprécier le risque associé avant son acceptation.

Dispositif de contrôle interne en matière de sécurité des systèmes d'information et de plans de continuité d'activités

La Direction risques et contrôles permanents Groupe a mis en place des structures de niveau Groupe, notamment en matière de gouvernance et d'organisation de la sécurité, qui permettent au Crédit Agricole de disposer d'un pilotage unifié et cohérent sur l'ensemble de son périmètre et de procéder à des actions de normalisation.

L'ensemble des entités du Groupe (filiales et Caisses régionales) ont mis en place le dispositif qui repose sur la nomination d'un responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI), d'un responsable du plan de continuité d'activité (RPCA) et sur des cellules de crise à plusieurs niveaux (unitaire, communautaire, par ligne métier et nationale).

Les RPCA et RSSI s'assurent de la bonne mise en place et du maintien en condition opérationnelle des plans de repli utilisateurs, des plans de secours informatique, par l'organisation d'exercices de PCA périodiques, et contrôlent la bonne sécurité des systèmes d'information (contrôle des intrusions notamment), dans le respect de la réglementation et des normes du Groupe. Par ailleurs, le dispositif de contrôles permanents Groupe prévoit un socle minimal de contrôles obligatoires pour l'ensemble des entités dans le domaine des PCA et de la SSI, dont les résultats sont reportés à la Direction risques et contrôles permanents Groupe.

Dans le cadre du PCA et plus particulièrement de la crise pandémie grippale A/H1N1 qui touche le pays, les entités du Groupe se sont dotées de moyens de protection de leur personnel en vue d'assurer la continuité de leurs activités essentielles.

Dispositif de contrôle interne de l'information comptable et financière

RÔLES ET RESPONSABILITÉS DE L'ÉLABORATION ET DU TRAITEMENT DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Conformément aux règles en vigueur au sein du Groupe, les missions et principes d'organisation des fonctions de la Direction des finances Groupe sont définis par une note de procédure.

La fonction centrale Finances est organisée en ligne métier au sein du groupe Crédit Agricole S.A. Les responsables de la fonction finances d'un métier et ou d'une filiale sont rattachés hiérarchiquement au responsable du métier ou de la filiale et fonctionnellement au Directeur des finances Groupe.

Au niveau de chaque pôle métier, la Direction financière constitue un relais, chargé de la déclinaison, en fonction des spécificités du métier, des principes du Groupe en matière de normes, d'organisation des systèmes d'information ; elle constitue également dans certains cas un palier d'élaboration des données comptables et des données de gestion du métier. Chaque Direction risques et contrôles permanents au sein du Groupe est également responsable de la production des données risques utilisées dans le cadre de l'élaboration de l'information financière et de la mise en œuvre de contrôles permettant de s'assurer de la qualité de la réconciliation avec les données comptables.

Chaque métier et/ou entité se dote des moyens de s'assurer de la qualité des données comptables, de gestion et risques transmises au Groupe pour les besoins de la consolidation, notamment sur les aspects suivants : conformité aux normes applicables au Groupe, concordance avec les comptes individuels arrêtés par son organe délibérant, réconciliation des résultats comptables et de gestion.

Au sein de la Direction des finances Groupe, trois fonctions contribuent principalement à l'élaboration de l'information comptable et financière publiée : la comptabilité, le contrôle de gestion, la communication financière.

La fonction Comptable

La fonction comptable a pour mission principale d'élaborer les comptes individuels de Crédit Agricole S.A., les comptes consolidés des groupes Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole, et l'information sectorielle du groupe Crédit Agricole S.A. selon la définition des métiers arrêtée aux fins de communication financière et en application de la norme IFRS 8. Pour répondre à cette mission, la fonction comptable assure, dans le cadre de la réglementation en vigueur, la définition et la diffusion des normes et principes comptables applicables au Groupe, pilote les référentiels comptables, définit les règles d'architecture du système d'information comptable et réglementaire et gère les processus comptables permettant la consolidation des comptes et des déclarations réglementaires.

La fonction de Contrôle de gestion

Dans le domaine de l'élaboration de l'information financière, la fonction contrôle de gestion Groupe participe avec la Direction de la gestion financière à la définition des règles d'allocation des fonds propres économiques (définition, politique d'allocation), consolide, construit et chiffre le budget et le plan à moyen terme du groupe Crédit Agricole S.A. Pour répondre à cet objectif, la fonction contrôle de gestion Groupe définit les procédures et méthodes de contrôle de gestion ainsi que l'architecture et les règles de gestion du système de contrôle de gestion du Groupe.

La fonction Communication financière

La fonction communication financière et relations investisseurs de Crédit Agricole S.A. assure la responsabilité de l'information publiée au travers des communiqués et des présentations faites aux actionnaires, analystes financiers, investisseurs institutionnels, agences de notation, et de l'information qui est reprise dans les documents soumis au visa de l'Autorité des marchés financiers (AMF). À ce titre, la fonction communication financière élabore, sous la responsabilité du Directeur général et du Directeur des finances Groupe de Crédit Agricole S.A., les supports de présentation des résultats, de la structure financière ainsi que de l'évolution des métiers du groupe Crédit Agricole S.A., permettant aux tiers de se faire une opinion notamment sur sa solidité financière, sa rentabilité et ses perspectives.

Procédures d'élaboration et de traitement de l'information comptable et financière

Chaque entité du Groupe a la responsabilité, vis-à-vis du Groupe et des autorités de tutelle dont elle dépend, de ses comptes individuels, qui sont arrêtés par son organe délibérant ; selon la dimension des entités, ces comptes sont préalablement examinés par leur Comité d'audit, quand elles en sont dotées.

Concernant les Caisses régionales de Crédit Agricole, l'arrêté des comptes s'accompagne d'une mission d'approbation réalisée par la Direction de la comptabilité de Crédit Agricole S.A., dans le cadre de l'exercice de sa fonction d'organe central. Les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole sont présentés au Comité d'audit et arrêtés par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A.

L'information financière publiée s'appuie pour l'essentiel sur les données comptables mais également sur des données de gestion et des données risques.

Données comptables

Les données individuelles des entités sont établies selon les normes comptables applicables dans le pays d'exercice de l'activité. Pour les besoins d'élaboration des comptes consolidés du Groupe, les comptes locaux sont retraités pour être en conformité avec les principes et méthodes IFRS retenus par le groupe Crédit Agricole S.A.

En 2009, les projets engagés en 2007 sur l'accélération des délais de publication des comptes consolidés du groupe Crédit Agricole ont été poursuivis par les entités du Groupe.

Données de gestion et données risques

Les données de gestion sont issues de la fonction Contrôle de gestion de la Direction des finances Groupe ou de la Direction des risques Groupe. Chaque métier et/ou filiale transmet à Crédit Agricole S.A. ses informations de gestion après réconciliation préalable avec les données comptables du métier ou de la filiale.

Les données de gestion peuvent provenir également de sources d'information externes (Banque centrale européenne, Banque de France) pour le calcul des parts de marché notamment.

Conformément aux recommandations de l'AMF et du CESR, l'utilisation de données de gestion pour élaborer l'information financière publiée respecte les orientations suivantes :

- qualification des informations financières publiées : informations historiques, données pro forma, prévisions ou tendances ;
- description claire des sources desquelles est issue l'information financière. Lorsque les données publiées ne sont pas directement extraites des informations comptables, il est fait mention des sources et de la définition des modes de calcul ;
- comparabilité dans le temps des données chiffrées et des indicateurs qui impliquent une permanence des sources, des modes de calcul et des méthodes.

Description du dispositif de contrôle permanent comptable

La fonction de Contrôle permanent comptable a pour objectif de s'assurer de la couverture adéquate des risques comptables majeurs, susceptibles d'altérer la qualité de l'information comptable et financière. Cette fonction est rattachée hiérarchiquement à la Direction risques et contrôles permanents. La fonction de Contrôle permanent comptable Groupe s'appuie sur un maillage du dispositif constitué par les responsables des risques et des contrôles permanents des filiales et des Caisses régionales. Elle exerce directement des missions de contrôle sur les fonctions d'élaboration de l'information financière Groupe de Crédit Agricole S.A.

L'unité exerce dans ce domaine d'activité quatre missions principales :

- définir les normes et les principes d'organisation et de fonctionnement du contrôle permanent, au sein du groupe Crédit Agricole ;
- évaluer la qualité des processus Groupe d'élaboration de l'information comptable et financière et du dispositif de surveillance des risques liés à cette information, mis en place au sein du groupe Crédit Agricole ;
- assurer la surveillance et l'animation des dispositifs de contrôle permanent comptable déployés au sein des filiales du Groupe ;
- rendre compte de la qualité des dispositifs de contrôle permanent de l'information comptable et financière pour l'ensemble des filiales du groupe Crédit Agricole S.A., auprès des instances de suivi du contrôle interne du Groupe et, à leur demande, auprès de l'organe délibérant ou du Comité d'audit et des risques.

En 2009, l'unité Contrôle permanent comptable a élaboré et diffusé une norme sur les principes d'organisation du contrôle permanent de l'information comptable et financière. Elle a également, en collaboration avec la Direction de la comptabilité de Crédit Agricole S.A., rédigé un guide sur le contrôle comptable.

Relations avec les Commissaires aux comptes

Le document de référence, ses actualisations, les notes d'opérations et les prospectus établis à l'occasion d'émissions de titres de créances ou de capital qui reprennent l'ensemble de l'information financière, sont soumis soit au visa soit à l'enregistrement de l'AMF.

Conformément aux normes d'exercice professionnel en vigueur, les Commissaires aux comptes mettent en œuvre les diligences qu'ils jugent appropriées sur l'information comptable et financière publiée :

- audit des comptes individuels et des comptes consolidés ;
- examen limité des comptes consolidés semestriels ;
- lecture d'ensemble des informations financières trimestrielles et des supports de présentation de l'information financière aux analystes financiers.

Dans le cadre de leur mission légale, les Commissaires aux comptes présentent au Comité d'audit de Crédit Agricole S.A. les conclusions de leurs travaux relatifs à l'information comptable et financière qu'ils ont examinée dans le cadre de leur mandat, ainsi que les faiblesses significatives du contrôle interne, pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Prévention et contrôle des risques de non-conformité

Les fonctions de Conformité sont présentes chez Crédit Agricole S.A., dans chacune de ses filiales et dans chacune des Caisses régionales. A fin 2009, ces fonctions sont exercées en équivalent temps plein par environ 650 personnes au sein du groupe Crédit Agricole S.A. et 186 personnes au sein des Caisses régionales.

La fonction Conformité, assumée par le Directeur juridique et Conformité du Groupe, est rattachée à un Directeur général délégué, en qualité de responsable de la Conformité au regard du règlement 97-02, en charge du domaine Fonctions Crédit Agricole S.A. Groupe.

La Direction de la conformité dispose d'une autorité fonctionnelle sur les responsables Conformité des filiales françaises et étrangères de Crédit Agricole S.A. Dans sa fonction d'organe central, elle assure le pilotage, la coordination et l'animation de la ligne métier Conformité dans les Caisses régionales, notamment en diffusant les normes nécessaires au regard du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers et du règlement 97-02 modifié. Les missions des responsables Conformité des filiales du groupe Crédit Agricole S.A. sont exercées en toute indépendance grâce à un double rattachement hiérarchique à l'entité et fonctionnel à la ligne métier Conformité.

La Direction de la conformité Groupe élabore les politiques relatives au respect :

- des dispositions législatives et réglementaires, ainsi que leur diffusion et le contrôle de leur observation,
- des règles en matière de prévention du blanchiment des capitaux, de lutte contre le financement du terrorisme, de gestion des embargos et de gel des avoirs, ainsi que la lutte contre la fraude.

La Direction de la conformité est destinataire de *reportings* mensuels sur les dysfonctionnements et de rapports de conformité comprenant une mise à jour de la cartographie des risques de non-conformité.

Le Comité de management de la conformité, présidé par le Directeur général, se réunit dans sa forme plénière mensuellement. Ce Comité prend les décisions nécessaires, tant pour la prévention des risques de non-conformité que pour la mise en place et le suivi des mesures correctrices à la suite des dysfonctionnements les plus importants portés à sa connaissance. Les travaux de ce Comité font régulièrement l'objet de comptes rendus au Comité d'audit et des risques du Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A.

Au sein de la Direction de la conformité Groupe, des unités sont spécifiquement dédiées aux expertises transverses Groupe : conformité et procédures, sécurité financière, prévention de la fraude, conformité et systèmes, coordination des programmes de sensibilisation et de formation. En outre, des unités sont dédiées à l'animation des entités par métier : Banque de détail France, Banque de détail à l'International, Assurances et Services financiers spécialisés, marché des capitaux, gestion d'actifs et titres, sécurité financière de la banque privée à l'international.

Dans le cadre des actions déjà engagées et suite aux évolutions des textes réglementaires (Directive MIF notamment), la ligne métier Conformité a diffusé une mise à jour des procédures de conformité pour application dans le Groupe.

Les filiales de banque de détail internationale ont, en 2009, complété les dispositifs de maîtrise des risques de non-conformité. Les priorités du Groupe ont fait l'objet d'une attention spécifique et ont été déclinées en ce qui concerne la documentation clientèle, le déploiement d'outils, l'encadrement de la distribution (dispositif NAP, Directive MIF) et la prévention de la fraude. Les actions de sensibilisation aux thèmes de la conformité ont été soutenues au cours de l'exercice.

La mise en œuvre de la 3^e directive européenne relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme est en voie d'achèvement et devrait aboutir en 2010 à la diffusion de procédures, à un module de formation pour les collaborateurs concernés, à l'adaptation de la classification des risques de blanchiment et de financement du terrorisme et à des scénarios supplémentaires de détection d'alertes de blanchiment pour la Banque de détail en France.

Par ailleurs, conformément aux nouvelles obligations en vigueur, le filtrage des nouveaux messages de paiements internationaux a été mis en production sur les plateformes du Groupe en 2009.

Crédit Agricole CIB a étendu en 2009 son dispositif de lutte anti-blanchiment aux régions ou pays suivants : Belgique, Hong-Kong, Singapour, Espagne, Allemagne.

Enfin, l'outil répondant aux obligations d'échanges d'informations au sein du Groupe dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme est en cours d'adaptation aux problématiques de fraude.

S'agissant de la fonction de prévention de la fraude, un Comité de coordination Groupe a été constitué en 2009 ; ce Comité, animé par la Direction de la conformité, associe les autres lignes métier de contrôle, les principales filiales et quelques Caisses régionales afin de mutualiser les bonnes pratiques, partager la veille sur la malveillance et suivre la mise en place du dispositif. Au cours de l'année 2009, une note d'organisation de la lutte contre la fraude interne et externe sur le périmètre de Crédit Agricole S.A. a été publiée et le dispositif applicable aux Caisses régionales a été formalisé.

Contrôle périodique

L'Inspection générale Groupe, directement rattachée au Directeur général de Crédit Agricole S.A., est le niveau ultime de contrôle au sein du groupe Crédit Agricole. Elle assure le contrôle périodique du groupe Crédit Agricole au travers des missions qu'elle mène, du pilotage de la ligne métier Audit-Inspection du groupe Crédit Agricole S.A. qui lui est hiérarchiquement attachée, et de l'animation des unités d'audit interne des Caisses régionales.

Elle conduit des missions de vérification sur place et sur pièces à la fois dans les Caisses régionales, dans les unités de Crédit Agricole S.A. et dans ses filiales, y compris lorsque celles-ci disposent de leur propre corps d'Audit-Inspection interne.

Ces vérifications périodiques intègrent un examen critique du dispositif de contrôle interne mis en place par les entités auditées. Ces diligences sont établies pour apporter des assurances raisonnables sur l'efficacité de ce dispositif en termes de sécurité des opérations, de maîtrise des risques et de respect des règles externes et internes.

Elles consistent notamment, au sein des entités auditées, à s'assurer du respect de la réglementation externe et interne, à apprécier la sécurité et l'efficacité des procédures opérationnelles, à s'assurer de l'adéquation des dispositifs de mesure et de surveillance des risques de toute nature et à vérifier la fiabilité de l'information comptable.

Au cours de l'exercice 2009, les missions de vérifications sur place et sur pièces de l'Inspection Générale Groupe ont concerné diverses entités et unités, et porté notamment sur le pilotage des risques de contrepartie, les dispositifs de contrôle permanent et comptable, le pilotage de la lutte contre la fraude, la Direction des assurances à l'international, le Pôle de *Private Equity* (CACIF), la BFT, le pilotage du métier banque privée, le CEDICAM et les moyens de paiement au niveau Groupe, les Plans de Continuité d'Activités sur le périmètre des Caisses régionales, la Gestion des produits financiers complexes dans les Caisses régionales, et sur certaines thématiques financières et réglementaires (Bâle II, MIF). L'Inspection générale Groupe a également mené ou fait engager par les unités d'audit interne de filiales des missions d'audit s'inscrivant dans le contexte particulier créé par la crise économique dans le prolongement de la crise financière en 2008, notamment dans le domaine de la Banque de financement et d'investissement.

L'Inspection générale Groupe assure également un pilotage central de la ligne métier Audit-Inspection sur l'ensemble des filiales, Crédit Agricole CIB et LCL compris, renforçant ainsi l'efficacité des contrôles, par une harmonisation des pratiques d'audit à leur meilleur niveau, afin d'assurer la sécurité et la régularité des opérations dans les différentes entités du Groupe et de développer des pôles d'expertise communs. La ligne métier poursuit le renforcement de ses moyens et regroupe 921 collaborateurs, équivalent temps plein, fin 2009 au sein du groupe Crédit Agricole S.A. (y compris Inspection générale Groupe mais hors les audits du périmètre des Caisses régionales qui comportent 399 collaborateurs).

Des missions d'audit conjointes entre l'Inspection générale Groupe et les services d'audit de filiales sont régulièrement menées, ce qui contribue aux échanges sur les meilleures pratiques d'audit. Une importance particulière est donnée aux investigations à caractère thématique et transversal.

Par ailleurs, l'Inspection générale Groupe s'assure, dans le cadre des Comités de contrôle interne des filiales concernées du Groupe – auxquels participent la Direction générale, l'audit interne, le responsable du contrôle permanent et le responsable de la Conformité de chaque entité – du bon déroulement des plans d'audit, de la correcte maîtrise des risques et d'une façon générale, de l'adéquation des dispositifs de contrôle interne de chaque entité.

Les missions réalisées par l'Inspection générale de Crédit Agricole S.A., les unités d'audit-inspection ou tout audit externe (autorités de tutelle, cabinets externes) font l'objet d'un dispositif formalisé de suivi. Pour chacune des recommandations formulées à l'issue de ces missions, ce dispositif permet de s'assurer de

l'avancement des actions correctrices programmées, dans des délais raisonnables, mises en œuvre selon un calendrier précis, en fonction de leur niveau de priorité, et à l'Inspecteur général Groupe d'exercer, le cas échéant, le devoir d'alerte auprès du Comité d'audit et des risques, tel que prévu par l'article 9-1 du règlement 97-02 modifié.

TENDANCES RÉCENTES ET PERSPECTIVES

PERSPECTIVES 2010

Si l'année 2009 a consacré le retour de la croissance après une récession historique par son ampleur et sa durée, l'année 2010 s'annonce comme celle de la consolidation.

Les États-Unis devraient afficher une croissance proche de 3 % en 2010, ce qui semble honorable mais reste inférieur au standard américain de reprise cyclique. La croissance en zone euro devrait à peine dépasser 1 % en raison d'une certaine hétérogénéité des situations économiques de chaque pays en sortie de crise ; les plus cycliques comme l'Allemagne profitent de l'embellie conjoncturelle mondiale, tandis que ceux ayant abusé de l'effet de levier pour croître (Espagne ou Irlande) auront du mal à s'extraire de la récession. La France, qui a un modèle de croissance plus équilibré, devrait rester dans la moyenne européenne.

Le chemin à parcourir reste néanmoins encore long avant d'être assuré d'une reprise autoentretenu. **D'un côté, la force du cycle (cycle des stocks redevenu favorable et demande latente qui ne demande qu'à s'exprimer) alliée à l'action volontariste des pouvoirs publics alimente la machine économique.** Ce sont les ingrédients d'une reprise en V qui peuvent s'exprimer pleinement lorsque rien ne vient perturber ces forces cycliques. De l'autre, des contraintes structurelles fortes devraient brider ce processus de reprise. **Les excès d'endettement, privés hier et publics aujourd'hui, devront être apurés dans un laps de temps suffisamment long pour lisser le coût de l'ajustement avec, dans l'intervalle, une économie mondiale durablement installée dans un régime de croissance molle, post-bulle.**

L'assainissement des bilans privés a déjà commencé mais il n'en est qu'à ses débuts à en juger le niveau toujours élevé des ratios d'endettement, en particulier dans les pays anglo-saxons à fort levier d'endettement. Pour les États, la cure d'amaigrissement n'est pas pour tout de suite puisqu'il ne faudrait pas affaiblir les chances de reprise par une restriction budgétaire prématurée. Ceci ne doit pas pour autant les empêcher de dessiner dès aujourd'hui des stratégies de sortie suffisamment crédibles, afin d'éloigner au plus vite le spectre d'un krach obligataire.

L'univers temporel des marchés a du mal à s'accommoder de la notion de durée. **Il est déjà question du retrait de la perfusion monétaire à mesure que l'économie mondiale reprend des forces.** Pourtant, l'état de santé de la finance globale et son degré de dépendance aux antidotes injectés restent entourés d'une grande incertitude. Ceci plaide en faveur d'une approche prudente et graduelle. La tenue des marchés va en partie conditionner la vitesse à laquelle la perfusion pourra être débranchée, les perspectives d'inflation et d'évolution du crédit étant les autres variables déterminantes. La BCE qui semble désormais prêcher pour une approche préventive (pour ne pas alimenter de nouvelles bulles) devrait revenir rapidement à des modes de gestion plus traditionnels de la liquidité interbancaire, avant d'actionner les taux fin 2010. La Fed devrait laisser échoir ses différentes facilités de financement mais, inquiète de la fragilité de la croissance, devrait repousser le plus tard possible le premier tour de vis monétaire (à début 2011 selon nos prévisions).

Les taux longs vont remonter en phase avec le cycle mais rester bas en tendance (4,3 % pour le 10 ans américain et 4,0 % pour le Bund allemand à mi-année), l'inflation n'étant pas une menace dans des économies développées qui vivent au ralenti. En début d'année, une nouvelle poussée d'aversion pour le risque, sur fond d'inquiétudes croissantes sur la solvabilité de certains pays membres de la zone euro, a pénalisé l'euro qui s'est nettement affaibli contre le dollar. Cet excès de pessimisme devrait progressivement se dissiper. Le dollar perdrait alors de son attrait en tant que valeur refuge et devrait renouer avec une tendance baissière pour toucher un point bas autour de 1,44 contre euro en mars. Le marché des changes va ensuite changer de focal et accorder un poids plus important aux différentiels de croissance et de taux d'intérêt anticipés, et ce à l'avantage du billet vert (cible de 1,35 contre euro fin 2010).

Pour le groupe Crédit Agricole

Dans un environnement qui reste difficile, le groupe Crédit Agricole a l'intention de poursuivre au cours de l'année 2010 ses efforts en terme d'efficacité opérationnelle d'une part et le recentrage de la Banque de financement et d'investissement d'autre part.

Le repositionnement opéré dans l'ensemble des métiers permettra leur adaptation à un environnement en profonde mutation. La création d'Amundi au 31 décembre 2009, détenu à 75 % par le groupe Crédit Agricole, la montée au capital de CACEIS, désormais détenu à 85 % par Crédit Agricole S.A., la fusion Sofinco / Finaref, le rapprochement Crédit Agricole Leasing et Eurofactor ou le rapprochement des fonctions centrales de Cariparma FriulAdria sont ainsi des leviers significatifs d'amélioration de l'efficacité du Groupe au cours de l'exercice 2010.

ÉVÉNEMENTS RÉCENTS

Les informations concernant les événements annoncés postérieurement à la clôture de l'exercice 2009 figurent dans le « Rapport de gestion de Crédit Agricole S.A. » publié dans le Document de Référence et Rapport Annuel 2009 déposé à l'AMF le 12 mars 2010.

FACTEURS DE RISQUES

Cette partie du rapport de gestion présente la nature des risques auxquels le groupe Crédit Agricole est exposé, leur ampleur et les dispositifs mis en œuvre pour les gérer.

L'information présentée au titre de la norme IFRS 7 relative aux informations à fournir sur les instruments financiers couvre les types de risques suivants¹ :

- les risques de crédit (comprenant le risque pays) : risques de pertes liés à la défaillance d'une contrepartie entraînant l'incapacité de faire face à ses engagements vis-à-vis du Groupe ;
- les risques de marché : risques de pertes liés à la variation des paramètres de marché (taux d'intérêt, taux de change, prix, *spreads* de crédit) ;
- les risques particuliers induits par la crise financière ;
- les risques structurels de gestion de bilan : risques de pertes liés à la variation des taux d'intérêt (risque de taux d'intérêt global) ou des taux de change (risque de change) et risque de ne pas disposer des ressources nécessaires pour faire face à ses engagements (risque de liquidité), y compris les risques du secteur de l'assurance.

Afin de couvrir l'ensemble des risques inhérents à l'activité bancaire, des informations complémentaires sont fournies concernant :

- les risques opérationnels : risques de pertes résultant principalement de l'inadéquation ou de la défaillance des processus, des systèmes ou des personnes en charge du traitement des opérations ;
- les risques de non-conformité : risques liés au non-respect des dispositions légales et réglementaires des activités bancaires et financières exercées par le Groupe.

La gestion des risques, inhérente à l'exercice des activités bancaires, est au cœur du dispositif de contrôle interne du Groupe, mis en œuvre par tous les acteurs intervenant depuis l'initiation des opérations jusqu'à leur maturité finale.

La responsabilité de la mesure des risques et de leur surveillance est assurée par une fonction dédiée, la ligne métier Risques et contrôles permanents, indépendante des métiers et rapportant directement à la Direction générale. Elle réunit les fonctions transverses de Crédit Agricole S.A. (Direction risques et contrôles permanents Groupe - DRG) et les fonctions risques et contrôles permanents décentralisées au niveau de chaque entité du Groupe.

Si la maîtrise des risques relève en premier lieu de la responsabilité des pôles métiers qui assurent le développement de leur activité, la DRG a pour mission de garantir que les risques auxquels est exposé le Groupe sont conformes aux stratégies risques définies par les métiers (limites globales et individualisées, critères de sélectivité) et compatibles avec les objectifs de croissance et de rentabilité du Groupe. Des modalités de fonctionnement adaptées à l'organisation du pôle des Caisses régionales sont définies et mises en œuvre par la DRG afin de garantir la surveillance du Groupe sur base consolidée et le respect des stratégies de prise de risques décidées par les instances de gouvernance des Caisses régionales (cf. ci-avant la partie relative au Contrôle interne).

La DRG assure un suivi consolidé des risques à l'échelle du groupe Crédit Agricole, s'appuyant sur un réseau de responsables des contrôles permanents et des risques (RCPR). Au sein des filiales de Crédit Agricole S.A. ces derniers sont rattachés hiérarchiquement au Directeur des risques et des contrôles permanents de Crédit Agricole S.A. et fonctionnellement à l'organe exécutif des entités ou du pôle métier.

¹ Cette information fait partie intégrante des comptes consolidés au 31 décembre 2009 et, à ce titre, elle est couverte par le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Les RCPR des Caisses régionales sont pour leur part rattachés hiérarchiquement au Directeur général de leur entité et fonctionnellement au RCPR Groupe.

Afin d'assurer une vision homogène des risques au sein du Groupe, la DRG assure les missions suivantes :

- définir et/ou valider les méthodes et les procédures d'analyse, de mesure et de suivi des risques de crédit, de marché et des risques opérationnels ;
- contribuer à l'analyse critique des stratégies commerciales de développement des pôles métier, en s'attachant aux impacts de ces stratégies en termes de risques encourus ;
- fournir des avis indépendants à la Direction générale sur l'exposition aux risques induite par les prises de position des pôles métiers (opérations de crédit, fixation des limites des risques de marché) ou anticipées par leur stratégie risques ;
- assurer le recensement et l'analyse des risques des entités collectés dans les systèmes d'informations risques.

La gestion des risques structurels de gestion de bilan (taux, change, liquidité), ainsi que la politique de refinancement et le pilotage des besoins en capital, sont assurés par le département gestion financière de la Direction des finances groupe (DFG) de Crédit Agricole S.A.

La surveillance de ces risques par la Direction générale de Crédit Agricole S.A. s'exerce dans le cadre des Comités actif-passif, auxquels participe également la DRG.

Une revue périodique des principaux enjeux en termes de risque de crédit et de risque de marché est organisée par la DRG, à l'occasion des Comités des risques trimestriels, qui se prononcent sur les principaux enjeux : politiques de prises de risques, analyses de portefeuille et du coût du risque, limites de marché et limites de concentration. Ces Comités risques couvrent l'ensemble des risques du groupe Crédit Agricole (incluant ceux des Caisses régionales) et sont présidés par le Directeur général de Crédit Agricole S.A.

La DRG informe régulièrement le Comité d'audit de Crédit Agricole S.A. de l'exposition aux risques, des méthodes mises en œuvre pour les mesurer et de ses recommandations pour les gérer en conformité avec les politiques définies par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A..

En 2009, dans un contexte économique et financier encore fragile, le Groupe a maintenu un suivi rapproché des différents risques auxquels il est exposé.

RISQUE DE CRÉDIT

Un risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la Banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un État et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties données ou engagements confirmés non utilisés. Ce risque englobe également le risque de règlement-livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement.

I. Objectifs et politique

La prise de risque de crédit par les entités du groupe Crédit Agricole S.A. doit s'inscrire dans le cadre de stratégies risques approuvées par le Comité des risques Groupe, émanation du Comité exécutif de Crédit Agricole S.A. présidé par le Directeur général. Les stratégies risques sont adaptées à chaque métier et à leur plan de développement. Elles décrivent les limites globales applicables, les critères d'intervention (notamment type de contreparties autorisées, nature et maturité des produits autorisés, sûretés exigées) et

le schéma de délégation de décision. Ces stratégies risques sont déclinées autant que de besoin par métier, entité, secteur d'activité ou pays. Le respect de ces stratégies risques relève de la responsabilité des métiers et est contrôlé par les responsables de risques et de contrôles permanents.

La prise de risque de crédit par les Caisses régionales doit respecter les critères d'intervention et les limites qui ont été décidés par leur Direction générale et approuvés par leur Conseil d'administration.

Crédit Agricole S.A., ses filiales et les Caisses régionales s'efforcent de diversifier leurs risques afin de limiter leur exposition au risque de contrepartie, notamment en cas de crise sur un secteur industriel ou un pays. Dans cet objectif, ils surveillent régulièrement le montant total de leurs engagements par contrepartie, par portefeuille d'opérations, par secteur économique et par pays (en tenant compte des méthodologies de calcul interne selon la nature des engagements).

Par ailleurs, une gestion active de portefeuille est faite au sein de la Banque de financement et d'investissement, Crédit Agricole CIB, afin de réduire les principaux risques de concentration supportés par le groupe Crédit Agricole. Pour réduire et diversifier les risques de contrepartie, le Groupe utilise des instruments de marché, comme les dérivés de crédit ou les mécanismes de titrisation, lui permettant d'optimiser l'emploi de ses fonds propres. De même, la syndication de crédits auprès de banques externes ainsi que la recherche de couverture des risques (assurance-crédit, dérivés, portage de risque avec Oseo Garantie) constituent d'autres solutions pour atténuer les concentrations éventuelles.

Lorsque le risque est avéré, une politique de dépréciation individuelle ou sur base de portefeuille est mise en œuvre.

II. Gestion du risque de crédit

1. Principes généraux de prise de risque

Toute opération de crédit nécessite une analyse approfondie de la capacité du client à rembourser son endettement et de la façon la plus efficiente de structurer l'opération, notamment en termes de sûretés et de maturité. Elle doit s'inscrire dans la stratégie risques du métier concerné et dans le dispositif de limites en vigueur, tant sur base individuelle que globale. La décision finale d'engagement s'appuie sur la note interne de la contrepartie et est prise par des unités d'engagement ou des Comités de crédit, sur la base d'un avis risque indépendant du représentant de la ligne métier Risques et contrôles permanents concerné, dans le cadre du système de délégation en vigueur. Le Comité des risques Groupe et son Président constituent l'instance ultime de décision du Groupe. Pour les Caisses régionales, cette responsabilité incombe à leur Conseil d'administration, dans le respect des prérogatives données à Crédit Agricole S.A. par le Code monétaire et financier.

Le principe d'une limite de risque sur base individuelle est appliqué à tout type de contrepartie : entreprise, banque, institution financière, entité étatique ou parapublique.

Chaque décision de crédit requiert une analyse du couple rentabilité / risque pris. Sur la Banque de financement et d'investissement, un calcul de rentabilité ex-ante de transaction est réalisé (sur la base du RAROC - *risk adjusted return on capital*).

2. Méthodologies et systèmes de mesure des risques

2.1. Les systèmes de notation interne et de consolidation des risques de crédit

Les systèmes de notation interne couvrent l'ensemble des méthodes, des procédés et des contrôles qui permettent l'évaluation du risque de crédit, la notation des emprunteurs ainsi que l'évaluation des pertes en cas de défaut de l'emprunteur. La gouvernance du système de notation interne s'appuie sur le Comité des normes et méthodologies (CNM) présidé par le Directeur des risques et des contrôles permanents groupe, qui a pour mission de valider et de diffuser les normes et les méthodologies de mesure et de contrôle des risques au sein du groupe Crédit Agricole.

Sur le périmètre de la Banque de détail, chaque entité a la responsabilité de définir, de mettre en œuvre et de justifier son système de notation, dans le cadre des standards Groupe définis par Crédit Agricole S.A.

Ainsi, LCL et les filiales de crédit à la consommation (Sofinco et ses filiales, Finaref) et Lukas Bank sont dotées de systèmes de notation propres. Les Caisses régionales de Crédit Agricole disposent de modèles communs d'évaluation du risque gérés au niveau de Crédit Agricole S.A. Des procédures de *backtesting* (contrôles à *posteriori*) des paramètres utilisés pour le calcul réglementaire des exigences de fonds propres sont définies et sont opérationnelles dans toutes les entités. L'intégration de ces paramètres dans la gestion des risques de chaque établissement est bien avancée.

Sur le périmètre de la grande clientèle, une échelle de notation unique sur quinze positions, qui a été établie sur la base d'une segmentation du risque « au travers du cycle », permet de disposer d'une vision homogène du risque de défaillance. Elle est constituée de treize notes (A+ à E-) qualifiant les contreparties qui ne sont pas en défaut (dont deux notes pour les contreparties sous surveillance) et de deux notes (F et Z) qualifiant les contreparties en défaut.

Groupe Crédit Agricole	A+	A	B+	B	C+	C	C-	D+	D	D-	E+	E	E-
Équivalent indicatif Moody's	Aaa	Aa1- Aa2	Aa3/ A1	A2/A3	Baa1	Baa2	Baa3	Ba1	Ba2	Ba3	B1/B2	B3	Caa/Ca/C
Équivalent indicatif Standard & Poor's	AAA	AA+/ AA	AA- /A+	A/A-	BBB+	BBB	BBB-	BB+	BB	BB-	B+/B	B-	CCC/CC/C

Au sein du groupe Crédit Agricole, la grande clientèle regroupe principalement les souverains et banques centrales, les entreprises, les financements spécialisés, ainsi que les banques, les assurances et les autres sociétés financières. Chaque type de grande clientèle bénéficie d'une méthode de notation interne propre adaptée à son profil de risque, s'appuyant sur des critères d'ordre financier et qualitatif. Concernant la clientèle entreprises, les entités du groupe Crédit Agricole disposent de méthodologies communes de notation interne. La notation des contreparties s'effectue à l'entrée en relation, et est actualisée à chaque demande de limite ou lors de tout événement susceptible d'affecter la qualité du risque. L'affectation de la note doit être approuvée par une unité indépendante du *front office*. Elle est revue au minimum annuellement. Afin d'assurer une notation unique de chaque contrepartie au sein du Groupe Crédit Agricole, une seule entité du Groupe est responsable de sa notation.

Le processus de surveillance mis en œuvre par Crédit Agricole S.A., ses filiales et les Caisses régionales porte sur :

- l'uniformité de mise en œuvre de la gestion du défaut sur base consolidée ;
- la correcte utilisation des méthodologies de notation interne ;
- la fiabilité des données support de la notation interne ;
- le *backtesting* des méthodologies de notation interne, qui est réalisé annuellement. Sur la grande clientèle, les résultats sont présentés au Comité des normes et méthodologies ainsi qu'au Comité des risques Groupe.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A., ses filiales et les Caisses régionales continuent de porter leurs efforts d'amélioration du dispositif de pilotage des risques sur :

- la gestion des tiers et des groupes, qui a pour objet de garantir la correcte identification des tiers et groupes porteurs de risque et d'améliorer la gestion transverse des informations sur les tiers et groupes de risque, indispensable au respect de l'unicité de la notation et à l'affectation homogène des encours aux portefeuilles bâlois ;
- le processus d'arrêt, qui vise à garantir la qualité du processus de production du ratio de solvabilité.

La Commission bancaire a autorisé le groupe Crédit Agricole à utiliser ses systèmes de notation interne pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit des portefeuilles de détail et de grandes clientèles pour l'essentiel de son périmètre.

Le déploiement généralisé des systèmes de notation interne permet au Groupe de mettre en place une gestion des risques de contrepartie qui s'appuie sur des indicateurs de risque conformes à la réforme Bâle II. Notamment, sur les métiers de Banque de financement et d'investissement, des mesures de pertes attendues, de capital économique et de rentabilité ajustée du risque sont utilisées lors des processus décisionnels d'octroi des crédits, de définition des stratégies risques et de limites.

L'année 2009, dans la lignée de 2008, a été consacrée :

- à la mise en œuvre des engagements pris vis-à-vis de la Commission bancaire dans le cadre du processus d'autorisation de l'utilisation des systèmes de notation interne ;
- à la coordination des travaux de déploiement de ces systèmes.

2.2. Mesure du risque de crédit

La mesure des expositions au titre du risque de crédit intègre les engagements tirés et les engagements confirmés non utilisés. Concernant la mesure du risque de contrepartie sur opérations de marché, Crédit Agricole S.A. et ses filiales utilisent une approche interne pour estimer le risque courant et potentiel inhérent aux instruments dérivés (*swaps* ou produits structurés par exemple).

Ainsi, l'assiette de risque de contrepartie correspond à l'addition de la valeur de marché positive du contrat et d'un coefficient de majoration appliqué au nominal. Ce coefficient appelé *add-on* représente le risque de crédit potentiel lié à la variation de la valeur de marché des instruments dérivés sur leur durée de vie restant à courir. Il est déterminé en fonction de la nature et de la durée résiduelle des contrats, sur la base d'une observation statistique de l'évolution des sous-jacents. Lorsque les contrats de compensation et de collatéralisation mis en place avec la contrepartie le permettent, le risque de contrepartie est évalué selon une approche nette de portefeuille et de collatéral éligible. Cette méthode est utilisée à des fins de gestion interne des risques de contrepartie par la Banque de financement et d'investissement et se différencie de l'approche réglementaire qui est utilisée pour répondre aux exigences de mesure des ratios européen et international de solvabilité ou de déclarations des grands risques.

Afin de diminuer son exposition aux risques de contrepartie, la Banque d'investissement met en œuvre des contrats de compensation et de collatéralisation avec ses contreparties (cf. paragraphe 4. ci-dessous : « Mécanisme de réduction du risque de crédit »).

3. Dispositif de surveillance des engagements

Des règles de division des risques, de fixation des limites et des processus spécifiques d'engagements sont mises en place dans le but de prévenir toute concentration excessive du portefeuille.

3.1. Processus de surveillance des concentrations par contrepartie ou groupe de contreparties liées

Les engagements consolidés de l'ensemble des entités du groupe Crédit Agricole sont suivis par contrepartie d'une part et par groupe de contreparties liées d'autre part. On entend, par groupe de contreparties, un ensemble d'entités juridiques françaises ou étrangères liées entre elles, quels que soient leur statut et leur activité économique, permettant la mesure de l'exposition totale aux risques de défaillance sur ce groupe du fait de celle de l'une ou plusieurs de ces entités. Les engagements sur une contrepartie ou sur un groupe de contreparties liées incluent l'ensemble des crédits accordés par le Groupe, mais également les opérations de haut de bilan, les portefeuilles d'obligations, les engagements par signature et les risques de contrepartie liés à des opérations de marché. Les limites sur les contreparties et sur les groupes de contreparties liées sont enregistrées au sein des systèmes d'information internes à chaque filiale ou métier. Lorsqu'une contrepartie est partagée entre plusieurs filiales, un dispositif de limite globale de niveau Groupe est alors mis en place à partir de seuils d'autorisation d'engagement dépendant de la notation interne.

Chaque entité opérationnelle transmet mensuellement ou trimestriellement à la Direction des risques et contrôles permanents du Groupe le montant de ses engagements par catégories de risques. Les grandes contreparties non bancaires, c'est-à-dire celles sur lesquelles les engagements cumulés du groupe Crédit

Agricole dépassent 300 millions d'euros après effet de compensation, font l'objet d'une présentation spécifique au Comité des risques du Groupe.

Fin 2009, les engagements commerciaux de Crédit Agricole S.A., ses filiales et des Caisses régionales auprès de leurs dix plus grands clients non bancaires hors souverains représentent moins de 5 % du portefeuille total d'engagements commerciaux non bancaires (moins de 6% au 31 décembre 2008), matérialisant une bonne diversification du portefeuille sur base individuelle.

Par ailleurs, le suivi des grands risques de contrepartie des Caisses régionales et de LCL est également opéré au travers de la filiale Foncaris qui, au 31 décembre 2009, garantissait à 50 % 11 milliards d'euros d'encours de crédit des Caisses régionales et de LCL sur leurs plus grands risques (9,1 milliards au 31 décembre 2008).

3.2. Processus de revue de portefeuille et de suivi sectoriel

Des revues périodiques de portefeuille par entité ou métier permettent d'identifier les dossiers qui se dégradent, d'actualiser la notation des contreparties, d'opérer le suivi des stratégies risques et de surveiller l'évolution des concentrations (par filières économique par exemple). Par ailleurs, la Banque de financement et d'investissement est dotée d'un outil de modélisation de portefeuille lui permettant de tester la résistance de ses portefeuilles en situation de stress.

En 2009, les revues de portefeuille ont été intensifiées afin d'anticiper la dégradation des risques.

Les caisses régionales organisent à leur niveau un processus de revue de portefeuille et de suivi sectoriel adapté à leur profil de risques.

3.3. Processus de suivi des contreparties défailtantes et sous surveillance

Les contreparties défailtantes ou sous surveillance font l'objet d'une gestion rapprochée par les métiers, en liaison avec les responsables de risques et contrôles permanents. Elles font l'objet d'un suivi formel par les comités dédiés aux engagements sensibles des entités et d'un suivi trimestriel sur base consolidée pour les principales par le Comité des risques Groupe et le Comité d'audit.

3.4. Processus de suivi des risques sur base consolidée

Le Comité des risques Groupe examine trimestriellement le tableau de bord des risques réalisé par la Direction des risques et des contrôles permanents Groupe. Ce document offre au Comité une revue détaillée de la situation des risques du Groupe sur l'ensemble de ses métiers et sur base consolidée. En complément, des revues périodiques détaillées sont réalisées en Comité des risques Groupe sur les risques bancaires, les risques pays et les principaux risques non bancaires.

L'environnement économique défavorable a amené Crédit Agricole S.A. à mettre en place un Comité de surveillance des risques présidé par la Direction générale, se tenant à fréquence hebdomadaire, examinant l'ensemble des alertes de risque centralisées par la Direction des risques et contrôles permanents Groupe, conformément aux procédures internes relatives aux processus d'alerte.

Le suivi des risques sur base consolidée a continué de bénéficier sur l'année 2009 de l'apport du déploiement de la réforme Bâle II, notamment en matière d'amélioration des systèmes de notation interne, de la gestion des contreparties sur base consolidée et du périmètre couvert par le système de centralisation des risques.

3.5. Processus de surveillance et de gestion du risque pays

Le risque pays est le risque que les conditions économiques, financières, politiques ou sociales dans un pays étranger affectent les intérêts financiers de la Banque. Il ne constitue pas une nature de risques différente des risques « élémentaires » (crédit, marché, opérationnel) mais une agrégation des risques résultant de la vulnérabilité à un environnement politique, macro-économique, et financier spécifique.

Le système d'appréciation et de surveillance du risque pays au sein du groupe Crédit Agricole est basé sur une méthodologie propre de notation. La notation interne des pays combine des critères de solidité structurelle de l'économie, de capacité à payer, de gouvernance et de stabilité politique. Chaque pays dont

la note est en deçà d'un seuil fixé dans les procédures fait l'objet de limites revues annuellement et de stratégies risques.

La mise en place d'une remontée d'informations et de revues régulières permet de renforcer une surveillance des risques pays de plus en plus élaborée, dans une logique de portefeuille, grâce à l'utilisation accrue d'outils quantitatifs. Cette approche est complétée par des analyses de scénarios qui visent à tester l'impact d'hypothèses macro-économiques et financières défavorables, et qui permettent de développer une vision intégrée des risques auxquels la Banque pourrait être exposée dans des situations de tensions extrêmes.

Les missions de gestion et de contrôle des risques pays du Groupe se déclinent selon les principes suivants :

- la définition et l'identification des activités génératrices de risque pays sont assurées grâce à l'élaboration et au suivi d'outils analytiques de gestion du risque pays ;
- la détermination des limites d'exposition acceptables en terme de risque pays est effectuée à l'occasion des revues annuelles des stratégies pays en fonction de l'évaluation du degré de vulnérabilité du portefeuille à la matérialisation du risque pays. Ce degré de vulnérabilité est déterminé par la nature et la structuration des opérations, la qualité des contreparties et la durée des engagements. Ces limites d'expositions peuvent être revues plus fréquemment si l'évolution d'un pays le nécessite. Ces stratégies et limites sont validées selon leur importance par les Comités « stratégies et portefeuilles » (CSP) ou « Comités risques pays » (CRP) de Crédit Agricole CIB et le Comité des risques groupe (CRG) de Crédit Agricole S.A. ;
- le maintien d'un système d'évaluation régulière des risques pays est assuré par la Banque de financement et d'investissement ainsi que la mise à jour trimestrielle de la notation de chaque pays sur lesquels le Groupe est engagé. Cette notation est établie grâce à l'utilisation d'un modèle interne de rating pays fondé sur des analyses multicritères (solidité structurelle, gouvernance, stabilité politique, capacité à/volonté de payer). Des événements de nature spécifique peuvent justifier une révision de la notation en dehors du calendrier trimestriel ;
- la validation par le Département des risques pays et portefeuille de Crédit Agricole CIB d'opérations dont la taille, la maturité et le degré d'intensité au titre du risque pays sont susceptibles d'altérer la qualité du portefeuille.

La surveillance et la maîtrise de l'exposition au risque pays, tant d'un point de vue quantitatif (montant et durée des expositions) que qualitatif (vulnérabilité du portefeuille) s'opèrent grâce à un suivi spécifique et régulier de l'ensemble des expositions sur les pays à risques.

3.6. Impacts de stress scénarios

Des stress scénarios de crédit sont effectués périodiquement en liaison avec les métiers afin d'évaluer le risque de perte encouru et d'évolution de l'exigence en fonds propres en cas de forte dégradation de l'environnement économique et financier. Les résultats de ces stress tests sont examinés en Comité des risques Groupe ou en Comité exécutif. En 2009, ces résultats ont été également communiqués au Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A.

4. Mécanismes de réduction du risque de crédit

4.1. Garanties reçues et sûretés

Les garanties ou collatéraux permettent de se prémunir partiellement ou en totalité contre le risque de crédit.

Les principes d'éligibilité, de prise en compte et de gestion des garanties et sûretés reçues sont établis par le Comité des normes et méthodologies (CNM) du groupe Crédit Agricole (application du dispositif CRD mis en œuvre dans le cadre de la réforme Bâle II du ratio de solvabilité). Ce cadre commun permet de garantir une approche cohérente entre les différentes entités du Groupe. Sont documentées notamment les conditions de prise en compte prudentielle, les méthodes de valorisation et revalorisation de l'ensemble des techniques de réduction du risque de crédit utilisées : sûretés réelles (notamment sur les financements d'actifs : biens immobiliers, aéronefs, navires, etc.), sûretés personnelles, assureurs de crédit publics pour

le financement export, assureurs de crédit privés, organismes de caution, dérivés de crédit, nantissements d'espèces. La déclinaison opérationnelle – gestion, suivi des valorisations et mise en action - est du ressort des différentes entités.

Les engagements de garanties reçus sont présentés en note 8 de l'annexe aux états financiers consolidés.

Concernant les actifs financiers obtenus par exécution de garanties ou mobilisation de rehaussement de crédit, la politique du Groupe consiste à céder dès que possible les actifs obtenus par prise de possession de garanties.

4.2. Utilisation de contrats de compensation

Lorsqu'un contrat « cadre » a été signé avec une contrepartie, Crédit Agricole S.A. et ses filiales appliquent une compensation des expositions de cette dernière. Crédit Agricole S.A., ses filiales et les Caisses régionales recourent également aux techniques de collatéralisation (dépôt en espèces ou en titres) des positions pour réduire leur risque.

4.3. Utilisation de dérivés de crédit

Dans le cadre de la gestion de son portefeuille de financement des entreprises (banking book), la Banque de financement et d'investissement a recours à des dérivés de crédit conjointement avec un ensemble d'instruments de transfert de risque comprenant en particulier les titrisations. Les objectifs recherchés sont la réduction de la concentration des encours de crédit entreprises, la diversification du portefeuille et l'abaissement des niveaux de perte.

Les risques liés à ces opérations font l'objet d'un suivi à l'aide d'un jeu d'indicateurs, dont la VaR (Value at Risk) pour l'ensemble des opérations liquides d'achat et de vente de protection pour compte propre.

L'encours des protections achetées par Crédit Agricole CIB sous forme de dérivés de crédit unitaires s'élève en position nominale à 15,5 milliards d'euros au 31 décembre 2009 (22 milliards d'euros au 31 décembre 2008) ; le montant notionnel des positions à la vente s'établit quant à lui à 933 millions d'euros (976 millions d'euros au 31 décembre 2008).

III. Expositions

1. Exposition maximale

Le montant de l'exposition maximale au risque de crédit du groupe Crédit Agricole correspond à la valeur nette comptable des prêts et créances, des instruments de dettes et des instruments dérivés avant effet des accords de compensation non comptabilisés et des collatéraux.

Exposition maximale au risque de crédit et de contrepartie du groupe Crédit Agricole

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrat en unités de compte)	365 808	538 544
Instruments dérivés de couverture	24 649	14 377
Actifs disponible à la vente (hors titres à revenu variable)	195 809	173 436
Prêts et créances sur les établissements de crédit	90 154	78 696
Prêts et créances sur la clientèle	719 787	698 870
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	27 642	24 433
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)	1 423 849	1 528 356
Engagements de financement donnés	222 203	204 222
Engagements de garantie financière donnés	98 111	103 129
Provisions - Engagements par signature	-684	-522
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)	319 630	306 829
Total Exposition nette	1 743 479	1 835 185

Note préparée à partir des notes 3.4, 6.2, 6.4, 6.5, 6.8, 6.16 et 8 des états financiers consolidés au 31 décembre 2009

Au 31 décembre 2009, l'exposition maximale au risque de crédit et de contrepartie du groupe Crédit Agricole s'élève à 1 743,5 milliards d'euros (1 835,2 milliards d'euros au 31 décembre 2008), en réduction de 5 % sur l'année.

L'analyse du risque de crédit sur les engagements commerciaux est présentée ci-dessous. Le suivi du risque de crédit et de contrepartie au sein des sociétés d'assurance est décrite ci-dessous (section III de la partie relative aux Risques du secteur de l'assurance).

2. Concentration

L'analyse de la concentration par zone géographique et par filière d'activité économique porte sur le portefeuille d'engagements commerciaux du Groupe (bilan + hors bilan) sur la clientèle non bancaire avant effet des accords de compensation et des collatéraux (soit 997,3 milliards d'euros au 31 décembre 2009 contre 1 016 milliards au 31 décembre 2008).

2.1 Diversification du portefeuille par zone géographique

Sur ce portefeuille d'engagements commerciaux sur la clientèle non bancaire, le périmètre ventilé par zone géographique s'élève à 994,8 milliards d'euros au 31 décembre 2009 contre 1002,8 milliards d'euros au 31 décembre 2008. Ces ventilations reflètent le pays de risque des engagements commerciaux.

Répartition des engagements commerciaux par zone géographique du groupe Crédit Agricole au 31 décembre 2009

Zone géographique de risque au 31.12.2009	Répartition
France (hors clientèle de détail)	26%
France (clientèle de détail)	40%
Europe de l'Ouest hors Italie	13%
Italie	7%
Amérique du Nord	5%
Asie et Océanie hors Japon	2%
Afrique et Moyen-Orient	3%
Amérique centrale et du Sud	1%
Europe de l'Est	2%
Japon	1%
TOTAL	100%

Répartition des engagements commerciaux par zone géographique du groupe Crédit Agricole au 31 décembre 2008

Zone géographique de risque au 31.12.2008	Répartition
France (hors clientèle de détail)	27%
France (clientèle de détail)	39%
Europe de l'Ouest hors Italie	12%
Italie	7%
Amérique du Nord	6%
Afrique et Moyen-Orient	2%
Asie et Océanie hors Japon	2%
Amérique centrale et du Sud	2%
Europe de l'Est	2%
Japon	1%
TOTAL	100%

La ventilation du portefeuille par grande zone géographique enregistre peu d'évolution sur l'année 2009. La France comme l'Italie maintiennent ainsi leur poids relatif dans les engagements commerciaux sur la clientèle non bancaire (66% et 7%). La zone Amérique du Nord connaît en revanche une décroissance sur l'année au profit de la zone Europe de l'ouest hors Italie.

La note 3.1 des états financiers présente par ailleurs la répartition des prêts et créances et des engagements donnés en faveur de la clientèle et des établissements de crédit par zone géographique sur la base des données comptables.

2.2 Diversification du portefeuille par filière d'activité économique

Sur le portefeuille d'engagements commerciaux sur la clientèle non bancaire, le périmètre ventilé par filière d'activité économique s'élève à 956,3 milliards d'euros au 31 décembre 2009, contre 968,7 milliards d'euros au 31 décembre 2008. Ces ventilations reflètent la filière économique de risque des engagements commerciaux sur la clientèle.

Répartition des engagements commerciaux par filière d'activité économique du groupe Crédit Agricole au 31 décembre 2009

Secteur d'activité au 31.12.2009	Répartition
CLIENTELE DE DETAIL	51%
AUTRES ACTIVITES FINANCIERES (NON BANCAIRES)	5%
SERVICES NON MARCHANDS / SECTEUR PUBLIC / COLLECTIVITES	10%
ENERGIE	5%
DIVERS	3%
INDUSTRIE LOURDE	2%
IMMOBILIER	4%
MARITIME	2%
BTP	2%
DISTRIBUTION / INDUSTRIES DE BIEN DE CONSOMMATION	2%
AERONAUTIQUE / AEROSPATIAL	2%
AGROALIMENTAIRE	3%
AUTOMOBILE	1%
AUTRES INDUSTRIES	1%
TELECOM	1%
ASSURANCE	1%
AUTRES TRANSPORTS	1%
TOURISME / HÔTELS / RESTAURATION	1%
SANTE / PHARMACIE	1%
MEDIA / EDITION	1%
INFORMATIQUE / TECHNOLOGIE	1%
BOIS / PAPIER / EMBALLAGE	0%
Total	100%

Répartition des engagements commerciaux par filière d'activité économique du groupe Crédit Agricole au 31 décembre 2008

Secteur d'activité au 31.12.2008	Répartition
CLIENTELE DE DETAIL	49%
SERVICES NON MARCHANDS / SECTEUR PUBLIC / COLLECTIVITES	10%
AUTRES ACTIVITES FINANCIERES (NON BANCAIRES)	8%
ENERGIE	4%
DIVERS	3%
INDUSTRIE LOURDE	3%
IMMOBILIER	4%
MARITIME	2%
AUTOMOBILE	2%
DISTRIBUTION / INDUSTRIES DE BIEN DE CONSOMMATION	2%
AGROALIMENTAIRE	3%
BTP	2%
AERONAUTIQUE / AEROSPATIAL	1%
TELECOM	1%
AUTRES INDUSTRIES	1%
ASSURANCE	1%
AUTRES TRANSPORTS	1%
TOURISME / HÔTELS / RESTAURATION	1%
SANTE / PHARMACIE	1%
MEDIA / EDITION	1%
INFORMATIQUE / TECHNOLOGIE	0%
Total	100%

L'année 2009 est marquée par une progression du poids relatif de la clientèle de détail au détriment des activités financières non bancaires. Le reste du portefeuille affiche une relative stabilité de la répartition des engagements commerciaux par filière économique, aucune filière n'enregistrant de variation de poids relatif supérieure à 1%.

2.3 Ventilation des encours de prêts et créances par agent économique

Les concentrations par agent économique des prêts et créances et des engagements donnés sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont présentées en note 3.1 des états financiers consolidés.

Les encours bruts de prêts et créances (828 milliards d'euros au 31 décembre 2009, 791 milliards d'euros au 31 décembre 2008) augmentent de 4,7 % en 2009. Ils se répartissent essentiellement entre la clientèle grandes entreprises et la clientèle de détail (respectivement 31,3 % et 48,5 % au 31 décembre 2009, contre respectivement 33,0 % et 35,1% au 31 décembre 2008).

La proportion des institutions non établissements de crédit et des établissements de crédit s'élève à 19,5 % de ces encours au 31 décembre 2009 contre 16,0 % au 31 décembre 2008.

De même, les engagements de financement donnés concernent essentiellement les grandes entreprises (60,6 %) et la clientèle de détail (28,3 %), contre respectivement 63,5 % et 29,1% au 31 décembre 2008.

2.4 Exposition au risque pays

Après la crise économique historique de l'automne 2008 qui a touché l'ensemble des pays tant développés qu'émergents, l'année 2009 a montré la meilleure résilience globale des pays émergents à la crise. Alors que les pays développés connaissaient une profonde récession (-3,2%), le monde émergent réussissait à maintenir une croissance positive (2,1%) , nettement inférieure toutefois à celle des années précédentes (6,1%) souffrant particulièrement de la contraction de la production industrielle, liée à la baisse de la demande des pays développés, à la chute des prix des matières premières et à la réduction sensible des flux de capitaux. Le moteur du maintien d'une certaine croissance économique en 2009 au sein des pays émergents a été incontestablement l'Asie, en particulier la Chine et l'Inde, lesquels ont pu compter en particulier sur une demande intérieure soutenue. Par ailleurs, les autorités nationales ont fortement contribué au soutien de leurs économies dans la plupart des pays.

Dans ce contexte d'incertitude sur l'évolution de l'économie mondiale et des marchés financiers, Crédit Agricole S.A. et ses filiales ont poursuivi une politique de développement modérée dans les pays émergents. Ont été privilégiées les opérations en faveur d'une clientèle ciblée, située principalement dans les pays de statut *investment grade* tout en maintenant un profil de risque de qualité.

Les engagements commerciaux non bancaires (bilan et hors bilan) en risque sur les pays émergents du groupe Crédit Agricole proviennent essentiellement de Crédit Agricole CIB, de l'UBAF détenue par Crédit Agricole CIB à 47 % et de la Banque de détail à l'international. Ces engagements tiennent compte des garanties reçues (assurance crédit export, dépôts d'espèces, garanties sur titres, etc.). Au 31 décembre 2009, ces engagements s'élèvent à 46,1 milliards d'euros (45,8 milliards d'euros au 31 décembre 2008).

La concentration des encours sur les pays émergents connaît une légère croissance en 2009 par rapport à 2008 : les 20 premiers pays représentent 83 % du portefeuille d'engagements à fin 2009 contre 80 % à fin 2008. Trois zones géographiques sont dominantes : le Moyen-Orient/Afrique du Nord, l'Europe de l'est et l'Asie.

MOYEN-ORIENT ET AFRIQUE DU NORD

Le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord constituent la première grande zone d'exposition (34,1 % au 31 décembre 2009, contre 37,1 % au 31 décembre 2008) avec 15,7 milliards d'euros d'encours. Les engagements sont concentrés sur le Maroc, les Emirats Arabes Unis et l'Egypte.

EUROPE DE L'EST

Les engagements sur cette région représentent 29,2 % des risques sur pays émergents pour 13,5 milliards d'euros. Ils restent concentrés sur cinq pays (Russie, Pologne, Hongrie, République tchèque et Ukraine). Au 31 décembre 2008, cette région représentait 24,8 % des risques sur pays émergents à hauteur de 11,4 milliards d'euros.

ASIE

L'Asie représente la troisième exposition par les volumes parmi les pays émergents avec 20,3 % des encours à fin 2009 (19,6 % à fin 2008), soit 9,4 milliards d'euros d'encours à fin 2009 (9 milliards d'euros au 31 décembre 2008). L'activité est restée concentrée sur les principaux pays de la région (Chine, Hong Kong et Inde), qui se sont montrés plus résilients face à la crise mondiale.

AMÉRIQUE LATINE

A fin 2009, cette région représente 9,6 % de l'exposition sur les pays émergents avec des encours de 4,4 milliards d'euros, concentrés sur quatre pays : Mexique, Brésil, Uruguay et Chili (contre 9,4 % à fin 2008 pour 4,3 milliards d'euros).

AFRIQUE SUBSAHARIENNE

Cette région représentait une exposition à fin 2009 de 3,1 milliards d'euros, soit 6,8% des risques pays, dont 36,6 % sur l'Afrique du Sud (4,1 milliards d'euros à fin 2008 dont 34 % sur l'Afrique du Sud).

3. Qualité des encours

3.1 Analyse des prêts et créances par catégories

La répartition des encours de prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle se présente de la manière suivante :

Prêts et créances	31.12.2009	31.12.2008
<i>en millions d'euros</i>		
Ni en souffrance, ni dépréciés	782 310	749 100
En souffrance, non dépréciés	20 057	20 798
Dépréciés	25 782	21 113
TOTAL	828 149	791 011

Le portefeuille de prêts et créances au 31 décembre 2009 est composé à 94,5 % d'encours ni en souffrance, ni dépréciés (94,7 % au 31 décembre 2008).

Selon la norme IFRS 7, un actif financier est en souffrance lorsqu'une contrepartie n'a pas effectué un paiement à la date d'échéance contractuelle de celui-ci. Le groupe considère qu'il n'y a pas de risque de crédit avéré sur les encours en souffrance, dont 93,0% présentent un retard inférieur à 90 jours. Ce pourcentage inclut notamment les impayés techniques qui résultent d'un décalage entre la date de valeur et la date de comptabilisation au compte du client.

Le détail des actifs financiers en souffrance ou dépréciés est présenté en note 3.1 des états financiers consolidés.

3.2 Analyse des encours par notation interne

La politique de notation interne déployée par le groupe Crédit Agricole vise à couvrir l'ensemble du portefeuille clientèle du Groupe (clientèle de détail, entreprises, institutions financières, banques, administrations et collectivités publiques).

Sur le portefeuille des engagements commerciaux sains non bancaires hors clientèle de détail (496,0 milliards d'euros au 31 décembre 2009, contre 531,4 milliards d'euros au 31 décembre 2008), les emprunteurs notés représentent plus de 84,7 % de ce portefeuille (420,2 milliards d'euros au 31 décembre 2009 contre 455,7 milliards au 31 décembre 2008). Leur ventilation en équivalent notation Standard & Poor's (S&P) de la notation interne du Groupe est présentée ci-dessous.

Evolution du portefeuille sain d'engagements commerciaux non bancaire hors clientèle de détail du groupe Crédit Agricole par équivalent indicatif S&P du rating interne :

Note eq. S&P	31/12/2009	31/12/2008
AAA	13%	23%
AA	10%	15%
A	23%	17%
BBB	34%	29%
BB	16%	13%
B	2%	1%
Sous surveillance	3%	2%
TOTAL	100%	100%

Cette ventilation reflète un portefeuille crédits de bonne qualité, qui n'a subi qu'une dégradation modérée au regard de l'ampleur de la crise qui a frappé l'économie depuis le dernier trimestre 2008. Au 31 décembre

2009, 79,2 % des engagements sont portés sur des emprunteurs notés *investment grade* (83,0 % au 31 décembre 2008) et 3,3 % sont sous surveillance rapprochée (+1% par rapport au 31 décembre 2008).

3.3 Dépréciation et couverture du risque

3.3.1 Politique de dépréciation et couverture des risques

La politique de couverture des risques de pertes repose sur deux natures de dépréciation :

- des dépréciations sur base individuelle destinées à couvrir la perte probable sur les créances dépréciées ;
- des dépréciations sur base collective, en application de la norme IAS 39, dès lors que sur un ou plusieurs sous-ensembles homogènes de portefeuille de risques de crédit, des indices objectifs de dépréciation sont identifiés. Ainsi, ces dépréciations visent à couvrir la dégradation du profil de risque des engagements sur certains pays, certains secteurs d'activité économique ou certaines contreparties non en défaut mais du fait de leur notation dégradée. Des dépréciations sur base de portefeuille sont également réalisées en Banque de détail.

3.3.2 Encours d'actif financiers dépréciés

La répartition par agent économique et par zone géographique des prêts et créances dépréciés sur les établissements de crédit et sur la clientèle est présentée en note 3.1 des états financiers. Ces états détaillent les dépréciations sur encours bruts non compromis et compromis.

Au 31 décembre 2009, l'ensemble des engagements dépréciés s'élève à 25,8 milliards euros (contre 21,1 milliards au 31 décembre 2008), dont 10,7 milliards d'euros d'encours douteux compromis (contre 8,9 milliards au 31 décembre 2008). Ils sont constitués des encours non performants et des engagements sur lesquels le Groupe anticipe un non-recouvrement. Les encours dépréciés représentent 3,1 % des encours bruts comptables du Groupe (2,7 % au 31 décembre 2008) et sont couverts par des dépréciations à hauteur de 14,6 milliards d'euros (11,9 milliards d'euros au 31 décembre 2008), y compris les opérations de location financement et hors dépréciations collectives.

Les encours sains ayant fait l'objet d'une restructuration s'élèvent à 2,6 milliards d'euros au 31 décembre 2009 (2,0 milliards d'euros au 31 décembre 2008).

4. Coût du risque

Le coût du risque du groupe Crédit Agricole s'élève à 6,5 milliards d'euros au 31 décembre 2009 contre 4,6 milliards d'euros au 31 décembre 2008. Cette progression relève principalement des pôles Banque de financement et d'investissement, Banque de détail à l'international, et Services financiers spécialisés relatifs aux crédits à la consommation.

Le détail des mouvements impactant le coût du risque est présenté en note 4.8 des états financiers consolidés.

5. Risque de contrepartie sur instruments dérivés

Le risque de contrepartie sur instruments dérivés est établi à partir de la valeur de marché et du risque de crédit potentiel, calculé et pondéré selon les normes prudentielles. Les expositions du risque de contrepartie sur instruments dérivés du groupe Crédit Agricole au 31 décembre 2009 sont indiquées en note 3.1 des états financiers consolidés.

RISQUES DE MARCHÉ

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marché notamment :

- les taux d'intérêts : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt ;
- les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise ;
- les prix : le risque de prix résulte de la variation de prix et de volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières ;
- les *spreads* de crédit : le risque de crédit correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution des *spreads* de crédit des indices ou des émetteurs. Pour les produits plus exotiques de crédit s'ajoute également le risque de variation de juste valeur lié à l'évolution de la corrélation entre les défauts des émetteurs.

I. Objectifs et politique

La maîtrise des risques de marché du groupe Crédit Agricole repose sur un dispositif structuré, comprenant une organisation indépendante des hiérarchies opérationnelles, des procédures de surveillance et de consolidation, des méthodologies d'identification et de mesure des risques.

Le dispositif couvre l'ensemble des risques de marché issus des activités de marché, principalement celles d'arbitrage et de prise de positions directionnelles des salles de marchés. Les portefeuilles de placement des directions financières sont suivis séparément.

II. Gestion du risque de marché

1. Dispositif local et central

Le contrôle des risques de marché du groupe Crédit Agricole S.A. est structuré sur deux niveaux distincts mais complémentaires :

- au niveau central, la Direction des risques et contrôles permanents Groupe assure la coordination de tous les sujets de pilotage et contrôle des risques de marché à caractère transverse. Elle norme les données et les traitements afin d'assurer l'homogénéité de la mesure consolidée des risques et des contrôles. Elle tient informés les organes exécutif (Direction générale de Crédit Agricole S.A.) et délibérant (Conseil d'administration, Comité d'audit) du degré de maîtrise des risques de marché ;
- au niveau local, pour chaque entité du groupe Crédit Agricole S.A., un responsable des risques et contrôles permanents pilote et contrôle les risques de marché issus des activités. Au sein de la filiale Crédit Agricole CIB, la Direction des risques et contrôles permanents s'appuie sur des équipes décentralisées de contrôleurs de risques, généralement situées à l'étranger. Ces fonctions de contrôle reposent sur trois équipes : le suivi de la gestion des risques, l'analyse quantitative et le suivi d'activité, complétées d'équipes transverses.

Des conventions de fonctionnement établies entre le niveau central et le niveau local déterminent le niveau d'information, le format et la périodicité des informations que les entités doivent transmettre à Crédit Agricole S.A. (Direction des risques et contrôles permanents Groupe).

Les Caisses régionales n'ont pas vocation à intervenir sur les marchés de capitaux internationaux à des fins spéculatives ou d'arbitrage. Leurs activités de marché se limitent à des activités de refinancement, de couverture et de trésorerie courante qui ne génèrent pas ou peu de charges prudentielles.

2. Les comités de décision et de suivi des risques

Deux instances de gouvernance interviennent dans la gestion des risques de marché au niveau du groupe Crédit Agricole S.A. :

- Le Comité des risques Groupe, présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A, examine la situation des marchés et des risques encourus sur une base trimestrielle. L'utilisation des limites, les dépassements ou incidents significatifs observés, l'analyse du produit net bancaire au regard des risques pris sont ainsi passés en revue. Ce comité valide les limites globales encadrant les risques de marché de chaque entité lors de la présentation de leur stratégie risques et arrête les principaux choix en matière de maîtrise des risques ;
- Le Comité de surveillance des risques, présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A., examine hebdomadairement les principaux indicateurs de suivi des risques de marché ;
- Le Comité des normes et méthodologies est une instance périodique présidée par le Directeur des risques et contrôles permanents Groupe. Il est notamment responsable de la validation et de la diffusion des normes et des méthodologies en matière de pilotage et contrôles permanents des risques de marché ;

Ce dispositif est complété par les Comités de risques locaux propres à chacune des entités au premier rang desquels le CRM (Comité des risques de marché) de Crédit Agricole CIB, instance bimensuelle présidée par le membre du Comité de direction générale responsable des risques, qui associe le responsable des activités de marchés de Crédit Agricole CIB et les responsables de suivi des risques en charge d'une activité donnée. Ce comité effectue une revue des positions et des résultats des activités de marchés de Crédit Agricole CIB et s'assure du respect des limites assignées à chaque activité. Il est décisionnaire sur les demandes ponctuelles de révision de limites.

III. Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marchés

1. Indicateurs

L'encadrement des risques de marché repose sur la combinaison de plusieurs indicateurs faisant l'objet de limites globales ou spécifiques. Il faut distinguer parmi ces indicateurs trois grands types : la *Value at Risk* (VaR), les scénarios de stress et les indicateurs complémentaires (sensibilités aux facteurs de risques, combinaison d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs). Le dispositif de mesure de ces indicateurs repose sur un processus d'évaluation des positions au sein de chaque entité présentant des risques de marché. Le processus de contrôles permanents intègre, d'une part, des procédures de validation des modèles et, d'autre part, des procédures permettant de structurer les *backtesting* de ces derniers.

1.1 La VaR (*Value at Risk*)

L'élément central du dispositif de mesure des risques de marché est la *Value at Risk* (VaR). Elle peut être définie comme étant la perte théorique maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché, sur un horizon de temps et pour un intervalle de confiance donnés. Le groupe Crédit Agricole S.A. retient un intervalle de confiance de 99% et un horizon de temps de un jour, en s'appuyant sur un an d'historique de données. Ceci permet le suivi au jour le jour des risques de marché pris par le Groupe dans ses activités de trading, en quantifiant le niveau de perte considéré comme maximal dans 99 cas sur 100, à la suite de la réalisation d'un certain nombre de facteurs de risques (taux d'intérêt, taux de change, prix d'actifs, etc.). La corrélation des facteurs entre eux influe sur le montant de perte maximale.

La compensation se définit comme étant la différence entre la VaR totale et la somme des VaR par type de risque. Elle représente les effets de compensation entre des positions détenues simultanément sur des facteurs de risque différents. Une procédure de *backtesting* (comparaison entre le résultat quotidien et la VaR théorique de la veille) permet de confirmer la pertinence de cette méthodologie.

La principale méthode utilisée pour la mesure de la VaR est celle de la VaR historique. La méthode Monte-Carlo n'est utilisée que sur une partie du périmètre des activités sur matières premières de Crédit Agricole CIB.

Le modèle interne de VaR de Crédit Agricole CIB, principal contributeur à la VaR du groupe Crédit Agricole S.A., a fait l'objet d'une validation par les autorités réglementaires.

Le processus de mesure d'une VaR historique sur les positions en risque à une date J s'appuie sur les principes suivants :

- constitution d'une base historique de facteurs de risques reflétant le risque des positions détenues par les entités du groupe Crédit Agricole S.A. (taux, cours des actions, de change et de matières premières, volatilités, *spreads* de crédits, corrélation, etc.) ;
- détermination de 261 scénarios correspondant aux variations des facteurs de risque sur un jour, observées sur une année glissante ;
- déformation des paramètres correspondants à la date J selon les 261 scénarios ;
- revalorisation des positions du jour sur la base des 261 scénarios.

La valeur en risque à 99% est égale, sur la base de 261 scénarios, à la moyenne entre les deuxième et troisième plus mauvais risques observés.

La méthodologie de calcul de VaR fait l'objet d'améliorations et d'adaptations continues pour tenir compte, entre autres, des évolutions de la sensibilité des positions aux facteurs de risque et de la pertinence des méthodes au regard des nouvelles conditions de marché. Les travaux visent par exemple à intégrer de nouveaux facteurs de risques ou à bénéficier d'une granularité plus fine sur les facteurs de risques existants.

Limites du calcul de la VaR historique

Les principales limites méthodologiques attachées au modèle de VaR sont les suivantes :

- l'utilisation de chocs quotidiens suppose que toutes les positions peuvent être liquidées ou couvertes en un jour, ce qui n'est pas toujours le cas pour certains produits et dans certaines situations de crise ;
- l'utilisation d'un intervalle de confiance à 99% exclut les pertes pouvant survenir au delà de cet intervalle : la VaR est donc un indicateur de risque sous des conditions normales de marché et ne prenant pas en compte les mouvements d'ampleur exceptionnelle ;
- la VaR ne renseigne pas sur les montants de pertes exceptionnelles (au-delà de 99%).

Le *backtesting*

Sur le périmètre des activités de marché de Crédit Agricole CIB, afin de contrôler la pertinence du modèle de VaR et ses limites, un processus de *backtesting* vérifie a posteriori que le nombre d'exceptions (journées pour lesquelles le niveau de perte est supérieur à la VaR) reste conforme à l'intervalle de confiance de 99% (une perte quotidienne ne devrait excéder la VaR calculée que deux ou trois fois par an). Il a été constaté sur 2009 une seule exception au niveau de la VaR globale de Crédit Agricole CIB (contre huit exceptions en 2008). Ceci s'explique par une moindre volatilité des paramètres de marché.

1.2 Les stress scénarios

Le deuxième élément quantitatif, les *stress* scénarios, complète la mesure en VaR qui ne permet pas d'appréhender correctement l'impact de conditions extrêmes de marchés. Ces calculs de scénarios de stress, conformément aux principes du Groupe, simulent des conditions extrêmes de marché et sont le résultat de différentes approches complémentaires :

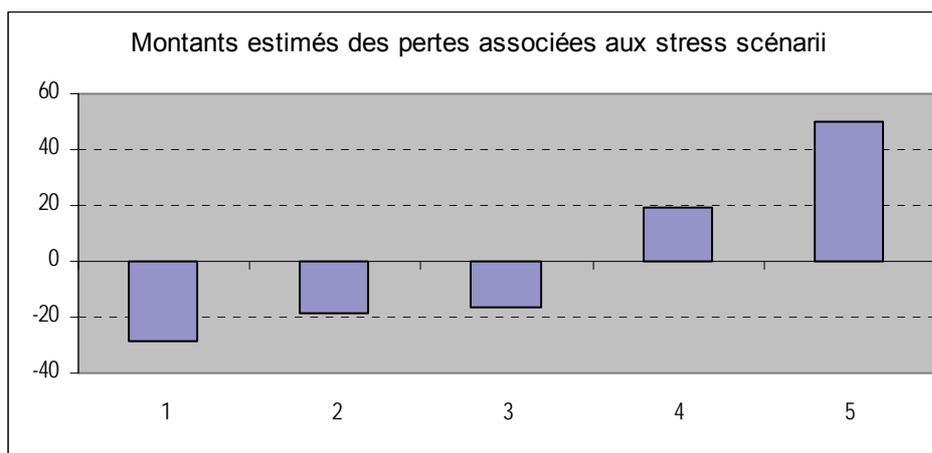
- Les scénarios historiques consistent à répliquer sur le portefeuille actuel l'effet de crises majeures survenues dans le passé ; les stress scénarios historiques ainsi retenus sont ceux des crises de 1994 (scénario de crise obligataire), de 1998 (scénario de crise du marché du crédit, baisse des marchés d'actions, forte progression des taux d'intérêt et baisse des devises émergentes) et de 1987 (scénario de krach boursier).
- Les scénarios hypothétiques anticipent des chocs vraisemblables, élaborés en collaboration avec les économistes ; les scénarios hypothétiques sont ceux d'une reprise économique (progression des marchés d'actions et de matières premières, aplatissement des courbes de taux et appréciation du dollar américain, resserrement des *spreads* de crédit) et d'un resserrement de la liquidité

(aplatissement des courbes de taux, élargissement des spreads de crédit, baisse des marchés d'actions).

Depuis 2009, dans le cadre des travaux d'amélioration de la maîtrise des risques, le périmètre de calcul de ces *stress scenarios* a été étendu, notamment aux activités sur produits de taux de la Direction de la gestion financière de Crédit Agricole S.A.

Le calcul de ces stress scénarios est réalisé selon une périodicité hebdomadaire.

A fin 2009, les niveaux de risque du groupe Crédit Agricole S.A. (hors activités en cours d'arrêt de Crédit Agricole CIB qui font l'objet de suivis *ad hoc*) évalués au travers des stress scénarios historiques et hypothétiques sont les suivants :



Par ailleurs, des stress scénarios adverses sont réalisés au niveau de certaines entités et lignes d'activité y compris sur les activités en cours d'arrêt. Ces scénarios consistent à adapter les hypothèses pour simuler les situations les plus défavorables en fonction de la structure du portefeuille au moment où le scénario est calculé.

1.3 Les indicateurs complémentaires (sensibilités, etc.)

Des indicateurs complémentaires (sensibilité à divers facteurs de risque, *loss-alerts*, *stop loss*, montants nominaux, encours, durées, etc.) sont par ailleurs produits et peuvent, dans le cadre du dispositif de maîtrise des risques, faire l'objet de limites. Ils permettent d'une part de mesurer de façon fine les expositions aux différents facteurs de risque de marché et d'autre part d'enrichir la vision synthétique des risques fournis par la VaR et les *stress* scénarios globaux.

2. L'utilisation des dérivés de crédit

Au sein de ses activités de marchés de capitaux, Crédit Agricole CIB conduit une activité sur les produits de crédit (*trading*, structuration, et vente) dans laquelle sont utilisés des produits dérivés de crédit. Les produits traités actuellement sont des produits simples (*credit default swaps*), avec pour facteur de risque principal les *spreads* de crédit. L'activité liée aux produits structurés et complexes est gérée en mode d'extinction.

L'ensemble de ces positions est valorisé en juste valeur, incluant des réfections liées aux incertitudes de modèle et de paramètres.

L'encadrement de l'activité s'effectue grâce à un système d'indicateurs de risques de marché, assortis de limites, visant à couvrir l'ensemble des facteurs de risques comprenant :

- la VaR (historique, 99 %, quotidienne, incluant les risques de *spread* de crédit et de corrélation) ;
- la sensibilité de crédit ;
- la sensibilité à la corrélation ;
- la sensibilité aux taux d'intérêt.

Des équipes indépendantes sont chargées de la valorisation, du calcul des indicateurs de risques, de la fixation des limites et de la validation des modèles.

IV. Exposition : activités de marché (Value at Risk)

Compte tenu de la faible exposition des Caisses régionales au risque de marché, la VaR totale du groupe Crédit Agricole S.A. est représentative de la VaR du groupe Crédit Agricole sur les activités de marché.

Le tableau ci-dessous restitue l'évolution de la VaR, sur les activités de marché du groupe Crédit Agricole S.A. entre les 31 décembre 2008 et le 31 décembre 2009 en fonction des facteurs de risque principaux :

Répartition de la VaR (99%, 1j) :

(en millions d'euros)	31 déc 2009	Minimum	Maximum	Moyenne	31 déc 2008	Minimum	Maximum	Moyenne
Taux	25	24	59	40	55	17	117	32
Crédit	27	9	147	46	56	28	172	67
Change	3	2	11	4	7	2	14	5
Actions	4	3	24	11	9	5	33	16
Matières premières	3	1	4	2	1	1	2	1
Compensation	(19)			(30)	(33)			(44)
VaR du groupe Crédit Agricole S.A.	42	31	166	72	88	32	194	77

Le périmètre considéré pour les activités de marché de Crédit Agricole CIB est celui de la VaR réglementaire (incluant les activités pérennes et celles en cours d'arrêt) et intègre ainsi l'effet des reclassements prudentiels autorisés par l'amendement de la norme IAS 39 (opérés avec effet rétroactif au 1^{er} octobre 2008).

La VaR totale du groupe Crédit Agricole S.A. est obtenue par sommation des différentes VaR individuelles. Dans le cadre de son processus de renforcement de la maîtrise des risques, le périmètre des activités sur lesquelles est calculé un indicateur synthétique de VaR a été étendu. A partir du 31 décembre 2008, ont notamment été intégrées les activités de la gestion financière de Crédit Agricole S.A. qui étaient auparavant encadrées au travers d'indicateurs de type sensibilité, encours nominaux, etc.

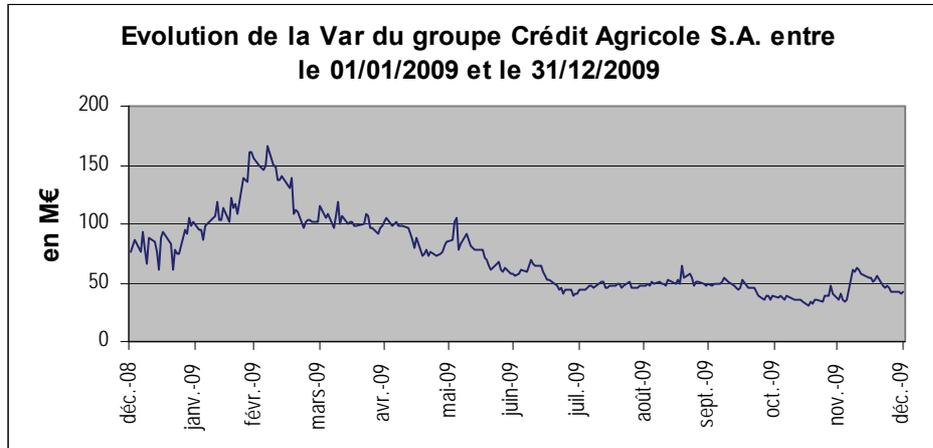
Au cours de l'année 2009, l'évolution de la VaR du Groupe reflète d'une part la réduction du profil de risque du groupe Crédit Agricole S.A. menée notamment dans le cadre du plan de recentrage de Crédit Agricole CIB et d'autre part une normalisation des conditions de marché (sortie des scénarios historiques de juin et octobre 2008).

Au 31 décembre 2009 la VaR du Groupe s'élève à 42 millions d'euros (dont 29 millions d'euros sur le seul périmètre Crédit Agricole CIB). La compensation (-19 millions d'euros) est définie comme la différence entre la VaR totale et la somme des VaR par facteur de risque :

- la VaR taux, calculée sur le périmètre des activités de trésorerie et de dérivés de taux s'établit au 31 décembre 2009 à 25 millions d'euros. L'évolution de la valeur moyenne de la VaR taux (40 millions d'euros en 2009 contre 32 millions d'euros en 2008) est liée à l'élargissement du périmètre de calcul depuis le 31 décembre 2008 ;
- la VaR crédit, calculée sur le périmètre des activités de marchés de crédit, s'établit au 31 décembre 2009 à 27 millions d'euros contre 56 millions d'euros au 31 décembre 2008. Le facteur crédit est le principal facteur de risque au 31 décembre 2009. La baisse de la VaR crédit provient des activités en cours d'arrêt de Crédit Agricole CIB qui bénéficient en 2009 des mesures de réduction du profil de risques ;

- la VaR actions, s'inscrit en réduction et s'établit en moyenne à 11 millions d'euros contre 16 millions d'euros en 2008. Au 31 décembre 2009, elle s'élève à 4 millions d'euros ;
- les VaR change et matières premières restent faibles en 2009 et s'établissent chacune au 31 décembre 2009 à 3 millions d'euros.

Le graphique suivant retrace l'évolution de la VaR sur l'année 2009 :



A partir du 31 décembre 2009, en complément de la mesure obtenue en additionnant les VaR individuelles, la VaR du groupe Crédit Agricole S.A. est également mesurée en prenant en compte les effets de diversification des activités et des positions des différentes entités du groupe.

La VaR mutualisée du groupe Crédit Agricole S.A. s'établit à 27 millions d'euros au 31 décembre 2009, dont 15 millions d'euros pour le facteur de risque taux, 23 millions d'euros pour le facteur de risque crédit, 4 millions d'euros pour le facteur de risque action et 3 millions d'euros pour chacun des facteurs de risque change et matières premières.

L'effet de diversification, mesuré par différence entre la VaR mutualisée et la somme des VaR des entités, est de 15 millions d'euros (35% de la somme des VaR des entités).

V. Risque Action

Le risque action trouve son origine dans les activités de *trading* et arbitrage sur actions, dans le portefeuille de placement investi en actions, ou encore dans les actions d'autocontrôle.

1. Risque sur actions provenant des activités de *trading* et d'arbitrage

Le risque sur actions, provenant des activités de *trading* et arbitrage, est issu de positions prises sur les actions et les indices actions au travers de produits *cash* ou dérivés (celles sur dérivés exotiques actions sont gérées en extinction et ne peuvent plus faire l'objet de nouvelles opérations). Les principaux facteurs de risque sont les prix des actions/indices actions, les volatilités actions/indices actions et les paramètres de *smile*¹ des volatilités actions/indices.

La mesure et l'encadrement de ce risque s'inscrivent dans la description des processus dans la section III, ci-dessus.

Ce risque est suivi notamment par l'intermédiaire de la VaR dont les niveaux 2009 sont repris dans le tableau de la section IV ci-dessus. La VaR de la ligne produit actions s'élève à 4 millions d'euros au 31 décembre 2009 contre 9 millions d'euros au 31 décembre 2008.

¹ Le *smile* est le paramètre qui prend en compte la variabilité de la volatilité en fonction du prix d'exercice des produits optionnels.

2. Risques sur actions provenant des actifs financiers disponibles à la vente

Des entités du groupe Crédit Agricole détiennent un portefeuille de placement investi en partie en actions et produits structurés dont la valeur de marché dépend de l'évolution du prix des sous-jacents actions et indices actions. Au 31 décembre 2009, le montant total des encours exposés au risque actions au travers des portefeuilles de placement du groupe Crédit Agricole s'élève à 35,5 milliards d'euros (y compris les portefeuilles des entreprises d'assurance revenant aux assurés).

La note 6.4 des états financiers présente, notamment, les encours d'actions et les gains et pertes latents sur actions. Par ailleurs, les informations relatives au risque de marché (y compris risques sur actions) des portefeuilles détenus par les sociétés d'assurance sont présentées dans la partie "Risque du secteur de l'assurance » ci-dessous.

RISQUES PARTICULIERS INDUITS PAR LA CRISE FINANCIÈRE

Selon les recommandations du Forum de Stabilité Financière, les états qui suivent présentent l'exposition du groupe Crédit Agricole aux risques induits par la crise financière. Ces risques proviennent essentiellement des activités de la Banque de financement et d'investissement.

I. Asset Backed Securities (ABS) immobiliers

en millions d'euros	États-Unis		Royaume-Uni		Espagne	
RMBS ⁽¹⁾	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2009	31.12.2008
Comptabilisés en prêts et créances	728	738	404	430	197	232
Comptabilisés en actif évalué à la juste valeur						
Exposition brute	506	637	110	172	30	48
Décote	(460)	(579)	(30)	(29)	(3)	(9)
Exposition nette en millions d'euros	46	58	80	143	27	39
% <i>subprime</i> sous-jacents	93%	79 %				
Ventilation par notation de l'exposition brute totale						
AAA	9%	28 %	51%	76 %	95%	91 %
AA	6%	8 %	26%	16 %	2%	7 %
A	4%	6 %	7%	3 %	1%	1 %
BBB	6%	7 %	10%	3 %	1%	1 %
BB	1%	8 %	3%	2 %	1%	n.s.
B	9%	9 %	2%		0%	
CCC	21%	10 %	1%			
CC	12%	5 %				
C	29%	19 %				
Non noté	3%					

en millions d'euros	États-Unis		Royaume-Uni		Autres	
	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2009	31.12.2008
CMBS ⁽¹⁾						
Comptabilisés en prêts et créances	13	19	160	157	217	220
Comptabilisés en actif évalué à la juste valeur						
Exposition nette	22	15	10	23	9	3

⁽¹⁾ 31.12.2008 : Exposition modifiée suite à une erreur technique.

Par ailleurs, achats de protections sur RMBS et CMBS évalués à la juste-valeur :

- 31 décembre 2008 : nominal = 779 millions d'euros ; juste valeur = 517 millions d'euros ;
- 31 décembre 2009 : nominal = 627 millions d'euros ; juste valeur = 210 millions d'euros.

La valorisation des ABS immobiliers évalués à la juste valeur se fait à partir d'informations en provenance de contributeurs externes.

Stock provision collective sur RMBS et CMBS au 31 décembre 2009 : 106 millions d'euros.

II. Méthodologie d'évaluation des CDO super senior à sous-jacents résidentiels américains

1. CDO super senior évalués à la juste valeur

La valorisation des CDO super senior est obtenue à partir de l'application d'un scénario de crédit sur les sous-jacents (prêts résidentiels principalement) des ABS constituant chaque CDO.

Les taux de pertes finales appliquées sur les prêts en vie sont calibrés en fonction de la qualité et de la date d'origination de chaque prêt résidentiel ainsi qu'en fonction du comportement historique des portefeuilles (remboursements anticipés, amortissement, pertes constatées) :

Taux de pertes <i>subprime</i> produits en date de clôture	2005	2006	2007
31.12.2008	18 %	32 %	38 %
31.12.2009	26 %	42 %	50 %

L'horizon de constatation de ces pertes a été fixé à 40 mois (avec une constatation progressive des pertes sur cette période).

La sensibilité à une variation de 10 % des scénarios de pertes sur les prêts sous-jacents des CDO évalués à la juste valeur au 31 décembre 2009 est de 42 millions d'euros.

2. CDO super senior évalués au coût amorti

Ils sont dépréciés en cas de risque de crédit avéré.

III. CDO super senior à sous-jacents résidentiels américains non couverts

Au 31 décembre 2009, Crédit Agricole CIB a une exposition nette de 2,8 milliards d'euros sur des CDO super senior non couverts.

1. Décomposition par tranche de CDO super senior évalués à la juste valeur

en millions d'euros	Tranche 1 ⁽¹⁾	Tranche 2 ⁽²⁾	Tranche 5	Tranche 6	Tranche 7 ⁽⁴⁾	Tranche 8	Tranche 10 ⁽³⁾	Tranche 12 ⁽³⁾	Total
Valeur nette au 31 décembre 2008	139	528	336	91	134	167			1 395
Nominal	345	1 354	528	594	500	446	51	622	4 440
Décote	(279)	(863)	(461)	(581)	(488)	(427)	(33)	(565)	(3 698)
Valeur nette au 31 décembre 2009	66	491	67	13	12	18	18	57	742
Taux de décote	81%	64%	87%	98%	98%	96%	65%	91%	83%
Point d'attachement	6%	9%	28%	40%	30%	39%	30%	42%	
Sous-jacent	High Grade	High Grade	Mezzanine	Mezzanine	Mezzanine	Mezzanine	Mezzanine	Mezzanine	
% des actifs subprime sous-jacents produits avant 2006	14%	27%	73%	37%	51%	74%	40%	62%	
% des actifs subprime sous-jacents produits en 2006 et 2007	31%	18%	15%	56%	40%	9%	12%	30%	
% des actifs Alt A sous jacents	27%	16%	3%	0%	0%	0%	3%	0%	
% des actifs Jumbo sous jacents	7%	11%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	

⁽¹⁾ dont tranche 176 millions d'euros en nominal, anciennement couverte par *monoline*

⁽²⁾ dont tranche 771 millions d'euros en nominal, anciennement couverte par *monoline*

⁽³⁾ Tranches anciennement couvertes par *monolines*

⁽⁴⁾ Reclassés en douteux en 2009

En 2009, le produit net bancaire de la réévaluation des CDO évalués à la juste valeur est de -616 millions d'euros.

2. Décomposition par tranche de CDO super senior comptabilisés en prêts et créances

en millions d'euros	Tranche 1	Tranche 2 ⁽¹⁾	Tranche 4	Tranche 9	Tranche 11 ⁽²⁾	Tranche 13 ⁽¹⁾	Tranche 14 ⁽¹⁾	Total
Valeur nette au 31 décembre 2008	388	-	430	348				1 166
Valeur brute au 31 décembre 2009	464	50	554	740	690	589	104	3 192
Décote	(85)	(31)	(135)	(401)	(433)	(51)	(26)	(1 162)
Valeur nette au 31 décembre 2009	379	19	419	339	257	538	78	2 030

⁽¹⁾ anciennement couvertes par *monolines*

⁽²⁾ Reclassés en douteux en 2009

Les tranches totalement décotées ont été sorties de la publication.

La provision collective sur CDO en prêts et créances s'élève à 464 millions d'euros au 31 décembre 2009.

Après dépréciation collective et prise en compte des tranches décotées à 100%, le taux de décote des CDO comptabilisés en prêt et créances s'élève à 63%.

3. Autres expositions au 31 décembre 2009

en millions d'euros	Nominal	Décote	Net
CLO non couverts évalués à la juste valeur	295	100	195
CLO non couverts comptabilisés en prêts et créances			1523
CDO Mezzanines non couverts	1 228	1 228	0

IV. Protections

1. Protections auprès de *monolines* au 31 décembre 2009

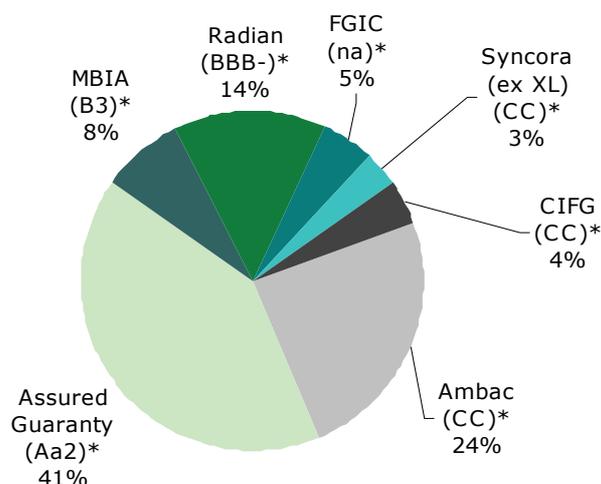
en millions d'euros	Montant notionnel brut de la protection acquise	Montant notionnel brut des éléments couverts	Juste valeur des éléments couverts	Juste valeur de la protection avant ajustements de valeur et couvertures	Ajustements de valeur comptabilisés sur la protection
Protections sur CDO (marché résidentiel américain) avec sous-jacents <i>subprime</i>	545	545	312	233	115
Autres protections acquises (autres CDO, CLO, CDS <i>corporates</i> ...)	10 531	10 531	9 832	698	460
Total des protections acquises sur CDO couverts	11 075	11 075	10 144	931	575

en milliards d'euros	31.12.2009	31.12.2008
Notionnel des <i>monolines</i> en couverture de CDO résidentiels américains	0,5	4,4
Notionnel des <i>monolines</i> en couverture de CDO corporate	7,2	8,8
Notionnel des <i>monolines</i> en couverture de CLO	2,9	3,6
Notionnel des <i>monolines</i> en couverture d'autres sous-jacents	0,4	0,4
Exposition sur <i>monolines</i> en couverture de CDO résidentiels américains	0,2	2,5
Exposition sur <i>monolines</i> en couverture de CDO corporate	0,1	1,5
Exposition sur <i>monolines</i> en couverture de CLO	0,4	0,6
Exposition sur <i>monolines</i> en couverture d'autres sous-jacents	0,2	0,2
Total exposition sur <i>monolines</i>	0,9	4,8
Autres couvertures achetées auprès de contreparties bancaires	0,0	0,0
Exposition sur <i>monolines</i> non couverte	0,9	4,8
Réfections	(0,6)	(2,8)
Exposition nette de réfections	0,3	2,0

La diminution de 1,7 milliard d'euros de l'exposition sur l'année s'explique par les facteurs suivants :

- Les commutations effectuées sur les couvertures des CDO résidentiels américains pour un nominal de 3,8 milliards d'euros. Les encours anciennement couverts, dont la valeur résiduelle n'est pas nulle, se retrouvent dans les CDO non couverts décrits ci-dessus ;
- Le resserrement des *spreads* de crédit sur l'année qui a diminué l'exposition sur les CDO *Corporate* de façon significative ;
- Des cessions d'encours sur les CLO ;
- Des transactions sur CDO *Corporate* arrivées à maturité.

2. Répartition de l'exposition nette sur monolines



* Notation la plus basse émise par Standards & Poor's ou Moody's au 31 décembre 2009.

2.1 Protections auprès de CDPC (*Credit Derivative Product Company*)

Au 31 décembre 2009 l'exposition nette auprès de CDPC est de 858 millions d'euros (principalement sur des CDO corporate) après prise en compte d'une décote de 324 millions d'euros.

2.2 Protections auprès d'autres contreparties

Au 31 décembre 2009, plus de protections acquises auprès des contreparties assureurs sur l'exposition au marché résidentiel américain.

V. LBO

1. Parts à vendre

Ces parts sont comptabilisées en actifs évalués à la juste valeur.

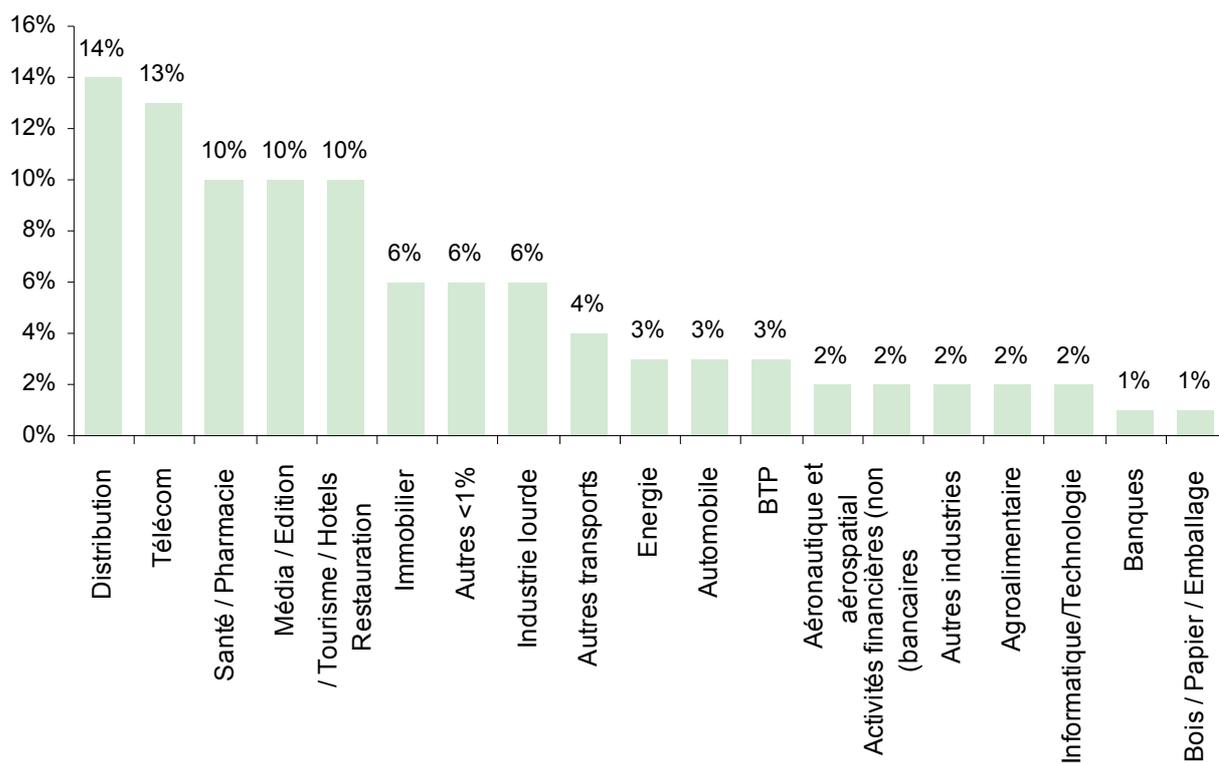
L'exposition nette au 31 décembre 2009 est de 0,3 milliard d'euros sur 1 dossier (0,5 milliard d'euros sur 5 dossiers au 31 décembre 2008).

2. Parts finales

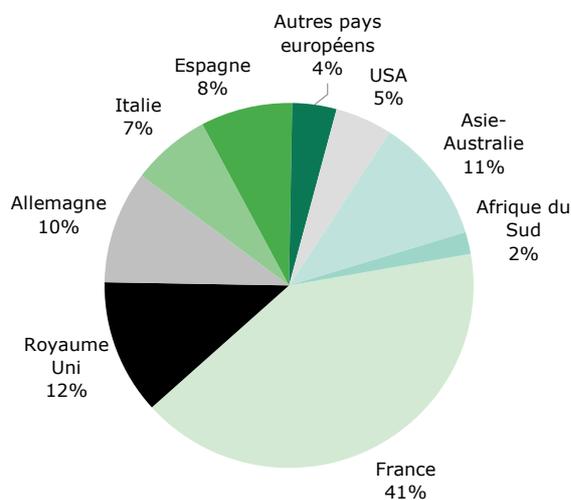
Ces encours sont comptabilisés en prêts et créances. L'exposition au 31 décembre 2009 est de 5,8 milliards d'euros sur 160 dossiers (6 milliards d'euros sur 176 dossiers au 31 décembre 2008).

Au 31 décembre 2009, une provision collective de 475 millions d'euros porte sur les encours.

Répartition par secteur d'activité



Répartition par zone géographique



Par ailleurs, LCL présente une exposition de financement avec effet de levier de 1,9 milliard d'euros au 31 décembre 2009.

VI. Titrisation

1. Conduits d'ABCP sponsorisés par Crédit Agricole CIB pour compte de tiers

au 31 décembre 2009	Atlantic	LMA	Hexagon	Total
Ratings des ABCP émis par les conduits (S&P/Moody's/Fitch)	A1/P1/F1	A1/P1	A1+	
Pays d'émission	USA	France+USA	France	
Lignes de liquidité données par Crédit Agricole CIB (en millions d'euros)	7 291	7 389	510	15 190
Montant des actifs financés (en millions d'euros)	4 910	6 006	448	11 364
Maturité des actifs (moyenne pondérée)				
0-6 mois	43%	81%	100%	
6-12 mois	6%	2%		
supérieur à 12 mois	51%	17%		
Répartition des actifs par origine géographique				
Etats-Unis	100%	2%		
Royaume-Uni		5%		
Italie		36%		
Allemagne		9%		
Dubaï		7%		
Espagne		11%	19%	
France		24%	77%	
Autres ⁽¹⁾		6%	4%	
Répartition par nature d'actifs (en % des actifs détenus)				
Prêts automobiles	15%	6%		
Créances commerciales	43%	85%	100%	
Prêts immobiliers commerciaux				
Prêts immobiliers résidentiels	2%			
Crédits à la consommation		7%		
Prêts d'équipement	1%			
CLOs et CBOs ⁽²⁾	3%			
Autres ⁽³⁾	35%	2%		

⁽¹⁾ Essentiellement Corée, Belgique et Pays-Bas.

⁽²⁾ *Collateralized Loan Securitisation* et *Collateralized Bonds Securitisation*.

⁽³⁾ Sur Atlantic : engagements sur des investisseurs dans des fonds « Capital Calls » (20 %), prêts commerciaux (7 %), titrisation de paiements swift (6 %).

Ces conduits ne sont pas consolidés. Au 31 décembre 2009, ils ont émis des *commercial papers* pour 11,6 milliards d'euros, dont 0,6 milliard d'euros est détenu par Crédit Agricole CIB.

Les lettres de crédit accordées par Crédit Agricole CIB dans le cadre des financements ABCP s'élèvent à 0,6 milliard d'euros.

2. Autres conduits sponsorisés par Crédit Agricole CIB pour compte de tiers

Crédit Agricole CIB a accordé des lignes de liquidités à d'autres entités *ad hoc* pour 1,2 milliard d'euros.

3. Conduits sponsorisés par un tiers

Les lignes de liquidité accordées par Crédit Agricole CIB s'élèvent à 0,3 milliard d'euros.

Crédit Agricole CIB ne fait pas de titrisation pour compte propre cash et n'est pas co-sponsor de titrisation pour compte de tiers.

GESTION DU BILAN

I. Gestion du bilan – Risques financiers structurels

La Direction de la gestion financière de Crédit Agricole S.A. définit les principes de la gestion financière et en assure la cohérence d'application au sein du groupe Crédit Agricole. Elle a la responsabilité de l'organisation des flux financiers, de la définition et de la mise en œuvre des règles de refinancement, de la gestion actif-passif et du pilotage des ratios prudentiels.

L'optimisation des flux financiers au sein du groupe Crédit Agricole est un objectif permanent. Dans ce cadre, la mutualisation des ressources excédentaires et la possibilité de couverture des risques induits contribuent à cette fin.

Ainsi, les principes de gestion du Groupe assurent que les excédents et/ou les déficits en termes de ressources clientèle, notamment en provenance des Caisses régionales et de LCL, sont remontés dans les livres de Crédit Agricole S.A. Cette mise en commun participe au refinancement des autres entités du Groupe (notamment Crédit Agricole Leasing, Sofinco, Finaref) en tant que de besoin.

Ce dispositif de centralisation à Crédit Agricole S.A. de la gestion de la liquidité permet d'en maîtriser et d'en optimiser la gestion d'autant plus qu'il s'accompagne d'un adossement partiel en taux.

Ainsi, le Groupe se caractérise par une forte cohésion financière et une diffusion limitée des risques financiers, de liquidité notamment. Les diverses entités du Groupe sont néanmoins responsables de la gestion du risque subsistant à leur niveau, dans le cadre des limites qui leur ont été dévolues.

Les limites sont arrêtées par le Directeur général de Crédit Agricole S.A. au sein du Comité des risques Groupe et portent sur le périmètre du groupe Crédit Agricole :

- les filiales prenant des risques actif-passif observent les limites fixées par le Comité des risques Groupe de Crédit Agricole S.A. ;
- les méthodes de mesure, d'analyse et de gestion actif-passif du Groupe sont définies par Crédit Agricole S.A. En ce qui concerne en particulier les bilans de la Banque de proximité, un système cohérent de conventions et de modèles d'écoulement est adopté pour les Caisses régionales, LCL et les filiales étrangères;
- Crédit Agricole S.A. consolide, les mesures des risques actif-passif des filiales. Les résultats de ces mesures sont suivis par le Comité de trésorerie et de gestion actif-passif de Crédit Agricole S.A. ;
- la Direction de la gestion financière et la Direction des risques et contrôles permanents de Crédit Agricole S.A. participent aux Comités actif-passif des principales filiales.

Au niveau des Caisses régionales, leur Conseil d'administration fixe des limites concernant le risque de taux d'intérêt global et le portefeuille de *trading*, et déterminent des seuils d'alerte pour la gestion de leur portefeuille de placement (AFS). Ces limites font l'objet d'un suivi par Crédit Agricole S.A.

II. Risque de taux d'intérêt global

1. Objectifs et politique

La gestion du risque de taux d'intérêt global vise à protéger la valeur patrimoniale des entités du Groupe, ainsi qu'à optimiser la marge d'intérêt.

La valeur patrimoniale et la marge d'intérêt évoluent du fait de la sensibilité à la variation des taux d'intérêt de la valeur actuelle nette et des flux de trésorerie des instruments financiers composant le bilan et le hors bilan. Cette sensibilité naît dès lors que les actifs et passifs ont des échéances de refixation de leur taux d'intérêt non synchrones.

L'exposition du Groupe provient pour une large part de l'activité de la Banque de détail. En effet, leur bilan est caractérisé par une transformation significative, leur passif incluant de nombreux postes non échéancés (fonds propres, dépôts à vue, épargne etc.) alors que leur actif est composé essentiellement de produits échéancés (crédits).

Il s'agit :

- en France, des Caisses régionales (pour lesquelles les règles de centralisation financière du Groupe organisent un adossement structurel d'une part importante du risque auprès de Crédit Agricole S.A.) et de LCL (pour qui l'organisation de la gestion financière mise en place opère un transfert de la gestion de certains risques auprès de Crédit Agricole S.A.) ;
- à l'international, d'Emporiki et Cariparma notamment.

Compte tenu de la nature de leur activité, d'autres filiales comme Crédit Agricole CIB, Sofinco, Finaref, CA Leasing, Lukas et EFL présentent également un risque de taux d'intérêt global.

Lorsque de nouvelles acquisitions interviennent, Crédit Agricole S.A. organise l'adoption par l'entité entrant dans le Groupe des normes et méthodes de gestion du risque de taux d'intérêt global en vigueur et instruit le dossier de calibrage des limites de cette entité, présenté ensuite pour décision en Comité des risques Groupe. La prise de contrôle par Crédit Agricole S.A. en 2009 de CACEIS a conduit à intégrer cette nouvelle filiale dans ce processus.

2. Gestion du risque

Chaque entité, dans le respect de ses limites et des normes du Groupe, gère son exposition sous le contrôle de son Comité actif-passif.

L'exposition au risque de taux d'intérêt global du Groupe est régulièrement présentée au Comité de trésorerie et de gestion actif-passif de Crédit Agricole S.A.

Celui-ci, présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A. et comprenant plusieurs membres du Comité exécutif ainsi que des représentants de la Direction des risques et contrôles permanents :

- examine les positions individuelles de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales ainsi que les positions consolidées de chaque arrêté trimestriel ;
- examine le respect des limites applicables au groupe Crédit Agricole S.A. et aux entités autorisées à porter un risque de taux d'intérêt global, ces limites étant octroyées en Comité des risques Groupe ;
- valide les orientations de gestion s'agissant du risque de taux d'intérêt global de Crédit Agricole S.A. géré par la Direction de la gestion financière.

La Direction de la gestion financière et la Direction des risques et contrôles permanents du groupe Crédit Agricole S.A. participent aux Comités actif-passif des filiales, et assurent l'harmonisation des méthodes et des pratiques au sein du Groupe ainsi que le suivi des limites allouées à chacune de ses entités.

Les situations individuelles des Caisses régionales au regard de leur risque de taux d'intérêt global font l'objet d'un examen trimestriel au sein du Comité des risques des Caisses régionales.

3. Méthodologie

Le groupe Crédit Agricole utilise la méthode des impasses (de taux fixe) pour mesurer son risque de taux d'intérêt global.

Celle-ci consiste à calculer les échéanciers en taux des actifs, passifs, hors bilan et dérivés de couverture à taux fixe ou sensibles à l'inflation (notamment pour les bilans de la Banque de proximité). Ces échéanciers sont ensuite agrégés par période (base mensuelle et annuelle), sur la base de l'encours moyen sur la période considérée. Ces échéanciers tiennent compte du risque jusqu'à la date de révision du taux (période de taux fixée) pour les éléments à taux révisable, jusqu'à la date contractuelle pour les éléments à taux fixe ayant une échéance, en modélisant autant que nécessaire des comportements clientèles (retraits ou remboursements anticipés etc.).

Le calcul de ces impasses nécessite une modélisation de l'écoulement en taux de certains postes de bilan, afin d'en assurer une gestion selon un couple risque rendement prudent. Il s'agit notamment des postes non échancés (fonds propres, dépôts à vue, épargne, etc.). Ces modélisations ont fait l'objet d'une validation par le Comité des normes et méthodologies de Crédit Agricole S.A.

La détermination de ces conventions d'écoulement est basée sur une méthodologie d'observation du comportement passé du poste de bilan concerné. Les modèles sont contrôlés *a posteriori* régulièrement.

L'impasse de référence utilisée est celle observée à la date d'arrêt : c'est l'impasse « statique ». Elle peut être complétée de prévisions de production pour produire une impasse prévisionnelle.

Les impasses sont consolidées trimestriellement au niveau du Groupe. Si leur gestion l'exige, certaines entités produisent une impasse plus fréquemment.

Les règles applicables en France sur la fixation du taux du Livret A, qui sert de référence à une partie des produits de collecte de la Banque de détail du Groupe (produits réglementés et autres), indexent une fraction de cette rémunération à l'inflation constatée sur des périodes de douze mois glissants. Le Groupe est donc amené à couvrir le risque associé à ces postes du bilan au moyen d'instruments (de bilan ou de hors bilan) ayant pour sous-jacent l'inflation.

Les risques sur options sont, quant à eux, retenus dans les impasses selon une mesure d'équivalent delta de leur position résiduelle. Une part significative de ces risques est néanmoins couverte par des produits optionnels.

Le Groupe est principalement exposé aux variations des taux d'intérêt de la zone monétaire euro (taux réels avec prise en compte de l'inflation et taux nominaux). Le Groupe gère également des positions de taux d'intérêts liés à d'autres zones monétaires, principalement le dollar américain et le zloty polonais.

Les limites mises en place au niveau du Groupe, et au niveau des différentes entités, permettent de borner les impasses et donc le risque de taux d'intérêt global en résultant. Les règles de fixation des limites visent notamment à permettre au Groupe de respecter les dispositions du Pilier 2 de la réglementation Bâle II en matière de risque de taux d'intérêt global mais aussi à limiter l'impact des variations de taux sur le résultat. Ces limites sont approuvées par l'organe délibérant de chaque entité.

Chaque entité (dont Crédit Agricole S.A.) assure à son niveau la couverture en taux des risques qui découlent de cette organisation financière par le biais d'instruments financiers de bilan ou de hors bilan, fermes ou optionnels. A titre d'exemple, la mise en place de relations de couverture de juste valeur reflète le suivi des impasses de taux fixes.

4. Exposition

Les impasses de taux du Groupe sont ventilées par nature de risque (taux nominal / taux réel) dans les différentes devises. Elles mesurent l'excédent ou le déficit de ressources à taux fixe. Conventionnellement, un chiffre positif (négatif) représente un risque à la baisse (hausse) des taux sur l'année considérée. Il indique une sensibilité économique à la variation des taux d'intérêt.

Les résultats de ces mesures au 31 décembre 2009 et 31 décembre 2008 sur le périmètre du groupe Crédit Agricole sont les suivants :

Impasses en euros au 31 décembre 2009 :

en milliards d'euros	2010	2011 - 2015	2016 - 2020	>2021
Impasses euros	-21,6	-3,1	6,4	-2,9

En termes de sensibilité du produit net bancaire de la première année (2010), le groupe Crédit Agricole est exposé à une hausse des taux de la zone euro (EONIA) et perdrait 216 millions d'euros en cas de hausse durable des taux d'intérêt de 100 points de base, soit une sensibilité de son produit net bancaire de 0,69 % (produit net bancaire de référence de 31,31 milliards d'euros).

Au 31 décembre 2008, en termes de sensibilité du PNB de la première année (2009), le groupe Crédit Agricole était exposé à une hausse des taux de la zone euro (EONIA) et aurait perdu 301 millions d'euros en cas de hausse durable des taux d'intérêt de 100 points de base, soit une sensibilité de son PNB de -1,06 % (PNB de référence de 28,45 milliards d'euros).

Sur la base de ces sensibilités, la valeur actuelle nette de la perte encourue sur les 30 prochaines années en cas de hausse de 200 points de base de la courbe des taux euro est inférieure à 2% des fonds propres prudentiels (*Tier 1 + Tier 2*) du groupe Crédit Agricole après déductions des participations.

Impasses Autres devises au 31 décembre 2009 :

en milliards d'euros	2010	2011 - 2015	2016 - 2020	>2021
Impasses Autres Devises *	2,0	1,2	0,9	0,1

** Somme des impasses toutes devises en valeurs absolues contrevalorisées en milliards d'euros*

La sensibilité globale du produit net bancaire sur 2010 à une variation des taux d'intérêt sur l'ensemble des autres devises (principalement une hausse) s'élève au total à 0,06 % du produit net bancaire de référence (2009) du groupe Crédit Agricole. Les principales devises sur lesquelles le Groupe Crédit Agricole est exposé sont le dollar américain, le zloty polonais, le franc suisse et le dirham marocain (la principale devise sur laquelle le périmètre des Caisses régionales est exposé est le franc suisse).

Au 31 décembre 2008, la sensibilité globale du PNB sur 2009 à une variation des taux d'intérêt sur l'ensemble des autres devises (principalement une hausse) s'élevait au total à 0,05 % du PNB de référence (2008) du groupe Crédit Agricole. Les principales devises sur lesquelles le groupe Crédit Agricole était exposé sont le dollar américain, le zloty polonais, le franc suisse et le dirham marocain (la principale devise sur laquelle le périmètre des Caisses régionales est exposé est le franc suisse).

La répartition des emprunts obligataires et dettes subordonnées par monnaie d'émission et par type de taux (fixe ou variable) est présentée en note 3.2 des états financiers consolidés.

III. Risque de change

La gestion du risque de change est traitée de manière distincte selon qu'il s'agit de la position de change structurelle ou de la position de change opérationnelle.

1. Le risque de change structurel

Le risque de change structurel du Groupe résulte des investissements durables du Groupe dans des actifs en devises étrangères (fonds propres des entités opérationnelles à l'étranger, qui trouvent leur origine dans des acquisitions, des transferts de fonds à partir du siège ou une capitalisation de résultats locaux), la devise de référence du Groupe étant l'euro.

Les principales positions de change structurelles brutes (avant couverture) du Groupe sont, au 31 décembre 2009, en dollar américain (et les devises liées : rand sud-africain, dollar de Hong-Kong par exemple), en livre sterling, en franc suisse, en zloty polonais et en couronne suédoise.

Les risques de change sont principalement portés par Crédit Agricole S.A. et ses filiales, les Caisses régionales ne conservant qu'un risque résiduel. Les positions sont déterminées sur la base des états comptables.

La politique du Groupe vise le plus souvent à emprunter la devise d'investissement afin d'insensibiliser l'investissement réalisé contre le risque de change.

Globalement, la politique de gestion des positions de change structurelles du Groupe a deux objectifs :

- l'immunisation du ratio de solvabilité du Groupe contre les fluctuations de change. Ainsi les positions de change structurelles non couvertes seront dimensionnées aux niveaux équilibrant la part des devises concernées dans les encours pondérés qui n'est pas couverte par d'autres types de fonds propres dans la même devise ;
- la couverture du risque de dépréciation des actifs induite par la variation des cours des devises.

Les positions de change du Groupe sont présentées cinq fois par an lors du Comité de trésorerie et de gestion actif-passif de Crédit Agricole S.A., présidé par le Directeur général. Les décisions de pilotage global des positions sont prises à ces occasions.

2. Le risque de change opérationnel

Le risque de change opérationnel résulte principalement de l'ensemble des produits et charges de toutes natures en devises autres que l'euro (les provisions spécifiques ou collectives en devises, les résultats nets dégagés par les filiales et succursales étrangères, les dividendes, etc.).

Crédit Agricole S.A. gère, de même que chaque entité au sein du Groupe portant un risque significatif, les positions impactées par les produits et charges qui leur sont remontés. Les trésoreries étrangères gèrent leur risque de change opérationnel par rapport à leur devise locale.

La politique générale du Groupe est de limiter les positions de change opérationnelles et de ne pas couvrir à l'avance des résultats non encore réalisés sauf si leur degré de réalisation est fort et le risque de dépréciation élevé.

En application des procédures de suivi et de gestion du risque de change, les positions de change opérationnelles sont actualisées mensuellement, et quotidiennement pour les activités de trading de change.

La contribution des différentes devises au bilan consolidé ainsi que les dettes financières par devises d'émission sont indiquées en note 3.2 des états financiers consolidés.

IV. Risque de liquidité et de financement

Le Groupe est exposé, comme tous les établissements de crédit, au risque de ne pas disposer des fonds nécessaires pour faire face à ses engagements. Ce risque se réalise en cas par exemple de retraits massifs des dépôts de la clientèle ou d'une crise de confiance ou de liquidité générale du marché (accès aux marchés interbancaires et monétaires).

1. Objectifs et politique

L'objectif premier du Groupe en matière de gestion de sa liquidité est d'avoir à sa disposition les ressources nécessaires à son activité et cela pour un coût raisonnable même en temps de crise.

Cette gestion s'appuie sur l'étude des échéanciers des emplois et des ressources contractuels ou modélisés dans une approche à la fois statique et dynamique et sur une politique de limitation et d'adossement des impasses ainsi identifiées. Elle intègre également le respect du ratio défini par le

règlement CRBF n° 88-01 du 22 février 1988 relatif à la liquidité, auquel les établissements de crédit du Groupe sont assujettis

2. Gestion du risque

Crédit Agricole S.A. est en charge de la coordination globale de la gestion de la liquidité au sein du groupe Crédit Agricole et joue le rôle de prêteur en dernier ressort pour les entités du Groupe.

La Direction de la gestion financière de Crédit Agricole S.A. assure le pilotage global de la liquidité en coordonnant les trésoreries du groupe Crédit Agricole pour le court terme et en pilotant les différents formats d'émission pour le long terme.

Concernant le court terme la Direction de la gestion financière de Crédit Agricole S.A, en s'appuyant sur sa trésorerie et celle de Crédit Agricole CIB :

- fixe les *spreads* de levées de ressources à court terme des différents programmes (principalement les CDN) ;
- centralise les actifs éligibles aux refinancements par les banques centrales des entités du Groupe et définit le taux d'utilisation de ces actifs pour les appels d'offre ;
- surveille les positions de trésorerie présentes et projetées.

Concernant le long terme, elle assure les missions suivantes :

- recensement des besoins de ressources longues avec d'éventuels arbitrages ;
- planification des programmes de refinancement en fonction de ces besoins ;
- exécution et suivi des programmes au cours de l'année ;
- réallocation des ressources levées aux entités du Groupe ;
- fixation des prix de la liquidité dans les flux intragroupe.

L'instance opérationnelle du Groupe sur ces missions est le Comité de trésorerie et de liquidité de Crédit Agricole S.A. qui examine tous les sujets relatifs aux questions de liquidité, depuis la liquidité *intraday* jusqu'à la liquidité moyen-long terme. Ce comité est également le point de rencontre entre les trésoreries de Crédit Agricole S.A. et de Crédit Agricole CIB (les plus actives du Groupe), aux fins de coordination des appels aux différents compartiments de marché, selon les places géographiques et par type de support d'émission. Il prépare les orientations proposées au Comité de trésorerie et de gestion actif-passif dans la gestion des risques de liquidité du Groupe.

Le Comité de trésorerie et de gestion actif-passif, présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A., est décisionnaire sur les principes et normes de gestion de la liquidité du Groupe. Il valide le programme de refinancement proposé au Conseil d'administration, examine les mesures de la situation en liquidité du Groupe présentées par la Direction de la gestion financière.

L'année 2008 avait été marquée par une crise générale du système financier d'une intensité exceptionnelle. Dans ce contexte difficile, le Groupe avait maintenu une position de liquidité solide lui permettant de poursuivre son activité de production de crédits.

En 2009, l'amélioration de la conjoncture financière durant l'année et la qualité de la signature de Crédit Agricole S.A. a permis aux trésoreries du Groupe de revenir à des refinancements court terme aux conditions qui prévalaient avant la crise en termes de prix et de durée. Dans ce contexte, les mesures spécifiques de suivi rapproché de la liquidité, mises en place depuis 2007 par la Direction générale, ont pu être levées. Crédit Agricole S.A. reste toutefois attentif à la situation du marché de la liquidité court terme, notamment aux impacts des mesures de sortie de crise que prendront les banques centrales dans l'année 2010.

Concernant les refinancements long terme, l'accès aux ressources levées par la Société de Financement de l'Economie Française (SFEF) a représenté le principal canal de refinancement du Groupe en 2009, compte tenu du poids de celui-ci dans l'économie.

En outre, le Groupe a été capable de placer des émissions sur les principaux marchés même au plus fort de la crise. Il a ainsi poursuivi sa politique de diversification sur les marchés de dette collatéralisée et non collatéralisée :

- Covered Bonds, avec l'émission inaugurale de Crédit Agricole Covered Bonds lancée en janvier ;
- EMTN (Euro Medium Term Notes) ;
- USMTN sous format 144A, première émission réalisée fin 2009 ;
- Marchés de dettes subordonnées (*Tier 1* et *Tier 2*) ;
- Marché retail avec le placement par le réseau de banque de détail en France d'emprunts obligataires de Crédit Agricole S.A.

3. Méthodologie

Le Groupe continue d'élaborer et de déployer son système de gestion et d'encadrement de la liquidité. Celui-ci est structuré autour d'indicateurs qui mesurent le risque de liquidité. Ces indicateurs sont regroupés en quatre ensembles :

- les indicateurs court terme constitués notamment des simulations de scénario de crise et dont l'objet est d'encadrer l'échéancement des refinancements court terme en fonction des réserves de liquidité, des flux de trésorerie engendrés par l'activité commerciale et de l'amortissement de la dette long terme ;
- les indicateurs long terme qui permettent de mesurer le risque de variation d'une hausse des *spreads* d'émission du Crédit Agricole et d'encadrer l'échéancement de la dette long terme dans le but d'anticiper sur les besoins de refinancement du Groupe ;
- les indicateurs de diversification qui permettent de limiter la concentration des sources de refinancement ;
- les indicateurs de coût qui mesurent l'évolution des *spreads* d'émission du Groupe sur le court et le long terme et évaluent les charges induites par le coût de la liquidité.

Le groupe Crédit Agricole a décidé d'inscrire son système de gestion et d'encadrement de la liquidité dans le cadre réglementaire et donc de le rendre conforme aux exigences de l'approche avancée du risque de liquidité explicitée dans l'arrêté ministériel du 5 mai 2009 relatif à la liquidité des établissements de crédits. L'approche avancée du risque de liquidité est un dispositif réglementaire optionnel fondé sur l'utilisation de méthodologies internes ; son utilisation au lieu de l'approche standard est soumise à l'homologation préalable de la Commission bancaire. Compte tenu des attentes du régulateur en terme d'historique des indicateurs du système, cette homologation est envisagée au début de l'année 2011 soit un an après la mise en place de la production régulière de l'ensemble des indicateurs.

4. Exposition

4.1 **Ratio de liquidité**

Le coefficient de liquidité correspond au rapport entre les disponibilités et concours dont l'échéance est à court terme, d'une part, et les exigibilités à court terme, d'autre part. Il est calculé mensuellement, le seuil minimal étant de 100 %. Il intègre les fonds propres prudentiels et n'est pas consolidé, Crédit Agricole S.A. servant de centrale de refinancement et couvrant donc les besoins des entités du Groupe.

Au 31 décembre 2009, le coefficient de liquidité de la société Crédit Agricole S.A. s'élève à 122 % contre 135 % au 31 décembre 2008.

L'arrêté ministériel du 5 mai 2009 a fait évoluer le calcul du ratio de liquidité dans sa définition d'une approche standard. Les établissements français du Groupe seront assujettis à cette approche à partir du 30 juin 2010 jusqu'à l'homologation du système de gestion et d'encadrement de la liquidité entraînant le passage en approche avancée. Les simulations effectuées sur les Caisses régionales, Crédit Agricole S.A. et ses principales filiales montrent globalement une hausse des excédents de liquidité réglementaire. L'adoption du nouveau ratio n'imposera pas de modification majeure dans la structure de refinancement du Groupe.

4.2 Émissions

Le programme de refinancement annuel de Crédit Agricole S.A. de 24 milliards d'euros a été atteint à fin septembre 2009. Au total, 29,3 milliards d'euros ont été levés en 2009.

L'amélioration progressive des marchés financiers, sensible dès mai 2009, a permis de rembourser par anticipation les TSS (titres super-subordonnés) souscrits par la SPPE (Société de Prises de Participation de l'Etat), soit 3 milliards d'euros, en y substituant des TSS émis sur différents marchés (marché retail en Asie, marchés des institutionnels américains et européens en USD, EUR et GBP).

Les émissions de dettes garanties par des créances en collatéral ont représenté 22,4 milliards d'euros répartis comme suit :

- SFEF (Société de Financement de l'Économie Française) : 18,6 milliards d'euros de refinancement collatéralisé garanti de manière inconditionnelle et irrévocable par l'État français ;
- Crédit Agricole Covered Bonds : 2,8 milliards d'euros ;
- CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat) : 1 milliard d'euros.

Le montant des émissions distribuées via le réseau commercial s'élève à 3,1 milliards d'euros, net des remboursements.

Le tableau des flux de trésorerie présente le total des flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (cf. états financiers consolidés au 31 décembre 2009).

Par ailleurs, l'analyse par durée résiduelle des prêts et créances sur les établissements de crédit et la clientèle, des dettes des établissements de crédit et de la clientèle, des dettes représentées par un titre ou des dettes subordonnées est détaillée en note 3.3 des états financiers consolidés.

V. Politique de couverture

Au sein du groupe Crédit Agricole S.A., l'utilisation d'instruments dérivés répond à trois objectifs principaux :

- apporter une réponse aux besoins des clients du Groupe ;
- gérer les risques financiers du Groupe ;
- prendre des positions pour compte propre (dans le cadre d'activités spécifiques de *trading*).

Lorsque les dérivés ne sont pas détenus à des fins de couverture (au sens de la norme IAS 39), ils sont comptabilisés dans le *trading book* et font dès lors l'objet d'un suivi au titre des risques de marché, en plus du suivi du risque de contrepartie éventuellement porté. Il est à noter que certains instruments dérivés peuvent être détenus à des fins de couverture économique des risques financiers, sans toutefois respecter les critères posés par la norme IAS 39 (interdiction de couvrir les fonds propres, etc.). Ils sont alors également comptabilisés dans le *trading book*.

Dans tous les cas, l'intention de couverture est documentée dès l'origine et vérifiée trimestriellement par la réalisation des tests appropriés (prospectifs et rétrospectifs).

Chaque entité au sein du Groupe gère ses risques financiers dans le cadre des limites qui lui ont été octroyées par le Comité des risques Groupe, présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A.

Les Caisses régionales, pour leur part, gèrent leurs risques dans le cadre des limites fixées par leurs organes délibérant ou exécutif.

Les états de la note 3.4 des états financiers consolidés du Groupe présentent les valeurs de marché et montants notionnels des instruments dérivés de couverture.

1. Couverture de juste valeur (Fair Value Hedge) et Couverture de flux de trésorerie (Cash Flow Hedge)

La gestion du risque de taux d'intérêt global vise à concilier deux approches :

- la protection de la valeur patrimoniale du Groupe, qui suppose d'adosser les postes du bilan/hors bilan sensibles à la variation des taux d'intérêt (i.e. de manière simplifiée, les postes à taux fixe) à des instruments à taux fixe également, afin de neutraliser les variations de juste valeur observées en cas de variation des taux d'intérêt. Lorsque cet adossement est fait au moyen d'instruments dérivés (principalement des *swaps* de taux fixe et inflation, *caps* de marché), ceux-ci sont considérés comme des dérivés de couverture de juste valeur (*Fair Value Hedge*) dès lors que les instruments identifiés (micro FVH) ou les groupes d'instruments identifiés (macro FVH) comme éléments couverts (actifs à taux fixe et inflation : crédits clientèle, passifs à taux fixe et inflation : dépôts à vue et épargne) sont éligibles au sens de la norme IAS 39 (à défaut, comme indiqué précédemment, ces dérivés, qui constituent pourtant une couverture économique du risque, sont classés en *trading*).

En vue de vérifier l'adéquation de la couverture, les instruments de couverture et les éléments couverts sont échéancés par bande de maturité en utilisant les caractéristiques des contrats ou, pour certains postes du bilan (collecte notamment) des hypothèses qui se basent notamment sur les caractéristiques financières des produits et sur des comportements historiques. La comparaison des deux échéanciers (couvertures et éléments couverts) permet de documenter la couverture de manière prospective, pour chaque maturité ;

- la protection de la marge d'intérêt, qui suppose de neutraliser la variation des futurs cash-flows associés d'instruments ou de postes du bilan liée à la refixation dans le futur du taux d'intérêt de ces instruments, soit parce qu'ils sont indexés sur des indices de taux qui fluctuent, soit parce qu'ils seront refinancés à taux de marché à un certain horizon de temps. Lorsque cette neutralisation est effectuée au moyen d'instruments dérivés (*swaps* de taux d'intérêt principalement), ceux-ci sont considérés comme des dérivés de couverture des flux de trésorerie (*Cash Flow Hedge*). Dans ce cas également, cette neutralisation peut être effectuée pour des postes du bilan ou des instruments identifiés individuellement (micro CFH) ou des portefeuilles de postes ou instruments (macro CFH).

Le tableau suivant présente le montant, ventilé par date prévisionnelle de tombée, pour les principales filiales concernées, des flux de trésorerie faisant l'objet d'une couverture de flux de trésorerie :

en millions d'euros	Au 31 décembre 2009			
	< 1 an	1 à 5 ans	>= 5 ans	TOTAL
Durée restante à courir				
Flux de trésorerie couverts	129	921	2 025	3 075

2. Couverture de l'investissement net en devise (Net Investment Hedge)

Une troisième catégorie de couverture concerne la protection de la valeur patrimoniale du Groupe aux fluctuations de taux de change, qui résulte de la détention d'actifs ou de passifs dans des devises différentes de la devise de référence du Groupe (l'euro). Les instruments utilisés pour la gestion de ce risque sont classés dans la catégorie des couvertures **de l'investissement net en devise (Net Investment Hedge)**.

RISQUES DU SECTEUR DE L'ASSURANCE

Le groupe Crédit Agricole S.A. exerce son activité dans le secteur de l'assurance au travers du sous-groupe Crédit Agricole Assurances, dont les filiales françaises et étrangères commercialisent des contrats d'épargne, de prévoyance, d'assurance dommages et d'assurance des emprunteurs. Lorsqu'ils dépendent de la vie ou du décès des personnes, les contrats relèvent de l'assurance-vie (il s'agit principalement des contrats d'épargne, mais aussi des garanties en cas de décès), tandis que les autres types de garanties relèvent de l'assurance dommages (il s'agit principalement des garanties liées à l'incapacité, l'invalidité, le chômage ou encore à la santé des personnes et des garanties en cas de dommages aux biens).

En France, les activités d'épargne et prévoyance sont exercées principalement par Predica. Les activités d'assurance dommages sont exercées principalement par Pacifica, mais également par La Médicale de France, spécialisée dans l'assurance des professionnels de santé.

Les activités d'assurance du Groupe à l'international sont supervisées par le département Filiales Internationales d'Assurance (FIA) de la holding Crédit Agricole Assurances, à l'exception de l'assurance des emprunteurs qui fait l'objet d'une structure dédiée.

Enfin, l'assurance des crédits immobiliers et des crédits à la consommation est principalement exercée par les entités françaises et internationales de CACI.

L'essentiel des passifs d'assurance du Groupe (90,4% au 31 décembre 2009) concernent l'activité d'épargne de la compagnie d'assurances de personnes Predica. Cette note présente donc principalement les facteurs de risques de cette activité mais elle décrit également la gestion des risques propres aux autres entités de Crédit Agricole Assurances.

	Pourcentage des passifs d'assurance du Groupe au 31 décembre 2009 (nets de réassurance)
Assurance-vie – France	90,6%
Assurance dommages – France	0,8%
Assurances internationales (hors emprunteurs)	8,2%
Assurance emprunteurs (France et International)	0,4%
TOTAL	100%

Quatre types de risques sont gérés et suivis par les entités de Crédit Agricole Assurances :

- des risques de marché, principalement de nature actif-passif : ils peuvent provenir de risques de taux, de risques sur actions, de risques de liquidité, de risques de rachat, etc. ; ces risques doivent s'apprécier en fonction des garanties octroyées au client (taux minimum garanti, garantie plancher, etc.) ;
- des risques de contrepartie sur les actifs en portefeuille (qualité des émetteurs) et sur les réassureurs ;
- des risques de souscription d'assurance notamment liés aux tarifications, à la sinistralité, à la commercialisation et aux programmes de réassurance ou à la sélection médicale ;
- des risques opérationnels, en particulier dans l'exécution des processus. Ces risques ne sont pas spécifiques à l'assurance et leur suivi est mis en œuvre conformément aux normes établis par le groupe Crédit Agricole S.A.

Ces risques sont suivis dans le cadre de la réglementation actuelle en matière d'exigence de marge de solvabilité, dite « Solvabilité 1 » qui s'applique tant au niveau social qu'au niveau consolidé. Crédit Agricole Assurances est en conformité avec les obligations de solvabilité qui lui sont applicables. Le calcul de la

marge de solvabilité ajustée sur la base des comptes consolidés est transmis chaque année à l'Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles.

Parallèlement, à la suite de l'adoption de la Directive européenne « Solvabilité 2 », l'ensemble des entités de Crédit Agricole Assurances ont participé à l'étude d'impact européenne QIS4 (« *quantitative impact study* » n° 4) réalisée en 2009 à l'initiative du comité des régulateurs européens, le CEIOPS. Ces études ont conduit à l'évaluation de l'exigence de marge de solvabilité consolidée de Crédit Agricole Assurances.

Ces travaux s'inscrivent dans le cadre des projets Solvabilité mis en œuvre au sein de chaque entité de Crédit Agricole Assurances.

I. Surveillance et gestion du risque

1. Activités d'épargne et prévoyance

Pour les activités d'épargne et prévoyance, la méthodologie de mesure des risques s'appuie principalement sur un modèle interne, permettant de valoriser les risques de la compagnie en simulant ses équilibres actif-passif sur la base de méthodes économiques. Ce modèle permet notamment d'effectuer les calculs de MCEV et de besoin de capital selon Solvabilité 2. L'outil de modélisation, utilisé par Predica depuis 2005, est en cours de déploiement dans les principales entités exerçant les activités d'épargne et prévoyance à l'international, au Portugal et en Italie.

Le modèle interne réplique, dans différents contextes de marché, les choix de l'assureur (politique d'allocation des actifs, de revalorisation des contrats, de prélèvement de marges, etc.) et le comportement des assurés (application de tables de mortalité, simulation de rachats structurels et conjoncturels, etc.) ; il intègre bien entendu les contraintes réglementaires (minimum de participation aux bénéficiaires, dotation de provisions réglementaires, limites relatives aux actifs, etc.).

1.1 Surveillance des risques de Predica

Une stratégie risques a été formulée et validée par les instances risques de Crédit Agricole S.A. Cette stratégie fixe les objectifs et les limites de risques pour les différentes activités : limites de contrepartie, d'adossement, d'allocation, règles de souscription, de couverture, etc. Elle a été déployée en s'appuyant notamment sur les mesures de risque établies avec le modèle interne.

Ces risques font l'objet d'une revue trimestrielle par la Direction générale de Predica et par le Groupe dans le cadre de son dispositif de surveillance consolidée.

Le Comité stratégique actif-passif de Predica se tient chaque trimestre afin d'examiner les études de risque et de formuler des propositions de gestion de ces risques qui sont ensuite soumises au Conseil d'administration.

C'est ainsi que toutes les décisions importantes de l'entreprise en terme commercial (politique produit, taux servis), financier (allocation d'actifs, programme de couvertures, etc.) et assurantiel (programme de réassurance) font désormais l'objet de simulations avec le modèle interne qui viennent alimenter les débats dans le cadre de la gouvernance de la compagnie.

La stratégie risques a été actualisée début 2009, notamment au regard des effets d'une repentification des taux obligataires et de la dépréciation du marché actions. Cette actualisation s'est effectuée à partir de l'analyse de stress scénarios selon les principes en vigueur depuis la mise en place de cette stratégie risques fin 2006.

Ainsi au cours du premier semestre 2009, les orientations suivantes ont été conduites :

- maintenir la réduction des risques liés aux actifs à revenu variable (actions, immobilier, ..) tant que les réserves sont réduites et les volatilités élevées ;
- réduire le risque à la hausse des taux par cession de lignes obligataires long-terme peu rémunératrices et par couverture à la hausse des taux ;
- renforcer les investissements sur le marché obligataire « crédit » *investment grade* à moyen terme ;
- proposer des offres en unités de compte obligataires « *corporate* » dans les contrats multisupports.

A partir de l'été 2009, ces orientations ont été poursuivies, en s'adaptant au rebond des marchés actions et à la baisse des *spreads* de crédit, comme suit :

- accélérer les couvertures à la hausse des taux ;
- réduction de l'allocation taux, au profit des actifs de diversification principalement actions et immobilier, ce qui a permis de reconstituer une partie des réserves, protégée partiellement par des couvertures à la baisse des marchés actions ;
- poursuivre des offres en unités de compte obligataires « corporate » dans les contrats multisupports.

1.2 Surveillance des risques des filiales internationales d'Assurances (FIA)

Depuis sa création en 2006, FIA a bâti, en concertation avec les entités internationales, des recueils de normes (standards) ayant vocation à être transposées au sein de chaque société. Ces normes fixent un cadre délimitant clairement le champ des décisions décentralisées et s'appuient sur une organisation d'un processus clair et formel de prise de décision au sein de chaque entité.

Le dispositif de maîtrise des risques a été mis en place avec les entités en conformité aux normes de suivi des risques du groupe Crédit Agricole, adaptées aux spécificités des activités d'assurance.

En particulier, en 2009, une structure ALM et Investissements FIA définissant, dans le respect des normes fixées par le pôle assurance et le groupe, les objectifs fixés aux filiales ainsi que les outils à utiliser et l'organisation à mettre en œuvre, a été mise en place.

Dans ce cadre, un outil de modélisation des risques est en cours de déploiement dans les principales entités internationales.

2. Activités d'assurance dommages

La stratégie risques de Pacifica, principale compagnie d'assurance dommages du groupe Crédit Agricole S.A., est validée par les instances et le Comité Risque Groupe de Crédit Agricole S.A. et mise à jour tous les 18 mois. La dernière stratégie risques a été présentée au groupe en juin 2009.

En outre, depuis fin 2009, le tableau de bord sur les risques financier est transmis tous les mois à la direction des risques de Crédit Agricole S.A. (tous les trimestres auparavant).

De par la nature de ses activités, Pacifica est principalement concerné par les risques de souscription et de réassurance.

Le risque de souscription est mesuré principalement par le ratio S/P, rapport entre les primes perçues dans le cadre de l'activité et les sinistres afférents. Soumis à l'aléa lié à la sinistralité, il est piloté par les politiques de tarification, de souscription et de gestion des sinistres. Pour chaque produit commercialisé, un S/P cible est défini chaque année et suivi mensuellement. Il constitue un élément central dans la gestion globale de la compagnie.

Le risque de réassurance est lié d'une part à l'adéquation de la couverture par la réassurance des engagements pris envers les assurés (cette adéquation dépend du niveau de protection en cas de sinistre exceptionnel, du niveau de maîtrise de la volatilité du résultat et du rapport couverture/prix) et d'autre part au risque de contrepartie sur les réassureurs. La politique demeure prudente (niveau de protection en cas d'événement exceptionnel) avec un renforcement de la couverture en 2009. S'agissant du risque de contrepartie, la dispersion a été renforcée en 2009.

3. Activité d'assurance des emprunteurs (ADE)

La première stratégie risques de CACI a été présentée aux instances risques de Crédit Agricole S.A le 17 novembre 2009 et a reçu un avis favorable.

Dans le cadre de cette stratégie sont établies les politiques de gestion des risques, qui encadrent notamment le risque de souscription, liés à la tarification et aux modes de commercialisation des produits d'assurance avec ou sans programme de réassurance et/ou délégation à des partenaires.

Au cours de l'année 2009, CACI a finalisé l'organisation de la fonction Risques et contrôles permanents. Le dispositif de contrôle mis en place couvre tous les domaines des risques. Il s'appuie en particulier sur la cartographie des processus, validée en Comité Management début 2009. En outre, la campagne 2009 de cartographies des risques – Opérationnels, juridique et non conformité – a été initiée en octobre 2009 et la synthèse sera présentée début 2010 aux Comité management, Comité risques et contrôles permanents et Comité suivi métier.

Les Comités Suivis Métiers trimestriels sont en place depuis mai 2009. CACI y réalise un suivi de son dispositif de gestion des risques et contrôles, des points d'actualité sur les risques et des présentations de stress scénarios.

Le projet Groupe de déploiement du contrôle permanent est initié et les plans de contrôles locaux seront déployés sur l'année 2010.

II. Le risque de marché

Dans chaque entité de Crédit Agricole Assurances, des politiques financières encadrent les opérations réalisées sur les marchés financiers, selon des modalités propres à leurs portefeuilles d'actifs.

Les activités de Crédit Agricole Assurances les plus concernées par les risques de marché sont les activités d'épargne, retraite et prévoyance, du fait du volume très important des actifs financiers en regard des engagements vis-à-vis des assurés.

	Pourcentage des actifs d'assurance du Groupe au 31 décembre 2009
Assurance-vie – France	92,4%
Assurance dommages – France	0,7%
Assurances internationales (hors emprunteurs)	6,7%
Assurance emprunteurs (France et International)	0,2%
TOTAL	100%

Crédit Agricole Assurances porte une attention constante à la maîtrise des risques financiers, au travers d'une politique de maîtrise de la volatilité globale de la valeur du portefeuille de placements, par l'effet d'une stratégie de diversification des allocations sur l'ensemble des classes d'actifs (obligations, actions, gestion alternative, immobilier), afin de bénéficier des comportements en partie décorrélés de celles-ci.

Le risque de taux correspond au risque de variation de valeur du portefeuille obligataire en fonction du niveau des taux d'intérêt. Les investissements à taux variable exposent la société à des fluctuations de cash-flows futurs alors que les investissements à taux fixe exposent à un risque de juste valeur des instruments en portefeuille.

Le risque boursier correspond au risque de baisse de valorisation des placements actions à la suite d'une baisse des indices boursiers.

En ce qui concerne Predica, dont les actifs financiers représentent 90 % des actifs financiers de Crédit Agricole Assurances, ces risques de marché sont encadrés à partir des stress scénarios établis début 2009 puis fin mai 2009, avec des analyses d'impacts en terme de rentabilité (participation aux bénéfices et résultats) et de solvabilité selon l'évolution des principaux facteurs de risque : baisse des actions (de l'ordre de 15 % à 30 % avec maintien de la volatilité), hausse des taux (de l'ordre de 100 à 200 bp) prenant en compte leurs conséquences en terme de collectes, de rachats (selon les lois du modèle interne).

Les études d'allocations menées régulièrement ont conduit à plafonner la part des actifs de diversification selon la volatilité implicite des marchés d'action et permettent d'estimer un optimum d'allocation à long terme.

Ces approches ont donné lieu à des règles de couvertures et de gestion :

- du risque à la baisse des taux, notamment du fait de la présence d'un passif bénéficiant de Taux Minimum Garantis (TMG) non nuls. Ce risque est géré par la définition d'un poids minimum de 65 % d'obligations, avec au moins 50 % d'obligation à taux fixe et par des instruments de couverture (*swaps, swaptions, floors*) ;
- en France, la réglementation prévoit la constatation d'une « provision pour aléa financier » si le rendement des actifs devient insuffisant pour faire face aux engagements pris par l'assureur en matière de taux garantis aux assurés. Aucune provision pour aléa financier n'a été constituée par Crédit Agricole Assurances au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2009 ;
- du risque à la hausse des taux, afin de protéger la compagnie contre le risque de rachat des contrats par les assurés en cas de hausse forte et durable des rendements à long terme et de perte de compétitivité des contrats d'épargne par rapport à d'autres placements d'épargne. Ce risque est géré par un encours d'instruments de couverture (*caps*) contre le risque de hausse des taux correspondant fin 2009 à 37 % de l'encours du portefeuille obligataire et par un encours d'actifs réactif à la hausse des taux de plus de 15 % (actifs liquides présentant un faible risque en capital) ;
- du risque de valorisation des actifs de diversification, avec la mise en place de couverture optionnelle afin d'être protégé partiellement en cas de baisse des marchés actions (taux de couverture de 36 % en notionnel fin 2009).

Au total pour Crédit Agricole Assurances, la valorisation des actifs (hors actifs des contrats dont le risque est supporté par l'assuré) s'établit fin 2009 à 5,8 milliards d'euros de gains non réalisés, en forte hausse par rapport à celle de fin 2008, avec une augmentation au sein des actifs obligataires amortissables mais aussi une forte réduction des moins values latentes des actifs non amortissables : actions, immobilier, etc.

III. Le risque de crédit ou de contrepartie

Un deuxième axe de la politique de maîtrise des risques financiers réside dans la maîtrise du risque de contrepartie, c'est à dire du risque de défaut de paiement d'une ou plusieurs signatures détenues au sein du portefeuille de placements. Le risque de contrepartie lié aux réassureurs est traité dans le paragraphe sur la réassurance (cf. section VI ci-dessous).

Predica dispose depuis 2002 d'un cadre prudentiel renforcé en matière de maîtrise du risque de contrepartie, assorti de multiples limites portant tout à la fois sur le risque global du portefeuille et les risques unitaires.

De la même manière que pour les risques de marché, chaque entité de Crédit Agricole Assurances possède une politique de maîtrise des risques de crédit ou de contrepartie adaptée au profil de ses portefeuilles. Les règles décrites ici sont principalement celles de Predica.

Le risque de contrepartie est en premier lieu encadré au moyen de limites globales basées sur la notation des émetteurs. En cas d'absence de notation de la part des agences, la notation utilisée est une notation interne attribuée par la Direction des risques d'Amundi qui s'appuie sur l'analyse de Crédit Agricole S.A.

En ce qui concerne les actifs financiers détenus par Predica, afin de permettre la mise en œuvre de la stratégie risques validée début 2009, les limites ont été actualisées comme suit :

	Limites autorisées en Valeur Nette Comptable
AAA (et souverains de la zone euro)	Pas de limite
BBB + A + AA (hors souverains de la zone euro)	Jan 09 : 55% maximum Sept 09 : 60% maximum
BBB + A	20% maximum
BBB et non cotés	Jan 09 : 8% maximum Sept 09 : 10% maximum
Rating moyen du portefeuille	Minimum A+

Par ailleurs, les règles de Predica n'autorisent pas la détention en direct de titres de notation inférieure à BBB, sauf dans le cadre exceptionnel d'un déclassement survenu après l'acquisition et à la condition que l'émetteur concerné conserve une capacité intacte de remboursement. Cette contrainte s'applique également aux autres entités de Crédit Agricole Assurances.

Par ailleurs, l'ensemble des titres en classe « haut rendement » ou « non noté » de Predica ne peut dépasser 2 % du portefeuille obligataire. A fin décembre 2009, le poids de ces classes d'actifs est de 1,5 % dont 0,75 % en direct.

Il a également été retenu le principe d'une limitation du risque de contrepartie autorisé pour chaque signature, avec la définition d'un taux d'utilisation faisant l'objet d'une limitation en fonction de la notation de la contrepartie concernée et des fonds propres sociaux bruts de la compagnie au 31 décembre de l'exercice précédent (hors plus-values latentes et hors résultat de l'exercice en cours).

Enfin, dans un souci de diversification du nombre de signatures BBB présentes dans le portefeuille, le Conseil d'Administration a également décidé de limiter le poids des 10 principaux encours BBB (en prix de revient) à 75 % de l'encours des fonds propres sociaux prudentiels de Predica.

Ainsi, le risque de crédit a été bien contenu grâce à ces critères de dispersion par émetteur et par rating ; l'exposition aux « *subprimes* » est très faible (provisionnée à 95%, soit un montant de 20 millions d'euros) et l'exposition sur les brokers américains est restée limitée.

Fin décembre 2009, le rating moyen du portefeuille taux (encours de 163 milliards d'euros, dont 14 milliards d'euros relatifs aux contrats en unités de compte) s'établit à A+ avec 60 % des actifs soit AAA, AA et souverains de la zone euro (en valeur nette comptable) contre 65 % fin 2008.

IV. Le risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque de ne pouvoir couvrir ses passifs exigibles. Il concerne principalement les entités exerçant les activités d'épargne et prévoyance. Il peut résulter :

- d'investissements illiquides. A cet effet, les entités de Crédit Agricole Assurances concernées ont défini un cadre prudentiel de choix de leurs investissements visant à privilégier leur liquidité.

Fin décembre 2009, le portefeuille était constitué à plus de 95 % en actifs cotés sur des marchés réglementés liquides. Au sein des placements immobiliers, la part des foncières cotées est de 30% des actifs du portefeuille (en valeur nette comptable) ;

- d'une non congruence entre les échéanciers d'investissement à l'actif et les échéanciers des contrats d'assurance au passif. A cet effet, les entités de Crédit Agricole Assurances concernées ont défini un cadre prudentiel de gestion de la liquidité dans le cadre de leur politique actif-passif.

En ce qui concerne Predica en particulier, concernant cette congruence, les soldes annuels de trésorerie prévisionnels sont encadrés par une limite globale à plus ou moins 5% des encours, selon l'espérance des échéanciers établis en *run off* par le modèle interne (en probabilité historique) avec des évaluations sur les quantiles à 25 % et à 75 %.

L'écoulement estimé des passifs d'assurance est présenté dans le tableau suivant. Sont concernés les contrats d'assurances et financiers à l'exclusion des contrats en unités de comptes, dont le risque est supporté par les assurés. Ces projections sont une estimation du cadencement des passifs comptabilisés, elles ne correspondent donc pas aux flux qui seront réellement versés, en raison d'une part de l'actualisation des provisions comptabilisées et d'autre part de l'incertitude qui pèse sur les hypothèses retenues.

En millions d'euros	31 décembre 2009			
	Inférieure à 1 an	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Passifs d'assurance	14 532	65 238	99 378	179 148

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2008			
	Inférieure à 1 an	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Passifs d'assurance	14 927	67 075	84 409	166 411

Au-delà, un test d'exigibilité est produit pour une première approche de la liquidité de l'entreprise mise en situation de fortes sorties de contrats (triement des rachats constatés).

Par ailleurs, Predica a défini un ratio dit de réactivité destiné à refléter la capacité de la compagnie à trouver des liquidités à court terme sans risque de perte de valeur. Ce ratio est calculé comme le rapport des liquidités à moins de 2 ans sur l'ensemble du portefeuille. Parmi les liquidités à moins de 2 ans figurent outre la trésorerie, les OPCVM de trésorerie, les OPCVM taux dont la sensibilité est pilotée, les obligations taux variables ou indexées sur l'inflation ainsi que les couvertures sur des indices CMS de 2 à 5 ans et les obligations taux fixe d'une durée résiduelle de moins de 2 ans.

A fin décembre 2009, le ratio de réactivité de Predica s'établit à 17% des actifs en baisse par rapport à fin 2008, du fait principalement de la forte pentification de la courbe des taux.

V. Le risque de souscription d'assurance

Le risque de souscription d'assurance revêt des formes distinctes selon la nature de l'assurance, vie ou non vie.

Les risques liés à la réassurance sont traités spécifiquement dans la section VI ci-dessous.

1. Le risque de souscription d'assurance en assurance-vie

Le risque d'assurance résulte en assurance-vie de la « tarification », lors de la souscription, des risques liés à la durée de la vie humaine ou aux aléas de la vie.

Les principales activités concernées sont les activités épargne et prévoyance (Predica et les entités internationales d'assurance-vie), ainsi que l'assurance des emprunteurs (CACI) pour les garantie vie associés aux contrats.

Le risque d'assurance est issu des hypothèses sous tendant la tarification des garanties et des options financières : essentiellement rachat, prorogation et arbitrage, qui peuvent être exercées par les assurés.

Le risque d'assurance est ainsi décomposé entre :

- Quatre risques biométriques élémentaires :
 - o risque de mortalité (garantie en cas de décès),
 - o risque de longévité (garantie en cas de vie : rentes viagères, vie entière, etc.),
 - o risque de morbidité (garantie en cas d'invalidité et de dépendance),
 - o risque d'incapacité (garantie en cas d'arrêt de travail).
- Le risque comportemental correspond au risque de rachat anticipé (ou de prorogation, d'arbitrage, de résiliation, ..) des contrats d'assurances, par comparaison au niveau anticipé.
- Le risque d'insuffisance de chargements pour couvrir les charges d'exploitation et les commissions versées aux distributeurs.

Ainsi, le risque d'assurance est mesuré à partir des écarts observés sur ces facteurs entre les éléments de tarification retenus lors de la souscription et les résultats constatés chaque année sur le portefeuille de contrats :

- pour les risques biométriques, les tables statistiques utilisées, construites soit à partir de statistiques nationale ou internationale soit à partir de statistiques issus de portefeuilles d'assurance (tables d'expérience) ;

- pour le risque de rachat, les lois de rachat construites à partir d'observation sur le portefeuille (rachats structurels) et principalement de règles à dire d'expert pour les rachats conjoncturels (absence d'observation statistique) ;
- pour le risque de chargement, il s'agit de l'écart observé entre les frais réellement prélevés et les frais exposés par l'assureur.

Pour limiter le risque comportemental, la stratégie de rémunération des contrats, en partie discrétionnaire, tient compte des conditions de marché dans une approche prospective. Cette stratégie de distribution de participation s'appuie sur des tests de sensibilités aux conditions de marché ou de sinistralité. Les stress scénarios effectués au premier semestre ont permis d'évaluer les différentes politiques de rémunération des contrats sur les 5 prochains exercices, selon les analyses d'impacts en termes de résultat, de réserves et de solvabilité.

De même, la modélisation du comportement des assurés et l'analyse de leur comportement réel a posteriori permet d'ajuster régulièrement la duration des actifs à celle des passifs et ainsi de limiter le risque d'une déviation non anticipée des rachats.

Au vu du poids et de la physionomie générale des portefeuilles (risque de masse, capitaux moyens), seul le "risque catastrophe" est susceptible d'avoir un réel impact sur les résultats de la prévoyance individuelle ou collective. Ainsi, le portefeuille de Predica bénéficie de la couverture du BCAC (Bureau Commun des Assurances Collectives), tant en décès collectif (couverture de prêts) qu'en prévoyance individuelle (groupe ouvert) et, pour partie, d'une couverture complémentaire englobant le risque invalidité.

Concernant les contrats libellés en unités de compte, la variation de valeur des supports sous-jacents des contrats en unités de comptes est supportée par les assurés, ceci sous réserve de l'existence ou non d'une garantie plancher attachée au contrat. En cas de décès de l'assuré, cette garantie permet aux bénéficiaires du contrat de recevoir au minimum le montant des sommes investies par l'assuré, quelle que soit la valeur des unités de compte à la date du décès de ce dernier. L'assureur est donc exposé à un risque composite provenant (i) de la probabilité de décès de l'assuré et (ii) du risque financier lié à la valorisation des unités de compte. La garantie plancher fait l'objet d'une provision technique, évaluée selon une méthode économique qui intègre ces deux composantes.

La performance des supports en unités de compte fait l'objet d'un suivi régulier (comparaison avec la concurrence pour les fonds ouverts à la commercialisation, modalités d'application des formules des fonds à fenêtre).

2. Le risque de souscription d'assurance en assurance non- vie

Les principales entités concernées sont Pacifica, qui distribue des contrats d'assurance dommages et CACI, pour les garanties non-vie incluses dans les contrats d'assurance emprunteur.

Le risque assurance est géré au travers de cinq politiques :

- la politique de souscription, propre à chaque marché ou type de contrat concerné, qui définit les règles applicables par les partenaires en matière de distribution des contrats ;
- la politique de gestion des sinistres, qui repose sur des manuels de procédures et de contrôles applicable par les responsables en charge de ces opérations ;
- la politique tarifaire, encadrée par la stratégie de développement de l'entité et dans le cadre de laquelle les règles et modalités de tarification sont formalisées ;
- la politique commerciale, qui s'inscrit dans la stratégie risque afin de maîtriser les équilibres financiers et la solvabilité de l'entité à long terme ;
- la politique de rémunération des partenaires, encadrée par des conventions de gestion.

S'ajoute à ces politiques, la politique de réassurance traitée en section VI ci-dessous.

Le résultat technique des activités non-vie se mesurent principalement à l'aide d'un ratio (S/P) qui est calculé en effectuant le rapport entre les sinistres (S) et les cotisations ou primes (P) perçues dans le cadre de l'activité.

Tous les mois, les S/P sont calculés par ligne de produits et sont analysés par les actuaires du point de vue de leurs évolutions d'un trimestre à l'autre, et de leur adéquation aux ratios cibles initiaux, et sont présentés aux comités des directions concernées.

Le suivi du S/P permet d'identifier d'une part, les produits non rentables structurellement, nécessitant donc la mise en place de solutions visant à améliorer les résultats techniques (définition d'une nouvelle grille tarifaire, redéfinition du ciblage client ou des règles de souscription, restriction des garanties couvertes, etc.) et d'autre part, les efforts tarifaires à réaliser éventuellement par exemple lorsque le volume de commercialisation d'un produit n'est pas satisfaisant.

Le suivi du risque de souscription est complété par l'analyse des portefeuilles, du point de vue de l'évolution de la production (profil des assurés, ...) et de l'analyse des sinistres (fréquence, coût moyen, etc.) et de leur évolution par année de survenance.

VI. Le risque de réassurance

En matière de réassurance, les entités exerçant les activités d'épargne et prévoyance en France (Predica) et à l'international, assureurs de personnes du groupe Crédit Agricole, recourent peu à la réassurance. En effet :

- leur activité est majoritairement tournée vers l'épargne assurance individuelle ;
- les contrats de prévoyance qu'elles distribuent sont pour l'essentiel constitués d'un très grand nombre de petits risques, à l'exception des contrats de dépendance ;
- leur assise financière et leur gestion prudente leur permettent de couvrir avec sécurité la marge de solvabilité nécessaire à l'exercice de leur activité.

En revanche, les autres entités d'assurance de Crédit Agricole Assurances, de par leur activité non-vie, ont traditionnellement recours à la réassurance pour limiter les conséquences financières relatives à la survenance d'évènements majeurs (tempêtes, catastrophes naturelles, sinistres RC, Sériel, chômage, etc.). L'activité dommages de Pacifica et d'assurance des emprunteurs de CACI sont les principales concernées par la réassurance.

Les risques de réassurance sont de deux natures : inadéquation du programme de réassurance et risque de contrepartie relatif aux réassureurs. Quatre axes de maîtrise du risque ont été mis en place :

- le suivi de la bonne adéquation de la couverture par la réassurance des engagements pris envers les assurés ;
- le suivi de la notation des réassureurs ;
- le suivi de la dispersion du risque entre les réassureurs ;
- le suivi traité par traité des résultats de la réassurance.

La politique de réassurance vise un bon niveau de protection des engagements, y compris en cas de sinistre systémique et/ou exceptionnel, l'ensemble des réassureurs étant amenés à couvrir ces risques.

Les conditions de réassurance (taux de primes, nature des couvertures et des limites, etc.) sont, pour l'essentiel, redéfinies chaque année lors du renouvellement des traités de réassurance.

Le plan de réassurance est revu annuellement en Conseil d'Administration.

VII. Le risque opérationnel et le risque de non conformité

Le suivi de ces risques repose sur les règles établies par le groupe Crédit Agricole et ne présente pas de spécificité liée à l'activité Assurance.

Il repose sur les procédures Risques opérationnels, conformité et juridique du groupe, dont la mise en œuvre est supervisée par la fonction RCPR présente dans les entités du Groupe. En particulier, l'ensemble des nouveaux produits et les nouvelles activités sont validés par le comité NAP présent dans toutes les entités.

Les cartographies des risques, établies annuellement par chacune des entités, comportent l'analyse des risques opérationnels. Elles sont, ou seront, renseignées et suivies dans l'outil Groupe.

Les entités de Crédit Agricole Assurances s'inscrivent également dans le processus de collecte des pertes liées aux incidents du groupe Crédit Agricole.

VIII. Consolidation des risques

La consolidation des risques des entités de Crédit Agricole Assurances est effectuée au niveau de la Direction des risques Groupe de Crédit Agricole S.A.

Les responsables des contrôles permanents et des risques (RCPR) des entités établissent un tableau de bord trimestriel des risques à destination de la DRG, à partir de tableaux de bord spécifiques établis par chaque ligne de métier (actif/passifs, actuariat, investissement, etc.).

RISQUES OPÉRATIONNELS

Le risque opérationnel correspond au risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'évènements extérieurs, risque juridique inclus mais risques stratégique et de réputation exclus.

I. Objectifs et politique

Le dispositif de gestion des risques opérationnels, décliné dans les entités du Groupe, comprend les composantes suivantes, communes à l'ensemble du Groupe :

- *gouvernance de la fonction gestion des risques opérationnels* : supervision du dispositif par la Direction générale (via le Comité des risques opérationnels ou le volet risques opérationnels du Comité de contrôle interne), rôles des responsables des contrôles permanents et des risques (Crédit Agricole S.A. et entités) en matière d'animation du dispositif et de synthèse, responsabilités des entités dans la maîtrise de leurs risques (par l'intermédiaire du réseau des managers des risques opérationnels) ;
- *identification et évaluation qualitative des risques* à travers des cartographies, complétées par la mise en place d'indicateurs permettant la surveillance des processus les plus sensibles ;
- *collecte des pertes opérationnelles et remontée des alertes* pour les incidents significatifs, avec une consolidation dans une base de données permettant la mesure et le suivi du coût du risque ;
- *calcul et allocation des fonds propres réglementaires* au titre des risques opérationnels au niveau consolidé et au niveau entité ;
- réalisation périodique d'un *tableau de bord des risques opérationnels* au niveau entité, complété par une synthèse Groupe.

II. Gestion du risque : organisation, dispositif de surveillance

L'organisation de la gestion des risques opérationnels s'intègre dans l'organisation globale de la ligne métier Risques et contrôles permanents : les responsables des risques opérationnels, qui couvrent désormais, pour la plupart, le suivi des contrôles permanents, sont rattachés au responsable des contrôles permanents et des risques des entités.

Le groupe Crédit Agricole dispose d'un tableau de bord risques opérationnels couvrant la plupart de ses métiers. Ce tableau de bord reprend les principales sources de risques impactant la plupart des métiers mais également des profils d'exposition différenciés par entité / type de métier : risque récurrent lié notamment à la fraude externe concernant les moyens de paiement dans la Banque de détail ou aux erreurs de bourse dans la gestion d'actifs, risque d'intensité plus marqué en Banque de financement et d'investissement (litiges contreparties et marchés de capitaux) ou dans l'affacturage (fraude externe).

Il reflète également l'effet des plans d'actions visant à réduire, d'une part l'impact des risques exceptionnels (renforcement des contrôles et des systèmes d'informations face à des pertes unitaires élevées portant leurs effets surtout dans le métier de la gestion d'actifs et dans l'affacturage), d'autre part la fréquence des risques récurrents (fraude monétique et surveillance renforcée de la fraude externe dans les activités de crédit à la consommation).

Le risque de fraude interne, dans la continuité des actions engagées en 2007 (notamment chez Crédit Agricole CIB), a fait l'objet de la mise en place d'un dispositif visant à mieux l'encadrer (revue des procédures d'habilitations, renforcement des dispositifs d'alerte, mise en œuvre d'une cellule de lutte contre la fraude au sein de la ligne métier Conformité).

S'agissant de la composante *identification et évaluation qualitative des risques*, une nouvelle campagne de cartographie des risques a été initiée. Cette dernière a été complétée, en plus de la cartographie des risques opérationnels et de risques de non-conformité, d'une cartographie des risques juridiques en collaboration avec la ligne métier juridique du Groupe. Comme chaque année, l'exploitation du résultat des cartographies sera effectuée par chaque entité dans le courant du premier trimestre et donnera lieu à une présentation en comité des risques opérationnels.

Dans la continuité de l'amélioration des outils risques opérationnels et d'une cohérence globale du dispositif risques et contrôles permanents, un outil Intranet de cartographie a été mis à disposition des entités. Cet outil est en lien fort avec l'outil de contrôles permanents SCOPE (partage des mêmes référentiels, *reportings* croisés, etc.) permettant ainsi de confirmer les choix méthodologiques de lien entre dispositif de cartographie et dispositif de maîtrise de risque (contrôles permanents, plans d'actions, etc.). Avec la même cohérence, une évolution de l'outil actuel de collecte de pertes vers un outil Intranet sera mis à disposition en 2010.

Enfin, sur la composante *calcul et allocation des fonds propres réglementaires*, des travaux d'industrialisation et de sécurisation de la chaîne applicative ont été menés. Un plan d'évolution du système d'information risques opérationnels sera mis en œuvre en 2010 et 2011.

Un comité semestriel de *backtesting* du modèle AMA a été mis en place afin d'analyser la sensibilité du modèle aux évolutions de profil de risques des entités. Ce comité a identifié des zones d'améliorations possibles afin de parfaire la modélisation de l'historique de pertes notamment. Des groupes de travail ont d'ores et déjà été engagés et se poursuivront durant le premier semestre 2010.

III. Méthodologie

Les principales entités du groupe Crédit Agricole utilisent l'approche des mesures avancées (AMA : *Advanced Measurement Approach*) : Crédit Agricole CIB, Amundi, LCL, Sofinco, Finaref, et l'ensemble des Caisses régionales. L'utilisation de l'AMA pour ces entités a été validée par la Commission bancaire en 2007.

Des travaux de convergence ont été engagés afin de préparer l'intégration des activités d'*asset management* de la Société Générale dans le cadre de l'entité commune : Amundi.

Le périmètre des entités opérant un calcul en méthode avancée (AMA) est en augmentation avec l'intégration d'Agos (filiale italienne de Sofinco) au 1^{er} semestre 2009 et les travaux d'intégration de Cariparma en AMA se sont poursuivis.

Pour les entités restant en méthode standard (TSA), les coefficients de pondération utilisés pour le calcul d'exigence en fonds propres sont ceux préconisés par le texte de Bâle.

Méthodologie de calcul des exigences de fonds propres en méthode AMA

La méthode AMA de calcul des fonds propres au titre du risque opérationnel a pour objectifs principaux :

- d'inciter à une meilleure maîtrise du coût du risque opérationnel ainsi qu'à la prévention des risques exceptionnels des différentes entités du Groupe ;
- de déterminer le niveau de fonds propres correspondant aux risques mesurés, pouvant se situer en deçà de la méthode standard ;
- de favoriser l'amélioration de la qualité des contrôles permanents dans le cadre du suivi de plans d'actions.

Les dispositifs mis en place dans le Groupe visent à respecter l'ensemble des critères qualitatifs (intégration de la mesure des risques dans la gestion quotidienne, indépendance de la fonction risques, déclaration périodique des expositions au risque opérationnel ...) et des critères quantitatifs Bâle II (intervalle de confiance de 99,9% sur une période de un an ; prise en compte des données internes, des données externes, d'analyses de scénarios et de facteurs reflétant l'environnement ; prise en compte des facteurs de risque influençant la distribution statistique ...).

Le modèle AMA de calcul des fonds propres repose sur un modèle actuariel de type « *Loss Distribution Approach* » qui est unique au sein du Groupe. L'allocation du capital des plus grandes entités est prise en charge par celles-ci à partir de principes définis au niveau central.

Les facteurs internes (évolution du profil de risque de l'entité) sont pris en compte en fonction :

- de l'évolution organisationnelle de l'entité ;
- de l'évolution des cartographies de risques ;
- d'une analyse de l'évolution de l'historique de pertes internes et de la qualité du dispositif de maîtrise du risque au travers notamment du dispositif de contrôles permanents.

S'agissant des facteurs externes, un travail de « veille » sur les incidents observés dans les autres établissements est réalisé à partir d'une analyse de la base consortiale ORX (base de pertes réunissant une cinquantaine de banques dans le monde) dont Crédit Agricole S.A. est adhérent. En fonction des constats, les stress scénarios élaborés au sein des différentes entités du Groupe sont alors revus en conséquence.

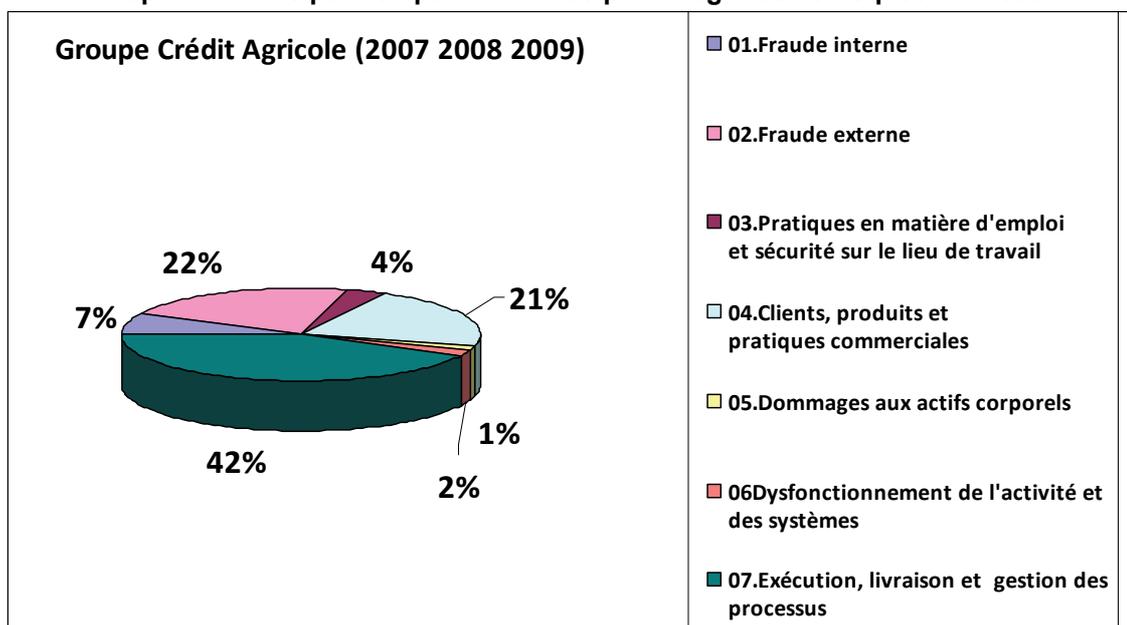
Les principes qui ont gouverné la conception et la mise au point du modèle sont les suivants :

- intégration dans la politique de risques ;
- pragmatisme, la méthodologie devant s'adapter aux réalités opérationnelles ;
- caractère pédagogique, de manière à favoriser l'appropriation par la Direction Générale et les métiers ;
- robustesse, capacité du modèle à donner des estimations réalistes et stables d'un exercice à l'autre.

Ce modèle a été régulièrement validé par le Comité des normes et méthodologies du groupe Crédit Agricole, présidé par le Directeur des risques et contrôles permanents Groupe.

IV. Exposition

Répartition des pertes opérationnelles par catégories de risques bâloises



Hors événements exceptionnels (*rogue trading* de New York en 2007 notamment)

D'une manière générale, l'exposition en termes de risques opérationnels reflète les principales activités du groupe Crédit Agricole :

- une exposition importante sur la catégorie Exécution liée en grande partie à la conséquence de la volatilité des marchés entraînant des pertes plus importantes dans les transactions erronées ;
- une exposition marquée par la fraude externe, essentiellement dans la clientèle de détail au travers de la fraude sur carte ;
- enfin, une exposition moyenne résultant de litiges commerciaux.

V. Assurance et couverture des risques opérationnels

La couverture des risques opérationnels du groupe Crédit Agricole par les assurances est mise en place dans une perspective de protection de son bilan et de son compte de résultat. Pour les risques de forte intensité, des polices Groupe sont souscrites par Crédit Agricole S.A. pour ses filiales et par la Camca pour les Caisses régionales auprès des grands acteurs du marché de l'assurance ; elles permettent d'harmoniser la politique de transfert des risques relatifs aux biens et aux personnes et la mise en place de politiques d'assurances différenciées selon les métiers en matière de responsabilité civile professionnelle et de fraude. Par ailleurs, les filiales des métiers gèrent elles-mêmes les risques de moindre intensité.

En France, les assurances de dommages aux biens d'exploitation (immobiliers et informatiques) incorporent la couverture des recours des tiers pour les immeubles les plus exposés à ce risque ; elles sont complétées de lignes de garanties particulières pour la responsabilité civile exploitation.

Les polices Pertes d'Exploitation, Fraude et Tous Risques Valeurs, responsabilité civile professionnelle du Groupe et responsabilité civile des dirigeants et mandataires sociaux ont été renouvelées.

Les polices « éligibles Bâle II » sont ensuite utilisées au titre de la réduction de l'exigence de fonds propres au titre du risque opérationnel (dans la limite des 20% autorisée).

Les risques de fréquence élevée et de faible intensité qui ne peuvent être assurés dans des conditions économiques satisfaisantes sont conservés sous forme de franchise ou mutualisés au sein du groupe Crédit Agricole par les captives de réassurance.

RISQUES DE NON-CONFORMITÉ

Les risques de non-conformité concernent notamment le non respect des règles liées aux activités financières et bancaires, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, des normes professionnelles et déontologiques, d'instructions, de l'éthique dans les comportements professionnels ou encore de la lutte contre le blanchiment d'argent, la corruption ou le financement du terrorisme.

Un dispositif de contrôle dédié s'assure de la maîtrise de ces risques, et donc de leurs impacts (pertes financières, sanctions judiciaires, administratives ou disciplinaires), avec l'objectif constant de préserver la réputation du Groupe.

L'organisation et les principales actions relatives à la prévention, au contrôle et à la maîtrise des risques de non-conformité et de réputation dans le Groupe sont détaillées ci-avant dans la partie « Contrôle interne ».

INFORMATIONS AU TITRE DU PILIER 3 DE BALE II

AU 31/12/2009

L'arrêté du 20 février 2007, transposition française de la réglementation Bâle II, impose aux établissements assujettis (incluant notamment les établissements de crédit et les entreprises d'investissement) de publier des informations quantitatives et qualitatives relatives à leur activité de gestion des risques. Le dispositif de gestion des risques et le niveau d'exposition aux risques du groupe Crédit Agricole sont décrits dans la présente partie et dans la partie « Facteurs de risques » du rapport de gestion. Afin de présenter distinctement les exigences de la réglementation Bâle II, le groupe Crédit Agricole a fait le choix de communiquer les informations au titre du Pilier 3 dans une partie distincte de celle sur les facteurs de risques. La présente partie fournit notamment les informations nécessaires sur les exigences de fonds propres, la composition des fonds propres, la description et le niveau d'exposition aux risques de crédit, risques de marché et risques opérationnels.

Crédit Agricole Corporate & Investment Bank réalise également pour sa part, dans son Document de référence, une présentation détaillée des exigences du Pilier 3 sur base sous-consolidée.

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

I. Champ d'application des exigences de fonds propres au titre de la surveillance prudentielle

Les établissements de crédit et entreprises d'investissement sont assujettis aux ratios de solvabilité et aux ratios des grands risques sur base individuelle ou, le cas échéant, sous-consolidée, mais peuvent en être exemptés dans les conditions prévues par l'article 4 du règlement n°2000-03 du 6 septembre 2000.

L'arrêté en date du 20 février 2007 a permis, sous certaines conditions, l'exemption de ces ratios. La Commission bancaire a accepté que certaines filiales du Groupe puissent bénéficier de cette exemption à titre individuel ou, le cas échéant, sous-consolidé.

Dans ce cadre, Crédit Agricole S.A. a été exempté par la Commission bancaire de l'assujettissement sur base individuelle dans le respect de l'article 4.2 du règlement 2000-03 susvisé. En 2009, une filiale supplémentaire a été exemptée : Crédit Agricole Covered Bonds.

II. Réforme des ratios de solvabilité

L'arrêté en date du 20 février 2007, transposant en France la directive européenne CRD (*Capital Requirements Directive*), a défini les « exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement ». Conformément à ces dispositions, le groupe Crédit Agricole a intégré, dans la gestion de ses fonds propres et de ses risques, les impacts liés à la mise en œuvre de cette nouvelle directive.

A compter du 1er janvier 2008, le ratio CRD a valeur légale. Les établissements bancaires continuent toutefois à calculer le ratio CAD, puisque le régulateur a défini un niveau plancher (*floor*) de fonds propres de 80 % de ces exigences jusqu'au 31/12/2009. Ce *floor* sera sans doute maintenu jusqu'à fin 2010.

Le ratio de solvabilité, dont les modalités de calcul sont indiquées dans la directive européenne CRD, se base sur l'évaluation des emplois pondérés du risque de crédit, des risques de marché et du risque opérationnel. Les exigences de fonds propres qui en découlent pour chacun de ces risques sont indiquées ci-après (paragraphe « Exigences de fonds propres par type de risques »).

Conformément à l'arrêté du 20 février 2007, les expositions au risque de crédit sont mesurées selon deux approches :

- l'approche « Standard » qui s'appuie sur des évaluations externes de crédit et des pondérations forfaitaires selon les catégories d'exposition bâloises ;
- l'approche « Notations Internes » (*IRB – Internal Ratings Based*) qui s'appuie sur le système de notations internes de l'établissement. On distingue :
 - l'approche « Notations Internes Fondation » selon laquelle les établissements peuvent utiliser uniquement leurs estimations des probabilités de défaut ;
 - l'approche « Notations Internes Avancées » selon laquelle les établissements utilisent l'ensemble de leurs estimations internes des composantes du risque : probabilités de défaut, pertes en cas de défaut, expositions en défaut, maturité.

Fin 2007, la Commission bancaire a autorisé le groupe Crédit Agricole à utiliser ses systèmes de notations internes pour le calcul des exigences de fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit des portefeuilles clientèle de détail et grandes clientèles pour l'essentiel de son périmètre.

Il est précisé que les portefeuilles de LCL et des caisses régionales dans les tableaux présentés au titre du Pilier 3 ont été intégrés dans le périmètre IRB, y compris lorsque les notations sont obtenues à l'aide de la méthodologie de notation entreprise. L'objectif de ce choix de présentation est de fournir une information précise sur la structure de risque de ces portefeuilles. Il convient cependant de noter que ces mêmes portefeuilles sont réglementairement pondérés en méthode standard. Une correction d'emplois pondérés est par conséquent opérée afin d'intégrer la différence entre les deux approches et est reportée dans la rubrique standard du Pilier 3.

Par ailleurs, le groupe Crédit Agricole a obtenu l'autorisation de la Commission bancaire pour utiliser, au 1^{er} janvier 2008, la méthode avancée (AMA - « *Advanced Measurement Approach* ») pour le calcul des exigences de fonds propres réglementaires au titre du risque opérationnel pour les principales entités du Groupe. Les autres entités du Groupe utilisent l'approche Standard, conformément à la réglementation.

Les principales entités du Groupe encore en méthode standard (notamment Cariparma, Emporiki à l'étranger et en France Crédit Agricole Leasing et Eurofactor) travaillent au passage progressif en méthode avancée (IRB, AMA), conformément au planning fixé avec la Commission bancaire en mai 2007 et réactualisé annuellement depuis cette date.

GESTION DES RISQUES

Les politiques et dispositifs de gestion de chaque catégorie de risque sont présentés dans la partie « Facteurs de risques » du rapport de gestion.

RATIOS PRUDENTIELS

I. Périmètre prudentiel

Différence entre le périmètre de consolidation comptable et le périmètre de consolidation à des fins de surveillance prudentielle :

Les entités exclues de la consolidation à des fins de surveillance prudentielle sur base consolidée et qui sont comptablement consolidées sont les sociétés d'assurance. Ces sociétés d'assurance ne présentent pas d'insuffisances de fonds propres.

L'information sur ces entités ainsi que leur méthode de consolidation comptable sont présentées dans l'annexe 12 aux états financiers « Périmètre de consolidation au 31 décembre 2009 ».

II. Ratios prudentiels au 31 décembre 2009

Le tableau ci-après présente le ratio de solvabilité européen CRD et détaille les risques (mesurés en équivalent risque moyen, après pondération de la contrepartie) du groupe Crédit Agricole ainsi que le niveau des fonds propres réglementaires, calculés conformément à la réglementation.

Le ratio de solvabilité global est égal au rapport entre les fonds propres prudentiels globaux et la somme :

- du montant des expositions pondérées au titre du risque de crédit;
- des exigences de fonds propres au titre de la surveillance prudentielle des risques de marché et du risque opérationnel multipliées par 12,5.

(En milliards d'euros)	31/12/2009 CRD	31/12/2008 CRD
FONDS PROPRES DE BASE (A)	57,0	53,9
Capital et réserves part du groupe	66,5	62,9
Fonds propres de base sur accord de la Commission bancaire	n/a	n/a
Intérêts minoritaires	2,4	1,8
Titres hybrides retenus en fonds propres de base sur accord de la Commission bancaire	11,2	11,8
Déduction dont notamment Immobilisations incorporelles	-23,1	-22,5
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES (B)	23,6	20,6
FONDS PROPRES SURCOMPLEMENTAIRES	0,5	0,5

DEDUCTIONS DES FONDS PROPRES DE BASE ET DES FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES	9,8	4,8
Déductions des fonds propres de base (C)	4,6	2,4
Déductions des fonds propres complémentaires (D)	5,2	2,3
DEDUCTIONS DES FONDS PROPRES DES SOCIETES D'ASSURANCE	10,9	9,2

TOTAL DES FONDS PROPRES NETS DISPONIBLES	60,5	61,0
<i>Dont</i>		
<i>Tier 1 (A - C)</i>	52,4	51,5
<i>Tier 2 (B - D)</i>	18,4	18,3
<i>Tier 3</i>	0,5	0,5

Risques de crédit	440,2	443,7
Risques de marché	11,3	28,2
Risques opérationnels	38,8	38,8
TOTAL DES RISQUES PONDERES HORS FLOOR	490,4	510,6
Risques CAD (ou Bâle I)	673,6	683,9
TOTAL DES RISQUES PONDERES AVEC FLOOR APPLICABLE SUR RATIO T1	538,9	615,5
TOTAL DES RISQUES PONDERES AVEC FLOOR APPLICABLE SUR RATIO GLOBAL	554,6	615,5

RATIO DE SOLVABILITE TIER 1	9,7%	8,4%
RATIO DE SOLVABILITE GLOBAL	10,9%	9,9%

RATIO DE SOLVABILITE TIER 1 HORS FLOOR	10,7%	10,1%
RATIO DE SOLVABILITE GLOBAL HORS FLOOR	12,3%	12,0%

Au 31 décembre 2009, le ratio de solvabilité global CRD du groupe Crédit Agricole s'établit à 10,9 % dont 9,7 % pour les fonds propres de base (*Tier 1*) en Bâle II, ce dernier reflétant la solidité financière du Groupe. Compte tenu d'un montant de risques pondérés calculé en Bâle II inférieur à celui calculé en Bâle I (après application du *floor* qui a été abaissé à 80 % au 1^{er} janvier 2009), c'est le montant des risques Bâle I qui est retenu au dénominateur, de même qu'au 31 décembre 2008.

A données comparables, c'est-à-dire en Bâle II avec application du *floor*, au 31 décembre 2008, le ratio global du Groupe avait atteint 9,9 % et le ratio *Tier 1* s'était inscrit à 8,4 %.

Les ratios 2009 ont été marqués par le remboursement en date du 27 octobre 2009 de l'emprunt super-subordonné de 3 milliards d'euros souscrit par l'État fin 2008, dans le cadre de la première tranche du plan de soutien des banques.

L'évolution des différentes composantes du ratio s'analyse comme suit :

- les encours pondérés Bâle II s'élèvent à 554,6 milliards d'euros au 31 décembre 2009, en diminution de 10% par rapport à l'encours de fin 2008 (615,5 milliards d'euros).
- Les fonds propres durs (*Tier 1*) s'élèvent à 52,4 milliards d'euros au 31 décembre 2009. Ils sont impactés par les déductions des participations et des positions de titrisation à hauteur de 4,6 milliards d'euros.
 - En 2009, le Groupe a levé de la dette super-subordonnée à hauteur d'un montant net de 2,4 milliards d'euros, ce qui lui a notamment permis de rembourser l'emprunt super-subordonné souscrit par l'État.
 - Crédit Agricole S.A. a par ailleurs mis en place un paiement du dividende en actions au titre du résultat 2008 ; son impact au niveau du groupe Crédit Agricole s'est élevé à 0,3 milliard d'euros, du fait d'un taux de succès de 68% auprès des investisseurs.
 - Les opérations de croissance externe se sont traduites globalement (impact sur le Tier 1 et les emplois pondérés) par un solde légèrement positif. Elles ont principalement été constituées par la mise en équivalence d'Intesa Sanpaolo depuis le deuxième trimestre 2009 (cf. note annexe aux états financiers n° 2.2), le rachat au 30 juin 2009 de 35% du capital de CACEIS, acteur majeur dans les métiers de services financiers aux institutionnels qui s'est traduit par son intégration globale, les augmentations de capital de certaines participations bancaires et l'acquisition de 24% supplémentaires du capital du Crédit du Maroc. En dernier lieu, en fin d'année, la constitution d'Amundi, quatrième acteur européen dans son domaine, a été réalisée à travers le rapprochement des activités de gestion d'actifs de Crédit Agricole S.A. et de la Société Générale, avec le contrôle de la nouvelle entité à hauteur de 75 % par le groupe Crédit Agricole. L'opération a eu un effet relatif sur les fonds propres.
Parallèlement à ces acquisitions, le Groupe a réalisé la cession de ses participations dans certaines filiales africaines (81 % du Crédit du Congo, 59 % de l'Union Gabonaise de Banque, 95 % du Crédit du Sénégal et 51% de la Société Ivoirienne de Banque).
- Les fonds propres complémentaires (*Tier 2*) ont augmenté de 0,1 milliard d'euros, du fait, principalement, de la déduction des participations, des tombées d'échéance et des remboursements de dettes subordonnées. Les émissions de dettes subordonnées de second niveau se sont élevées à 5,3 milliards d'euros et le montant global des tombées d'échéance et des rachats à 2,1 milliards d'euros. Le montant des dettes subordonnées de premier niveau a diminué de 0,6 milliard d'euros.
- Les fonds propres surcomplémentaires admis au ratio (*Tier 3*) sont restés au même niveau.
- La déduction de la valeur de mise en équivalence des entreprises d'assurance s'élève à 10,9 milliards d'euros en fin d'année. Conformément à la réglementation, cette déduction est effectuée sur la totalité des fonds propres.

FONDS PROPRES, EXIGENCES DE FONDS PROPRES ET ADÉQUATION DU CAPITAL

I. Composition des fonds propres

Les fonds propres prudentiels sont déterminés conformément au règlement n°90-02 du Comité de la réglementation bancaire et financière du 23 février 1990 relatif aux fonds propres. Ils sont structurés en trois catégories : les fonds propres de base, les fonds propres complémentaires et les fonds propres surcomplémentaires, catégories desquelles sont réalisées un certain nombre de déductions.

Les critères de ventilation dans les catégories sont : le degré décroissant de solidité et de stabilité, la durée, le degré de subordination.

1. Fonds propres de base

Ils comprennent :

a. Le noyau dur et déductions

- le capital ;
- les réserves, y compris les écarts de réévaluation, les gains ou pertes latents ou différés ;
en ce qui concerne les plus ou moins-values latentes sur les actifs financiers disponibles à la vente, elles sont enregistrées comptablement directement en capitaux propres et sont retraitées de la manière suivante :
 - pour les instruments de capitaux propres, les plus-values latentes nettes sont déduites des fonds propres de base, devise par devise, nettes du montant de l'impôt déjà déduit comptablement, et sont reprises, devise par devise, avant impôt en fonds propres complémentaires à hauteur de 45 %. Les moins-values latentes nettes ne sont pas retraitées ;
 - les plus ou moins-values latentes enregistrées comptablement directement en capitaux propres du fait d'une opération de couverture de flux de trésorerie sont neutralisées ;
 - pour les autres instruments financiers, comprenant les instruments de dettes ou les prêts et créances, les plus ou moins values latentes sont neutralisées ;
 - les pertes de valeur sur tout actif disponible à la vente enregistrées en compte de résultat ne sont pas retraitées ;
- les primes d'émission ou de fusion ;
- le report à nouveau ;
- le résultat net d'impôt conservé de l'exercice en cours, soit le résultat net part du Groupe diminué d'une provision pour distribution de dividendes ;
- les déductions sont les suivantes :
 - les actions propres détenues et évaluées à leur valeur comptable ;
 - les actifs incorporels, y compris les frais d'établissement et les écarts d'acquisition.

b. Les autres fonds propres de base

- Les intérêts minoritaires : ils incluent les quotes-parts d'intérêts minoritaires dans les participations détenues par Crédit Agricole S.A.

c. Les titres hybrides ou Lower Tier 1

Ils comprennent des instruments de fonds propres à caractère non innovant et à caractère innovant, ces derniers étant assortis d'une progressivité de la rémunération.

Les instruments hybrides, respectant les critères d'éligibilité définis par le communiqué de presse du Comité de Bâle du 27 octobre 1998, sont inclus en fonds propres de base sous réserve d'un accord préalable du SGCB (Secrétariat général de la Commission bancaire). Ils sont constitués par les titres super-subordonnés émis dans le cadre des dispositions de l'article L.228-97 du Code de commerce, modifié par la loi relative à la Sécurité financière du 1er août 2003, et les titres de préférence « *preferred securities* » de droit anglo-saxon.

Les instruments hybrides sont soumis au respect de certaines limites par rapport aux fonds propres de base (ces derniers étant calculés avant les déductions visées au point 3 ci-dessous) :

- les instruments hybrides « innovants », c'est-à-dire présentant une forte incitation au remboursement via notamment un saut de la rémunération (ou « *step-up* ») sont limités à 15 % des fonds propres de base sous réserve d'un accord préalable du SGCB, dès lors qu'ils respectent les critères d'éligibilité en fonds propres de base ;
- l'ensemble des instruments hybrides – « innovants et non-innovants » – est limité à 35 % des fonds propres de base.

De plus, les instruments hybrides, les intérêts minoritaires et les actions de préférence susvisées, pris ensemble, ne peuvent représenter plus de 50 % des fonds propres de base.

2. Fonds propres complémentaires

Ils comprennent notamment :

- les fonds provenant de l'émission de titres ou emprunts subordonnés qui répondent aux conditions de l'article 4c du règlement 90-02 relatif aux fonds propres (titres subordonnés à durée indéterminée) ;
- ceux qui répondent aux conditions de l'article 4d du règlement 90-02 (titres subordonnés remboursables) ;
- pour les instruments de capitaux propres, les plus-values latentes nettes reprises devise par devise avant impôt en fonds propres complémentaires à hauteur de 45 % ;
- la différence positive entre les pertes attendues calculées en utilisant les approches notations internes et la somme des ajustements de valeur et des dépréciations collectives afférentes aux expositions concernées.

3. Déductions

Elles sont visées aux articles 6,6 bis et 6 quater du règlement 90-02 relatif aux fonds propres et comprennent les participations représentant plus de 10% du capital d'un établissement de crédit ou d'une entreprise d'investissement, ainsi que les créances subordonnées et tout autre élément constitutif des fonds propres. Elles sont effectuées pour 50% de leurs montants sur les fonds propres de base et pour 50% de leurs montants sur les fonds propres complémentaires. Elles incluent notamment les participations détenues par Crédit Agricole S.A. dans le capital des Caisses régionales mises en équivalence. De plus, conformément à l'article 6 bis du règlement 90-02 précité, les établissements assujettis déduisent les positions pondérées à 1 250 % lorsque ces positions ne sont pas incluses dans le calcul des montants des expositions pondérées.

En revanche, comme l'autorise l'article 6 susvisé, les participations détenues par Crédit Agricole S.A. dans des entités relevant du secteur des assurances ainsi que les créances subordonnées et tout autre élément constitutif des fonds propres sont déduits des fonds propres globaux (excepté pour les opérations conclues après le 31 décembre 2006). En contrepartie, Crédit Agricole S.A. est soumis à une exigence complémentaire en matière d'adéquation des fonds propres sur la base de l'annexe du règlement 2000-03, visant à la surveillance des conglomérats financiers.

4. Fonds propres surcomplémentaires

Ils sont composés des emprunts subordonnés de durée initiale supérieure ou égale à deux ans, dans la limite des exigences réglementaires.

II. Exigences de fonds propres par type de risque

Les exigences de fonds propres détaillées ci-après par type de risque, par méthode et par catégorie d'exposition (pour le risque de crédit), correspondent à 8 % (minimum réglementaire) des expositions pondérées présentées dans le tableau des ratios prudentiels. Les expositions pondérées sont obtenues en appliquant à chaque valeur exposée au risque un taux de pondération.

Les exigences de fonds propres au titre du risque de crédit, des risques de marché et du risque opérationnel s'élevaient à 39,2 milliards d'euros au 31 décembre 2009, soit en légère baisse par rapport au 31 décembre 2008 (- 4,1 %).

1. Montants des exigences de fonds propres au titre de l'approche standard du risque de crédit

(La définition des catégories d'exposition est communiquée dans le paragraphe « Exposition au risque de crédit et de contrepartie »)

<i>(En milliards d'euros)</i>	31/12/2009		31/12/2008	
	Actifs Pondérés	Exigences de Fonds Propres	Actifs Pondérés	Exigences de Fonds Propres
Administrations centrales et banques centrales	2,7	0,2	2,9	0,2
Établissements	12,6	1,0	11,6	0,9
Entreprises	95,3	7,6	93,3	7,5
Clientèle de détail	43,7	3,5	42,1	3,4
Actions	4,8	0,4	4,6	0,4
Titrisations	0,5	0,0	0,6	0,0
Autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit	23,9	1,9	23,7	1,9
Total des exigences de fonds propres au titre de l'approche standard du risque de crédit	183,5	14,6	178,8	14,3

L'exigence de fonds propres au titre de l'approche standard du risque de crédit, en légère augmentation par rapport à 2008 (+2,8 %), s'élève à 14,6 milliards d'euros et représente 37 % de l'ensemble des exigences de fonds propres au 31 décembre 2009.

Les portefeuilles entreprises et clientèle de détail représentent les trois quarts de cette exigence de fonds propres et concernent particulièrement les entités incluses dans le projet de passage en méthode IRB.

2. Montants des exigences de fonds propres au titre de l'approche notations internes du risque de crédit

(La définition des catégories d'exposition est communiquée dans le paragraphe « Exposition au risque de crédit et de contrepartie »)

(En milliards d'euros)

	31/12/2009		31/12/2008	
	Actifs Pondérés	Exigences de Fonds Propres	Actifs Pondérés	Exigences de Fonds Propres
Administrations centrales et banques centrales	2,1	0,2	2,1	0,2
Établissements	20,2	1,6	20,0	1,6
Entreprises	135,0	10,8	137,4	11,0
Clientèle de détail	69,3	5,5	71,5	5,7
<i>Petites ou moyennes entités</i>	21,8	1,7	23,4	1,9
<i>Expositions renouvelables</i>	7,3	0,6	6,6	0,5
<i>Prêts immobiliers</i>	21,7	1,7	21,5	1,7
<i>Autres expositions sur la clientèle de détail</i>	18,5	1,5	20,0	1,6
Actions	21,1	1,7	22,4	1,8
Méthode de pondération simple	21,1	1,7	22,4	1,8
<i>Expositions sous la forme de capital investissement détenues dans des portefeuilles suffisamment diversifiés (pondération 190%)</i>	3,0	0,2	2,4	0,2
<i>Expositions sur actions cotées (pondération 290%)</i>	6,5	0,5	11,1	0,9
<i>Autres expositions sur actions (pondération 370%)</i>	11,6	0,9	8,9	0,7
Méthode de modèles internes	0,0	0,0	0,0	0,0
Titrisations	9,1	0,7	11,4	0,9
Autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit				
Total des exigences de fonds propres au titre de l'approche notations internes du risque de crédit	256,8	20,5	264,8	21,2

L'exigence de fonds propres au titre de l'approche notations internes du risque de crédit s'élève à 20,5 milliards d'euros et représente 52 % de l'ensemble des exigences de fonds propres au 31 décembre 2009. Elle est en légère baisse par rapport à l'exercice précédent (- 3,3 %).

La répartition par portefeuille bâlois est caractérisée par l'importance de la catégorie d'exposition entreprises qui représente plus de la moitié du total. Ceci résulte essentiellement de l'importance de l'activité de crédit sur le marché des entreprises.

Les exigences de fonds propres pour la clientèle de détail ont pour principale origine l'activité, d'une part de LCL et des Caisses Régionales, et d'autre part des filiales de crédit à la consommation Sofinco et Finaref (CACF).

3. Montants des exigences de fonds propres au titre des risques de marché

	31/12/2009		31/12/2008	
	Actifs Pondérés	Exigences de Fonds Propres	Actifs Pondérés	Exigences de Fonds Propres
<i>(En milliards d'euros)</i>				
Risque de marché en approche standard	6,9	0,5	7,3	0,6
<i>Risques de taux</i>	3,9	0,3	3,8	0,3
<i>Risque de variation des titres de propriété</i>	0,1	0,0	0,5	0,0
<i>Risques de change</i>	2,6	0,2	2,8	0,2
<i>Risque sur les matières premières</i>	0,3	0,0	0,2	0,0
Risque de marché évalué par modèle interne	4,5	0,4	20,9	1,7
<i>Dont Exigences supplémentaires de fonds propres résultant du dépassement des limites relatives aux grands risques</i>	0,0	0,0	0,0	0,0
Total des exigences au titre des risques de marché	11,4	0,9	28,2	2,3

L'exigence de fonds propres au titre des risques de marché s'élève à 0,9 milliard d'euros et représente 2 % de l'ensemble des exigences de fonds propres au 31 décembre 2009.

L'exigence de fonds propres au titre des risques de marché a diminué de 61 % du fait de la forte baisse de l'exigence de fonds propres au titre du risque de marché évalué par modèle interne. En effet, cette dernière est passée de 1,7 à 0,4 milliard d'euros soit une baisse de 76,5 % reflétant la réduction du profil de risques des activités de marché de Crédit Agricole CIB. Elle ne représente plus que 44 % du total.

L'exigence de fonds propres au titre du risque de marché en approche standard reste pratiquement stable en valeur absolue. Sa part relative est toutefois en hausse sensible, elle représente 56 % du total au 31 décembre 2009 contre 26 % au 31 décembre 2008.

4. Montants des exigences de fonds propres au titre du risque de règlement-livraison :

Cette exigence est faible et s'élève pour le Groupe à 0,4 million d'euros au 31 décembre 2009 contre 4 millions d'euros au 31/12/2008.

5. Montants des exigences de fonds propres au titre du risque opérationnel :

	31/12/2009		31/12/2008	
	Actifs Pondérés	Exigences de Fonds Propres	Actifs Pondérés	Exigences de Fonds Propres
<i>(En milliards d'euros)</i>				
Approche standard du risque opérationnel	11,2	0,9	11,3	1,0
Approche de mesure avancée du risque opérationnel	28,7	2,3	27,4	2,2
Total des exigences de fonds propres au titre du risque opérationnel	39,9	3,2	38,7	3,2

L'exigence de fonds propres au titre du risque opérationnel s'élève à 3,2 milliards d'euros et représente 8 % de l'ensemble des exigences de fonds propres au 31 décembre 2009.

Le calcul en approche de mesure avancée représente 72 % de l'exigence de fonds propres au titre du risque opérationnel.

Les principales entités contributrices sont les Caisses régionales et Crédit Agricole CIB pour la méthode avancée et Emporiki, Cariparma et Sofinco pour la méthode standard.

III. Évaluation de l'adéquation du capital interne

Le Groupe a initié le déploiement d'un dispositif d'évaluation du capital interne au niveau du groupe Crédit Agricole, du groupe Crédit Agricole S.A. et des principales entités françaises et étrangères du Groupe. Cette approche vise à répondre aux exigences du Pilier 2 de la réforme Bâle II, plus particulièrement en matière d'ICAAP (*Internal Capital Adequacy Assessment Process*) dont la mise en œuvre est de la responsabilité des établissements.

Le principal objectif de cette démarche est de s'assurer que les fonds propres du Groupe et ceux des principales entités du Groupe sont adaptés aux risques encourus.

Les risques quantifiés dans le cadre du capital interne comprennent :

- les risques couverts par le Pilier 1 de la réforme Bâle II (risques de crédit et de contrepartie, risques de marché, risque opérationnel) ;
- les risques couverts par le Pilier 2 de la réforme Bâle II (risque de taux du portefeuille bancaire, risque de concentration au sein des portefeuilles de crédit).

Le risque de liquidité est exclu de cette démarche car le Groupe privilégie une approche qualitative de la gestion de ce risque en s'assurant de la qualité de son dispositif de gestion et de supervision, ainsi que du plan de continuité de la liquidité.

En plus de ces risques, la démarche de capital interne mise en œuvre requiert de vérifier que les exigences de fonds propres calculées au titre du Pilier 1 couvrent de façon adéquate d'éventuels risques résiduels liés aux techniques de réduction du risque de crédit et les risques liés aux opérations de titrisation. A défaut, au titre du capital interne, un ajustement du risque par rapport aux exigences du Pilier 1 est effectué par les entités éventuellement exposées à ces risques.

L'approche quantitative déployée pour le calcul du capital interne est incrémentable par rapport aux exigences du Pilier 1. Cette approche consiste :

- à ajuster les exigences de fonds propres calculées au titre du Pilier 1 de façon à ce que le capital interne reflète de façon économique les risques de chaque activité ;
- à compléter les exigences correspondant aux risques du Pilier 1 afin de tenir compte du Pilier 2 ;
- à tenir compte, de façon prudente, des effets de diversification résultant de l'exercice d'activités diversifiées au sein du même groupe.

Sur le périmètre couvert par les modèles internes de Crédit Agricole CIB, les expositions au risque de crédit sont calculées au travers d'un modèle interne de données. Le calcul du capital interne est réalisé par un modèle de capital économique avec un seuil de 99,97%.

Pour le risque de concentration, le capital interne tient compte des concentrations individuelles sur des groupes de contreparties (financiers ou non financiers) liées, ainsi que du degré de concentration sectoriel des portefeuilles.

Pour le risque de marché, dont les exigences du Pilier 1 sont calculées au travers de modèles internes de *Value-at-Risk*, le capital interne tient compte du degré de liquidité des instruments détenus dans le portefeuille de négociation selon une approche qui anticipe les évolutions réglementaires Bâle II (*IRC* et *Comprehensive Risk*), en utilisant un modèle quantifiant l'impact d'une migration de *rating* ou d'un défaut à un horizon d'un an. L'exigence au titre du risque de marché dans le Pilier 2 a maintenant deux composantes : la première s'appuie sur les calculs de *Value-at-Risk* et correspond à un risque général ; la deuxième estime l'impact des défauts et migrations à un horizon d'un an et quantifie un risque spécifique. Comme pour le risque de crédit, le seuil retenu pour le calcul du capital interne est égal à 99,97 %.

Pour le risque de taux du portefeuille bancaire, le groupe Crédit Agricole applique dans son calcul du capital interne les chocs de taux prévus dans le Pilier 2 de la réforme Bâle II correspondant à des chocs instantanés et parallèles à la hausse et à la baisse de 200 points de base. Le capital interne calculé intègre l'effet compensateur du risque de la marge nette d'intérêt sur les dépôts de la clientèle.

Les entités du groupe Crédit Agricole sont responsables de déployer le calcul de leur capital interne selon les normes et les méthodologies définies par le Groupe. Elles doivent en particulier s'assurer que la démarche ICAAP fait l'objet d'une organisation et d'une gouvernance appropriées. Le capital interne déterminé par les entités fait l'objet d'une remontée d'informations à l'organe central.

Ces méthodes de capital économique ont été présentées par Crédit Agricole S.A. à la Commission bancaire au début de l'année 2009 et au Collège Européen des Superviseurs Bancaires (CESB) à la fin de l'année 2009.

RISQUE DE CRÉDIT

I Exposition au risque de crédit

On entend par :

- **probabilité de défaut (PD)** : probabilité de défaut d'une contrepartie sur une période d'un an ;
- **valeurs exposées au risque (EAD)** : montant de l'exposition en cas de défaillance. La notion d'exposition englobe les encours bilantiels ainsi qu'une quote-part des engagements hors-bilan ;
- **pertes en cas de défaut (LGD)** : rapport entre la perte subie sur une exposition en cas de défaut d'une contrepartie et le montant de l'exposition au moment du défaut ;
- **expositions brutes** : montant de l'exposition (bilan + hors-bilan), après effets de compensation et avant application des techniques de réduction du risque de crédit (garanties et sûretés) et avant application du facteur de conversion (CCF) ;
- **facteur de conversion (CCF)** : rapport entre le montant non encore utilisé d'un engagement, qui sera tiré et en risque au moment du défaut, et le montant non encore utilisé de l'engagement, dont le montant est calculé en fonction de la limite autorisée ou, le cas échéant, non autorisée lorsqu'elle est supérieure ;
- **pertes attendues (EL)** : le montant de la perte moyenne que la banque estime devoir constater à horizon d'un an sur son portefeuille ;
- **actifs pondérés (RWA)** : le montant des expositions pondérées est obtenu en appliquant à chaque valeur exposée au risque un taux de pondération. Ce taux dépend des caractéristiques de l'exposition et de la méthode de calcul retenue (IRB ou standard) ;
- **ajustements de valeur** : dépréciation individuelle correspondant à la perte de valeur d'un actif liée au risque de crédit et constatée en comptabilité soit directement sous forme de passage en perte partielle, soit via un compte de correction de valeur ;
- **évaluations externes de crédit** : évaluations de crédit établies par un organisme externe d'évaluation de crédit reconnu par la Commission bancaire.

Par ailleurs, les encours de crédit sont classés suivant la nature de la contrepartie et le type de produit financier dans l'une des sept catégories d'exposition ci-dessous, définies par l'article 40-1 de l'arrêté du 20 février 2007 relatif aux exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement :

- la catégorie d'exposition « Administrations centrales et banques centrales » regroupe outre les expositions sur les administrations et banques centrales, les expositions sur certaines administrations régionales et locales ou sur les entités du secteur public qui sont traitées comme des administrations centrales ainsi que certaines banques multilatérales de développement et des organisations internationales ;
- la catégorie d'exposition « Etablissements » correspond aux expositions sur les établissements de crédit et sur les entreprises d'investissement, y compris ceux reconnus de pays tiers. Cette catégorie inclut également certaines expositions sur des administrations régionales et locales, des entités du secteur public et des banques multilatérales de développement qui ne sont pas traitées comme des administrations centrales ;

- la catégorie d'exposition « Entreprises » distingue les grandes entreprises et les petites et moyennes entreprises dont le traitement prudentiel diffère ;
- la catégorie d'exposition « Clientèle de détail » distingue les prêts à l'habitat, les crédits revolving, les autres crédits aux particuliers, les autres crédits aux TPE et professionnels ;
- la catégorie d'exposition « Actions » correspond aux expositions qui confèrent des droits résiduels et subordonnés sur les actifs ou le revenu de l'émetteur, ou qui présentent une nature économique similaire ;
- la catégorie d'exposition « Titrisation » regroupe les expositions sur une opération ou un montage de titrisation, y compris celles résultant de contrats dérivés sur taux d'intérêt ou sur taux de change, indépendamment du rôle tenu par l'établissement qu'il soit originateur, sponsor ou investisseur ;
- la catégorie d'exposition « Autres actifs ne correspondant pas à une obligation de crédit » inclut principalement les immobilisations et les comptes de régularisation.

1. Répartitions des expositions

1.1 Expositions par type de risque

Le tableau ci-dessous présente l'exposition du groupe Crédit Agricole aux risques de crédit et de contrepartie par catégorie d'exposition, pour les approches standard et notations internes. Cette exposition correspond au montant de l'exposition brute après effet de compensation et avant techniques de réduction du risque (garanties et sûretés).

Les établissements traitent le risque de contrepartie pour l'ensemble de leurs expositions, que celles-ci soient constituées d'éléments du portefeuille bancaire ou du portefeuille de négociation. Pour les éléments inclus dans le portefeuille de négociation, le risque de contrepartie est traité en conformité avec les dispositions relatives à la surveillance prudentielle des risques de marché.

Le traitement prudentiel du risque de contrepartie pour les opérations sur instruments financiers à terme du portefeuille bancaire est défini réglementairement dans la transposition française de la directive européenne (arrêté du 20 février 2007). Pour mesurer l'exposition au risque de contrepartie sur les opérations sur instruments financiers à terme du portefeuille bancaire, le groupe Crédit Agricole utilise la méthode d'évaluation au prix du marché.

L'information sur les expositions sur opérations sur instruments financiers à terme est présentée par ailleurs dans l'annexe 3.1 aux états financiers « Risque de crédit ».

Expositions au risque de crédit par méthode et catégorie d'exposition : Expositions brutes

en milliards d'euros	31.12.2009							31.12.2008		
	Standard		IRB		Total			Total		
	Risque de crédit	dont risque de contrepartie	Risque de crédit	dont risque de contrepartie	Risque de crédit	dont risque de contrepartie	Exposition moyenne	Total risque de crédit	dont risque de contrepartie	Exposition moyenne
Administrations centrales et banques centrales	42,9	7,7	88,8	2,9	131,7	10,6	125,1	118,4	7,1	108,9
Établissements	83,6	11,3	116,0	46,3	199,6	57,6	216,7	233,9	61,6	248,0
Entreprises	101,2	8,9	321,6	29,0	422,8	37,9	448,0	473,1	43,1	465,8
Clientèle de détail	78,7	0,0	413,3	0,0	492,0	0,0	485,6	479,1	0,1	472,1
Actions	6,9		7,5		14,4	0,0	14,3	14,1	0,0	16,8
Titrisations (position de titrisations)	0,4		61,9		62,3	0,0	53,6	44,9	0,0	33,5
Autres actifs ne correspondant pas à une obligation de crédit	40,8				40,8		56,1	71,4		71,4
Total	354,5	27,9	1 009,1	78,2	1 363,6	106,1	1399,4	1 435,0	111,9	1 416,5

Valeurs exposées au risque par méthode et catégorie d'exposition : EAD

en milliards d'euros	31.12.2009							31.12.2008		
	Standard		IRB		Total			Total		
	Risque de crédit	dont risque de contrepartie	Risque de crédit	dont risque de contrepartie	Risque de crédit	dont risque de contrepartie	Exposition moyenne	Total	dont risque de contrepartie	Exposition moyenne
Administrations centrales et banques centrales	39,5	7,7	87,9	2,9	127,4	10,5	121,2	114,9	7,1	105,6
Etablissements	60,6	11,3	114,3	47,5	174,9	58,8	184,8	194,7	61,6	207,3
Entreprises	81,4	8,9	280,5	29,0	362,0	37,9	380,7	399,4	43,3	393,7
Clientèle de détail	66,4	0,0	397,7	0,0	464,1	0,0	457,4	450,7	0,1	444,3
Actions	3,4		7,0		10,4	0,0	10,7	11,0	0,0	13,8
Titrisations	0,3		51,7		52,0	0,0	47,3	42,7	0,0	34,7
Autres actifs ne correspondant pas à une obligation de crédit	39,2				39,2		54,0	68,8		68,8
Total	290,8	27,9	939,1	79,4	1 230,0	107,2	1256,1	1 282,2	112,1	1 268,2

Le montant moyen par catégorie d'exposition au 31 décembre 2009 représente la moyenne arithmétique entre les expositions au 31 décembre 2009 et celles au 31 décembre 2008. Au 31 décembre 2008, le montant moyen par catégorie d'exposition représente quant à lui la moyenne arithmétique entre les expositions au 31 décembre 2008 et celles au 30 juin 2008.

Le portefeuille crédits atteint 1364 milliards d'euros en exposition brute à fin décembre 2009, en régression de 5 % sur un an. L'année 2009 est marquée par la croissance des portefeuilles Clientèle de détail (+2,7%), Administrations et banques centrales (+11,2 %) et Titrisation (+38,8 %) au détriment des portefeuilles Entreprises (-10,6%) et Autres actifs (-42,9 %). Mesurée en exposition au défaut, le portefeuille crédits décroît de 4,1 % sur l'année.

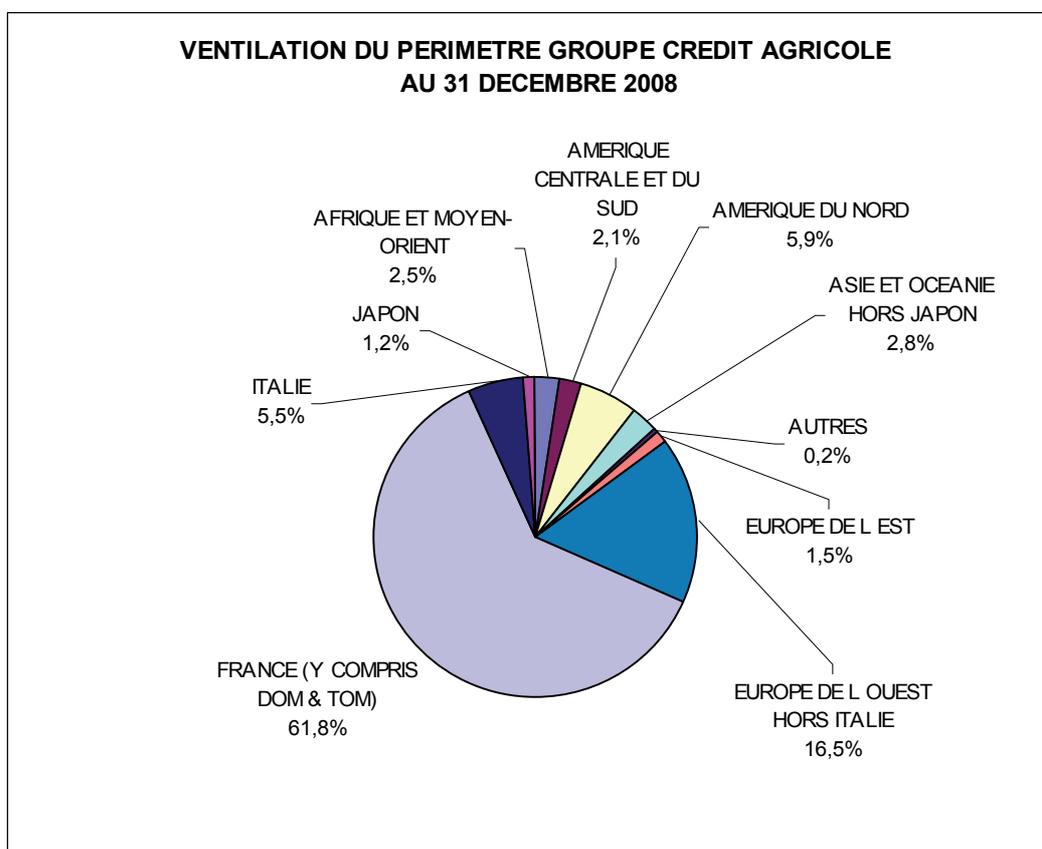
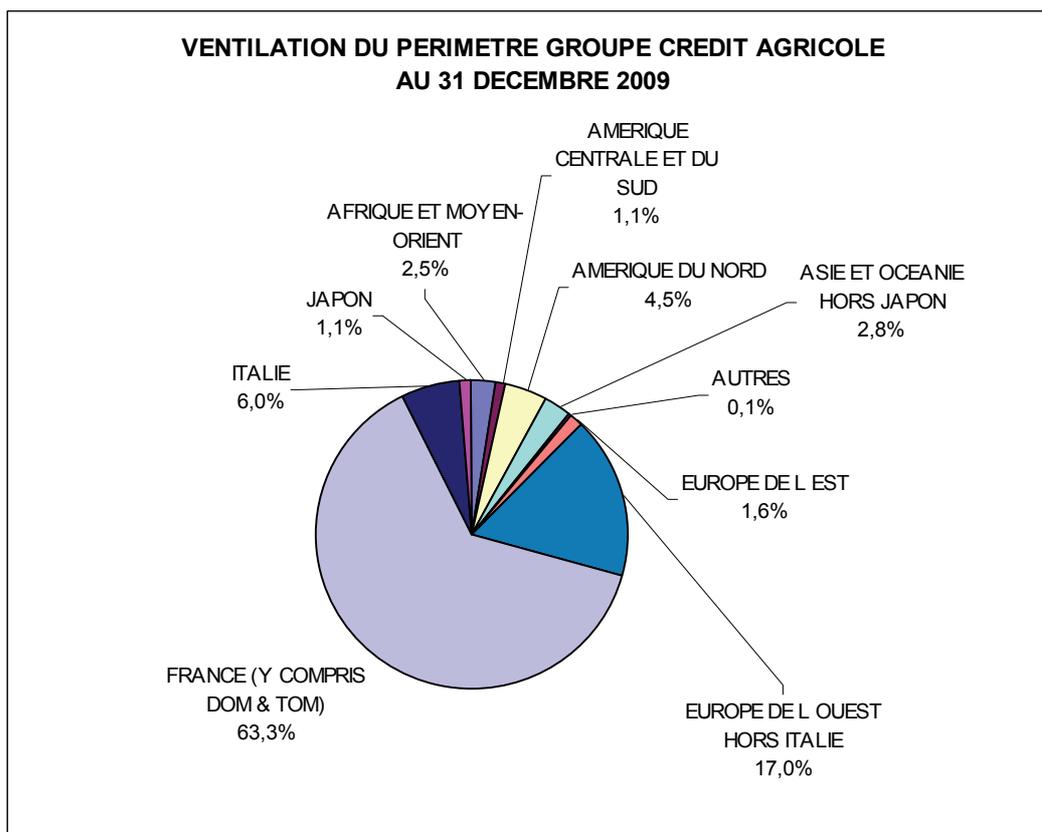
La contribution du portefeuille de risque de contrepartie enregistre une diminution de 5,3 % sur l'année 2009 et atteint 106 milliards d'euros en exposition brute. Mesuré en exposition au défaut, cette diminution s'élève à 4,4 % pour 107 milliards d'euros à décembre 2009. La dynamique d'évolution des différents portefeuilles sur l'année est semblable à celle constatée sur la base des expositions brutes.

1. 2 Expositions par zone géographique

La répartition par zone géographique est effectuée sur le montant total des expositions du groupe Crédit Agricole, hors opérations de titrisation et autres actifs ne correspondant pas à une obligation de crédit.

Au 31 décembre 2009, le montant total des expositions brutes sur le périmètre indiqué ci-dessus est de 1 260,5 milliards d'euros (1 303 milliards d'euros au 31 décembre 2008). Le montant ventilé par zone géographique est de 1 257,2 milliards d'euros (contre 1 280,8 milliards d'euros au 31 décembre 2008).

Ventilation du périmètre groupe Crédit Agricole



Périmètre prudentiel défini ci-dessus, hors titrisation et autres actifs ne correspondant pas à une obligation de crédit

Le portefeuille crédits est concentré sur la France (63 %) et sur l'Europe de l'Ouest en général (86 %), reflétant l'implantation européenne prépondérante du Crédit Agricole. Cette concentration s'est accrue en 2009, avec une croissance en poids relatif de 1,4 % pour la France, de 0,5 % sur l'Italie et 0,5 % sur le reste de l'Europe de l'Ouest au détriment de l'Amérique du Nord (- 1,4%) et l'Amérique Centrale et du Sud (- 1%).

L'exposition sur la France se compose à hauteur de 49,9 % du portefeuille clientèle de détail (+1,1 % sur un an) et de 24,6 % du portefeuille entreprises (stable). L'exposition sur l'Italie, second marché du groupe Crédit Agricole, est composée à hauteur de 60 % de crédits sur la clientèle de détail (stable). La zone Europe de l'Ouest hors France et hors Italie se caractérise principalement par le poids du portefeuille établissements sur cette zone (26,9 %), illustrant les relations du groupe Crédit Agricole avec les grandes banques européennes, et par celui du portefeuille entreprises (23,6 %)

Répartition géographique par portefeuille

en % Zone géographique de risque	Administrations et banques centrales		Etablissements		Entreprises		Clientèle de détail		Actions	
	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2008
AFRIQUE ET MOYEN-ORIENT	2,4%	2,3%	2,8%	3,3%	4,7%	4,2%	0,5%	0,5%	0,3%	0,3%
AMERIQUE CENTRALE ET DU SUD	1,1%	1,2%	0,3%	0,1%	2,8%	5,6%	0,1%	0,2%		
AMERIQUE DU NORD	10,2%	12,6%	5,7%	7,4%	7,5%	9,9%			0,7%	1,4%
ASIE ET OCEANIE HORS JAPON	2,2%	2,1%	3,6%	4,0%	5,8%	5,5%	0,1%	0,1%	0,2%	0,5%
AUTRES	1,1%	0,5%								
EUROPE DE L EST	0,9%	0,8%	0,6%	0,9%	2,7%	2,5%	1,1%	1,1%		
EUROPE DE L OUEST HORS ITALIE	15,9%	6,3%	26,9%	31,7%	23,7%	21,2%	8,0%	8,0%	2,6%	2,5%
FRANCE (Y COMPRIS DOM & TOM)	56,9%	65,8%	57,6%	50,3%	46,4%	45,1%	80,9%	80,8%	95,1%	94,2%
ITALIE	3,3%	1,4%	1,6%	1,3%	5,4%	5,0%	9,3%	9,3%	0,9%	1,0%
JAPON	6,0%	7,0%	0,9%	1,0%	1,0%	1,0%			0,2%	0,1%
	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

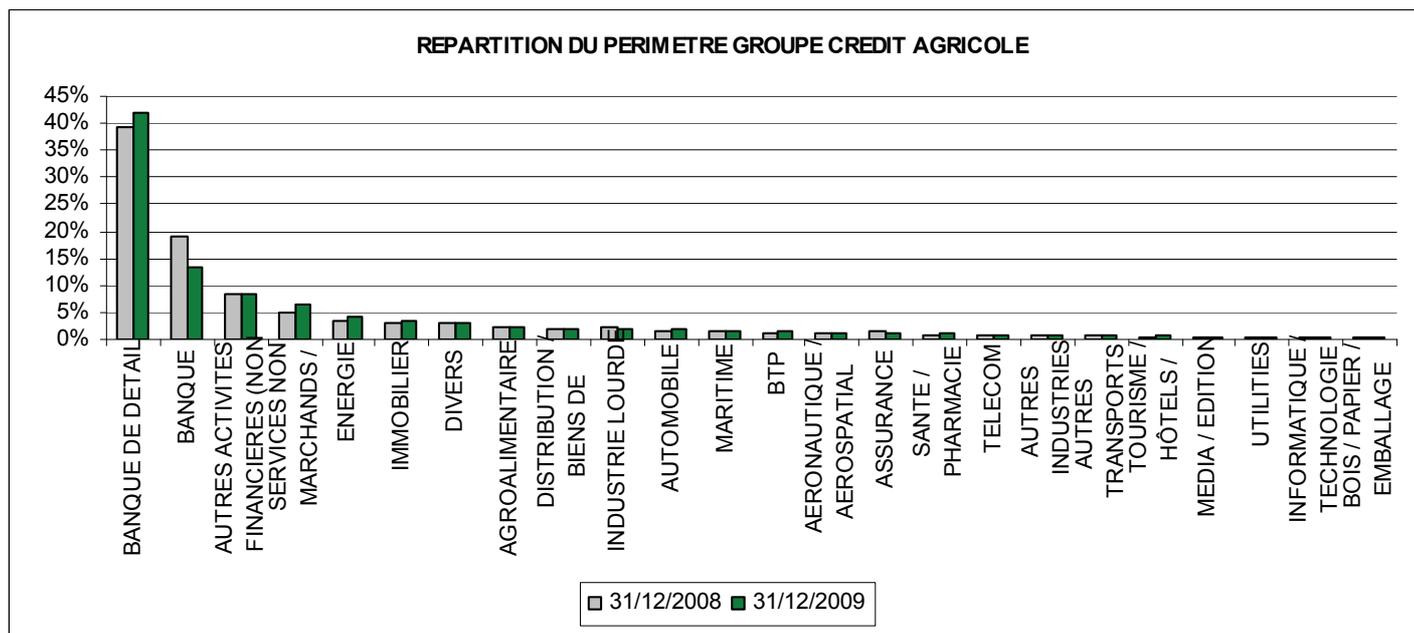
Périmètre prudentiel défini ci-dessus, hors titrisation et autres actifs ne correspondant pas à une obligation de crédit

1.3 Expositions par secteur d'activité

La répartition par secteur d'activité est effectuée sur le montant total des expositions du groupe Crédit Agricole pour le périmètre des administrations centrales et banques centrales, établissements, entreprises et clientèle de détail. Le portefeuille clientèle de détail est également ventilé par sous-portefeuille bâlois (prêts à l'habitat, crédit revolving, autres crédits aux TPE, agriculteurs et professionnels, autres crédits aux particuliers).

Au 31 décembre 2009, le montant total des expositions sur le périmètre indiqué ci-dessus est de 1246,1 milliards d'euros (1304,6 milliards d'euros au 31 décembre 2008). Le montant ventilé par secteur d'activité est de 1 169,9 milliards d'euros (contre 1216,8 milliards d'euros au 31 décembre 2008), le montant non ventilé est de 76,1 milliards d'euros (contre 87,7 milliards d'euros au 31 décembre 2008).

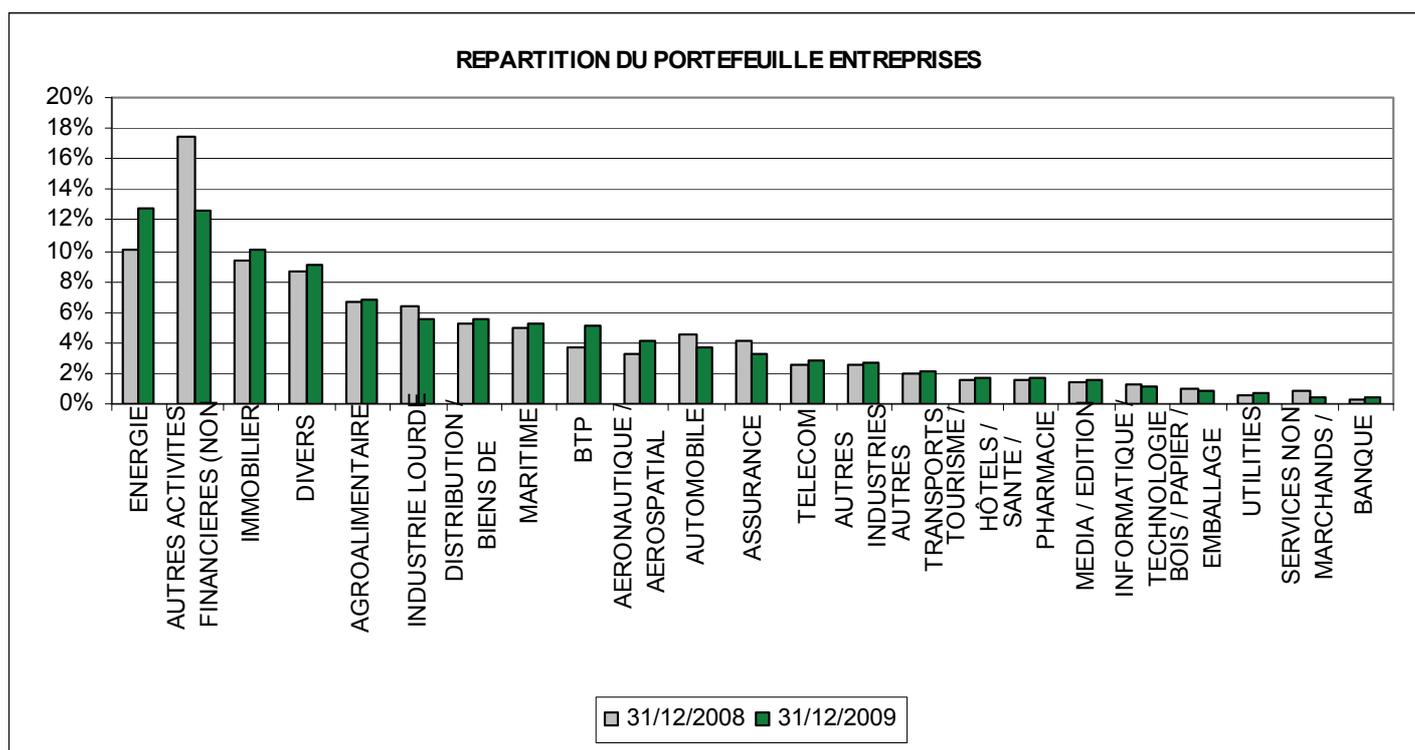
Répartition du périmètre groupe Crédit Agricole



Périmètre prudentiel défini ci-dessus, incluant administrations et banques centrales, établissements, entreprises et clientèle de détail

La ventilation du portefeuille crédits par secteur d'activité économique montre un bon niveau de diversification du risque. Hors clientèle de détail, secteurs financier et public, le portefeuille entreprises offre un niveau de diversification satisfaisant, les cinq principales filières économiques de risque offrant un niveau de risque de crédit en montant globalement stable par rapport à fin 2008.

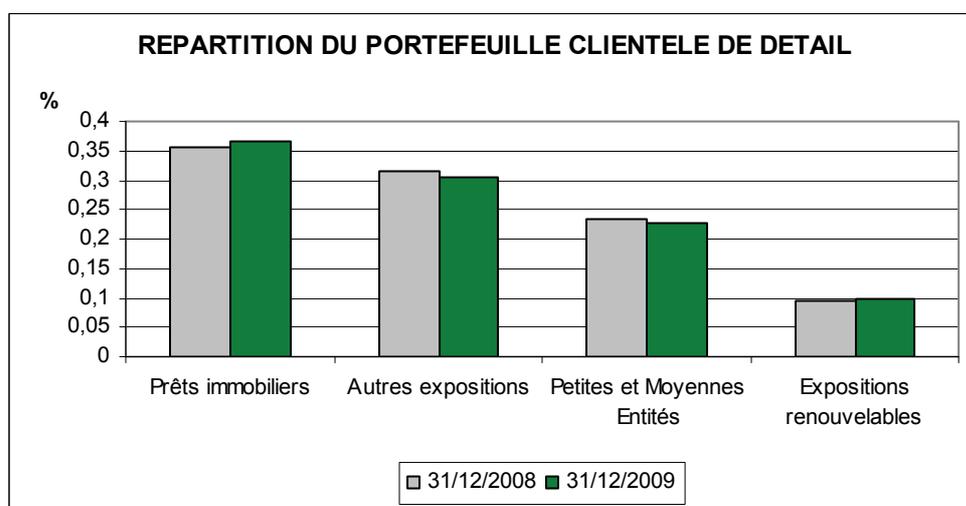
Répartition du portefeuille entreprises



La hausse de la concentration observée sur la filière énergie s'explique principalement par l'évolution des cours du pétrole. L'évolution contraire entre les filières économiques BTP et industrie lourde est liée au reclassement d'un secteur.

Répartition du portefeuille clientèle de détail

La ventilation ci-dessous indique la répartition des expositions sur la clientèle de détail du groupe Crédit Agricole par sous-portefeuille bâlois. Le montant total est de 492 milliards d'euros (479 milliards d'euros en 2008).



La ventilation du portefeuille clientèle de détail par sous-portefeuille bâlois matérialise un bon équilibre entre les différents produits de crédit distribués.

1.4 Expositions par échéance résiduelle

La répartition des expositions par échéance résiduelle et par instrument financier est disponible sur une base comptable dans l'annexe 3.3 aux états financiers « Risque de liquidité et de financement ».

2. Qualité des expositions

2.1 Qualité des expositions en approche standard

Expositions au risque de crédit en approche standard

Pour les catégories d'exposition administrations centrales et banques centrales ainsi que les établissements, le groupe Crédit Agricole a choisi en approche standard d'utiliser les évaluations de l'agence de notation Moody's pour évaluer le risque souverain, et la table de correspondance avec les échelons de qualité de crédit définis par la Commission bancaire.

Concernant la catégorie d'exposition entreprises, le Groupe ne fait pas appel à des organismes externes d'évaluation de crédit. De ce fait, conformément à la réglementation, les entreprises sont pondérées à 100 % ou 150 % lorsque les expositions sur l'État dans lequel l'entreprise est établie sont pondérées à 150 %, à l'exception du périmètre de LCL et des Caisses régionales, où le calcul du complément de l'exigence en fonds propres en méthode standard prend en compte la cote Banque de France.

Ventilations des expositions et des valeurs exposées au risque par échelon de qualité de crédit :

- Administrations centrales et banques centrales

(en milliards d'euros)

Échelon de qualité de crédit	31/12/2009		31/12/2008	
	Montant des expositions	Montant des valeurs exposées au risque	Montant des expositions	Montant des valeurs exposées au risque
1	40,6	37,4	32,7	30,2
2	0,0	0,0		
3	1,5	1,4	1,8	1,6
4	0,2	0,2	0,2	0,2
5	0,6	0,6	0,7	0,7
6				
Montant total	42,9	39,6	35,4	32,7

L'exposition sur les administrations centrales et banques centrales en approche standard, en progression de 21 %, est essentiellement concentrée sur le premier échelon, reflétant l'importance des activités réalisées dans des pays présentant un risque souverain de très bonne qualité.

- Établissements

(en milliards d'euros)

Échelon de qualité de crédit	31/12/2009		31/12/2008	
	Montant des expositions	Montant des valeurs exposées au risque	Montant des expositions	Montant des valeurs exposées au risque
1	82,3	59,6	73,8	48,5
2	0,0	0,0		
3	0,9	0,7	1,0	0,7
4	0,2	0,1	0,2	0,1
5	0,2	0,2	0,4	0,2
6				
Montant total	83,6	60,6	75,4	49,5

L'exposition sur les établissements en approche standard, en augmentation de 11 %, reste quasi exclusivement concentrée sur le premier échelon, reflétant l'importance des activités réalisées avec des établissements de très bonne qualité.

2.2 Qualité des expositions en approche notations internes

Présentation du système et de la procédure de notations internes

Les systèmes et procédures de notations internes sont présentés dans la partie « Facteurs de risques - Risque de Crédit – Méthodologies et systèmes de mesure des risques » du rapport de gestion.

Exposition au risque de crédit par catégorie d'exposition et notes internes au 31 décembre 2009

En millions d'euros	Note interne de la contrepartie	Exposition brute	EAD	EAD Bilan	EAD Hors-Bilan	RWA	LGD moyenne (en %)	RW moyen (en %)	Pertes attendues (EL)
Administrations centrales et banques centrales	1	83 184,9	84 431,3	80 179,7	4 251,6	624,2	22,9	0,7	0,7
	2	1 143,1	1 083,3	710,4	372,9	89,0	92,2	8,2	0,1
	3	3 002,0	1 548,4	825,5	722,9	414,1	22,1	26,7	0,9
	4	944,7	565,8	501,9	63,9	541,9	43,8	95,8	12,7
	5	36,8	2,6	2,5	0,1	9,2	87,3	354,4	0,1
	6	364,5	189,7	168,7	20,9	441,8	40,8	232,9	15,2
Sous-total		88 676,1	87 821,1	82 388,8	5 432,4	2 120,3	24,0	2,4	29,8
Établissements	1	79 007,1	79 016,2	46 262,3	32 753,9	8 348,9	31,8	10,6	7,4
	2	14 778,5	14 212,8	4 620,7	9 592,1	1 946,5	26,3	13,7	2,2
	3	17 264,1	17 641,3	7 831,9	9 809,4	5 739,4	32,6	32,5	16,9
	4	2 561,1	1 892,5	1 029,9	862,6	1 752,5	45,2	92,6	90,6
	5	71,8	26,3	11,2	15,1	70,1	81,4	266,8	1,1
	6	1 694,5	941,4	736,4	204,9	2 286,9	43,9	242,9	78,5
Sous-total		115 377,1	113 730,4	60 492,4	53 238,0	20 144,3	31,6	17,7	196,7
Entreprises	1	44 300,6	48 072,2	21 980,7	26 091,4	5 077,5	29,8	10,6	4,4
	2	42 299,9	36 773,3	15 796,7	20 976,6	6 788,4	38,5	18,5	8,3
	3	146 979,6	122 536,2	76 735,7	45 800,5	51 866,7	38,7	42,3	137,7
	4	59 308,7	48 167,4	34 090,0	14 077,4	42 546,8	41,2	88,3	239,0
	5	7 738,9	6 748,6	4 402,7	2 345,9	8 951,6	40,0	132,6	130,9
	6	15 390,6	11 314,3	8 163,0	3 151,3	19 559,9	37,6	172,9	653,6
Sous-total		316 018,4	273 611,9	161 168,8	112 443,1	134 790,7	37,5	49,3	1 173,8
Clientèle de détail	1	2 196,5	988,8	526,0	462,9	10,9	33,5	1,1	0,1
	2	7 638,5	5 451,2	2 635,1	2 816,1	64,7	21,0	1,2	0,6
	3	206 650,6	197 155,9	182 087,9	15 068,0	13 389,9	12,4	6,8	80,4
	4	37 544,0	36 802,5	33 094,6	3 707,9	5 664,0	14,9	15,4	47,6
	5	100 139,7	98 674,6	89 933,8	8 740,8	26 390,3	17,1	26,7	422,2
	6	45 910,5	45 472,3	41 689,9	3 782,4	23 687,9	20,0	52,1	1 467,5
Sous-total		400 079,8	384 545,4	349 967,3	34 578,0	69 207,7	14,9	18,0	2 018,5
Total		920 151,4	859 708,8	654 017,3	205 691,5	226 263,1	25,3	26,3	3 418,8

La décomposition des portefeuilles grande clientèle (catégories d'exposition administrations centrales et banques centrales, établissements et entreprises) par niveau de note interne reflète sa bonne qualité globale : plus de 82 % sont classés en catégorie « *Investment grade* » (notes internes de 1 à 3)

Exposition au risque de crédit pour la clientèle de détail par catégorie d'exposition et notes internes au 31 décembre 2009

En millions d'euros	Note interne de la contrepartie	Exposition brute	EAD	EAD Bilan	EAD Hors-Bilan	RWA	LGD moyenne (en %)	RW moyen (en %)	Pertes attendues (EL)
Prêts immobiliers	1	-	-	-	-	-	N/A	N/A	-
	2	5,6	5,6	5,4	0,2	0,1	9,8	1,9	-
	3	108 994,7	108 994,7	105 444,2	3 550,5	6 801,7	10,6	6,2	37,4
	4	10 658,3	10 658,3	10 132,9	525,4	1 304,7	10,0	12,2	9,5
	5	31 341,8	31 341,8	30 083,5	1 258,3	8 355,3	12,9	26,7	85,0
	6	8 617,7	8 617,7	8 468,1	149,6	5 211,5	12,2	60,5	158,5
Sous-total		159 618,1	159 618,1	154 134,1	5 484,0	21 673,2	11,1	13,6	290,4
Expositions renouvelables	1	1 627,2	430,5	0,7	429,8	6,9	68,2	1,6	0,1
	2	4 910,0	2 699,2	56,2	2 643,0	37,3	35,5	1,4	0,5
	3	18 439,6	8 888,6	1 476,3	7 412,3	488,5	37,6	5,5	9,6
	4	2 845,9	2 100,6	1 054,3	1 046,3	305,9	38,3	14,6	7,4
	5	7 874,7	6 403,4	4 077,4	2 326,0	2 448,5	44,2	38,2	80,9
	6	4 232,6	3 811,5	3 023,3	788,2	3 965,8	50,5	104,0	280,0
Sous-total		39 930,0	24 333,7	9 688,2	14 645,5	7 252,9	41,7	29,8	378,4
Autres crédits particuliers	1	569,0	558,0	525,2	32,8	4,0	6,7	0,7	0,0
	2	2 722,8	2 746,3	2 573,6	172,7	27,3	6,8	1,0	0,1
	3	64 347,5	64 421,0	61 798,5	2 622,6	4 271,8	11,9	6,6	24,9
	4	9 253,5	9 268,3	8 934,3	334,0	1 802,4	18,9	19,4	16,0
	5	25 776,6	25 820,8	25 002,1	818,7	6 928,4	19,4	26,8	123,3
	6	13 068,0	13 081,8	12 829,0	252,8	5 463,1	21,2	41,8	436,8
Sous-total		115 737,4	115 896,2	111 662,7	4 233,5	18 497,1	15,0	16,0	601,2
TPE et professionnels	1	0,3	0,3	-	0,3	0,0	88,0	9,2	0,0
	2	0,2	0,2	0,0	0,2	0,0	15,1	2,1	-
	3	14 868,7	14 851,5	13 368,9	1 482,6	1 827,9	13,1	12,3	8,5
	4	14 786,2	14 775,3	12 973,2	1 802,2	2 251,0	12,7	15,2	14,7
	5	35 146,6	35 108,6	30 770,8	4 337,8	8 658,1	14,1	24,7	133,1
	6	19 992,3	19 961,3	17 369,5	2 591,9	9 047,5	16,6	45,3	592,2
Sous-total		84 794,3	84 697,3	74 482,4	10 214,9	21 784,5	14,3	25,7	748,5
Total		400 079,8	384 545,4	349 967,3	34 578,0	69 207,7	14,9	18,0	2 018,5

L'exposition sur l'immobilier représente 40 % de l'exposition totale sur la clientèle de détail mais seulement 14 % des pertes attendues. Inversement, les expositions renouvelables bien que ne représentant que 10 % de l'exposition totale, sont à l'origine de 19 % des pertes attendues en raison d'un taux de perte (LGD) plus élevé de l'ordre de 30 %, reflétant le moindre niveau de garantie de ce type d'expositions.

3. Expositions dépréciées et ajustements de valeur

Expositions dépréciées et ajustements de valeur

	31/12/2009				Ajustements de valeur individuels	Ajustements de valeur collectifs
	Expositions brutes	Expositions dépréciées		Total		
(en milliards d'euros)		Approche standard*	Approche IRB	Total		
Administrations centrales et banques centrales	131,7	0,0	0,1	0,1	0,1	
Établissements	199,6	0,1	0,6	0,6	0,4	
Entreprises	422,8	2,9	7,4	10,4	4,8	
Clientèle de détail	492,0	7,0	13,2	20,2	10,0	
<i>Petites et moyennes entités</i>	112,5	2,0	4,7	6,6	3,8	
<i>Expositions renouvelables</i>	48,1	0,5	1,2	1,8	0,7	
<i>Prêts immobiliers</i>	180,7	1,4	2,2	3,6	1,2	
<i>Autres expositions</i>	150,7	3,1	5,1	8,2	4,3	
Total	1 246,1	10,0	21,3	31,3	15,3	5,1

* Arriérés de paiement supérieurs à 90 jours

	31/12/2008					Ajustements de valeur individuels	Ajustements de valeur collectifs
	Expositions brutes	Expositions dépréciées			Total		
		Approche standard*	Approche IRB				
<i>(en milliards d'euros)</i>							
Administrations centrales et banques centrales	118,4	0,1	0,1	0,1	0,1		
Etablissements	233,9	0,0	0,1	0,1	0,0		
Entreprises	473,1	1,8	6,1	7,9	3,3		
Clientèle de détail	479,1	4,8	12,3	17,1	8,1		
<i>Petites et moyennes entités</i>	112,4	1,2	4,4	5,6	3,3		
<i>Expositions renouvelables</i>	45,5	0,5	1,1	1,6	0,6		
<i>Prêts immobiliers</i>	170,2	1,1	-	1,1	0,9		
<i>Autres expositions</i>	150,9	2,0	5,0	7,0	3,3		
Total	1 304,6	6,7	18,5	25,2	11,6		3,6

* Arriérés de paiement supérieurs à 90 jours

L'exposition dépréciée, qui s'élève à 31,3 milliards d'euros au 31 décembre 2009, présente une augmentation de 24 % par rapport à décembre 2008, alors que l'exposition brute est restée pratiquement stable. L'exposition dépréciée sur les entreprises et sur la clientèle de détail a augmenté respectivement de 31 % et 18 %. Ces évolutions traduisent les difficultés financières rencontrées par ces catégories dans le contexte économique défavorable de l'année 2009.

Parallèlement, les ajustements de valeur individuels ont augmenté de 32 % et les ajustements de valeur collectifs de 42 %.

Expositions dépréciées par zone géographique

31/12/2009 <i>(En milliards d'euros)</i>	Approche standard	Approche notations internes
	Arriérés de paiement *	Expositions en défaut
FRANCE (Y COMPRIS DOM & TOM)	1,4	14,4
EUROPE DE L'OUEST HORS ITALIE	5,1	2,7
ITALIE	2,6	1,4
AMERIQUE CENTRALE ET DU SUD	0,0	1,1
AFRIQUE ET MOYEN-ORIENT	0,3	0,6
EUROPE DE L'EST	0,6	0,3
AMERIQUE DU NORD	0,0	0,7
ASIE ET OCEANIE HORS JAPON	0,0	0,1
JAPON	0,0	0,0
Montant total	10,0	21,3

* Arriérés de paiement supérieurs à 90 jours

31/12/2008	Approche standard	Approche notations internes
(En milliards d'euros)	Arriérés de paiement*	Expositions en défaut
FRANCE (Y COMPRIS DOM & TOM)	1,0	14,0
ITALIE	1,5	1,7
EUROPE DE L'OUEST HORS ITALIE	3,6	1,7
EUROPE DE L'EST	0,3	0,1
AMERIQUE DU NORD	0,0	0,3
AMERIQUE CENTRALE ET DU SUD	0,0	0,5
ASIE ET OCEANIE HORS JAPON	0,0	0,2
JAPON	0,0	0,0
AFRIQUE ET MOYEN-ORIENT	0,3	0,0
Montant total	6,7	18,5

* Arriérés de paiement supérieurs à 90 jours

L'exposition globale en défaut (en approches standard et notations internes) se répartit principalement sur la France, l'Europe de l'Ouest hors Italie et l'Italie, ce qui reflète la répartition de l'exposition brute. Ils représentent respectivement 51 %, 25% et 13% de cette exposition.

4. Comparaison entre les données estimées et réalisées

Le ratio Pertes attendues (EL) / Valeurs exposées au risque (EAD) s'élève à 1,59 % au 31 décembre 2009 et est en nette augmentation par rapport au 31 décembre 2008 (1,07 %). Ce ratio est calculé sur les portefeuilles administrations centrales et banques centrales, établissements, entreprises, clientèle de détail et actions.

L'évolution de ce ratio reflète l'augmentation de la probabilité de défaut en raison du contexte économique de 2009, notamment pour la clientèle Entreprises dont le taux EL/EAD est passé de 0,44 % à 0,89 %. De même sur le portefeuille de la clientèle de détail, ce taux a évolué de 2,01 à 2,25 %.

Le groupe de travail Pilier 3 de la F.B.E. - Fédération Bancaire Européenne (cf « Final Version of the EBF Report on the Alignment of Pillar 3 Disclosures ») suggère de mettre en regard du ratio EL/EAD, les montants des provisions par rapport aux expositions brutes. Ce dernier ratio s'élève à 1,78% au 31 décembre 2009, en progression sensible par rapport à 2008 (1,15 %).

II. Techniques de réduction du risque de crédit

On entend par :

- **sûreté réelle** : sûreté ou affectation en garantie équivalente ayant pour effet de réduire le risque de crédit encouru sur une exposition compte tenu du droit de l'établissement assujetti, en cas de défaut ou d'autres événements de crédit spécifiques relatifs à la contrepartie, de liquider, de conserver, d'obtenir le transfert ou la propriété de certains montants ou actifs ;
- **sûreté personnelle** : sûreté ayant pour effet de réduire le risque de crédit encouru sur une exposition, compte tenu de l'engagement d'un tiers à payer un montant en cas de défaut de la contrepartie ou d'autres événements spécifiques.

1. Dispositif de gestion des sûretés réelles

Les principales catégories de sûretés réelles prises en compte par l'établissement sont décrites dans la partie « Facteurs de risque – Risque de crédit – Garanties reçues et sûretés » du rapport de gestion.

Les sûretés font l'objet d'une analyse spécifique à l'octroi afin d'apprécier la valeur de l'actif, sa volatilité, la corrélation entre la valeur de la sûreté et la qualité de la contrepartie financée. Quelle que soit la qualité de la sûreté, le premier critère de décision reste la capacité de remboursement du débiteur, générée par son activité opérationnelle, à l'exception de certains financements de négoce.

Pour les sûretés financières, un taux de couverture minimal de l'exposition par la sûreté est généralement inclus dans les contrats, avec des clauses de réajustement. Leur valorisation est réactualisée en fonction de la fréquence des appels de marge et des conditions de variabilité de la valeur des actifs financiers apportés en sûreté ou trimestriellement à minima.

Le taux de couverture minimal (ou la décote appliquée à la valeur de la sûreté dans les traitements Bâle II) est déterminé à l'aide de la mesure de la dérive pseudo-maximale de la valeur des titres à la date de revalorisation. Cette mesure est calculée avec un intervalle de confiance de 99 % pour un horizon de temps qui couvre la période entre chaque revalorisation, le délai entre la date de défaut et le début de la cession des titres et la durée de la liquidation. Cette décote intègre aussi le risque d'asymétrie des devises lorsque les titres et l'exposition couverte sont libellés dans des devises différentes. Des décotes supplémentaires sont appliquées lorsque la taille de la position en actions laisse présager une cession par bloc, ou lorsque le débiteur et l'émetteur des titres appartiennent à un même groupe de risque.

Concernant les sûretés réelles immobilières, la valorisation initiale des actifs immobiliers est établie à partir de la valeur d'acquisition ou de construction. Par la suite, la revalorisation peut être basée sur une approche statistique utilisant des indices de marché ou reposer sur une expertise et une fréquence au minimum annuelle.

Pour la banque de détail (LCL, Cariparma, Emporiki), la revalorisation est automatique en fonction de l'évolution des indices de marché de l'immobilier. A l'inverse, pour les financements immobiliers de type projet, la revalorisation est principalement basée sur une approche d'expert qui combine différentes approches (valeur du bien, valeur locative, etc.) et intègre des *benchmarks* externes.

Pour les taux de couverture minimaux (ou la décote appliquée à la valeur de la sûreté dans les traitements Bâle II), Crédit Agricole CIB réalise une projection de la valorisation de l'actif immobilier entre la date de revalorisation et la date de mise en œuvre de la garantie grâce à une modélisation de la valeur de l'actif, et intègre les coûts de repossession durant cette période. Les hypothèses de délai de revente prises en compte sont fonction du type de financement (projet, fonciers, professionnels, etc.).

D'autres types d'actifs peuvent constituer la sûreté réelle. C'est notamment le cas pour certaines activités telles que le financement d'actifs dans le domaine de l'aéronautique, du maritime ou du négoce de matières premières. Ces métiers sont pratiqués par des *middle office* dont l'expertise repose en particulier sur la valorisation des actifs financés.

2. Fournisseurs de protection

Deux grands types de garantie sont principalement utilisés (hors garanties intra-groupe) : les assurances de crédit export souscrites par la banque et les garanties inconditionnelles de paiement.

Les principaux fournisseurs de garantie personnelle (hors dérivés de crédit – cf. paragraphe ci-dessous) sont les agences de crédit export qui relèvent pour la plupart d'un risque souverain de bonne qualité. Les trois plus importantes sont la Coface (France), Korea Export Insur (Corée), et Sace SPA (Italie).

A noter également les garanties reçues de sociétés de caution mutuelle de type Crédit Logement ou Interfimo, qui couvrent des créances de faible montant, mais qui globalement représentent un transfert de risque significatif.

3. Dérivés de crédit utilisés en couverture

Les dérivés de crédit utilisés en couverture sont décrits dans la partie « Facteurs de risques - Risque de crédit – Mécanismes de réduction du risque de crédit - Utilisation de dérivés de crédit » du rapport de gestion.

III. Opérations de titrisation

Les exigences prudentielles de la directive européenne transposées dans l'arrêté du 20 février 2007 pour les opérations de titrisation sont distinctes des opérations de crédit classiques. Deux méthodes sont utilisées pour mesurer l'exposition au risque des opérations de titrisation : l'approche standard et l'approche fondée sur les notations internes. Les catégories de pondération pour l'approche standard et les méthodes de notations internes divergent des opérations de crédit classiques et nécessitent un traitement particulier.

On entend par :

- **titrisation** : une opération ou un montage par lesquels le risque de crédit associé à une exposition ou à un ensemble d'expositions est subdivisé en tranches avec les caractéristiques suivantes :
 - les paiements dans le cadre de l'opération ou du montage dépendent des flux collectés de l'exposition ou de l'ensemble des expositions ;
 - la subordination des tranches détermine l'allocation des pertes pendant la durée de l'opération ou du montage ;
- **titrisation classique** : une titrisation impliquant le transfert économique des expositions titrisées à une entité *ad hoc* qui émet des titres. L'opération ou le montage implique le transfert de la propriété des expositions titrisées par l'établissement assujetti originateur ou *via* une sous-participation. Les titres émis ne représentent pas des obligations de paiement pour l'établissement assujetti originateur ;
- **titrisation synthétique** : une titrisation où le transfert de risque de crédit est réalisé par l'utilisation de dérivés de crédit ou de garanties et où le portefeuille d'expositions est conservé au bilan de l'établissement assujetti originateur ;
- **tranche** : une fraction du risque de crédit établie contractuellement et qui est associée à une exposition ou à un certain nombre d'expositions. Chaque fraction comporte un risque de crédit qui lui est spécifique compte tenu du rang de subordination, indépendamment de la protection de crédit directement obtenue de tiers ;
- **position de titrisation** : une exposition sur une opération ou un montage de titrisation. Les positions de titrisation comprennent les expositions sur une titrisation résultant de contrats dérivés sur taux d'intérêt ou sur taux de change ;
- **ligne de liquidité** : la position de titrisation qui résulte d'un contrat de financement visant à assurer la ponctualité des flux de paiement aux investisseurs ;
- **programme de papier commercial adossé à des actifs (ABCP)** : programme de titrisation émettant de façon prédominante des titres sous la forme de papier commercial d'une durée initiale inférieure ou égale à un an.

Les critères de comptabilisation dans les comptes consolidés de ces opérations sont décrits dans la note 1.4 des annexes aux états financiers. En application de ces critères, une opération de titrisation n'est pas considérée comme un montage déconsolidant et est réintégrée dans les comptes consolidés lorsqu'elle est en substance contrôlée par le groupe Crédit Agricole S.A. même en l'absence de lien capitalistique.

1. Approche fondée sur les notations internes

L'essentiel des positions de titrisation du groupe Crédit Agricole sont traitées selon les approches du cadre IRB-titrisation à savoir :

- la méthode fondée sur les notations externes « *Rating Based Approach (RBA)* » pour les expositions bénéficiant (directement ou par notation induite) de notation externe publique. Les organismes externes utilisés sont Standard & Poors, Moody's, Fitch Ratings et Dominion Bond Rating Services (DBRS) ;
- l'approche évaluation interne « *Internal Assessment Approach (IAA)* » ;
- la méthode de la formule réglementaire : « *Supervisory Formula Approach (SFA)* » pour les expositions ne bénéficiant pas d'une notation externe publique.

1.1 Opérations de titrisation pour le compte de la clientèle

Le groupe Crédit Agricole réalise pour le compte de la clientèle des opérations de titrisation dans lesquelles :

- il sponsorise des conduits *multisellers* (ABCP) et des véhicules émetteurs de titres long terme via des lignes de liquidité et de lettres de crédit ;
- il participe directement au financement par la détention des titres commerciaux ABCP et ABS.

Les sous-jacents financés sont diversifiés à la fois au regard des catégories d'actifs et des pays d'origine. La catégorie d'actifs la plus importante est la créance commerciale suivie par les crédits automobiles. Les pays d'origine des actifs sont principalement la France, les États-Unis et l'Italie.

Encours bruts des expositions titrisées (Titrisation classique) :

(En milliards d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Encours total des expositions titrisées	19,5	25,0
<i>Bilan</i>	2,0	1,7
<i>Hors bilan</i>	17,5	23,3

Montants agrégés des positions de titrisation conservées ou acquises (valeurs exposées au risque) par catégorie de pondération :

(En milliards d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Valeurs exposées au risque	18,9	22,0
Méthode fondée sur les notations	4,6	3,6
Pondération 6-10%	2,3	2,6
Pondération 12-35%	1,4	0,8
Pondération 50-75%	0,4	0,2
Pondération 100-650%	0,5	0,0
Approche évaluations internes	13,8	17,6
Pondération 6-10 %	9,5	13,1
Pondération 12-35 %	3,6	3,7
Pondération 50-75 %	0,3	0,0
Pondération 100-650 %	0,4	0,8
Méthode de la formule réglementaire	0,5	0,8
Encours pondérés	3,5	3,4
Exigence de fonds propres	0,3	0,3

1.2 Opérations de titrisation pour compte propre

Crédit Agricole CIB a deux natures d'exposition sur les opérations de titrisation pour compte propre :

- la première consiste à utiliser les titrisations pour gérer activement le portefeuille de financements des entreprises. Ces titrisations sont des achats de protection en complément d'un ensemble d'instruments de transfert de risque (cf. chapitre « Gestion des risques » du rapport de gestion, partie Risque de crédit – Utilisation de dérivés de crédit).

Les objectifs recherchés sont la réduction de la concentration des encours de crédit aux entreprises et l'abaissement des niveaux de pertes. Cette activité est gérée par l'équipe *Credit Portfolio Management* (CPM). L'approche utilisée pour calculer les montants pondérés des positions de titrisation pour compte propre est la méthode fondée sur les notations. Dans cette activité, la banque n'achète ou ne conserve pas de protection sur la totalité des tranches : les expositions de la banque correspondent ainsi soit aux parts conservées des titrisations pour compte propre, soit à des ventes de protection sur des tranches sur lesquelles la banque ne souhaite pas conserver de protection.

- La deuxième correspond principalement à des investissements qui :
 - soit sont gérés en extinction ;
 - soit sont des expositions dont le risque est considéré comme faible et que Crédit Agricole CIB accepte de porter sur le long terme, qui ont été isolées en 2009 dans un portefeuille de *banking book* prudentiel dédié.

Parts conservées des expositions titrisées (après protections) :

(En milliards d'euros)	31/12/2009	31/12/2008*
Total	40,9	20,6
<i>Titrisations classiques</i>	10,6	9,8
<i>Titrisations synthétiques</i>	30,3	10,8

*Répartition modifiée suite à une erreur de classement

Parts déductibles des fonds propres

Au 31 décembre 2009, le montant total des parts conservées déductibles des fonds propres Bâle II s'élève à 2 760 millions d'euros.

Montants agrégés des positions de titrisation conservées ou acquises (valeurs exposées au risque) par catégorie de pondération :

(En milliards d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Total	30,0	19,0
Méthode fondée sur les notations	5,2	11,9
Pondération 6-10%	3,3	1,6
Pondération 12-35%	0,6	7,6
Pondération 50-75%	0,2	2,2
Pondération 100-650%	1,1	0,5
Pondération = 1250%	0,0	0,0
Méthode de la formule réglementaire	24,8	7,2

Actifs dépréciés, exposition faisant l'objet d'arriérés de paiement titrisés et pertes constatées sur la période :

Après prise en compte d'une dépréciation de 116 millions d'euros, l'exposition nette des actifs dépréciés est de 257 millions d'euros au 31 décembre 2009.

2. Opérations de titrisation traitées en approche standard

Encours bruts des expositions titrisées :

<i>(En millions d'euros)</i>	31/12/2009	31/12/2008
ENCOURS TOTAL DES EXPOSITIONS TITRISEES	365,4	386,1
Titrisations classiques	365,4	386,1
Titrisations synthétiques	-	-

L'encours brut des expositions titrisées en méthode standard est marginal par rapport à l'exposition brute en approche fondée sur les notations internes (cf. paragraphe « Approche fondée sur les notations internes »).

Montants agrégés des positions de titrisation conservées ou acquises (valeurs exposées au risque) par catégorie de pondération :

<i>(En millions d'euros)</i>	31/12/2009	31/12/2008
Montant agrégé des positions de titrisation conservées ou acquises	343,4	37,0
Bénéficiaire d'une évaluation externe de crédit	311,2	0,3
Pondération 20%	285,5	223,9
Pondération 50%	14,9	40,5
Pondération 100%	10,7	0,0
Pondération 350%	0,2	0,0
Pondération = 1250%	32,3	36,7
Approche par transparence	0,0	0,0

L'essentiel de ces positions correspondent à la partie titrisation d'OPCVM détenus en portefeuille bancaire et traités par transparence.

iV. Expositions sur actions du portefeuille bancaire

Les expositions sur actions du groupe Crédit Agricole, hors portefeuille de négociation, sont constituées de titres détenus « conférant des droits résiduels et subordonnés sur les actifs ou le revenu de l'émetteur ou qui présentent une nature économique similaire ». Il s'agit principalement :

- des actions cotées et non cotées et des parts dans des fonds d'investissements ;
- des options implicites des obligations convertibles, remboursables ou échangeables en actions ;
- des options sur actions ;
- des titres super-subordonnés.

L'objectif poursuivi dans le cadre de prises de participations non consolidées est l'intention de gestion (actifs financiers à la juste valeur par résultat ou sur option, actifs disponibles à la vente, placements détenus jusqu'à l'échéance, prêts et créances) telle qu'elle est décrite dans l'annexe 1.3 aux états financiers « Principes et méthodes comptables – Instruments financiers ».

Les techniques comptables et les méthodes de valorisation utilisées sont décrites dans l'annexe 1.3 aux états financiers « Principes et méthodes comptables ».

Montant des expositions brutes et des valeurs exposées au risque par catégorie d'exposition :

(En milliards d'euros)	31/12/2009		31/12/2008	
	Expositions brutes	Valeurs exposées au risque	Expositions brutes	Valeurs exposées au risque
Expositions sur actions en approche notations internes	7,5	6,9	8,2	7,5
Montants des expositions sous la forme de capital investissement détenues dans des portefeuilles suffisamment diversifiés	1,6	1,6	1,3	1,3
Montants des expositions sur actions cotées	2,3	2,2	3,9	3,8
Montants des autres expositions sur actions	3,6	3,1	3,0	2,4
Expositions sur actions en approche standard	6,9	3,4	5,9	3,5
Total des expositions sur actions	14,4	10,3	14,1	11,0

L'exposition sur actions en approche standard comprend notamment les engagements de garantie donnés par Ségespar Finance, filiale d'Amundi, au profit de certains OPCVM gérés par Amundi. Compte tenu du facteur de conversion (CCF) réglementaire sur cette exposition, la valeur exposée au risque global est nettement inférieure à l'exposition brute.

L'exposition sur actions en approche notations internes correspond essentiellement aux portefeuilles des Caisses Régionales, de Crédit Agricole S.A., de Crédit Agricole CIB et de Crédit Agricole Investissement et Finance. Elle s'élève à 7,5 milliards d'euros au 31 décembre 2009 (contre 8,2 milliards au 31 décembre 2008).

La fraction de gains latents sur instruments de capitaux propres neutralisée dans les fonds propres de base s'élève à 0,8 milliard d'euros au 31 décembre 2009 (contre une perte latente de 0,8 milliard d'euros incluse dans les fonds propres de base au 31 décembre 2008).

Le montant cumulé des plus-values ou moins-values réalisées sur les ventes et liquidations sur la période sous revue est présenté dans l'annexe 4 aux états financiers « Notes relatives au compte de résultat ».

RISQUE DE MARCHÉ

I. Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché en modèles internes

Les méthodologies de mesure et d'encadrement des risques de marché en modèles internes sont décrites dans la partie « Facteurs de risques - Risques de marché – Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché » du rapport de gestion.

II. Règles et procédures d'évaluation du portefeuille de négociation

Les règles d'évaluation applicables aux éléments du portefeuille de négociation sont présentées dans l'annexe 1.3 aux états financiers « Principes et méthodes comptables ».

Les modèles d'évaluation font l'objet d'un examen périodique tel qu'il est décrit dans la partie « Facteurs de risques - Risques de marché - Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché » du rapport de gestion.

III. Risque de taux lié aux opérations autres que celles incluses dans le portefeuille de négociation - Risque de taux d'intérêt global

La nature du risque de taux d'intérêt, les principales hypothèses retenues et la fréquence de l'évaluation du risque de taux d'intérêt sont présentées dans la partie « Facteurs de Risques - Gestion du bilan - Le risque de taux d'intérêt global » du rapport de gestion.

RISQUE OPÉRATIONNEL

I. Méthodologie de calcul des fonds propres en méthode avancée

Le champ d'application de la méthode avancée et de la méthode standard ainsi que la description de la méthodologie avancée sont présentés dans la partie « Facteurs de risques - Risques opérationnels – Méthodologie » du rapport de gestion.

II. Techniques d'assurance pour la réduction du risque opérationnel

Les techniques d'assurance pour la réduction du risque opérationnel sont présentées dans la partie « Facteurs de risques - Assurance et couverture des risques opérationnels » du rapport de gestion.

États financiers du groupe Crédit Agricole

Comptes consolidés au 31 décembre 2009 arrêtés par le Conseil
d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 24 février 2010

SOMMAIRE

CADRE GENERAL	134
Le groupe Crédit Agricole	134
Relations internes au Crédit Agricole	135
Parties liées	137
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	139
Compte de résultat	139
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	140
Bilan Actif	141
Bilan Passif	142
Tableau de variation des capitaux propres	143
Tableau des flux de trésorerie	144
NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS	147
1. Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisées.	147
1.1. NORMES APPLICABLES ET COMPARABILITÉ	147
1.2. FORMAT DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS	149
1.3. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES	149
1.4. PRINCIPES ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION (IAS 27, 28 ET 31)	168
2. Périmètre de consolidation	172
2.1 EVOLUTIONS DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION DE L'EXERCICE	172
2.2 PRINCIPALES OPÉRATIONS EXTERNES RÉALISÉES AU COURS DE L'EXERCICE	177
2.3 PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE	182
2.4 OPÉRATIONS DE TITRISATION ET FONDS DÉDIÉS	183
2.5 PARTICIPATIONS NON CONSOLIDÉES	184
2.6 ECARTS D'ACQUISITION	185
3. Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture	186
3.1. RISQUE DE CRÉDIT	186
3.2. RISQUE DE MARCHÉ	192
3.3. RISQUE DE LIQUIDITÉ ET DE FINANCEMENT	195
3.4. COUVERTURE DES RISQUES DE FLUX DE TRÉSORERIE ET DE JUSTE VALEUR SUR TAUX D'INTÉRÊTS ET DE CHANGE	198
3.5. RISQUES OPÉRATIONNELS	199
3.6. GESTION DU CAPITAL ET RATIOS RÉGLEMENTAIRES	199

4.	Notes relatives au compte de résultat	201
4.1	PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS	201
4.2	COMMISSIONS NETTES	202
4.3	GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	202
4.4	GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE	204
4.5	PRODUITS ET CHARGES NETS DES AUTRES ACTIVITÉS	204
4.6	CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	205
4.7	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DÉPRÉCIATIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	205
4.8	COÛT DU RISQUE	206
4.9	GAINS OU PERTES NETS SUR AUTRES ACTIFS	206
4.10	IMPÔTS	207
4.11	VARIATION DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	208
5	Informations sectorielles	209
5.1	INFORMATION SECTORIELLE PAR SECTEUR OPÉRATIONNEL	211
5.2	INFORMATION SECTORIELLE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE	212
5.3	SPÉCIFICITÉ DE L'ASSURANCE	213
6	Notes relatives au bilan	216
6.1	CAISSE, BANQUES CENTRALES	216
6.2	ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	216
6.3	INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	218
6.4	ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE	218
6.5	PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE	219
6.6	DÉPRÉCIATIONS INSCRITES EN DÉDUCTION DES ACTIFS FINANCIERS	220
6.7	DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE	221
6.8	ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS JUSQU'À L'ÉCHÉANCE	221
6.9	DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES	222
6.10	ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS	224
6.11	COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF, PASSIF ET DIVERS	225
6.12	ACTIFS ET PASSIFS LIÉS AUX ACTIFS NON COURANT DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS	226
6.13	IMMEUBLES DE PLACEMENT	226
6.14	IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES (HORS ÉCARTS D'ACQUISITION)	227
6.15	PROVISIONS TECHNIQUES DES CONTRATS D'ASSURANCE	228
6.16	PROVISIONS	230
6.17	VENTILATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE	232
7	Avantages au personnel et autres rémunérations	233
7.1	DÉTAIL DES CHARGES DE PERSONNEL	233
7.2	EFFECTIF FIN DE PÉRIODE	234
7.3	AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI, RÉGIMES À COTISATIONS DÉFINIES	234
7.4	AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI, RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES	235
7.5	AUTRES AVANTAGES SOCIAUX	236
7.6	PAIEMENTS À BASE D' ACTIONS	236
8.	Engagements de financement et de garantie et autres garanties	239
9.	Reclassements d'instruments financiers	240
10.	Juste valeur des instruments financiers	242
10.1	JUSTE VALEUR DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS AU COÛT	243
10.2	INFORMATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR	244
11.	Événements postérieurs à la clôture	250
12.	Périmètre de consolidation au 31 décembre 2009	251

Les comptes consolidés sont constitués du cadre général, des états financiers consolidés et des notes annexes aux états financiers

CADRE GÉNÉRAL

Le groupe Crédit Agricole

Le Crédit Agricole Mutuel a été organisé par la loi du 5 novembre 1894, qui a posé le principe de la création des Caisses locales de Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1899 qui fédère les Caisses locales en Caisses régionales de Crédit Agricole et la loi du 5 août 1920 qui crée l'Office National du Crédit Agricole, transformé depuis en Caisse Nationale de Crédit Agricole, puis Crédit Agricole S.A., dont le rôle d'organe central a été rappelé et précisé par le Code Monétaire et Financier.

Composé de 2 544 Caisses locales, de 39 Caisses régionales, de son organe central Crédit Agricole S.A. et de leurs filiales, le groupe Crédit Agricole constitue un groupe bancaire à organe central au sens de la première directive de l'Union européenne (CE 77/780) dont :

- les engagements de l'organisme central et des établissements qui lui sont affiliés constituent des engagements solidaires ;
- la solvabilité et la liquidité de tous les établissements affiliés sont surveillées dans leur ensemble sur la base de comptes consolidés.

Pour les groupes à organisme central, la directive 86/635, relative aux comptes des établissements de crédit européens, stipule que l'ensemble que constitue l'organisme central et ses établissements affiliés doit être repris dans les comptes consolidés établis, contrôlés et publiés conformément à cette directive.

En application de cette directive, l'organisme central et ses établissements affiliés constituent l'entité de *reporting* représentant la communauté d'intérêts instaurée notamment par le système de garanties croisées qui couvrent solidairement les engagements des différentes entités du groupe Crédit Agricole. En outre, les différents textes cités au premier alinéa expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existe, au niveau juridique, financier, économique et politique, entre Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un même mécanisme de relations financières, sur une politique économique et commerciale unique et sur des instances décisionnaires communes, constituant ainsi, depuis plus d'un siècle, le socle du groupe Crédit Agricole.

Conformément au Règlement européen 1606/02, les comptes consolidés de l'entité de *reporting* sont établis conformément aux normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne. L'entité de *reporting* est composée des Caisses locales, des Caisses régionales et de l'organe central « Crédit Agricole S.A. »

Relations internes au Crédit Agricole

➤ Mécanismes financiers internes

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole sont spécifiques au Groupe.

• Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créateur, est présenté au bilan en : "Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires" et intégré sur la ligne « Prêts et créances sur les établissements de crédit ».

• Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, livret jeune et livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en "Comptes créditeurs de la clientèle".

• Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc.) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées à Crédit Agricole S.A. et figurent à ce titre à son bilan.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en oeuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances, dites "*avances-miroirs*" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15%, 25%, puis 33% et, depuis le 31 décembre 2001, 50% des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances-miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50% des nouveaux crédits réalisés depuis le 1^{er} janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1^{er} janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales leur permettant d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

• Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôt négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts Clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A., où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques "Opérations internes au Crédit Agricole".

- **Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.**

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous la forme de placements de 3 à 10 ans dont toutes les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

- **Opérations en devises**

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

- **Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.**

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Dettes subordonnées"

- **Couverture des risques de liquidité et de solvabilité**

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au Groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (« FRBLS ») destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des Caisses régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

En outre, depuis la mutualisation en 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un évènement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

Parties liées

Les parties liées au groupe Crédit Agricole sont les sociétés consolidées par intégration globale, intégration proportionnelle ou mise en équivalence, ainsi que les principaux dirigeants du Groupe.

➤ **Autres conventions entre actionnaires**

Sont décrits ci-après les conventions entre actionnaires, relatives à des sociétés cotées et qui ont fait l'objet d'une information publique.

Protocole d'accord relatif à Intesa Sanpaolo

Le 25 juin 2009, Crédit Agricole S.A. et Assicurazioni Generali S.p.A ont mis en place un accord sur Intesa Sanpaolo pour une durée de trois ans.

Aux termes de cet accord, les deux parties s'engagent à coordonner l'exercice de leurs droits sociaux, avec comme seul objectif de valoriser au mieux leurs participations détenues dans Intesa Sanpaolo.

Cette coordination entre Crédit Agricole S.A. et Assicurazioni Generali S.p.A repose sur une consultation systématique préalable à chaque réunion des instances de gouvernance d'Intesa Sanpaolo auxquelles Assicurazioni Generali S.p.A. est seul représenté (« *Management Board* » et « *Supervisory Board* »).

Ces consultations ont comme objectif la recherche de positions convergentes sur les sujets revêtant un intérêt stratégique (budget, politique financière et de risques, distribution de dividendes, augmentations de capital, acquisitions ou cessions d'actifs...), à l'exception de certains domaines relatifs aux sujets de concurrence en Italie.

Ce dispositif confère ainsi à Crédit Agricole S.A. le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'Intesa Sanpaolo.

Cet accord prendra fin le 19 mars 2010, afin que Crédit Agricole S.A soit en mesure de présenter une liste lui permettant d'avoir une représentation directe au Conseil de Surveillance d'Intesa Sanpaolo et d'exercer directement les droits de vote attachés à sa participation historique, comme indiqué dans les notes 2.2 et 11 de l'annexe.

➤ **Relations entre les sociétés contrôlées affectant le bilan consolidé**

La liste des sociétés du groupe Crédit Agricole est présentée en note 12. Les transactions réalisées et les encours existant en fin de période entre les sociétés du Groupe consolidées par intégration globale étant totalement éliminés en consolidation, seules les transactions réalisées entre des sociétés consolidées par intégration globale et les sociétés consolidées par intégration proportionnelle, à hauteur de la part des tiers associés au Groupe dans ces dernières, affectent les comptes consolidés du Groupe.

Les principaux encours correspondants dans le bilan consolidé au 31 décembre 2009 sont relatifs aux groupes Newedge, UBAF, FGA Capital et Forso, pour les montants suivants : prêts et créances sur les établissements de crédit : 3 833 millions d'euros ; prêts et créances sur la clientèle : 1 409 millions d'euros ; dettes envers les établissements de crédit : 1 196 millions d'euros.

Les effets de ces transactions sur le compte de résultat de l'exercice 2009 ne sont pas significatifs.

➤ **Gestion des engagements en matière de retraites, préretraites et indemnités de fin de carrière : Conventions de couverture internes au Groupe**

Comme présenté dans les principes comptables (note 1.3), les avantages postérieurs à l'emploi peuvent être de différentes natures. Il s'agit :

- d'indemnités de fin de carrière ;
- d'engagements de retraites, qualifiés selon le cas de régime « à cotisations » ou « à prestations » définies.

Ces engagements font, pour partie, l'objet de conventions d'assurances collectives contractées auprès de Predica, société d'assurance-vie du groupe Crédit Agricole.

Ces conventions ont pour objet :

- la constitution chez l'assureur, de fonds collectifs destinés à la couverture des indemnités de fin de carrière ou à la couverture des différents régimes de retraite, moyennant le versement de cotisations de la part de l'employeur ;
- la gestion de ces fonds par la société d'assurance ;
- le paiement aux bénéficiaires des primes et prestations de retraites prévues par les différents régimes.

Les informations sur les avantages postérieurs à l'emploi sont détaillées dans la note 7 « Avantages au personnel et autres rémunérations » aux points 7.3 et 7.4.

➤ **Relations avec les principaux dirigeants**

Compte tenu de la structure mutualiste du groupe Crédit Agricole et du large périmètre de l'entité de *reporting*, la notion de dirigeant tel que définie par IAS 24 n'est pas représentative des règles de gouvernance en vigueur au sein du groupe Crédit Agricole.

A ce titre, l'information requise par IAS 24 sur la rémunération des dirigeants n'est pas présentée.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Compte de résultat

	Notes	31.12.2009	31.12.2008
<i>(en millions d'euros)</i>			
Intérêts et produits assimilés	4.1	44 545	54 878
Intérêts et charges assimilées	4.1	-23 268	-36 869
Commissions (produits)	4.2	13 717	12 503
Commissions (charges)	4.2	-2 955	-3 212
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	5 024	-8 615
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	4.4-6.4	101	123
Produits des autres activités	4.5	26 818	24 681
Charges des autres activités	4.5	-32 677	-15 034
PRODUIT NET BANCAIRE		31 305	28 455
Charges générales d'exploitation	4.6-7.1-7.4-7.6	-18 596	-19 144
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	4.7	-1 057	-1 048
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		11 652	8 263
Coût du risque	4.8	-6 482	-4 600
RESULTAT D'EXPLOITATION		5 170	3 663
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	2.3	-6	66
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.9	47 ⁽²⁾	447 ⁽¹⁾
Variations de valeur des écarts d'acquisition	2.6	-527	-305
RESULTAT AVANT IMPOT		4 684	3 871
Impôts sur les bénéfices	4.10	-1 773	-958
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		158 ⁽³⁾	28
RESULTAT NET		3 069	2 941
Intérêts minoritaires		322	490
RESULTAT NET – PART DU GROUPE		2 747	2 451

(1) correspond essentiellement aux plus-values de cession liées à l'opération Newedge

(2) correspond essentiellement aux plus-values dégagées sur les cessions-bail d'agences par Emporiki et la cession de PFI pour respectivement +40 millions d'euros et +5 millions d'euros ainsi qu'à la constatation des pertes accumulées pour la 1ère consolidation de CAL Immobilier pour -7,7 millions d'euros.

(3) correspond à la plus-value de cession nette du Crédit du Sénégal, d'Union Gabonaise de Banque, de Société Ivoirienne de Banque et du Crédit du Congo pour 145 millions d'euros et au résultat net d'impôt du réseau de banques de détail en Afrique de l'Ouest pour 13 millions d'euros.

Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

<i>Notes</i>	31.12.2009	31.12.2008
<i>(en millions d'euros)</i>		
	-42	-87
Ecart de conversion		
	3 114	-4 783
Actifs disponibles à la vente		
	-101	336
Instrument dérivés de couverture		
	2 971	-4 534
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du groupe, hors entités mises en équivalence		
	30	-327
QP gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence (1)		
	3 001	-4 861
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du groupe	<i>4.11</i>	
	2 747	2 451
Résultat net part du groupe		
	5 748	-2 410
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du groupe		
	369	454
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part des minoritaires		
	6 117	-1 956
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		

(1) La "QP gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence" est incluse dans les réserves consolidées du groupe Crédit Agricole.

Les montants sont présentés net d'impôts.

Bilan Actif

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31.12.2009	31.12.2008
CAISSE, BANQUES CENTRALES	6.1	37 451	52 452
ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	6.2	427 168	578 680
INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE	3.2-3.4	24 649	14 377
ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE	6.4-6.6	231 341	192 387
PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	3.1-3.3-6.5-6.6	90 154	78 696
PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE	3.1-3.3-6.5-6.6	719 787	698 870
ECART DE REEVALUATION DES PORTEFEUILLES COUVERTS EN TAUX		5 552	2 789
ACTIFS FINANCIERS DETENUS JUSQU'A L'ECHEANCE	6.6-6.8	27 642	24 433
ACTIFS D'IMPOTS COURANTS ET DIFFERES	6.10	8 035	7 815 ⁽¹⁾
COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	6.11	81 192	90 389
ACTIFS NON COURANTS DESTINES A ETRE CEDES	6.12	627	1 582
PARTICIPATION AUX BENEFICES DIFFEREE ACTIVE	6.15		5 355
PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES MISES EN EQUIVALENCE	2.3	7 080	3 483
IMMEUBLES DE PLACEMENT	6.13	3 107	3 083
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6.14	7 773	7 415
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6.14	1 830	1 550
ECARTS D'ACQUISITION	2.6	20 375	20 616
TOTAL DE L'ACTIF		1 693 763	1 783 972

(1) au 31 décembre 2008, cette ligne se décomposait comme suit : actifs d'impôts courants pour 1 886 millions d'euros et actifs d'impôts différés pour 5 929 millions d'euros

Les lignes « Actifs d'impôts courants » et « Actifs d'impôts différés » sont désormais regroupées sur la ligne « Actifs d'impôts courants et différés ». La présentation des données au 31.12.2008 a été modifiée en conséquence.

Bilan Passif

	Notes	31.12.2009	31.12.2008
<i>(en millions d'euros)</i>			
BANQUES CENTRALES	6.1	2 252	1 324
PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	6.2	365 375	497 104
INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE	3.2-3.4	26 048	17 469
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	3.3-6.7	111 675	149 449
DETTES ENVERS LA CLIENTELE	3.1-3.3-6.7	577 926	527 896
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	3.2-3.3-6.9	196 116	204 499
ECART DE REEVALUATION DES PORTEFEUILLES COUVERTS EN TAUX		2 861	-517
PASSIFS D'IMPOTS COURANTS ET DIFFERES	6.10	2 117	1 734 ⁽¹⁾
COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	6.11	77 983	80 032
DETTES LIEES AUX ACTIFS NON COURANTS DESTINES A ETRE CEDES	6.12	582	1 506
PROVISIONS TECHNIQUES DES CONTRATS D'ASSURANCE	6.15	215 465	195 967
PROVISIONS	6.16	6 568	6 944
DETTES SUBORDONNEES	3.2-3.3-6.9	34 094	31 565
TOTAL DETTES		1 619 062	1 714 972
CAPITAUX PROPRES		74 701	69 000
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE		68 780	63 676
CAPITAL ET RESERVES LIEES		22 518	22 049
RESERVES CONSOLIDEES		41 689	40 321
GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES		1 826	-1 145
RESULTAT DE L'EXERCICE		2 747	2 451
INTERETS MINORITAIRES		5 921	5 324
TOTAL DU PASSIF		1 693 763	1 783 972

(1) au 31 décembre 2008, cette ligne se décomposait comme suit : passifs d'impôts courants pour 1 416 millions d'euros et passifs d'impôts différés pour 318 millions d'euros

Les lignes « Passifs d'impôts courants » et « Passifs d'impôts différés » sont désormais regroupées sur la ligne « Passifs d'impôts courants et différés ». La présentation des données au 31.12.2008 a été modifiée en conséquence.

Tableau de variation des capitaux propres

(en millions d'Euros)	Capital et réserves liées		Sous total	Total des gains et des pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Résultat net part du groupe	Total des capitaux propres part du groupe	Capitaux propres des minoritaires	Total des capitaux propres consolidés
	Capital	Primes et Réserves consolidées ⁽¹⁾						
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2008	6 276	55 092	61 368	3 389		64 757	5 245	70 002
Augmentation de capital	611	1 746	2 357			2 357		2 357
Variation des titres auto détenus		116	116			116		116
Dividendes versés en 2008		-2 623	-2 623			-2 623	-382	-3 005
Dividendes reçus des CR et filiales		1 479	1 479			1 479		1 479
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires ⁽¹⁾		-5	-5			-5	-32	-37
Mouvements liés aux stock options		31	31			31		31
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	611	744	1 355			1 355	-414	941
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				-4 534		-4 534	-36	-4 570
Quote-part dans les variations de CP des entreprises associées mises en équivalence (2)		-292	-292			-292		-292
Résultat au 31.12.2008					2 451	2 451	490	2 941
Autres variations		-61	-61			-61	39	-22
Capitaux propres au 31 décembre 2008	6 887	55 483	62 370	-1 145	2 451	63 676	5 324	69 000
Affectation du résultat 2008		2 451	2 451		-2 451			
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2009	6 887	57 934	64 821	-1 145		63 676	5 324	69 000
Augmentation de capital	410	-249	161					161
Variation des titres auto détenus		-32	-32			-32		-32
Dividendes versés en 2009		-1 617	-1 617			-1 617	-308	-1 925
Dividendes reçus des CR et filiales		923	923			923		923
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires ⁽¹⁾		-111	-111			-111 ⁽³⁾	621 ⁽⁴⁾	510
Mouvements liés aux stock options		27	27			27		27
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	410	-1 059	-649			-649	313	-336
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				2 971		2 971	47	3 018
Quote-part dans les variations de CP des entreprises associées mises en équivalence (2)		-1	-1			-1		-1
Résultat au 31.12.2009					2 747	2 747	322	3 069
Autres variations (4)		36	36			36	-85 ⁽⁵⁾	-49
Capitaux propres au 31 décembre 2009	7 297	56 910	64 207	1 826	2 747	68 780	5 921	74 701

(1) dont impact relatif aux mouvements d'intérêts minoritaires

(2) La ligne "Quote-part dans les variations de CP des entreprises associées mises en équivalence" inclut la quote-part des variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises associées mises en équivalence présentée dans l'état du "résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres" pour un montant de 30 millions d'euros en 2009 et -327 millions d'euros en 2008

(3) dont + 46 millions d'euros liés à l'opération Amundi, -98 millions d'euros liés au rachat complémentaire de 14% d'Emporiki, -95 millions d'euros liés à l'acquisition complémentaire de 24% de Crédit du Maroc et + 41 millions lié au put minoritaire CLS Asia

(4) dont 515 millions d'euros liés à l'opération Amundi, 141 millions d'euros liés à l'acquisition complémentaire de 35% de CACEIS, 28 millions liés au rachat complémentaire de 14% d'Emporiki et -56 millions d'euros liés à l'acquisition complémentaire de 24% de Crédit du Maroc

(5) dont part minoritaire sur principales augmentations de capital des filiales : Emporiki 36 millions d'euros, Agos S.p.A. 25 millions d'euros et INCA SARL 15 millions d'euros.

Les réserves consolidées sont essentiellement constituées des résultats des exercices antérieurs non distribués, de montants relatifs à la première application des normes IFRS et de retraitements de consolidation.

Les montants sortis des capitaux propres par transfert en compte de résultat et relatifs à des couvertures de flux de trésorerie sont positionnés en produit net bancaire.

Tableau des flux de trésorerie

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits du groupe Crédit Agricole en ce compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille « Actifs financiers disponibles à la vente » sont compris dans ce compartiment.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Résultat avant impôts	4 684	3 871
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	1 370	1 294
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	527	305
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	5 224	5 139
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	6	-66
Résultat net des activités d'investissement	-128	-453
Résultat net des activités de financement	-1 323	8 731
Autres mouvements	-106	1 225
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	5 570	16 175
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	-43 034	-1 686
Flux liés aux opérations avec la clientèle	30 635	-34 650
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-10 308	40 115
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	18 695	-3 876
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence (1)	75	80
Impôts versés	-2 439	-3 329
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	-6 376	-3 346
TOTAL Flux nets de trésorerie générés par l'activité OPERATIONNELLE (A)	3 878	16 700
Flux liés aux participations (2)	-781	1 349
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-1 337	-1 052
TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations d'INVESTISSEMENT (B)	-2 118	297
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (3)	-803	682
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (4)	-6 797	7 414
TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations de FINANCEMENT (C)	-7 600	8 096
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	-450	861
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B+ C + D)	-6 290	25 954
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	58 006	32 052
Solde net des comptes de caisse et banques centrales **	51 388	21 359
Solde net des comptes prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit ***	6 618	10 693
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	51 716	58 006
Solde net des comptes de caisse et banques centrales **	35 317	51 388
Solde net des comptes prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit ***	16 399	6 618
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	-6 290	25 954

** Composé du solde net des postes "Caisses et banques centrales", hors intérêts courus (y compris trésorerie des entités reclassées en activités destinées à être cédées).

*** Composé du solde des postes "comptes ordinaires débiteurs sains" et "comptes et prêts au jour le jour sains" et des postes "comptes ordinaires créditeurs" et "comptes et emprunts au jour le jour" (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole).

(1) Pour l'année 2009, ce montant comprend, notamment, le versement des dividendes de la Bank Al Saudi Al Fransi pour 12 millions d'Euros, de BESPAP pour 18 millions d'euros et de Bankinter pour 32 millions d'euros.

(2) Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participations. Au cours de l'année 2009, l'impact des acquisitions et des cessions de titres de participations consolidés (filiales et mises en équivalence) sur la trésorerie du groupe s'élève à - 607 millions d'euros portant notamment sur les souscriptions de capital de BESPAP pour - 157 millions d'euros, de BES pour - 130 millions d'euros et de Bankinter pour - 85 millions d'euros. Il comprend, dans le cadre de l'accord signé en 2008, avec Attijariwafa, l'acquisition des titres Crédit du Maroc pour -151 millions d'euros, l'acquisition des titres Wafasalaf pour -71 M€ et l'effet de la cession des entités africaines pour 91 millions d'euros (net de la trésorerie cédée).

Il comprend également, l'acquisition de titres Crédit Lyonnais Securities Asia BV pour - 129 millions d'euros, des titres Intesa Sanpaolo pour - 104 millions d'euros, l'effet de l'acquisition CACEIS pour - 35 millions d'euros (net de la trésorerie acquise) et l'effet du rapprochement de CAAM avec SGAM pour 76 millions d'euros dont 53 millions d'euros liés aux participations n'ayant pu être apportées au 31 décembre 2009. L'impact net des acquisitions et cessions de filiales réalisées par les Caisses Régionales s'élève à 272 millions d'euros.

Sur la même période, l'impact net des acquisitions et des cessions de titres de participations non consolidées sur la trésorerie du groupe ressort à - 174 millions d'euros, portant principalement sur l'acquisition des titres Citadel pour -68 millions d'euros et des titres Parholding pour -38 M€.

(3) Sur l'année 2009, le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires inclut l'augmentation de capital des Caisses Locales pour 332 millions d'euros, la réduction nette des augmentations de capital des Caisses Régionales et filiales de Caisses Régionales pour - 466 millions d'euros et l'augmentation de capital d'Emporiki pour 25 millions d'euros souscrite par les minoritaires. Ce montant comprend également le paiement des dividendes versés par Crédit Agricole S.A. à ses actionnaires à hauteur de - 146 millions d'euros ainsi que les dividendes payés aux minoritaires pour - 183 millions d'euros, les dividendes versés par les Caisses Locales et Régionales pour -270 millions d'euros et les acomptes sur dividendes pour - 138 millions d'euros.

(4) Au cours de l'année 2009, les émissions de dettes subordonnées s'élèvent à 7 912 millions d'euros et les émissions de la dette obligataire à 14 103 millions d'euros. Les remboursements de dettes subordonnées ressortent à -5 728 millions d'euros. Le remboursement de la dette obligataire est de -19 079 millions d'euros sur la même période.

La ligne "Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement" recense également les flux liés aux versements d'intérêts sur les dettes subordonnées et obligataires.

NOTES ANNEXES

AUX ÉTATS FINANCIERS

1. Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisées.

1.1. NORMES APPLICABLES ET COMPARABILITÉ

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes annuels ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union européenne et applicables au 31 décembre 2009.

Le groupe Crédit Agricole applique ce référentiel, en utilisant les dispositions de la norme IAS 39 dans sa version retenue par l'Union Européenne (version dite « carve out »), qui autorise certaines dérogations dans l'application pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission Européenne, à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission.

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2008.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2009 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2009. Celles-ci portent sur :

- la norme IFRS 8 issue du règlement du 21 novembre 2007 (CE n° 1358/2007), relative aux secteurs opérationnels et remplaçant la norme IAS 14 relative à l'information sectorielle.
La première application d'IFRS 8 n'a pas entraîné de modification dans l'information sectorielle présentée par le groupe Crédit Agricole. En effet, le premier niveau d'information sectorielle présentée par le Groupe sur les exercices précédents correspond déjà en pratique aux secteurs opérationnels à présenter selon les dispositions d'IFRS 8 ;
- l'amendement de la norme IAS 23 issu du règlement du 10 décembre 2008 (CE n° 1260/2008), relative aux coûts d'emprunt ;
- l'amendement de la norme IFRS 2 issu du règlement du 16 décembre 2008 (CE n° 1261/2008), relative au paiement fondé sur des actions et portant sur les conditions d'acquisition des droits et annulations de transactions ;
- la révision de la norme IAS 1 issue du règlement du 17 décembre 2008 (CE n° 1274/2008), relative à la présentation des états financiers. En application de cet amendement un état du « résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres » est désormais présenté dans les états financiers et est complété par des notes annexes ;
- les amendements des normes IAS 32 et IAS 1, issus du règlement du 21 janvier 2009 (CE n° 53-2009), relatifs au classement de certains instruments financiers et aux informations liées à fournir ;
- 35 amendements visant à améliorer et clarifier 18 normes et issus du règlement du 23 janvier 2009 (CE n°70-2009). La date de première application de l'amendement de la norme IFRS 5, et de l'amendement de la norme IFRS 1 qui en découle, est repoussée aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2009 ;

- les amendements des normes IAS 39 et IFRS 7, issus du règlement du 9 septembre 2009 (CE n° 824-2009), relatifs à la date d'entrée en vigueur et à la transition pour le reclassement des actifs financiers ;
- l'amendement de la norme IFRS 7 issu du règlement du 27 novembre 2009 (CE n° 1165-2009), relative aux informations à fournir sur les instruments financiers. L'objectif principal de cet amendement est d'améliorer les informations données dans les états financiers en matière d'évaluation à la juste valeur des instruments financiers et de présentation du risque de liquidité ;
- l'interprétation IFRIC 11 issue du règlement du 1er juin 2007 (CE n° 611/2007), relative au traitement des actions propres et des transactions intra-groupe dans le cadre de la norme IFRS 2 portant sur le paiement fondé sur des actions ;
- l'interprétation IFRIC 13 issue du règlement du 16 décembre 2008 (CE n° 1262/2008), relative au programme de fidélisation des clients ;
- l'interprétation IFRIC 14 issue du règlement du 16 décembre 2008 (CE n° 1263/2008), relative au plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, aux exigences de financement minimal et à leur interaction dans le cadre de la norme IAS 19 portant sur les avantages du personnel ;
- les amendements de l'interprétation IFRIC 9 et de la norme IAS 39 issus du règlement du 30 novembre 2009 (CE n° 1171/2009), relatifs aux dérivés incorporés et à leur réexamen lors de reclassements.

L'application de ces nouvelles dispositions n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la période.

Néanmoins, la révision de la norme IAS 1 et l'amendement IFRS 7 ont eu des conséquences en matière de présentation des états financiers avec :

- la communication du nouvel état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (IAS 1) ;
- la présentation en annexe des instruments comptabilisés à la juste valeur selon une hiérarchie fondée sur trois niveaux (IFRS 7).

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application de normes et interprétations est optionnelle sur une période, celles-ci ne sont pas retenues par le Groupe, sauf mention spécifique. Ceci concerne en particulier :

- l'amendement de la norme IFRS 5, issu du règlement du 23 janvier 2009 (CE n° 70-2009), relatif aux filiales faisant l'objet d'un plan de vente entraînant la perte de contrôle, et l'amendement de la norme IFRS 1 qui en découle. Ces amendements seront appliqués pour la première fois au 1^{er} janvier 2010 ;
- la révision de la norme IAS 27 issue du règlement du 3 juin 2009 (CE n° 494/2009), relative aux états financiers consolidés et individuels. Cette norme révisée sera appliquée pour la première fois au 1^{er} janvier 2010 ;
- la révision de la norme IFRS 3 issue du règlement du 3 juin 2009 (CE n° 495/2009), relative aux regroupements d'entreprises. Cette norme révisée sera appliquée pour la première fois au 1^{er} janvier 2010 ;
- l'amendement de la norme IAS 39, issu du règlement du 15 septembre 2009 (CE n° 839-2009), relatif aux éléments éligibles à la couverture. Cet amendement sera appliqué pour la première fois au 1^{er} janvier 2010 ;
- la révision de la norme IFRS 1 issue du règlement du 25 novembre 2009 (CE n° 1136/2009), relative à la première adoption des normes internationales. Cette norme révisée sera appliquée pour la première fois au 1^{er} janvier 2010 ;
- l'amendement de la norme IAS 32, issu du règlement du 23 décembre 2009 (CE n° 1293/2009), relatif au classement des émissions de droit. Cet amendement sera appliqué pour la première fois au 1^{er} janvier 2011 ;

- l'interprétation IFRIC 12 issue du règlement du 25 mars 2009 (CE n° 254/2009), relative aux accords de concession de services, et qui ne concerne pas les activités du Groupe. Cette interprétation sera appliquée pour la première fois au 1^{er} janvier 2010 ;
- l'interprétation IFRIC 16 issue du règlement du 4 juin 2009 (CE n° 460/2009), relative aux couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger. Cette interprétation sera appliquée pour la première fois au 1^{er} janvier 2010 ;
- l'interprétation IFRIC 15 issue du règlement du 22 juillet 2009 (CE n° 636/2009), relative aux contrats de construction de biens immobiliers traités dans les normes IAS 11, contrats de construction, et IAS18, produits des activités ordinaires. Cette interprétation sera appliquée pour la première fois au 1^{er} janvier 2010 ;
- l'interprétation IFRIC 17 issue du règlement du 26 novembre 2009 (CE n° 1142/2009), relative à la distribution d'actifs non monétaires aux propriétaires. Cette interprétation sera appliquée pour la première fois au 1^{er} janvier 2010 ;
- l'interprétation IFRIC 18 issue du règlement du 27 novembre 2009 (CE n° 1164/2009), relative au transfert d'actifs provenant de clients, et qui ne concerne pas les activités du Groupe. Cette interprétation sera appliquée pour la première fois au 1^{er} janvier 2010.

Le Groupe n'attend pas d'effet significatif de ces applications sur son résultat et sa situation nette.

Enfin, les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union Européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2009.

1.2. FORMAT DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le groupe Crédit Agricole utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation CNC n°2009-R-04 du 2 juillet 2009 qui annule et remplace la recommandation CNC n°2004-R-03 du 27 octobre 2004.

1.3. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

➤ Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur ;
- les participations non consolidées ;
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- les plans de stock-option ;
- les dépréciations durables de titres disponibles à la vente et détenus à maturité ;
- les dépréciations des créances irrécouvrables ;

- les provisions ;
- les dépréciations des écarts d'acquisition ;
- les actifs d'impôts différés.

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

➤ Instruments financiers (IAS 32 et 39)

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission Européenne le 19 novembre 2004 et complétée par les règlements (CE) n° 1751/2005 du 25 octobre 2005 et n° 1864/2005 du 15 novembre 2005 relatif à l'utilisation de l'option de la juste valeur et n° 1004/2008 du 15 octobre 2008 relatif au reclassement d'actifs financiers.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les coûts de transaction (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat). Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La juste valeur est définie comme le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

Titres à l'actif

- Classification des titres à l'actif

Les titres sont classés selon les quatre catégories d'actifs applicables aux titres définis par la norme IAS 39 :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat / affectation par nature ou sur option ;
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances ;
- actifs financiers disponibles à la vente.

- Actifs financiers à la juste valeur par résultat / affectation par nature ou sur option

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction – affectation par nature, soit d'une option prise par le groupe Crédit Agricole.

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitragiste.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupe d'actifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

A ce titre, le groupe Crédit Agricole a utilisé cette comptabilisation à la juste valeur par option pour les actifs suivants :

- actifs représentatifs de contrats en unité de compte ;

- portefeuille de l'activité de Private Equity.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations.

Les encours de syndication de titres destinés à être cédés sont affectés à la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature » et sont évalués en *mark-to-market*.

- o Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie "Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance" (éligibles aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que le groupe Crédit Agricole a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

- ceux que le groupe Crédit Agricole a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat ;
- ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des actifs détenus jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance, sauf exceptions prévues par la norme IAS 39.

La couverture du risque de taux de ces titres n'est pas éligible à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

- o Prêts et créances

La catégorie « Prêts et créances » enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif à revenus fixes ou déterminables.

Les titres du portefeuille « Prêts et créances » sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif corrigé d'éventuelles dépréciations.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

- o Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut ou par désignation.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont initialement comptabilisés à la juste valeur, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

L'amortissement des éventuelles surcotes / décotes des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les intérêts courus sur les titres disponibles à la vente sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres ».

- **Dépréciation des titres**

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après l'acquisition des titres autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dettes.

Pour les titres de capitaux propres, le groupe Crédit Agricole utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 30% au moins de sa valeur sur une période de 6 mois consécutifs. Le groupe Crédit Agricole prend également en considération des facteurs de type difficultés financières de l'émetteur, perspectives à court terme...

Au-delà de ces critères, le groupe Crédit Agricole constate une dépréciation en cas de baisse de cours supérieure à 50% ou observée pendant plus de 3 ans.

Pour les titres de dettes, les critères de dépréciation sont ceux qui s'appliquent aux prêts et créances.

La constatation de cette dépréciation se fait:

- pour les titres évalués au coût amorti via l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure ;
- pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure du cours des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.

- **Date d'enregistrement des titres**

Le groupe Crédit Agricole enregistre à la date de règlement livraison les titres classés dans les catégories « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » et « Prêts et créances ». Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés, sont enregistrés à la date de négociation.

Reclassements d'instruments financiers

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union européenne en octobre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » et « Actifs financiers disponibles à la vente » vers la catégorie « Prêts et créances », si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance et si les critères d'éligibilité à cette catégorie sont respectés à la date de transfert (notamment actif financier non coté sur un marché actif) ;

- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » vers les catégories « Actifs financiers disponibles à la vente » ou « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », si les critères d'éligibilité sont respectés à la date de transfert pour chacun des deux postes.

La juste valeur à la date de reclassement devient le nouveau coût ou le nouveau coût amorti, selon le cas, de l'actif financier reclassé.

Les informations sur les reclassements réalisés par le groupe Crédit Agricole en application de l'amendement de la norme IAS 39 sont données dans la note 9.

Acquisition et cession temporaire de titres

Au sens de l'IAS 39, les cessions temporaires de titres (prêts/emprunts de titres, pensions) ne remplissent pas les conditions de décomptabilisation d'IAS 39 et sont considérées comme des financements garantis. Les éléments d'actifs prêtés ou mis en pension sont maintenus au bilan et, le cas échéant, le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan. Les éléments empruntés ou reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan du cessionnaire, mais celui-ci enregistre à son actif, en cas de revente ultérieure, le montant décaissé représentatif de sa créance sur le cédant.

Les produits et charges relatifs à ces opérations sont rapportés au compte de résultat *prorata temporis* sauf en cas de classement en actifs et passifs à la juste valeur par résultat.

Activité de crédits

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie "Prêts et créances". Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les crédits et encours de syndication destinés à être cédés à court terme sont affectés à la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature » et sont évalués en *mark-to-market*.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les revenus calculés sur la base du taux d'intérêt effectif sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

- **Créances dépréciées**

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en « Prêts et créances » sont dépréciées lorsqu'elles présentent un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances. Les créances ainsi identifiées font l'objet d'une dépréciation sur base individuelle ou sur base collective. Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations, égales à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine, ou sous forme de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

On distingue ainsi :

- les créances dépréciées sur base individuelle : il s'agit des créances assorties de dépréciations et des créances restructurées pour cause de défaillance du client assorties de décotes ;
- les créances dépréciées sur base collective : il s'agit des créances non dépréciées sur base individuelle, pour lesquelles la dépréciation est déterminée par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires. Cela concerne notamment les créances en souffrance.

Les encours en souffrance sont des encours pour lesquels ont été constatés des arriérés de paiement n'entraînant pas pour autant une dépréciation sur base individuelle (encours sensibles sous surveillance).

L'évaluation d'une dépréciation sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque ; l'augmentation de la valeur comptable des créances du fait de la désactualisation de la dépréciation et de l'amortissement de la décote des créances restructurées est inscrite dans la marge d'intérêts.

- Créances dépréciées sur base individuelle

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de location-financement immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits) ;
- lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré ;
- s'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Le classement pour une contrepartie donnée d'encours en encours dépréciés entraîne par « contagion » un classement identique de la totalité de l'encours et des engagements relatifs à cette contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou caution.

Parmi les encours dépréciés, le groupe Crédit Agricole distingue les encours dépréciés compromis des encours dépréciés non compromis :

- les créances dépréciées compromises sont les créances dépréciées dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé ;
- les créances dépréciées non compromises sont les créances dépréciées qui ne répondent pas à la définition des créances dépréciées compromises.

Dans le cas d'une créance restructurée maintenue en créance dépréciée, la décote ne fait pas l'objet d'une comptabilisation séparée et est comptabilisée par le biais de la dépréciation.

Le groupe Crédit Agricole constitue les dépréciations correspondant, en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine, à l'ensemble de ses pertes prévisionnelles au titre des encours dépréciés et dépréciés compromis.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude contrepartie par contrepartie peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Dans le cas de créances restructurées, pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) du fait d'un risque de contrepartie, tout en reclassant l'encours en créances saines, la réduction des flux futurs accordée à la contrepartie lors de la restructuration donne lieu à l'enregistrement d'une décote.

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est enregistrée en coût du risque.

Cette décote correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine.

Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt ;
- la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

- Créances dépréciées sur base collective

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du Groupe démontrent l'existence de risques avérés de non-recouvrement partiel sur les encours non dépréciés sur base individuelle. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, le groupe Crédit Agricole a constaté à l'actif de son bilan, selon des modèles élaborés à partir de ces séries statistiques, diverses dépréciations sur bases collectives telles que :

- Dépréciations sur encours en souffrance :

Les dépréciations sur ces encours sont calculées à partir de modèles Bâle II.

Dans le cadre du projet Bâle II, chaque entité du groupe Crédit Agricole détermine, à partir d'outils et de bases statistiques, un montant de pertes attendues à horizon d'un an, en fonction de multiples critères d'observation qui répondent à la définition de l'événement de perte au sens de la norme IAS 39.

L'évaluation de la dépréciation fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs mais fait également appel au jugement expérimenté de la Direction.

Le montant de cette dépréciation est obtenu par l'application au montant de pertes attendues d'un coefficient correcteur, reflet du jugement expérimenté de la Direction, destiné à prendre en compte divers paramètres absents des modèles Bâle II, tels que l'extension au-delà d'un an de l'horizon de pertes attendues, ainsi que divers facteurs économiques, conjoncturels ou autres.

- Autres dépréciations sur base collective :

Par ailleurs, le groupe Crédit Agricole a également constaté à l'actif de son bilan des dépréciations sur bases collectives destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, telles que les dépréciations sectorielles ou les dépréciations sur pays à risque. Ces dernières visent à couvrir des risques estimés sur une base sectorielle ou géographique pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement un risque de non-recouvrement partiel.

- Intérêts pris en charge par l'État (IAS 20)

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe Crédit Agricole accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'État. En conséquence, ces entités perçoivent de l'État une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. En conséquence, il n'est pas constaté de décote sur les prêts qui bénéficient de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'État.

Les bonifications perçues de l'État sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

Passifs financiers

La norme IAS 39 adoptée par l'Union Européenne reconnaît trois catégories de passifs financiers:

- les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêts comptables ;
- les passifs financiers évalués sur option en juste valeur, en contrepartie du compte de résultat. La comptabilisation de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides ;
- les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La valorisation des émissions comptabilisées à la juste valeur intègre la variation du risque de crédit propre du Groupe.

- Titres au passif
 - Distinction dettes – capitaux propres

Un instrument de dettes ou un passif financier constitue une obligation contractuelle :

- de remettre des liquidités ou un autre actif financier ;
- d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de toutes ses dettes (actif net).

Les parts sociales émises par les Caisses régionales et les Caisses locales sont considérées comme des capitaux propres au sens de l'IAS 32 et de l'interprétation IFRIC 2, et traitées comme telles dans les comptes consolidés du Groupe.

L'amendement IAS 32 adopté par l'UE le 21 janvier 2009 permet, sous certaines conditions, la qualification en instrument de capitaux propres d'instruments financiers constituant auparavant des dettes. Ces instruments financiers sont :

- les instruments, émis par l'émetteur, remboursables au gré du porteur ;
- les instruments créant une obligation pour l'émetteur d'avoir à rembourser le porteur lors de la liquidation, sur la base de sa part dans l'actif net.

Ainsi, dès lors que ces conditions sont remplies, les parts d'OPCVM émises au passif doivent dorénavant être classées en capitaux propres.

Par symétrie, le groupe Crédit Agricole a revu la qualification des parts d'OPCVM détenues à l'actif. Ainsi les parts d'OPCVM Obligataires et Monétaires sont toujours considérées comme des instruments de dettes ; les autres parts D'OPCVM (Equity, mixtes, alternatives...) sont désormais considérées comme des instruments de capitaux propres.

- Rachat d'actions propres

Les actions propres ou instruments dérivés équivalents telles les options sur actions rachetées par le groupe Crédit Agricole, y compris les actions détenues en couverture des plans de stock-options, ne rentrent pas dans la définition d'un actif financier et sont comptabilisées en déduction des capitaux propres. Elles ne génèrent aucun impact sur le compte de résultat.

Produits de la collecte

Les produits de collecte sont comptabilisés en totalité dans la catégorie des « Dettes envers la clientèle » malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole S.A. en provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle.

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne logement et les comptes d'épargne logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 6.16.

Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur, qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est enregistrée en résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

- La comptabilité de couverture

La couverture de juste valeur a pour objet de se protéger contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers associés à un actif ou à un passif comptabilisé (par exemple, à tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ou à une transaction prévue hautement probable.

La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se protéger contre le risque de variation défavorable de la juste valeur lié au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;
- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le groupe Crédit Agricole privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union Européenne (version dite « carve out »).

De plus, le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts.

La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite reclassés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent ;
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

- **Dérivés incorporés :**

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les 3 conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

Détermination de la juste valeur des instruments financiers

Les justes valeurs des instruments financiers sont déterminées conformément aux dispositions d'IAS 39 et sont présentées selon la hiérarchie définie par IFRS 7.

Le Groupe applique par ailleurs la recommandation en matière de valorisation de certains instruments financiers à la juste valeur publiée par l'AMF, le CNC et l'ACAM le 15 octobre 2008.

Lorsque la méthode de valorisation d'un instrument financier est la juste valeur, la norme IAS 39 considère que la meilleure indication pour déterminer celle-ci est l'existence de cotations publiées sur un marché actif.

IAS 39 précise qu'en l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données observables ou non observables.

- Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des prix cotés (non ajustés) sur un marché actif.

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur un marché actif. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le London Stock Exchange, le New York Stock Exchange...), des parts de fonds d'investissement cotés sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, le groupe Crédit Agricole retient des cours mid-price comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

- Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1.

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité, qui sont disponibles / accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de Black & Scholes) et fondée sur des données de marché observables,
- Les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.

Lorsque les modèles utilisés sont fondés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

- Niveau 3: justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité.

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif, repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent « observables », la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

- Absence de technique de valorisation reconnue pour déterminer la juste valeur d'un instrument de capitaux propres.

Conformément aux principes d'IAS 39, si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » car sa juste valeur ne peut pas être déterminée de manière fiable. Dans ce cas, le Groupe ne communique pas de juste valeur, conformément aux préconisations de la norme IFRS 7 en vigueur. Il s'agit principalement de titres de participation de sociétés non cotées sur un marché actif dont la détermination d'une juste valeur fiable est difficile.

Ces titres, listés dans la note 2.5 spécifique, sont destinés à être conservés durablement.

Gains ou pertes nets sur instruments financiers

- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat :

Pour les instruments financiers désignés à la juste valeur par résultat et les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie et d'investissements nets en devises.

- Gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente :

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les pertes de valeur des titres à revenu variable ;
- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente lorsque l'élément couvert est cédé ;
- les résultats de cession ou de rupture des prêts et des créances, des titres détenus jusqu'à l'échéance dans les cas prévus par la norme IAS 39.

Compensation des actifs et passifs financiers

Conformément à la norme IAS 32, le groupe Crédit Agricole compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement si il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

Garanties financières données

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé entre :

- celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 « provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » ; ou
- le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires ».

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

Décomptabilisation des instruments financiers

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et,
- lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie uniquement lorsque ce passif est éteint.

➤ Provisions (IAS 37 et 19)

Le groupe Crédit Agricole identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que liées au risque de crédit, le groupe Crédit Agricole a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les avantages au personnel ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures ;
- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur établie à partir d'observations historiques de longue période ;
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction ;
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêté des comptes.

Des informations détaillées sont fournies au point 6.16.

➤ **Avantages au personnel (IAS 19)**

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, les primes payables dans les douze mois de la clôture de l'exercice ;
- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice) ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

Avantages à long terme

Les avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi, les indemnités de fin de contrats et avantages sur capitaux propres, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondants ont été rendus.

Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différés de plus de douze mois.

La méthode d'évaluation est similaire à celle utilisée par le Groupe pour les avantages postérieurs à l'emploi relevant de la catégorie de régimes à prestations définies.

Avantages postérieurs à l'emploi

- Engagement en matière de retraite, de préretraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies :

Le groupe Crédit Agricole détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs (cf. note 7.4).

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de *turn-over*.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

Le groupe Crédit Agricole n'applique pas la méthode optionnelle du corridor et impute les écarts actuariels constatés en résultat. De fait, le Groupe a choisi de ne pas appliquer l'option ouverte par la norme IAS 19 §

93 qui consiste à comptabiliser les écarts actuariels en dehors du résultat et à les présenter dans un état des variations des capitaux propres spécifique. Par conséquent, le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19 ;
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Au titre de ces engagements non couverts, une provision destinée à couvrir les indemnités de départ à la retraite figure au passif du bilan sous la rubrique "Provisions". Cette provision est égale au montant correspondant aux engagements concernant les personnels du groupe Crédit Agricole, présents à la clôture de l'exercice, relevant de la nouvelle Convention Collective du groupe Crédit Agricole entrée en vigueur le 1er janvier 2005.

Une provision destinée à couvrir le coût des congés de fin de carrière figure sous la même rubrique «Provisions». Cette provision couvre le coût supplémentaire actualisé des différents accords de départs anticipés signés par les entités du groupe Crédit Agricole qui permettent à leurs salariés ayant l'âge requis de bénéficier d'une dispense d'activité.

Enfin, les engagements de retraite complémentaires, qui génèrent des obligations pour les sociétés concernées, font l'objet de provisions déterminées à partir de la dette actuarielle représentative de ces engagements. Ces provisions figurent également au passif du bilan sous la rubrique « Provisions».

- Plans de retraite – régimes à cotisations définies :

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, le groupe Crédit Agricole n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

➤ Paiements fondés sur des actions (IFRS 2)

La norme IFRS 2 « Paiements en actions et assimilés » impose l'évaluation des transactions rémunérées par paiements en actions et assimilés dans les résultats et au bilan de l'entreprise. Cette norme, qui s'applique aux plans accordés après le 07/11/2002, conformément aux dispositions prévues par la norme IFRS 2, et dont les droits ne sont pas encore acquis au 01/01/2005, concerne deux cas de figure :

- les transactions dont le paiement est fondé sur les actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres ;
- les transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie.

Les plans de paiements fondés sur des actions initiés par le groupe Crédit Agricole éligibles à la norme IFRS 2 sont principalement du type de ceux dont le dénouement est réalisé par attribution d'instruments de capitaux propres.

Les options octroyées sont évaluées à l'attribution à leur juste valeur majoritairement selon le modèle Black & Scholes. Celles-ci sont comptabilisées en charges dans la rubrique « frais de personnel » en contrepartie d'un compte de capitaux propres au fur et à mesure sur la période d'acquisition des droits, soit 4 ans pour tous les plans existants.

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise relèvent également des dispositions de la norme IFRS 2, étant précisé que le groupe Crédit Agricole applique les termes du communiqué du CNC du 21 décembre 2004 complété par le communiqué du CNC du 7 février 2007. Les actions sont proposées avec une décote maximum de 20 %. Ces plans ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevés d'une période d'incessibilité de 5 ans. L'avantage consenti aux salariés se mesure comme étant la différence entre la juste valeur de l'action acquise en tenant compte de la condition d'incessibilité et le prix d'acquisition payé par le salarié à la date de souscription multipliée

par le nombre d'actions souscrites. La méthode est décrite plus précisément dans la note 7.6 « paiements à base d'actions »

Une description des plans attribués et des modes de valorisation est détaillée en note 7.6 « paiements à base d'actions ».

Aucune augmentation de capital réservée aux salariés n'a été effectuée par le Groupe en 2009.

Par ailleurs, l'IFRIC 11 ayant clarifié les modalités d'application d'une norme existante et déjà appliquée par le groupe Crédit Agricole (IFRS 2), les conséquences de cette clarification ont été prises en compte à compter du 1er Janvier 2007. La charge relative aux plans d'attribution d'actions dénouées par instruments de capitaux propres de Crédit agricole S.A., ainsi que celles relatives aux souscriptions d'actions sont désormais comptabilisées dans les comptes des entités employeurs des bénéficiaires de plans. L'impact s'inscrit en charge de personnel en contrepartie d'une augmentation des « réserves consolidées part du Groupe ».

➤ Impôts courants et différés

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme « le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice ». Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- la comptabilisation initiale du goodwill ;
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles

imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt réellement supportée par l'entité au titre de ces plus-values latentes est-elle reclassée en déduction de celles-ci.

En France, les plus-values sur les titres de participation, telles que définies par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007 (à l'exception d'une quote-part de 5% de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et,
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :
 - a) soit sur la même entité imposable,
 - b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôt exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôts différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

➤ **Traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38 et 40)**

Le groupe Crédit Agricole applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les fonds de commerce acquis. Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le groupe Crédit Agricole suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	30 à 80 ans
Second œuvre	8 à 40 ans
Installations techniques	5 à 25 ans
Agencements	5 à 15 ans
Matériel informatique	4 à 7 ans
Matériel spécialisé	4 à 5 ans

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

Les éléments dont dispose le groupe Crédit Agricole sur la valeur de ses immobilisations amortissables lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification des valeurs inscrites au bilan.

➤ Opérations en devises (IAS 21)

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

A la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe Crédit Agricole. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte deux exceptions :

- sur les actifs financiers disponibles à la vente, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres ;
- les écarts de change sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon la nature de ces éléments :

- les éléments au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction ;
- les éléments à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

➤ Commissions sur prestations de services (IAS 18)

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent :

- les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif ;
- lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des commissions associé à cette transaction est comptabilisé dans la rubrique « commissions » et en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture :
 - a. les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat.

Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées uniquement si l'ensemble des conditions suivantes sont respectées :

- i) le montant des commissions peut être évalué de façon fiable,
 - ii) il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise,
 - iii) le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable, et les coûts encourus pour la prestation et les coûts pour achever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable ;
- b. les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont, quant à elles, étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue.

➤ **Activités d'assurance (IFRS 4)**

Les passifs d'assurance restent pour partie évalués en normes françaises conformément aux dispositions réglementaires IAS et IFRS, en attendant un complément normatif qui devrait parfaire le dispositif actuel. Les actifs financiers des sociétés d'assurance du Groupe sont quant à eux reclassés selon la norme IAS 39 au sein des catégories d'actifs financiers définis par la norme IAS 39.

Les contrats avec participation discrétionnaire sont classés dans leur ensemble comme un passif en provisions techniques des sociétés d'assurance. Les méthodes de comptabilisation sont identiques à celles des contrats d'assurance. Les primes relatives à ces contrats sont comptabilisées en produit et l'augmentation des engagements vis-à-vis des assurés constitue une charge.

Les provisions d'assurance vie sont estimées prudemment sur la base des taux techniques définis aux contrats. Les passifs des contrats avec participation bénéficiaire discrétionnaire, sans participation bénéficiaire ou garantie plancher sont comptabilisés par référence aux actifs servant de support à ces contrats à la valeur de marché ou son équivalent à la date d'arrêté et sont classés en passif financier.

La marge financière de ces contrats est portée au compte de résultat, après extourne des éléments techniques (primes, prestations...), suivant le principe de comptabilité de dépôt.

Les passifs des contrats d'assurance dommage sont estimés à la date de clôture, sans prise en compte de facteur d'actualisation. Les frais de gestion de sinistres liés aux provisions techniques enregistrées à la clôture sont provisionnés dans les comptes.

Pour les contrats d'assurance non vie, les frais d'acquisition sont reportés suivant le rythme d'acquisition des primes. Pour les contrats d'assurance vie, les frais d'acquisition précisément identifiables sont reportés sur le rythme d'émergence des profits.

Le montant total des charges relatives à l'activité d'assurance est présenté dans l'annexe 4.5 Produits et charges nets des autres activités.

Conformément à la prorogation des règles locales de comptabilisation des contrats d'assurance précisée par la norme IFRS 4 et le règlement CRC 2000-05 sur les comptes consolidés Assurance, les contrats d'assurance avec Participation aux Bénéfices discrétionnaire font l'objet d'une « comptabilité miroir » au niveau des passifs d'assurance. Cette comptabilité miroir consiste à enregistrer dans un poste de Participation aux Bénéfices différée les écarts de valorisation positive ou négative des actifs financiers qui, potentiellement, reviennent aux assurés.

Cette participation aux bénéfices différée est comptabilisée au passif (Provisions techniques des contrats d'assurance) ou à l'actif en contrepartie du résultat ou de la réserve de réévaluation de manière similaire aux plus et moins-values latentes des actifs sur laquelle elle porte.

La participation aux bénéfices différée est déterminée en deux étapes :

- en affectant les plus ou moins-values latentes des actifs aux contrats d'assurance avec participation bénéficiaire sur une moyenne historique de trois ans ;
- puis dans un deuxième temps, en appliquant aux revalorisations portant sur les contrats d'assurance avec participation bénéficiaire, une clé de partage historique observée sur les trois dernières années pour les titres amortissables, et une clé de 100% pour les autres actifs financiers.

Pour justifier le caractère recouvrable de l'actif de participation aux bénéfices différée, des tests sont réalisés pour déterminer la capacité d'imputer les moins-values latentes sur les participations futures en

amont du test de suffisance des passifs, en conformité avec la recommandation du CNC du 19 décembre 2008. Ces tests s'appuient :

- en premier lieu, sur des analyses de liquidité de la compagnie ; ces dernières illustrent la capacité de l'entreprise à mobiliser des ressources pour faire face à ses engagements et sa capacité de détention des actifs en moins-values latentes même en cas d'une détérioration de la production nouvelle. Les tests ont été réalisés avec et sans production nouvelle ;
- en deuxième lieu, sur une comparaison entre la valeur moyenne des prestations futures évaluées par le modèle interne répliquant les décisions de gestion de la compagnie et la valeur de l'actif en représentation des engagements en valeur de marché ; elle illustre la capacité de l'entreprise à honorer ses engagements.

Enfin, des tests de sensibilité sur la capacité d'activer la participation aux bénéfices différée sont également réalisés :

- en cas d'une hausse uniforme de 15% des rachats s'appliquant à des taux de rachats issus des scénarios proches de ceux de l'autorité de contrôle des assurances et des mutuelles (ACAM) ;
- en cas de baisse supplémentaire de 10% des marchés actions.

Par ailleurs, conformément à la norme IFRS 4, le Groupe s'assure à chaque arrêté que les passifs d'assurance (nets des frais d'acquisition reportés et des actifs incorporels rattachés) sont suffisants au regard de leurs cash-flows futurs estimés.

Le test de suffisance des passifs à appliquer pour cette vérification doit respecter au minimum les critères suivants définis au paragraphe 16 de la norme :

- prise en compte de l'ensemble des cash flows futurs contractuels y compris les frais de gestion associés, les commissions ainsi que les options et garanties implicites de ces contrats ;
- si le test fait apparaître une insuffisance, celle-ci est intégralement provisionnée avec incidence en résultat.

➤ **Contrats de location (IAS 17)**

Conformément à la norme IAS 17, les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location simple, soit en opérations de location financière.

S'agissant d'opérations de location financière, elles sont assimilées à une acquisition d'immobilisation par le locataire, financée par un crédit accordé par le bailleur.

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus ;
- décomposer les loyers entre, d'une part les intérêts et, d'autre part l'amortissement du capital, appelé amortissement financier ;
- constater une réserve latente nette. Celle-ci est égale à la différence entre :
 - a) l'encours financier net : dette du locataire constituée du capital restant dû et des intérêts courus à la clôture de l'exercice,
 - b) la valeur nette comptable des immobilisations louées,
 - c) la provision pour impôts différés.

Dans les comptes du locataire, les contrats de location-financement font l'objet d'un retraitement qui conduit à la comptabilisation comme s'ils avaient été acquis à crédit, par la constatation d'une dette financière, l'enregistrement du bien acheté à l'actif de son bilan et l'amortissement de celui-ci.

En conséquence, dans le compte de résultat, la dotation théorique aux amortissements (celle qui aurait été constatée si le bien avait été acquis) ainsi que les charges financières (liées au financement du crédit) sont substituées aux loyers enregistrés.

S'agissant d'opérations de location simple, le preneur comptabilise les charges de paiement et le bailleur enregistre les produits réciproques correspondant aux loyers, ainsi que les biens loués à son actif.

➤ **Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées (IFRS 5)**

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

Les actifs et passifs concernés sont isolés au bilan sur les postes « Actifs non courants destinés à être cédés » et « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».

Ces actifs non courants (ou un groupe destiné à être cédé) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de cession. En cas de moins-value latente, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, ceux-ci cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Est considérée comme activité abandonnée toute composante dont le Groupe s'est séparé ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui est dans une des situations suivantes :

- elle représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- elle fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ; ou,
- elle est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat :

- le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession ;
- le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées.

1.4. PRINCIPES ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION (IAS 27, 28 ET 31)

➤ **Périmètre de consolidation**

Les états financiers consolidés incluent les comptes de Crédit Agricole S.A. et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IAS 27, IAS 28 et IAS 31, Crédit Agricole S.A. dispose d'un pouvoir de contrôle. Celui-ci est présumé lorsque Crédit Agricole S.A. détient, directement ou indirectement, au moins 20 % des droits de vote existants et potentiels.

Par exception, les entités ayant un impact non significatif sur les comptes consolidés de l'ensemble ne sont pas incluses dans le périmètre de consolidation.

Le caractère significatif de cet impact est apprécié au travers de trois principaux critères exprimés en pourcentage du bilan, de la situation nette et du résultat consolidés.

✓ **Notions de contrôle**

Conformément aux normes internationales, toutes les entités sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve que leur apport soit jugé significatif et qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque Crédit Agricole S.A. détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf si dans des circonstances exceptionnelles, il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas le contrôle. Le contrôle exclusif existe également lorsque Crédit Agricole S.A. détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose de la majorité des pouvoirs au sein des organes de direction.

Le contrôle conjoint s'exerce dans les co-entités au titre desquelles deux co-entrepreneurs ou plus sont liés par un apport contractuel établissant un contrôle conjoint.

L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. Crédit Agricole S.A. est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20% ou plus des droits de vote dans une entité.

✓ Consolidation des entités ad hoc

La consolidation des entités ad hoc (structures créées pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires) et plus particulièrement des fonds sous contrôle exclusif, a été précisée par le SIC 12.

En application de ce texte une entité ad hoc est consolidée lorsqu'elle est en substance contrôlée par le groupe Crédit Agricole, même en l'absence de lien capitalistique. Cela concerne en particulier les OPCVM dédiés.

La détermination du contrôle s'apprécie notamment au regard des circonstances suivantes :

- les activités de l'entité ad hoc sont menées pour le compte d'une société du groupe Crédit Agricole selon ses besoins opérationnels spécifiques de façon à ce que cette société obtienne des avantages de l'activité de l'entité ad hoc ;
- cette société a les pouvoirs de décision pour obtenir la majorité des avantages des activités de l'entité ad hoc ou, en mettant en place un mécanisme «de pilotage automatique », cette société a délégué ces pouvoirs de décision ;
- cette société a le droit d'obtenir la majorité des avantages de l'entité ad hoc et par conséquent peut être exposée aux risques liés aux activités de l'entité ad hoc ; ou,
- cette société conserve la majorité des risques résiduels ou inhérents à la propriété relatifs à l'entité ad hoc ou à ses actifs afin d'obtenir des avantages de ses activités.

✓ Exclusions du périmètre de consolidation

Conformément aux dispositions prévues par les normes IAS 28 § 1 et IAS 31 § 1, les participations minoritaires détenues par des entités de capital-risque sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat soit par nature soit sur option.

➤ Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IAS 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature du contrôle exercé par Crédit Agricole S.A. sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités sous contrôle exclusif, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de Crédit Agricole S.A. ;
- l'intégration proportionnelle, pour les entités sous contrôle conjoint, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de Crédit Agricole S.A. ;
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés.

L'intégration proportionnelle consiste à substituer à la valeur des titres dans les comptes de la société consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans le bilan et le résultat de la société consolidée.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

➤ **Retraitements et éliminations**

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués, sauf s'ils sont jugés non significatifs.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

➤ **Conversion des états financiers des filiales étrangères (IAS 21)**

Les états financiers des filiales étrangères sont convertis en euros en deux étapes :

- conversion, le cas échéant, de la monnaie locale de tenue de compte en monnaie fonctionnelle (monnaie de l'environnement économique principal dans lequel opère l'entité) selon la méthode du coût historique, les écarts de conversion étant intégralement et immédiatement constatés en résultat ;
- conversion de la monnaie fonctionnelle en euros, monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe. Les actifs et les passifs sont convertis au cours de clôture. Les produits et les charges du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de change résultant de la conversion des actifs, des passifs et du compte de résultat sont comptabilisés en tant que composante distincte des capitaux propres.

➤ **Regroupements d'entreprises – Écarts d'acquisition (IFRS 3)**

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément à IFRS 3, à l'exception des fusions de Caisses régionales, qui sont traitées, conformément aux possibilités offertes par IAS 8, en valeur nette comptable par référence aux normes françaises dans la mesure où les regroupements d'entreprises mutuelles sont exclus du champ d'application d'IFRS 3.

Le coût d'acquisition est évalué comme le total des justes valeurs, à la date d'acquisition, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés et des instruments de capitaux propres émis en échange du contrôle de l'entité acquise, auquel s'ajoutent les coûts directement attribuables au regroupement considéré.

A la date d'acquisition (ou à la date de chaque transaction dans le cas d'une acquisition par achats successifs d'actions), les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation de la norme IFRS 3 sont comptabilisés à leur juste valeur. En particulier, un passif de restructuration n'est comptabilisé en tant que passif de l'entité acquise que si celle-ci se trouve, à la date d'acquisition, dans l'obligation d'effectuer cette restructuration.

L'évaluation initiale des actifs, passifs et passifs éventuels peut être affinée dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition.

L'écart positif entre le coût d'acquisition de l'entité et la quote-part acquise de l'actif net ainsi réévalué est inscrit à l'actif du bilan consolidé, sous la rubrique « écarts d'acquisition » lorsque l'entité acquise est intégrée globalement ou proportionnellement, au sein de la rubrique « participations dans les entreprises mises en équivalence » lorsque l'entreprise acquise est mise en équivalence. Lorsque l'écart est négatif, il est immédiatement enregistré en résultat.

Les écarts d'acquisition sont inscrits au bilan à leur coût initial libellé dans la devise de l'entité acquise et convertis sur la base du cours de change de la date de clôture.

Ils font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices objectifs de perte de valeur et au minimum une fois par an.

Les choix et les hypothèses d'évaluation à la juste valeur des écarts d'acquisition peuvent influencer le montant de la dépréciation éventuelle découlant d'une perte de valeur.

Pour les besoins de ces tests de dépréciation, chaque écart d'acquisition est réparti entre les différentes unités génératrices de trésorerie (UGT) du groupe qui vont bénéficier des avantages attendus du regroupement d'entreprises. Les UGT correspondent généralement aux activités exercées par le Groupe, à l'exception du pôle Banque de détail à l'international au sein duquel chaque pays constitue une UGT.

Lors des tests de dépréciation, la valeur comptable de chaque UGT, y compris celle des écarts d'acquisition qui lui sont affectés, est comparée à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable de l'UGT est définie comme la valeur la plus élevée entre sa valeur de marché et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est calculée comme la valeur actuelle de l'estimation des flux futurs dégagés par l'UGT, tels qu'ils résultent des plans à moyen terme établis pour les besoins de pilotage du Groupe.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, l'écart d'acquisition rattaché à l'UGT est déprécié à due concurrence. Cette dépréciation est irréversible.

Dans le cas d'une augmentation du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité déjà contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le coût d'acquisition et la quote-part d'actif net liée à cette augmentation est constaté dans le poste « réserves consolidées part du Groupe »; en cas de diminution du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité restant contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le prix de cession et la valeur comptable des intérêts minoritaires cédés est également constaté, depuis le 1^{er} janvier 2007, directement en réserves consolidées part du Groupe.

En corollaire, le traitement comptable des options de vente accordées aux actionnaires minoritaires est le suivant :

- lorsqu'une option de vente est accordée à des actionnaires minoritaires d'une filiale consolidée par intégration globale, une dette est enregistrée au passif du bilan ; sa comptabilisation initiale intervient pour la valeur présente estimée du prix d'exercice des options consenties aux actionnaires minoritaires ;
- en contrepartie de cette dette, la quote-part d'actif net revenant aux minoritaires concernés est ramenée à zéro et le solde est inscrit en réduction des capitaux propres ;
- les variations ultérieures de la valeur estimée du prix d'exercice modifient le montant de la dette enregistrée au passif, en contrepartie de l'ajustement des capitaux propres ;
- la quote-part de résultat revenant aux actionnaires minoritaires s'impute en réduction des capitaux propres.

2. Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2009 est présenté de façon détaillée à la fin des notes annexes.

2.1 ÉVOLUTIONS DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION DE L'EXERCICE

I - SOCIÉTÉS NOUVELLEMENT CONSOLIDÉES AU 31 DÉCEMBRE 2009

Sociétés entrées dans le périmètre soit par création, soit du fait de leur acquisition ou d'un complément d'acquisition de leurs titres, soit du fait d'un franchissement du seuil de signification :

Banque de proximité en France

- **Filiales de Caisses Régionales**
 - BforBank S.A.
 - CAL Immobilier
 - Finarmor Gestion
 - Force Iroise
 - Force Profile 20
 - Franche Comté Développement Foncier
 - Franche Comté Développement Immobilier
 - L'Immobilière d'A Côté
 - Pyrénées Gascogne Gestion
 - S.A.S. SACAM AVENIR

Services financiers spécialisés

- **CA Leasing**
 - CAREFLEET S.A.
 - EFL Finance S.A.
- **Finaref**
 - SOFILIANCE
- **Sofinco**
 - CCDS (Carte Cadeaux Distribution Services)
 - Credium Slovakia, a.s.
 - DNV B.V.
 - Emporiki Credicom Insurance Brokers S.A.
- **Holding**
 - CACF

Gestion d'actifs, assurances, banque privée

- **Amundi (ex CAAM)**
 - Etoile Gestion
 - IKS KB
 - SGAM Deutschland
 - SGAM Italia
 - SGAM Japan
 - SGAM Luxembourg
 - SGAM Négociation (RTO)
 - SGAM North Pacific Ltd.
 - SGAM Singapore Ltd.
 - Société Générale Gestion (S2G)

- **Pôle Crédit Agricole Assurances**
 - Crédit Agricole Life Insurance Company Japan Ltd.
 - CA Assicurazioni
 - Dolcea Vie

- **Predica**
 - GRD16
 - GRD17
 - GRD18
 - GRD19
 - GRD20
 - Predica 2006-2007 FCPR
 - Predica 2007 FCPR C
 - Predica 2008 FCPR A3
 - Prediquant reflex 100

Banque de financement et d'investissement

- **Crédit Agricole CIB**
 - CALYCE P.I.c.
 - Calyon China Limited
 - HIMALIA P.I.c.

Gestion pour compte propre et divers

- Intesa Sanpaolo S.p.A.
- S.A.S. Evergreen Montrouge

Passage d'un palier à une consolidation en direct :

Gestion pour compte propre et divers

- **Crédit Agricole Immobilier**

Les filiales précédemment consolidées sous le palier Groupe Monné-Decroix sont désormais consolidées individuellement :

 - France Capital S.A.
 - Monné-Decroix Courtage S.A.S.
 - Monné-Decroix Gestion S.A.S.
 - Monné-Decroix Promotion S.A.S.
 - Monné-Decroix Résidences S.A.S.
 - Selexia S.A.S.

II - SOCIÉTÉS SORTIES DU PÉRIMÈTRE AU 31 DÉCEMBRE 2009 :

Application des seuils de signification ou cessation d'activité :

Banque de proximité en France

- **Filiales de Caisses Régionales**
 - Force Oise
 - Force Tolosa
 - Gard Diversifié
 - Patrimocam
 - Patrimocam 2
 - SARL Prospective Informatique

- **Autres**
 - CA Titres

Banque de détail à l'international

- **Emporiki**
 - Emporiki Bank Germany GmbH
 - Emporiki Insurances
 - Emporiki Management
 - Emporiki Venture Capital Developed Markets Ltd.
 - Emporiki Venture Capital Emerging Markets Ltd.
 - Euler Hermes Emporiki
 - Greek Industry Of Bags

- **Autres**
 - Banque Internationale de Tanger
 - Société Financière et Immobilière Marocaine

Services financiers spécialisés

- **CA Leasing**
 - Leicer

- **Finaref**
 - Assurfi
 - Finaref Benelux

Gestion d'actifs, assurances, banque privée

- **CACEIS**
 - Olympia Capital (Ireland) Ltd.

Banque de financement et d'investissement

- **Crédit Agricole CIB**
 - CAIC Italia Sim S.p.A.
 - Calyon Leasing Japan CO Ltd.
 - Cogelec
 - CPR Online
 - Groupe Cholet Dupont

Gestion pour compte propre et divers

- **Private Equity**
 - CACI 1
 - Crédit Agricole Capital Investissement
 - Crédit Lyonnais Capital Investissement
 - Crédit Lyonnais L B 01
 - Crédit Lyonnais Venture Capital

- **Autres**
 - CASANLI
 - EUROPAY France
 - G.P.F (Groupement des Provinces de France)
 - GIE Attica
 - HOLDING EUROCARD
 - Progica
 - S.A.S. Miromesnil
 - S.A.S. Segur
 - Sacam
 - Sacam Progica

Cession de sociétés hors Groupe ou perte de contrôle :

Banque de détail à l'international

- **Emporiki**
 - Industry Of Phosphoric Fertilizer
- **Autres**
 - Crédit du Congo
 - Crédit du Sénégal
 - Union Gabonaise de Banque
 - Société Ivoirienne de Banque

Fusion ou absorption par une société du Groupe :

Services financiers spécialisés

- **Sofinco**
 - Agos S.p.A. absorbe Ducato S.p.A.
 - Groupe Interbank / DMC:
 - Ribank absorbe De Kredietdesk B.V. et Dealerservice B.V.

Gestion d'actifs, assurances, banque privée

- **Amundi (ex CAAM)**
 - CAAM SGR absorbe CAAM AI SGR
- **CACEIS**
 - CACEIS S.A.S. absorbe CACEIS Fastnet American Administration

Gestion pour compte propre et divers

- **Crédit Agricole Immobilier**
 - Unimo absorbe Litho Promotion et R.S.B.
- **Private Equity**
 - IDIA Agricapital absorbe Sodica S.A.S.

Passage d'un palier à une consolidation en direct :

Gestion pour compte propre et divers

- **Crédit Agricole Immobilier**
 - Groupe Monné-Decroix

Transmission Universelle de Patrimoine à une société du groupe :

Gestion pour compte propre et divers

- Transmission Universelle de Patrimoine de Crédit Agricole Bourse à Crédit Agricole S.A.

III - CHANGEMENT DE MÉTHODE DE CONSOLIDATION :

Gestion d'actifs, assurances, banque privée

- **CACEIS**

Suite à l'acquisition de 35% du capital et des droits de vote de CACEIS par Crédit Agricole S.A. les entités suivantes sont désormais intégrées globalement :

- Brooke Securities Inc.
- CACEIS (Bermuda) Ltd.
- CACEIS (Canada) Ltd.
- CACEIS (USA) Inc.
- CACEIS Bank
- CACEIS Bank Deutschland GmbH
- CACEIS Bank Luxembourg
- CACEIS Corporate Trust
- CACEIS Fastnet
- CACEIS Fastnet Irlande Ltd.
- CACEIS Fastnet Suisse
- CACEIS S.A.
- Fastnet Belgique
- Fastnet Luxembourg
- Fastnet Pays-Bas
- Investor Service House S.A.
- Olympia Capital (Ireland) Ltd.
- Olympia Capital Associates L.P.
- Olympia Capital Inc.
- Olympia Capital Ltd. Cayman
- Partinvest S.A.
- Winchester Fiduciary Services Ltd.
- Winchester Global Trust Company Ltd.

- **Pôle Crédit Agricole Assurances**

L'entité Emporiki Life est désormais intégrée globalement.

IV - CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE :

Banque de proximité en France

- **Filiales de Caisses Régionales**

- Force Alpes Provence devient CAP Actions
- SARL Arcadim Fusion devient S.A.S. Arcadim Fusion
- S.A.S. PALM PROMOTION devient NACARAT
- Sparkway devient CAPI Centre-Est

Banque de détail à l'international

- Meridian Bank CA Group devient Crédit Agricole Srbija a.d. Novi Sad

Services financiers spécialisés

- **Sofinco**

- Groupe FGA Capital S.p.A.:
 - FAFS Re Limited devient FGA Capital Re Limited
 - Fiat Auto Contracts Ltd. devient FGA Contracts UK Ltd.
 - Fiat Auto Financial Services (Wholesale) Ltd. devient FGA Wholesale UK Ltd.
 - Fiat Auto Financial Services Ltd. devient FGA Capital UK Ltd.
 - Fiat Bank GmbH devient FGA Bank Germany GmbH
 - Fiat Credit Belgio S.A. devient FGA Capital Belgium S.A.

- Fiat Credit Hellas S.A. devient FGA Capital Hellas S.A.
 - Fiat Finance S.A. devient FGA Capital Lux S.A.
 - Fiat Finansiering A/S devient FGA Capital Danmark A/S
 - Fidis Bank GmbH devient FGA Bank GmbH
 - Fidis Insurance Consultants S.A. devient FGA Insurance Hellas S.A.
 - Fidis Leasing GmbH devient FGA Leasing GmbH
 - Fidis Nederland B.V. devient FGA Capital Netherlands B.V.
 - Finplus Renting S.A. devient FGA Capital Services Spain S.A.
 - Tarcredit EFC S.A. devient FGA Capital Spain EFC S.A.
- Groupe InterBank N.V.
 - Ajax Finance B.V. devient Aetran Administrative Dientverlening B.V.
 - Krediet '78 B.V. devient Passive Portfolio B.V.

Gestion d'actifs, assurances, banque privée

- **Amundi (ex CAAM)**
 - CA Alternative Investment Products Group SGR devient CAAM AI SGR
 - CAAM devient Amundi
 - CAAM CI devient Amundi Private Equity Funds
 - CAAM Real Estate devient Amundi Immobilier
 - CASAM devient Amundi Investment Solutions
 - Crédit Agricole Asset Management Group devient Amundi Group
 - Emporiki Asset Management Mutual Funds devient Emporiki Asset Management A.E.D.A.K.
- **CACEIS**
 - Brooke Securities Holdings Inc. devient CACEIS (USA) Inc.
 - CACEIS S.A.S. devient CACEIS S.A.
 - Fastnet Irlande devient CACEIS Fastnet Irlande Ltd.
 - OC Financial Services Inc. devient CACEIS (Canada) Ltd.
 - Olympia Capital (Bermuda) Ltd. devient CACEIS (Bermuda) Ltd.
- **CACI**
 - Argence Gestion Assurances devient CACI Gestion
 - Finaref Insurance Limited devient CACI NON LIFE LIMITED
 - Finaref Life Limited devient CACI LIFE LIMITED
 - Space Reinsurance Company Limited devient CACI RE

Banque de financement et d'investissement

- **Crédit Agricole CIB**
 - Calyon Finance Guernesey devient Crédit Agricole CIB Finance (Guernsey) Limited
 - Calyon Financial Products devient Crédit Agricole CIB Financial Products (Guernsey) Ltd.
 - Calyon S.A. devient Crédit Agricole CIB S.A.

2.2 PRINCIPALES OPÉRATIONS EXTERNES RÉALISÉES AU COURS DE L'EXERCICE

Conformément à IFRS 3, la juste valeur des actifs et passifs acquis peut être revue dans les 12 mois. Par conséquent les écarts d'acquisition présentés sont susceptibles de faire l'objet de modifications sur le prochain exercice.

➤ Rapprochement des activités de gestion d'actifs de Crédit Agricole S.A. et de Société Générale

Crédit Agricole S.A. et Société Générale ont signé en juillet 2009 un accord cadre en vue de rapprocher leurs activités de gestion d'actifs. L'opération a été réalisée le 31 décembre 2009 à la suite de la réception de l'ensemble des autorisations réglementaires et de l'Assemblée Générale Mixte de CAAM Group société mère du groupe.

A cette même date, CAAM Group, change de nom pour celui d'AMUNDI Group. Ce nouveau pôle comprend 100% des activités du groupe CAAM auxquelles la Société Générale apporte ses activités de gestion européennes et asiatiques. Il est détenu à l'issue de cette opération à hauteur de 75% par le groupe Crédit Agricole et de 25% par le groupe Société Générale.

L'apport des activités de gestion d'actifs européennes et asiatiques de Société Générale au nouveau pôle Amundi a été rémunéré par une émission de titres Amundi Group pour 1 285 millions d'euros intégralement souscrite par le groupe Société Générale.

Le résultat des activités apportées par Société Générale sera pris en compte à partir du 1er janvier 2010.

L'impact de l'opération sur la situation nette Groupe peut être analysé en 2 opérations :

- D'une part, une prise de contrôle de **75 %** des actifs et passifs qui entrent dans le périmètre de consolidation, qui donne lieu à la comptabilisation d'un **écart d'acquisition de 611 millions d'euros**. Cet écart d'acquisition est rattaché à l'unité génératrice de trésorerie « Gestion d'actifs ».

L'écart d'acquisition provisoire constaté dans les comptes consolidés du Groupe est présenté ci-après :

■ Prix d'acquisition	964 millions d'euros
■ Frais d'acquisition	30 millions d'euros
■ Juste valeur de l'actif net acquis (75%)	383 millions d'euros
■ Écart d'acquisition	611 millions d'euros

- Et d'autre part, une cession partielle de **25%** des actifs et passifs préalablement détenus. Cette dilution de la participation du groupe Crédit Agricole dans le pôle Amundi est assimilable à une cession d'intérêts minoritaires dont l'effet a été comptabilisé, conformément aux principes comptables appliqués par le Groupe, en **augmentation des réserves consolidées part du groupe pour 46 M€**. Les actifs et passifs cédés intègrent une quote-part des écarts d'acquisition attachés à cette unité génératrice de trésorerie pour 524 M€.

➤ Consolidation d'Intesa Sanpaolo

Aux termes de l'accord signé le 25 juin 2009, pour une durée de trois ans, Crédit Agricole S.A. et Assicurazioni Generali S.p.A., qui réunis représentent avec près de 11% du capital, le premier actionnaire d'Intesa Sanpaolo, s'engagent à coordonner l'exercice de leurs droits sociaux afin de valoriser au mieux leur participation.

Au 31 décembre 2009, Crédit Agricole S.A. avec 5,8% des droits de vote est le deuxième actionnaire d'Intesa Sanpaolo.

Les normes applicables à la mise en équivalence (IAS 28) précisent qu'un investisseur qui détient, directement ou indirectement, moins de 20% des droits de vote dans l'entreprise détenue doit démontrer clairement avoir une influence notable. Cette démonstration est mise en évidence « *par une ou plusieurs des situations suivantes : la représentation au conseil d'administration ou à l'organe de direction équivalent de l'entreprise détenue ; la participation au processus d'élaboration des politiques, et notamment la participation aux décisions relatives aux dividendes et autres distributions ; les transactions significatives entre l'investisseur et l'entreprise détenue ; l'échange de personnels dirigeants ; ou la fourniture d'informations techniques essentielles* ».

La coordination entre Crédit Agricole S.A. et Assicurazioni Generali S.p.A. repose sur une consultation systématique préalable à chaque réunion des instances de gouvernance d'Intesa Sanpaolo auxquelles Assicurazioni Generali S.p.A. est seul représenté (« *Management Board* » et « *Supervisory Board* »). Ces

consultations privilégient l'objectif commun de valoriser au mieux leur participation par la recherche de positions convergentes sur les sujets revêtant un intérêt stratégique (budget, politique financière et de risques, distribution de dividendes, augmentations de capital, acquisitions ou cessions d'actifs...), à l'exception de certains domaines relatifs aux sujets de concurrence en Italie.

Ce dispositif confère ainsi à Crédit Agricole S.A. le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'Intesa Sanpaolo.

Ce dispositif sera opérant jusqu'au 19 mars 2010 – après l'arrêté des comptes d'Intesa Sanpaolo - date à laquelle Crédit Agricole S.A. et Assicurazioni Generali S.p.A. mettront fin à leur accord pour permettre à Crédit Agricole S.A. de présenter sa propre liste pour faire élire un représentant au Supervisory Board à la prochaine assemblée générale d'Intesa Sanpaolo, en avril 2010.

Ce représentant – qui ne peut être ni un dirigeant, ni un salarié de Crédit Agricole S.A. et dont la nomination devra être agréée par l'Antitrust, interviendra au nom et pour le compte de Crédit Agricole S.A., dans le cadre d'un mandat de représentation et sous la surveillance d'un Monitoring Trustee, s'agissant des sujets liés à la concurrence. Ce Monitoring Trustee aura également un mandat de Crédit Agricole S.A. pour l'exercice de ses droits de vote en Assemblée Générale.

Ayant démontré son influence notable sur cette entité, depuis le 25 juin 2009, au sens d'IAS 28, Crédit Agricole S.A. comptabilise dans ses comptes annuels, par mise en équivalence, sa participation dans Intesa Sanpaolo préalablement comptabilisée dans le portefeuille de titres AFS.

Pour information, au 31 décembre 2008, la moins-value latente nette d'impôt s'élevait à 1,5 milliard d'euros et était comptabilisée par capitaux propres. Au 31 décembre 2009, si le groupe Crédit Agricole n'avait pas démontré son influence notable, telle que décrite précédemment, sa participation dans Intesa Sanpaolo aurait été maintenue en « Titres disponibles à la vente », à leur valeur de marché, soit 2 220 millions d'euros. La moins-value nette d'impôt s'élèverait à 998 millions d'euros par contrepartie des capitaux propres. Il aurait convenu de s'interroger sur les critères d'appréciation d'une baisse significative ou prolongée au sens d'IAS 39, tels qu'explicités dans la note annexe 1.1 aux états financiers, qui s'ils avaient été réunis auraient conduit le groupe Crédit Agricole à constater, dans le compte de résultat, une provision pour dépréciation durable.

Ainsi, au 30 juin 2009, le classement en « Titres mis en équivalence » a pour effet de ramener la valeur de la participation dans Intesa Sanpaolo à son prix de revient historique soit un effet positif dans les réserves recyclables de 1 482 millions d'euros et de réduire le ratio Tier one du groupe Crédit Agricole de 4 pb.

Conformément à IAS 28 qui renvoie aux dispositions d'IFRS 3 pour la comptabilisation de toute différence entre le coût de la participation et la quote-part de l'investisseur dans la juste valeur des actifs et passifs acquis, deux lots ont été identifiés :

- le 1er représentant 5,12% d'intérêt d'Intesa Sanpaolo résulte de la participation historique de Crédit Agricole S.A. dans Banca Intesa. La variation de la quote-part de situation nette d'Intesa Sanpaolo jusqu'au 25 juin 2009 est comptabilisée directement dans les réserves consolidées part du groupe de Crédit Agricole S.A., à hauteur de notre participation soit 5,12%, pour un montant de -76 millions d'euros.
- l'achat par Crédit Agricole S.A. au 1^{er} trimestre de 0,43% d'intérêts dans Intesa Sanpaolo. Compte tenu du prix d'acquisition de ces titres, un écart d'acquisition négatif de 110 millions d'euros a été comptabilisé en résultat. La variation de la quote-part de situation nette d'Intesa Sanpaolo entre le 31 mars et le 25 juin 2009 est comptabilisée directement dans les réserves consolidées part du groupe de Crédit Agricole S.A., à hauteur de notre participation soit 0,43%, pour un montant de 5 millions d'euros.

Au 31 décembre 2009, la valeur boursière de notre participation s'élève à 2 220 millions d'euros et la valeur recouvrable à 2 946 millions d'euros. Un test de dépréciation comparant la valeur recouvrable* à sa valeur de mise en équivalence a été réalisé au 31 décembre 2009 et a conduit à constater une perte de valeur d'un montant de 379 millions d'euros comptabilisée dans la rubrique « Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence ».

La quote-part de résultat d'Intesa Sanpaolo s'élève au 31 décembre 2009 à -232 millions d'euros. Elle est constituée de la perte de valeur pour -379 millions d'euros, de l'écart d'acquisition négatif pour

+110 millions d'euros et de la quote-part du résultat comptabilisé à la suite de la publication des comptes d'Intesa Sanpaolo au 30 septembre 2009 pour +37 millions d'euros.

* La valeur recouvrable représente la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la valeur boursière de la participation

➤ **Acquisition de 35% de CACEIS conduisant le Groupe à un contrôle exclusif avec un pourcentage d'intérêt de 85%**

Crédit Agricole S.A. a racheté le 30 juin 2009, auprès de Natixis, une participation complémentaire dans CACEIS à hauteur de 35% du capital et des droits de vote de CACEIS pour un montant de 595 millions d'euros dont 495 millions d'euros ont été versés au 30 juin 2009.

Au terme de cette acquisition, Crédit Agricole S.A. détient 85% du capital de CACEIS -Natixis conservant le solde de 15% du capital - et en assure donc le contrôle exclusif.

Cette opération se traduit comptablement par un changement de méthode de consolidation. CACEIS, qui était consolidée par intégration proportionnelle à hauteur de 50% jusqu'au 30 juin 2009, a été consolidée par intégration globale à compter du 1^{er} juillet 2009. CACEIS a contribué au résultat de l'ensemble consolidé pour un montant de 93 millions d'euros au titre de l'année 2009.

Cette opération renforce la position du groupe Crédit Agricole dans les métiers de Services Financiers aux Institutionnels. Avec environ 2 200 milliards d'euros d'encours en conservation et 1 000 milliards d'euros sous administration, CACEIS est un acteur majeur au niveau mondial dans ces activités.

En date d'acquisition, les actifs et passifs identifiables de CACEIS ont été comptabilisés sur la base d'une juste valeur provisoire. En application de la définition d'un actif incorporel identifiable selon IFRS 3, les écarts d'acquisition comptabilisés dans le sous-groupe CACEIS n'ont pas été pris en compte dans le calcul de l'écart d'acquisition sur les 35% complémentaires:

■ Prix d'acquisition (y compris juste valeur estimée des paiements futurs)	570 millions d'euros
■ Frais d'acquisition	11 millions d'euros
■ Juste valeur de l'actif net acquis	297 millions d'euros
■ Écart d'acquisition	284 millions d'euros

Cet écart d'acquisition a été déterminé de façon provisoire et peut faire l'objet d'ajustements dans les 12 mois qui suivent l'acquisition. Il est rattaché à l'unité génératrice de trésorerie « Services aux institutionnels ».

➤ **Cession de 4 entités du réseau de banques de détail en Afrique de l'Ouest (IFRS 5)**

Conformément à l'accord conclu le 24 novembre 2008 avec Attijariwafa bank, et portant notamment sur le rachat de la participation de Crédit Agricole S.A. dans ses banques de détail en Afrique subsaharienne (Gabon, Congo, Sénégal, Côte d'Ivoire, Cameroun), Crédit Agricole S.A. a conclu le **22 septembre 2009** et le **17 décembre 2009**, les opérations de cessions de ses participations:

- **Crédit du Congo (81%)** pour un prix de 45 millions d'euros
- **Union Gabonaise de Banque (58,7%)** pour un prix de 72 millions d'euros
- **Crédit du Sénégal (95%)** pour un prix de 25 millions d'euros
- **Société Ivoirienne de Banque (51%)** pour un prix total de cession de 56 millions d'euros.

Les frais de l'opération s'élèvent à 25 millions d'euros. La cession a dégagé un résultat consolidé de 145 millions d'euros net d'impôts et de frais, présenté en « Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession ».

S'agissant de la SCB Cameroun, le processus d'obtention des diverses autorisations administratives et réglementaires suit son cours et devrait permettre de réaliser prochainement la cession de la participation du Crédit Agricole S.A. dans cet établissement.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. a acquis, conformément à l'accord conclu le 24 novembre 2008, 24% supplémentaires du capital du Crédit du Maroc détenus par Wafa Assurance, pour 144 millions d'euros portant ainsi sa participation à 77%. Cette opération, inscrite dans la stratégie de recentrage du Groupe en Europe et sur le contour du bassin méditerranéen pour les activités de banque de proximité, va permettre de conforter les positions de Crédit Agricole S.A. au Maroc. La variation des capitaux propres constatée dans les comptes consolidés du Groupe est présentée ci-après :

■ Prix d'acquisition	144 millions d'euros
■ Frais d'acquisition	6 millions d'euros
■ Situation nette acquise	55 millions d'euros
■ Variation des capitaux propres	- 95 millions d'euros

Enfin, Sofinco, filiale à 100% de Crédit Agricole S.A., a acquis, conformément au protocole signé le 24 novembre 2008, 15% du capital de Wafasalaf, ce qui porte sa participation à un total de 49%, pour un montant de 71 millions d'euros. A la suite de cette acquisition, Wafasalaf reste consolidé par mise en équivalence.

➤ **Remboursement par Crédit Agricole S.A. des 3 milliards de TSS souscrits par la SPPE (Société de Prise de participation de l'Etat)**

Crédit Agricole S.A. a procédé le 27 octobre 2009 au remboursement intégral des 3 milliards d'euros de titres super-subordonnés (TSS) à durée indéterminée souscrits en décembre 2008 par la SPPE dans le cadre du plan français de soutien à l'économie.

➤ **HSBC cède à CACEIS ses activités de dépositaire et d'administrateur d'OPCVM en France**

HSBC France et CACEIS ont signé le 26 octobre 2009 un accord définitif portant sur la cession à CACEIS de l'activité dépositaire d'OPCVM de HSBC France et de sa filiale de valorisation de fonds, HSS France. La transaction porte sur un encours de 39 milliards d'euros en conservation pour 390 portefeuilles, de 56 milliards d'euros d'actifs sous administration pour 20 sociétés de gestion et 700 OPCVM. Les 109 salariés concernés par cet accord recevront une proposition pour rejoindre les équipes de CACEIS. La réalisation de l'opération est reportée en 2010 et sera soumise à l'agrément des autorités de tutelle.

A l'issue de la transaction, la totalité des fonds de droit français des sociétés de gestion de HSBC France bénéficieront de la prestation de services globale du groupe CACEIS. Par ailleurs, la transaction s'accompagne d'un partenariat sur plusieurs pays de la zone Asie dans lesquels CACEIS en France aura recours aux services des sous-conservateurs étrangers du réseau HSBC.

➤ **Acquisition d'un ensemble immobilier à Montrouge**

Le 10 décembre 2009, Crédit Agricole S.A. a acquis par l'intermédiaire d'une SASU dédiée un ensemble immobilier à Montrouge (Hauts-de-Seine) destiné à regrouper sur un même site et d'ici à 2013 le siège social de Crédit Agricole S.A. et un certain nombre de filiales jusqu'à présent dispersées en Ile de France.

Cette acquisition, d'un montant initial hors TVA récupérable de 387 M€ (dont 2 millions d'euros de frais d'acquisition), offre, outre 40 000 m² d'ores et déjà aménagés, des possibilités de constructions et d'aménagements rares pour un site proche de Paris. A terme, ce sont 150 000 m² de bureaux qui seront exploités par le Groupe.

En année pleine, les économies récurrentes attendues en loyers s'élèveront à 80 M€.

2.3 PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE

31.12.2009						
(en millions d'euros)	Valeur de mise en équivalence	Valeur boursière	Total actif	PNB	Résultat net	Quote part de résultat
Sociétés financières (détail) :	6 341					30
Bank Al Saudi Al Fransi	861	1 703	22 314	820	471	118
B.E.S.	1 277	1 273	82 297	2 419	522	133
Bankinter (1)	1 134	793	54 468	1 245	254	4
Intesa Sanpaolo S.p.A. (2)	2 946	2 220	631 608	13 416	2 262	-232
Autres	123					7
Sociétés non financières (détail) :	739					-36
Eurazeo (3)	635	506	15 297	1 792	-178	-35
Autres	104					-1
Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence	7 080					-6

(1) y compris une dépréciation de la valeur de mise en équivalence de 153 millions d'euros

(2) y compris une dépréciation de la valeur de mise en équivalence de 379 millions d'euros

Intesa Sanpaolo S.p.A. est consolidée pour la première fois au 30/06/2009.

Les données Total Actif, PNB et Résultat net sont celles publiées par la société au titre du 30/09/2009

(3) Les données Total Actif, PNB et Résultat net sont celles publiées par la société au titre du 30/06/2009

La valeur boursière figurant sur le tableau ci-dessus, correspond à la cotation des titres sur le marché au 31 décembre. Elle pourrait ne pas être représentative de la valeur de réalisation de la ligne de titres. La valeur d'utilité des sociétés mises en équivalence, calculée conformément aux dispositions de l'IAS 28, est supérieure ou égale à la valeur de mise en équivalence.

31.12.2008						
(en millions d'euros)	Valeur de mise en équivalence	Valeur boursière	Total actif	PNB	Résultat net	Quote-part de résultat
Sociétés financières (détail) :	2 645					18
Bank Al Saudi Al Fransi	780	1 514	24 098	796	508	121
B.E.S.	747	802	75 187	1 908	402	-13
Bankinter	1 027	564	53 468	1 056	252	-98
Autres	91					8
Sociétés non financières (détail) :	838					48
Eurazeo (1)	728	307	18 274	2 318	245	36
Autres	110					12
Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence	3 483					66

(1) Les données Total Actif, PNB et Résultat net sont celles publiées par la société au titre du 30/06/2008

2.4 OPÉRATIONS DE TITRISATION ET FONDS DÉDIÉS

Opérations de titrisation assurées pour le compte de la clientèle

Les informations sur les opérations de titrisation assurées pour le compte de la clientèle sont détaillées dans le rapport de gestion (partie Facteurs de risques – Risques particuliers induits par la crise financière).

Opérations de titrisation assurées pour compte propre

Le groupe Sofinco procède à des opérations de titrisation pour compte propre. Au 31 décembre 2009, le groupe Sofinco gère en Europe 16 véhicules consolidés de titrisation de crédits à la consommation accordés aux particuliers ainsi que de financement des concessionnaires. Les valeurs comptables des actifs concernés nettes des passifs associés s'élèvent à 11 050 millions d'euros au 31/12/2009 contre 4 761 millions d'euros au 31/12/2008. Elles incluent, en particulier, des encours clientèle dont la valeur nette comptable s'établit à 10 569 millions d'euros au 31/12/2009, contre 4 412 millions d'euros au 31/12/2008.

L'ensemble des opérations de titrisation réalisées dans le groupe Sofinco ne sont pas considérées selon les normes IFRS comme participant de montages déconsolidants et ont été réintégrées dans les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole.

Autres entités ad hoc – parts de fonds

Les entités ad hoc et fonds sont consolidés lorsque le groupe en détient le contrôle en substance, conformément aux critères définis dans la note 1.4 aux états financiers consolidés.

Les entités concernées sont recensées dans le périmètre de consolidation qui figure en note 12.

Notamment, au 31/12/09, Crédit Agricole CIB a ainsi consolidé par intégration globale 2 fonds (Alcoa et Koréa 21st century Trust) et Predica 33 fonds.

2.5 PARTICIPATIONS NON CONSOLIDÉES

Ces titres enregistrés au sein du portefeuille « Actifs disponibles à la vente », sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement.

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2009		31.12.2008	
	Valeur nette au bilan	% de capital détenu par le Groupe	Valeur nette au bilan	% de capital détenu par le Groupe
AGRICEREALES	82	37,6	80	37,6
ALTAREA	123	11,3	146	10,8
ATTIJARWAFA Bank	58	1,4	65	1,4
BERCY VILLIOT	68	100,0	67	100,0
B IMMOBILIER	52	100,0	64	100,0
CITADEL (2)	68	100,0		
CREDIT LOGEMENT (titres A et B)	482	33,0	457	33,0
CAISSE DE REFINANCEMENT HABITAT	84	42,4	73	41,2
FONCIERE DES MURS	115	15,0	79	15,1
FONCIERE DEVELOPPEMENT LOGEMENT	178	13,8	50	13,8
HOLDING INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT (SANEF)	346	12,4	249	12,4
INTESA SAN PAOLO (3)			1 651	5,1
KORIAN	196	31,0	158	31,0
PARCS GFR (4)			43	40,5
RESONA HOLDING	317	4,0	480	4,0
SEFA (2)	57	100,0		
SCI 1 TERRASSE BELLINI	63	33,3	100	33,3
SCI ILOT 13	67	50,0	71	50,0
SCI LOGISTIS	95	33,3	116	33,3
SCI VAL HUBERT (4)			125	99,9
SCI WASHINGTON	123	34,0	145	34,0
SICOVAM HOLDING	131	24,0	161	24,0
UNION EXPANSION OUEST	97	100,0	96	100,0
UNICEREALES	52	14,2	51	14,2
Autres titres	3 023		2 194	
Valeur au bilan des titres de participation non consolidés (1)	5 877		6 721	

(1) Dont 886 millions d'euros comptabilisés au 31 décembre 2009 au titre de la dépréciation durable.

(2) Acquisition 2009

(3) Intesa Sanpaolo S.p.A. est consolidée au 30/06/2009

(4) En 2009, ces titres ne sont plus classés dans la catégorie "titres de participation"

2.6 ECARTS D'ACQUISITION

(en millions d'euros)	31.12.2008 BRUT	31.12.2008 NET	Augmentations (Acquisitions) (2)	Diminutions (Cessions) (3)	Pertes de valeur de la période	Ecarts de conversion	Autres mouvements (1)	31.12.2009 BRUT	31.12.2009 NET
Banque de proximité en France	5 597	5 595	-	-3	-	-	-	5 594	5 592
- dont Groupe LCL	5 560	5 560						5 560	5 560
Services Financiers Spécialisés	3 502	3 356	1	-	-	1	-30	3 474	3 328
- dont Crédit à la consommation	3 041	3 041	1			1	-30	3 013	3 013
- dont Leasing	393	247						393	247
- dont Affacturage	68	68						68	68
Gestion d'actifs, assurances et banque privée	4 454	4 454	892	-530	-	-10	-32	4 774	4 774
- dont Gestion d'actifs	2 100	2 100	611	-527		-1		2 183	2 183
- dont Services aux institutionnels	441	441	281			-8	-32	682	682
- dont Assurances	1 274	1 274						1 274	1 274
- dont Banque Privée Internationale	639	639		-3		-1		635	635
Banque de Financement et d'Investissement	2 525	2 511	2	-	-	-	-	2 527	2 513
Banque de détail à l'international	4 959	4 623	-	-	-525	-5	-	4 952	4 093
- dont Grèce	1 628	1 349			-525			1 628	824
- dont Italie	2 618	2 618						2 618	2 618
- dont Pologne	264	264						264	264
Compte propre et Divers	77	77			-2			77	75
Total	21 114	20 616	895	-533	-527	-14	-62	21 398	20 375

(1) Pour l'essentiel, ajustements intervenant dans le délai d'affectation de l'écart d'acquisition :

Ajustements de la juste valeur des actifs et passifs acquis de Ducato, Forso et des activités apportées par Natixis à CACEIS

(2) Acquisition complémentaire de 35% de Caceis et acquisition de 75% des activités apportées par SGAM à AMUNDI Group

(3) Cession de 25% des écarts d'acquisition rattachés à CAAM Group

Les écarts d'acquisition présents au 1^{er} janvier 2009 ont fait l'objet de tests de dépréciation, fondés sur l'appréciation de la valeur d'utilité des unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquelles ils sont rattachés. La détermination de la valeur d'utilité a reposé sur l'actualisation de l'estimation des flux futurs de l'UGT tels qu'ils résultaient des plans à moyen terme établis pour les besoins de pilotage du groupe. Les hypothèses suivantes ont été utilisées :

- flux futurs estimés : données prévisionnelles à 3 ou 5 ans établies dans le cadre des plans à moyen terme pour les besoins de pilotage du Groupe ;
- taux de croissance à l'infini : taux différenciés par UGT, se répartissant selon le tableau ci-après ;
- taux d'actualisation : coût du capital déterminé sur la base d'un taux sans risque et d'une prime de risque normés.

Ces taux sont différenciés par UGT et se répartissent selon le tableau ci-après :

En 2009	Taux de croissance à l'infini	Taux d'actualisation
Banque de détail (France & International)	2% à 3%	9,2% à 15,6%
Services financiers spécialisés	2% à 2,5%	9,2% à 12,2%
Gestion d'actif, assurances et Banque privée	2%	9,7% à 10,1%
Banque de financement et d'investissement	1%	12,6%
Compte propre et divers	2%	11,8%

Ces tests ont conduit à l'enregistrement d'une charge de dépréciation pour un montant total de 527 millions d'euros au cours de l'exercice 2009 (dont 525 millions d'euros au titre d'Emporiki).

Les tests de sensibilité effectués démontrent que :

- une variation de +0,5% des taux d'actualisation conduirait à une charge de dépréciation complémentaire de l'ordre de 2% de la valeur nette de nos écarts d'acquisition ;
- une variation de -0,5% des taux d'actualisation nous placerait dans une situation de plus-value latente sur l'ensemble de nos UGT.

3. Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture

La fonction gestion financière de Crédit Agricole S.A. a la responsabilité de l'organisation des flux financiers au sein du Groupe Crédit Agricole, de la définition et de la mise en œuvre des règles de refinancement, de la gestion actif/passif, du pilotage des ratios prudentiels. Elle définit les principes et assure la cohérence de la gestion financière du Groupe.

Le pilotage des risques bancaires au sein du Groupe est assuré par la Direction des Risques et Contrôles permanents Groupe (DRG). Cette Direction est rattachée au Directeur Général et a pour mission d'assurer la maîtrise et le contrôle permanent des risques de crédit, financiers et opérationnels ainsi que le pilotage des projets impactant la gestion de ces risques.

La description de ces dispositifs ainsi que les informations narratives figurent désormais dans le rapport de gestion, chapitre « facteurs de risque », comme le permet la norme IFRS 7. Les tableaux de ventilation comptables continuent néanmoins de figurer dans les États financiers.

3.1. RISQUE DE CRÉDIT

(cf. rapport de gestion – Chapitre « Facteurs de risques dans le groupe Crédit Agricole – Risque de crédit»)

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un Etat et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties de bonne fin ou engagements confirmés non utilisés. Ce risque englobe également le risque de règlement-livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement.

Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrat en unités de compte)	365 808	538 544
Instruments dérivés de couverture	24 649	14 377
Actifs disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	195 809	173 436
Prêts et créances sur les établissements de crédit	90 154	78 696
Prêts et créances sur la clientèle	719 787	698 870
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	27 642	24 433
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)	1 423 849	1 528 356
Engagements de financement donnés	222 203	204 222
Engagements de garantie financière donnés	98 111	103 129
Provisions - Engagements par signature	-684	-522
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)	319 630	306 829
Total Exposition nette	1 743 479	1 835 185

La présentation de diverses concentrations de risques permet de donner une information sur la diversification de cette exposition aux risques.

Concentrations par agents économiques de l'activité de crédit

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole) :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2009					Total
	Encours bruts	sur base individuelle		Dépréciations individuelles		
		Encours bruts non compromis	Encours bruts compromis	sur encours non compromis	sur encours compromis	
Administrations centrales	6 336	16	89	2	85	6 249
Etablissements de crédit	90 468	472	114	322	104	90 042
Institutions non établissements de crédit	71 112	875	478	326	333	70 453
Grandes entreprises	258 796	6 427	2 384	3 194	1 846	253 756
Clientèle de détail	401 437	7 319	7 608	3 677	4 716	393 044
Total (*)	828 149	15 109	10 673	7 521	7 084	813 544
Créances rattachées nettes						2 978
Dépréciations sur base collective						-6 581
Valeurs nettes au bilan						809 941

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 2 592 millions d'euros

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2008					Total
	Encours bruts	sur base individuelle		Dépréciations individuelles		
		Encours bruts non compromis	Encours bruts compromis	sur encours non compromis	sur encours compromis	
Administrations centrales	3 762	15	77	6	73	3 683
Etablissements de crédit	78 602	274	39	245	38	78 319
Institutions non établissements de crédit	47 792	129	18	64	15	47 713
Grandes entreprises	261 416	5 674	2 395	2 645	1 692	257 079
Clientèle de détail	399 439	6 154	6 338	3 180	3 976	392 283
Total (*)	791 011	12 246	8 867	6 140	5 794	779 077
Créances rattachées nettes						3 873
Dépréciations sur base collective						-5 384
Valeurs nettes au bilan						777 566

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 2 030 millions d'euros

Engagements donnés en faveur de la clientèle par agent économique :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
Administrations centrales	3 870	3 532
Institutions non établissements de crédit	19 175	11 150
Grandes entreprises	126 164	125 822
Clientèle de détail	58 832	57 751
Total	208 040	198 255
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
Administrations centrales	752	703
Institutions non établissements de crédit	8 594	5 820
Grandes entreprises	40 433	43 498
Clientèle de détail	37 555	38 757
Total	87 334	88 778

Dettes envers la clientèle par agent économique

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Administrations centrales	7 652	3 245
Institutions non établissements de crédit	48 700	28 092
Grandes entreprises	145 410	139 504
Clientèle de détail	373 893	350 057
Total	575 655	520 898
Dettes rattachées	2 271	6 998
Valeur au bilan	577 926	527 896

Concentrations par zone géographique de l'activité de crédit

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par zone géographique

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2009					Total
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle		Dépréciations individuelles		
		Encours bruts non compromis	Encours bruts compromis	sur encours non compromis	sur encours compromis	
France (y compris DOM-TOM)	527 209	7 477	6 304	3 673	4 771	518 765
Autres pays de l'UE	181 827	5 583	3 634	2 941	1 767	177 119
Autres pays d'Europe	16 006	325	118	133	103	15 770
Amérique du Nord	38 965	427	215	214	96	38 655
Amériques Centrale et du Sud	14 909	677	88	283	87	14 539
Afrique et Moyen Orient	19 989	507	258	243	216	19 530
Asie et Océanie (hors Japon)	17 768	106	56	32	44	17 692
Japon	10 177	7		2		10 175
Organismes supra-nationaux	1 299					1 299
Total (*)	828 149	15 109	10 673	7 521	7 084	813 544
Créances rattachées nettes						2 978
Dépréciations sur base collective						-6 581
Valeurs nettes au bilan						809 941

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 2 592 millions d'euros.

31.12.2008						
<i>(en millions d'euros)</i>	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle			Dépréciations individuelles		Total
	Encours bruts	Encours bruts non compromis	Encours bruts compromis	sur encours non compromis	sur encours compromis	
France (y compris DOM-TOM)	513 152	6 563	5 662	3 473	4 292	505 387
Autres pays de l'UE	169 474	4 681	2 525	2 104	1 024	166 346
Autres pays d'Europe	14 834	232	74	134	63	14 637
Amérique du Nord	36 978	389	223	247	86	36 645
Amériques Centrale et du Sud	11 160	152	125	67	107	10 986
Afrique et Moyen Orient	15 599	106	230	66	197	15 336
Asie et Océanie (hors Japon)	17 524	96	28	42	25	17 457
Japon	10 960	27		7		10 953
Organismes supra-nationaux	1 330					1 330
Total (*)	791 011	12 246	8 867	6 140	5 794	779 077
Créances rattachées nettes						3 873
Dépréciations sur base collective						-5 384
Valeurs nettes au bilan						777 566

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 2 030 millions d'euros.

Engagements donnés en faveur de la clientèle par zone géographique :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	122 657	110 015
Autres pays de l'UE	45 190	45 291
Autres pays d'Europe	5 762	7 404
Amérique du Nord	19 645	20 442
Amériques Centrale et du Sud	4 756	5 179
Afrique et Moyen Orient	3 777	4 324
Asie et Océanie (hors Japon)	5 563	4 850
Japon	690	750
Total	208 040	198 255
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	54 258	47 957
Autres pays de l'UE	17 824	17 103
Autres pays d'Europe	2 320	1 734
Amérique du Nord	4 470	7 914
Amériques Centrale et du Sud	1 211	7 884
Afrique et Moyen Orient	2 779	2 408
Asie et Océanie (hors Japon)	3 924	3 444
Japon	548	334
Total	87 334	88 778

Dettes envers la clientèle par zone géographique

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
France (y compris DOM-TOM)	420 191	366 930
Autres pays de l'UE	78 186	71 693
Autres pays d'Europe	6 548	6 729
Amérique du Nord	37 365	34 883
Amériques Centrale et du Sud	7 272	9 039
Afrique et Moyen Orient	13 724	14 003
Asie et Océanie (hors Japon)	9 598	11 841
Japon	2 720	5 108
Organismes supra-nationaux	51	672
Total	575 655	520 898
Dettes rattachées	2 271	6 998
Valeur au bilan	577 926	527 896

Informations sur les actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement

Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement par agent économique

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2009					Valeur comptable des actifs financiers en souffrance	Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement	31/12/2009	
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance								Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an	0				
Instruments de capitaux propres					0	4 927	2 330		
Instruments de dette	0	0	0	0	0	351	320		
<i>Administrations centrales</i>					0	98	14		
<i>Etablissements de crédit</i>					0	125	89		
<i>Institutions non établissements de crédit</i>					0	61	4		
<i>Grandes entreprises</i>					0	67	213		
<i>Clientèle de détail</i>					0	0			
Prêts et avances	18 618	687	627	125	20 057	11 288	22 597		
<i>Administrations centrales</i>	82	1	22	8	113	19	111		
<i>Etablissements de crédit</i>	283	3	65	9	360	159	485		
<i>Institutions non établissements de crédit</i>	1 292	6	160		1 458	699	1 439		
<i>Grandes entreprises</i>	7 394	184	199	90	7 867	3 825	8 274		
<i>Clientèle de détail</i>	9 567	493	181	18	10 259	6 586	12 288		
Total	18 618	687	627	125	20 057	16 566	25 247		
Garanties non affectées									

	31/12/2008					31/12/2008	
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance					Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement	Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance		
<i>(en millions d'euros)</i>							
Instruments de capitaux propres						1 147	2 751
Instruments de dette	16	0	0	37	53	135	241
Administrations centrales					0		
Etablissements de crédit	12				12	38	63
Institutions non établissements de crédit					0	3	1
Grandes entreprises	4			37	41	94	177
Clientèle de détail					0		
Prêts et avances	19 521	923	201	153	20 798	9 273	18 675
Administrations centrales	65	9	2	26	102	13	84
Etablissements de crédit	175	2	1	1	179	29	260
Institutions non établissements de crédit	1 233	58	14	2	1 307	69	237
Grandes entreprises	7 050	182	107	96	7 435	3 780	6 833
Clientèle de détail	10 998	672	77	28	11 775	5 382	11 261
Total	19 537	923	201	190	20 851	10 555	21 667
Garanties non affectées							

Opérations sur instruments dérivés – Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie sur instruments dérivés est établi à partir de la valeur de marché et du risque de crédit potentiel, calculé et pondéré selon les normes prudentielles.

Pour information, les effets des accords de compensation et de collatéralisation, qui réduisent ce risque, sont également présentés.

	31.12.2009			31.12.2008		
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel (1)	Total risque de contrepartie	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel (1)	Total risque de contrepartie
<i>(en millions d'euros)</i>						
Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés	1 758	1 154	2 912	3 379	1 391	4 770
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	148 551	85 746	234 297	286 243	96 116	382 359
Risques sur les autres contreparties	23 233	13 722	36 955	41 412	10 729	52 141
Total	173 542	100 621	274 163	331 034	108 236	439 270
Risques sur contrats de :						
- taux d'intérêt, change et matières premières	137 898	71 345	209 244	207 709	78 429	286 139
- dérivés actions et sur indices	12 188	7 591	19 779	18 421	8 498	26 919
- dérivés de crédit	23 456	21 685	45 141	104 904	21 308	126 212
Total	173 542	100 621	274 163	331 034	108 236	439 270
Incidence des accords de compensation et de collatéralisation	147 740	54 978	202 718	272 496	68 421	340 917
Total après effets des accords de compensation et de collatéralisation	25 802	45 643	71 445	58 538	39 815	98 353

(1) Calculé selon les normes prudentielles Bâle 2

Les contrats conclus entre membres du réseau sont exclus, car ils ne présentent pas de risque de contrepartie.

3.2. RISQUE DE MARCHÉ

(cf. rapport de gestion – Chapitre « Facteurs de risques dans le groupe Crédit Agricole – Risques de marché »)

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment :

- les taux d'intérêt : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt,
- les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise,
- les prix : le risque de prix résulte de la variation de prix et de volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières.

Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle

Instruments dérivés de couverture – juste valeur actif :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2009						31.12.2008	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	-	-	-	4 352	8 390	10 882	23 624	12 238
. Futures								0
. Swaps de taux d'intérêts				4 270	8 225	10 379	22 874	11 168
. Options de taux						52	52	195
. Caps-floors-collars				82	165	428	675	714
. Autres instruments conditionnels						23	23	161
Instruments de devises et or :	-	-	-	197	120	30	347	1 551
. Opérations fermes de change				197	120	30	347	1 548
. Options de change							0	3
Autres instruments :	-	-	-	136	41	3	180	219
. Dérivés sur actions & indices boursiers				136	41	3	180	219
Sous total	-	-	-	4 685	8 551	10 915	24 151	14 008
. Opérations de change à terme				441	27	30	498	369
Valeurs nettes au bilan	-	-	-	5 126	8 578	10 945	24 649	14 377

Instruments dérivés de couverture – juste valeur passif :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2009							31.12.2008
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	-	-	-	4 140	9 031	11 767	24 938	13 803
. Futures							0	3
. Swaps de taux d'intérêts				3 977	8 792	11 718	24 487	12 902
. Options de taux						23	23	315
. Caps-floors-collars				163	239	1	403	424
. Autres instruments conditionnels						25	25	159
Instruments de devises et or :	-	-	-	487	258	0	745	1 225
. Opérations fermes de change				487	258		745	1 224
. Options de change							0	1
Autres instruments :	-	-	-	9	2	1	12	29
. Dérivés sur actions & indices boursiers				9	2	1	12	29
. Dérivés sur produits de base							0	0
. Dérivés de crédits							0	0
. Autres							0	0
Sous total	-	-	-	4 636	9 291	11 768	25 695	15 057
. Opérations de change à terme				249	10	94	353	2 412
Valeurs nettes au bilan	-	-	-	4 885	9 301	11 862	26 048	17 469

Instruments dérivés de transaction – juste valeur actif :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2009							31.12.2008
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	11	-	-	20 997	61 226	102 326	184 560	220 969
. FRA				518	57		575	1 949
. Swaps de taux d'intérêts				18 927	49 739	72 126	140 792	169 545
. Options de taux				10	3 964	22 739	26 713	19 325
. Caps-floors-collars				1 537	7 465	7 415	16 417	15 987
. Autres instruments conditionnels	11			5	1	46	63	14 163
Instruments de devises et or :	-	7	-	3 481	4 185	2 486	10 159	6 643
. Opérations fermes de change				995	721	691	2 407	3 492
. Options de change		7		2 486	3 464	1 795	7 752	3 151
Autres instruments :	3 948	2 941	509	7 451	24 576	9 236	48 661	132 311
. Dérivés sur actions & indices boursiers	3 903	2 929	509	3 660	6 158	1 225	18 384	28 516
. Dérivés sur produits de base	45			2 508	1 734	41	4 328	3 449
. Dérivés de crédits				1 280	16 684	7 943	25 907	100 318
. Autres		12		3		27	42	28
Sous total	3 959	2 948	509	31 929	89 987	114 048	243 380	359 923
. Opérations de change à terme				4 516	3 892	422	8 830	23 960
Valeurs nettes au bilan	3 959	2 948	509	36 445	93 879	114 470	252 210	383 883

Instruments dérivés de transaction – juste valeur passif :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2009						31.12.2008	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	7	-	-	29 312	58 615	101 752	189 686	227 329
. FRA				460	55		515	1 923
. Swaps de taux d'intérêts				27 303	46 128	69 471	142 902	171 294
. Options de taux				15	4 063	24 164	28 242	21 413
. Caps-floors-collars				1 522	8 369	8 115	18 006	18 321
. Autres instruments conditionnels	7			12		2	21	14 378
Instruments de devises et or :	-	-	-	3 771	4 793	1 904	10 468	9 477
. Opérations fermes de change				1 563	835	268	2 666	5 777
. Options de change				2 208	3 958	1 636	7 802	3 700
Autres instruments :	3 424	3 703	444	6 524	20 734	6 797	41 626	121 413
. Dérivés sur actions & indices boursiers	3 399	3 698	444	3 032	4 550	1 095	16 218	27 751
. Dérivés sur produits de base	25			2 692	883	46	3 646	2 126
. Dérivés de crédits				712	15 088	5 582	21 382	91 464
. Autres		5		88	213	74	380	72
Sous total	3 431	3 703	444	39 607	84 142	110 453	241 780	358 219
. Opérations de change à terme				3 169	4 428	402	7 999	17 233
Valeurs nettes au bilan	3 431	3 703	444	42 776	88 570	110 855	249 779	375 452

Opérations sur instruments dérivés : montant des engagements

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
	Total encours notionnel	Total encours notionnel
Instruments de taux d'intérêt :	11 789 487	12 538 901
. Futures	313 593	275 486
. FRA	1 192 058	935 314
. Swaps de taux d'intérêts	7 601 694	7 848 724
. Options de taux,caps-floors-collars, autres instruments conditionnels	2 682 142	3 479 377
Instruments de devises et or :	1 934 428	1 806 884
. Opérations fermes de change	1 267 345	907 844
. Options de change	667 083	899 040
Autres instruments :	1 342 088	1 727 559
. Dérivés sur actions & indices boursiers	281 099	161 009
. Dérivés sur métaux précieux	284	201
. Dérivés sur produits de base	52 181	35 313
. Dérivés de crédits	1 007 495	1 530 258
. Autres	1 029	778
Sous total	15 066 003	16 073 344
. Opérations de change à terme	621 022	1 069 442
Total	15 687 025	17 142 786

Les options sur instruments de taux, les caps, les floors, les collars et les autres instruments conditionnels ont été regroupés sous une seule ligne.

Risque de taux

Détail des emprunts obligataires et des dettes subordonnées par monnaie d'émission

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2009			31.12.2008		
	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée
EUR	55 266	19 253	6 582	56 718	15 825	9 089
. Taux fixe	44 765	18 753	5 684	48 388	15 001	8 198
. Taux variable	10 501	500	898	8 330	824	891
Autres devises de l'UE	1 495	1 076	1 888	3 628	811	2 005
. Taux fixe	1 359	1 076	1 888	3 425	811	2 005
. Taux variable	136			203		
USD	3 178	976	3 020	4 159	1 004	1 440
. Taux fixe	3 151	839	2 886	4 123	933	1 440
. Taux variable	27	137	134	36	71	
JPY	353	-	-	792	-	-
. Taux fixe	353			792		
. Taux variable						
Autres devises	363	129	247	359	194	335
. Taux fixe	363	98	122	336	194	233
. Taux variable		31	125	23		102
Total	60 655	21 434	11 737	65 656	17 834	12 869
. Taux fixe	49 991	20 766	10 580	57 064	16 939	11 876
. Taux variable	10 664	668	1 157	8 592	895	993

(Total en principal , hors dettes rattachées non ventilables)

Risque de change

Contribution des devises au bilan consolidé

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2009		31.12.2008	
	Actif	Passif	Actif	Passif
EUR	1 338 539	1 314 570	1 358 176	1 292 663
Autres devises de l'UE	32 393	38 880	48 490	62 579
USD	220 147	259 895	260 168	322 458
JPY	38 516	33 757	48 596	41 384
Autres devises	64 168	46 661	68 542	64 888
Total bilan	1 693 763	1 693 763	1 783 972	1 783 972

3.3. RISQUE DE LIQUIDITÉ ET DE FINANCEMENT

(cf. rapport de gestion - Chapitre « Facteurs de risques dans le groupe Crédit Agricole - Gestion du bilan »)

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance.

Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement.

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par durée résiduelle

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2009				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit	78 237	4 362	5 549	2 319	90 467
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	130 129	85 397	244 172	277 984	737 682
Total	208 366	89 759	249 721	280 303	828 149
Créances rattachées					4 389
Dépréciations					-22 597
Valeurs nettes au bilan					809 941

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2008				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit	65 061	5 426	6 398	1 718	78 603
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	137 644	81 826	224 434	268 504	712 408
Total	202 705	87 252	230 832	270 222	791 011
Créances rattachées					5 309
Dépréciations					-18 754
Valeurs nettes au bilan					777 566

Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle par durée résiduelle

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2009				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes envers les établissements de crédit	76 282	16 699	9 546	8 583	111 110
Dettes envers la clientèle	408 205	68 537	73 401	25 511	575 654
Total	484 487	85 236	82 947	34 094	686 764
Dettes rattachées					2 837
Valeur au bilan					689 601

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2008				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes envers les établissements de crédit	111 753	17 040	9 307	10 471	148 571
Dettes envers la clientèle	405 713	47 783	48 116	19 285	520 897
Total	517 466	64 823	57 423	29 756	669 468
Dettes rattachées					7 877
Valeur au bilan					677 345

Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2009				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes représentées par un titre					
Bons de caisse	182	1 366	241	33	1 822
Titres du marché interbancaire	84	285	1 000	3 730	5 099
Titres de créances négociables	86 779	29 637	3 557	4 401	124 374
. Émis en France	50 292	15 532	3 011	4 206	73 041
. Émis à l'étranger	36 487	14 105	546	195	51 333
Emprunts obligataires	4 442	13 816	22 648	19 749	60 655
Autres dettes représentées par un titre	956	292	1	1 903	3 152
Total	92 443	45 396	27 447	29 816	195 102
Dettes rattachées					1 014
Valeur au bilan					196 116
Dettes subordonnées					
Dettes subordonnées à durée déterminée	508	390	5 642	14 894	21 434
Dettes subordonnées à durée indéterminée				11 737	11 737
Dépôt de garantie à caractère mutuel			1	112	113
Titres et emprunts participatifs	2			197	199
Total	510	390	5 643	26 940	33 483
Dettes rattachées					611
Valeur au bilan					34 094
31.12.2008					
<i>(en millions d'euros)</i>	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes représentées par un titre					
Bons de caisse	64	1 391	156	119	1 730
Titres du marché interbancaire			1 160	3 374	4 534
Titres de créances négociables	99 097	20 725	4 418	3 553	127 793
. Émis en France	61 226	13 797	1 487	3 297	79 807
. Émis à l'étranger	37 871	6 928	2 931	256	47 986
Emprunts obligataires	6 669	9 936	33 999	15 052	65 656
Autres dettes représentées par un titre	246	88	618	2 316	3 268
Total	106 076	32 140	40 351	24 414	202 981
Dettes rattachées					1 518
Valeur au bilan					204 499
Dettes subordonnées					
Dettes subordonnées à durée déterminée	5	42	1 518	16 269	17 834
Dettes subordonnées à durée indéterminée				12 869	12 869
Dépôt de garantie à caractère mutuel			1	103	104
Titres et emprunts participatifs	2			205	207
Total	7	42	1 519	29 446	31 014
Dettes rattachées					551
Valeur au bilan					31 565

Garanties financières en risque données par échéance contractuelle résiduelle

Les montants présentés correspondent au montant attendu d'appel des garanties financières en risque, c'est-à-dire qui ont fait l'objet de provision ou qui sont sous surveillance.

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2009				Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Garanties Financières données	119	974	58	50	1 201

Les échéances contractuelles des instruments dérivés sont présentées dans la note 3.2 « risque de marché ».

3.4. COUVERTURE DES RISQUES DE FLUX DE TRÉSORERIE ET DE JUSTE VALEUR SUR TAUX D'INTÉRÊTS ET DE CHANGE

(cf. rapport de gestion - Chapitre « Facteurs de risques dans le groupe Crédit Agricole - Gestion du bilan »)

Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'une **relation de couverture** sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi :

- de couverture de valeur,
- de couverture de résultats futurs,
- de couverture d'un investissement net en devise

Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle décrivant la stratégie, l'instrument couvert et l'instrument de couverture ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité.

Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque de variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

Couverture d'un investissement net en devise

Les couvertures d'un investissement net en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liés à des détentions d'actifs ou de passifs dans des devises différentes de la devise de référence de l'entité.

Instruments dérivés de couverture

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2009			31.12.2008		
	Valeur marché positive	Valeur marché négative	Montant Notionnel	Valeur marché positive	Valeur marché négative	Montant Notionnel
COUVERTURE DE JUSTE VALEUR	23 981	25 780	1 134 977	13 585	17 249	1 022 293
Taux d'intérêt	22 979	24 724	1 022 249	11 448	13 608	879 454
Capitaux propres	180	12	1 995	220	29	957
Change	822	1 044	110 401	1 917	3 612	141 689
Crédit						18
Matières premières						147
Autres			332			28
COUVERTURE DE FLUX DE TRESORERIE	664	233	22 895	730	204	50 848
Taux d'intérêt	645	215	22 522	727	195	50 752
Capitaux propres						
Change	19	18	373	3	9	96
Crédit						
Matières premières						
Autres						
COUVERTURE D'INVESTISSEMENT NETS DANS UNE ACTIVITE A L'ETRANGER	4	35	2 502	62	16	1 180
TOTAL INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	24 649	26 048	1 160 374	14 377	17 469	1 074 321

3.5. RISQUES OPÉRATIONNELS

(cf. rapport de gestion – Chapitre « Facteurs de risques dans le groupe Crédit Agricole – Risques opérationnels »)

Le risque opérationnel correspond à la possibilité de subir une perte découlant d'un processus interne défaillant ou d'un système inadéquat, d'une erreur humaine ou d'un événement externe qui n'est pas lié à un risque de crédit, de marché ou de liquidité.

3.6. GESTION DU CAPITAL ET RATIOS RÉGLEMENTAIRES

L'amendement de la norme IAS 1 adopté par l'Union européenne le 11 janvier 2006 prévoit des informations sur le capital et sa gestion. L'objectif de l'amendement est de fournir au lecteur des informations sur les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital de l'émetteur. A ce sujet, des informations de nature qualitative et quantitative sont requises en annexe et notamment : données chiffrées récapitulatives sur les éléments gérés en tant que capital, description des éventuelles contraintes externes auxquelles l'entreprise est soumise au titre de son capital (par exemple du fait d'obligations réglementaires), indication ou non du respect des contraintes réglementaires et en cas de défaut de respect, une indication des conséquences qui en découlent.

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droit français les directives européennes « adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit » et « conglomérats financiers », le groupe Crédit Agricole est soumis au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan.

La gestion des fonds propres du groupe Crédit Agricole est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels au sens du règlement 90-02 et exigés par la Commission bancaire afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

L'arrêté du 20 février 2007 transpose dans la réglementation française le dispositif européen CRD (*Capital Requirements Directive*) (2006-48-CE et 2006-49 CE). Le texte définit les « exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement » et les modalités de calcul du ratio de solvabilité à compter du 1^{er} janvier 2008.

Conformément à ces dispositions, le Groupe Crédit Agricole a intégré dès 2007, dans la gestion des fonds propres et des risques, les impacts liés au passage à la nouvelle directive européenne CRD.

Toutefois, le régulateur a prolongé jusqu'à fin 2010 les niveaux planchers de fonds propres suivants :

- 95 % des exigences de fonds propres telles qu'elles auraient été calculées en CAD jusqu'au 31/12/2007 ;
- 90 % de ces exigences jusqu'au 31/12/2008 ;
- 80 % de ces exigences jusqu'au 31/12/2010.

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

- les fonds propres durs (*Tier 1*) déterminés à partir des capitaux propres du groupe et retraités notamment des gains et pertes latents,
- les fonds propres complémentaires (*Tier 2*), limités à 100% du montant des fonds propres de base et composés principalement des dettes subordonnées,
- les fonds propres surcomplémentaires admis au ratio (*Tier 3*) composés principalement de dettes subordonnées à maturité plus courte.

Les déductions relatives notamment aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent désormais directement sur les montants du *Tier 1* et du *Tier 2*, conformément à la réglementation.

L'application de la « directive conglomérat » entraîne désormais pour le Groupe Crédit Agricole la déduction de la valeur de mise en équivalence des titres des entreprises d'assurance. Conformément à la réglementation, cette déduction est effectuée sur la totalité des fonds propres pour les entités acquises avant le 1^{er} janvier 2007.

En application de la réglementation, le groupe Crédit Agricole doit respecter en permanence un ratio de fonds propres de base égal au moins à 4 % et un ratio de solvabilité de 8 %. En 2009, comme en 2008, le groupe Crédit Agricole a répondu aux exigences réglementaires.

4. Notes relatives au compte de résultat

4.1 PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Sur opérations avec les établissements de crédit	2 445	8 168
Sur opérations internes au Crédit Agricole	1	2
Sur opérations avec la clientèle	29 128	34 100
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	6 770	6 875
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	1 171	1 301
Intérêts courus et échus des instruments de couverture (2)	3 706	2 999
Sur opérations de location-financement	1 290	1 401
Autres intérêts et produits assimilés	34	32
Produits d'intérêts (1)	44 545	54 878
Sur opérations avec les établissements de crédit	-3 218	-10 707
Sur opérations internes au Crédit Agricole	0	-1
Sur opérations avec la clientèle	-8 932	-13 006
Actifs financiers disponibles à la vente	-13	-31
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-1	0
Sur dettes représentées par un titre	-4 456	-8 149
Sur dettes subordonnées	-1 890	-1 400
Intérêts courus et échus des instruments de couverture (2)	-4 486	-3 317
Sur opérations de location-financement	-272	-258
Autres intérêts et charges assimilées	0	0
Charges d'intérêts	-23 268	-36 869

(1) dont 650 millions d'euros sur créances dépréciées individuellement au 31 décembre 2009 contre 659 millions d'euros au 31 décembre 2008

(2) Les charges et produits correspondant au réescompte (intérêts courus et échus, étalement) de l'ensemble des instruments de couverture sont désormais tous rattachés aux lignes "intérêts courus et échus des instruments de couverture" alors que certains étaient présentés jusqu'ici sur la ligne "résultat de couverture" de la rubrique "gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat" (note 4.3).

4.2 COMMISSIONS NETTES

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2009			31.12.2008		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	164	-98	66	220	-192	28
Sur opérations internes au Crédit Agricole	16	-17	-1	17	-21	-4
Sur opérations avec la clientèle	3 429	-133	3 296	3 210	-116	3 094
Sur opérations sur titres ⁽¹⁾	1 004	-409	595	1 313	-491	822
Sur opérations de change	42	-13	29	69	-19	50
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan ⁽¹⁾	2 151	-764	1 387	1 920	-726	1 194
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers ^{(2) (3)}	4 688	-1 313	3 375	2 928	-984	1 944
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues ⁽²⁾	2 223	-208	2 015	2 826	-663	2 163
Produits nets des commissions	13 717	-2 955	10 762	12 503	-3 212	9 291

(1) Les commissions versées et reçues dans le cadre d'engagements sur titres sont désormais rattachées aux "commissions sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan" et non plus aux "commissions sur opérations sur titres". Le montant net de ces commissions s'élève à +254 millions d'euros en 2009 et +78 millions d'euros en 2008 .

(2) Certaines commissions de prestations de services financiers, jusque-là affectées à la rubrique "commissions sur gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues", ont été réaffectées à la rubrique "commissions sur moyens de paiement et autres services bancaires et financiers". Le montant net de ces commissions s'élève à -88 millions d'euros en 2009 et +135 millions d'euros en 2008.

(3) Les commissions d'assurance, jusque là affectées à la ligne "Autres produits (charges) nets" de la rubrique "produits et charges nets des autres activités" (note 4.5) ont été réaffectées à la ligne "commissions sur moyens de paiements et autres prestations de services bancaires et financiers". Le montant de ces commissions s'élève à 1 583 millions d'euros en 2009 et 171 millions en 2008.

4.3 GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Dividendes reçus	133	135
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature	1 332	-4 884
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par option	3 312	-5 259
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	221	1 678
Résultat de la comptabilité de couverture	26	-285
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	5 024	-8 615

L'évolution du spread émetteur a engendré une charge en PNB de -504 millions d'euros au 31 décembre 2009 contre un profit de +688 millions d'euros au 31 décembre 2008 sur les émissions structurées évaluées à la juste valeur.

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2009		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	8 999	-8 966	33
<i>Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts</i>	<i>4 359</i>	<i>-4 360</i>	<i>-1</i>
<i>Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)</i>	<i>4 640</i>	<i>-4 606</i>	<i>34</i>
Couvertures de flux de trésorerie	-	-	-
<i>Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace</i>			
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	-	-	-
<i>Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace</i>			
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	7 750	-7 757	-7
<i>Variations de juste valeur des éléments couverts</i>	<i>3 435</i>	<i>-4 033</i>	<i>-598</i>
<i>Variations de juste valeur des dérivés de couverture</i>	<i>4 315</i>	<i>-3 724</i>	<i>591</i>
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	-	-	-
<i>Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace</i>			
Cessation de la comptabilité de couverture dans le cas d'une couverture de flux de trésorerie			
Total résultat de la comptabilité de couverture	16 749	-16 723	26

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2008		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur ⁽¹⁾	15 431	-15 518	-87
<i>Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts</i>	<i>4 637</i>	<i>-5 070</i>	<i>-433</i>
<i>Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures) ⁽²⁾</i>	<i>10 794</i>	<i>-10 448</i>	<i>346</i>
Couvertures de flux de trésorerie	1	-1	-
<i>Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace</i>	<i>1</i>	<i>-1</i>	
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	-	-	-
<i>Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace ⁽²⁾</i>			
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	8 823	-9 021	-198
<i>Variations de juste valeur des éléments couverts</i>	<i>5 402</i>	<i>-2 997</i>	<i>2 405</i>
<i>Variations de juste valeur des dérivés de couverture</i>	<i>3 421</i>	<i>-6 024</i>	<i>-2 603</i>
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	-	-	-
<i>Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace</i>			
Cessation de la comptabilité de couverture dans le cas d'une couverture de flux de trésorerie			
Total résultat de la comptabilité de couverture	24 255	-24 540	-285

⁽¹⁾ Les variations de juste valeur sur les swaps de couverture sont enregistrées en distinguant les montants bruts de gains ou de pertes générés par chaque position sous-jacente. Cette méthode ne s'applique pas aux instruments couverts.

⁽²⁾ Montants ajustés par rapport aux états financiers publiés.

⁽³⁾ Les charges et produits correspondant au réescompte (intérêts courus et échus, étalement) de l'ensemble des instruments de couverture sont désormais tous rattachés aux lignes "intérêts courus et échus des instruments de couverture" de la rubrique "produits et charges d'intérêts" (note 4.1) alors que certains étaient présentés jusqu'ici en "résultat de couverture".

4.4 GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Dividendes reçus	639	1 038
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente *	137	282
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres)	-628	-1 145
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances	-47	-52
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	101	123

* hors résultat de cession sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement mentionnés en note 4.8

4.5 PRODUITS ET CHARGES NETS DES AUTRES ACTIVITÉS

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008 (1)
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation	106	100
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance	-5 170	-5 378
Autres produits nets de l'activité d'assurance ⁽²⁾	13 733	10 707
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance ⁽³⁾	-15 193	2 118
Produits nets des immeubles de placement	188	265
Autres produits (charges) nets ⁽⁴⁾	477	1 835
Produits (charges) des autres activités	-5 859	9 647

(1) Les chiffres 2008 ont été modifiés des effets de reclassement suivants pour les rendre homogènes avec ceux de 2009:

- "Participations aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance": - 1 186 millions d'euros

- "Autres produits nets de l'activité d'assurance": 5 372 millions d'euros

- "Variation des provisions techniques des contrats d'assurance": -4 186 millions d'euros

(2) La variation des produits nets de l'activité d'assurance provient essentiellement de l'augmentation des primes d'assurance pour + 2 991 millions d'euros.

(3) La variation des provisions techniques des contrats d'assurance provient essentiellement de la variation de dotation nette des provisions mathématiques pour -10 758 millions d'euros, de la provision pour excédent pour - 3 510 millions d'euros, de la participation aux bénéfices différés sur titres détenus à des fins de transaction pour - 5 440 millions d'euros et de la provision sur la participation aux bénéfices différés liée à l'annulation de la provision pour risque d'exigibilité pour + 2 795 millions d'euros.

(4) Les commissions d'assurance jusque là affectées à la ligne "Autres produits (charges) nets" ont été réaffectées à la ligne "commissions sur moyens de paiements et autres prestations de services bancaires et financiers" de la rubrique "commissions nettes" (note 4.2). Le montant de ces commissions s'élève à 1 583 millions d'euros en 2009 et 171 millions d'euros en 2008.

4.6 CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Charges de personnel	-11 162	-11 488
Impôts et taxes	-637	-560
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	-6 797	-7 096
Charges d'exploitation	-18 596	-19 144

La répartition par cabinet et par type de mission des honoraires des commissaires aux comptes des sociétés du groupe Crédit Agricole intégrées globalement et proportionnellement comptabilisés dans le résultat 2009 est donnée ci-dessous :

en milliers d'euros (HT)	2009							2008
	Ernst & Young	Price Waterhouse Coopers	Mazars	KPMG	Deloitte	Autres	Total	Total
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	20 162	18 157	2 486	1 809	1 570	3 710	47 894	44 443
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissariat aux comptes	2 264	2 541	85	281	74	32	5 277	6 161
Total	22 426	20 698	2 571	2 090	1 644	3 742	53 171	50 604

4.7 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DÉPRÉCIATIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Dotations aux amortissements	-1060	-1 047
- immobilisations corporelles	-810	-800
- immobilisations incorporelles	-250	-247
Dotations aux dépréciations	3	-1
- immobilisations corporelles	6	-
- immobilisations incorporelles	-3	-1
Total	-1057	-1 048

4.8 COÛT DU RISQUE

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Dotations aux provisions et aux dépréciations	-10 193	-8 263
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	-96	-120
Prêts et créances	-9 237	-7 067
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-25	-29
Autres actifs	-75	-36
Engagements par signature	-323	-330
Risques et charges	-437	-681
Reprises de provisions et de dépréciations	3 755	3 799
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	4	8
Prêts et créances	3 230	3 177
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	10	
Autres actifs	14	9
Engagements par signature	129	159
Risques et charges	368	446
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	-6 438	-4 464
Plus ou moins-values de cession réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement	-1	-4
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	-193	-319
Récupérations sur prêts et créances amortis	255	290
Décotes sur crédits restructurés	-79	-71
Pertes sur engagements par signature	-1	-1
Autres pertes	-25	-31
Coût du risque	-6 482	-4 600

4.9 GAINS OU PERTES NETS SUR AUTRES ACTIFS

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	51	23
Plus-values de cession	64	56
Moins-values de cession	-13	-33
Titres de capitaux propres consolidés	-4	424 ⁽¹⁾
Plus-values de cession	10	435
Moins-values de cession	-14	-11
Gains ou pertes sur autres actifs	47 ⁽²⁾	447

(1) En 2008, correspond essentiellement aux plus-values de cession liées à l'opération New edge.

(2) Correspond essentiellement aux plus-values dégagées sur les cessions d'agences par Emporiki et la cession de PFI pour respectivement +40 millions d'euros et +5 millions d'euros ainsi qu'à la constatation des pertes accumulées pour la 1ère consolidation de CAL Immobilier pour -7,7 millions d'euros.

4.10 IMPÔTS

Charge d'impôt :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Charge d'impôt courant	-2 983	-2 706
Charge d'impôt différé	1 210	1 748
Charge d'impôt de la période	-1 773	-958

Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

Au 31/12/2009

<i>(en millions d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des sociétés mises en équivalence	5 216	34,43%	-1 796
Effet des différences permanentes (1)		3,03%	-158
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères		-3,62%	189
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires		-0,68%	35
Effet de l'imposition à taux réduit		-0,85%	45
Effet des autres éléments		1,69%	-88
Taux et charge effectif d'impôt		34,00%	-1 773

(1) dont 134 millions d'euros d'impôts différés sur l'amortissement du fonds de commerce de Ducato, -149 millions d'impôts liés aux dividendes et -40 millions d'impôts liés aux provisions non déductibles.

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2009.

Au 31/12/2008

<i>(en millions d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations sur écarts d'acquisitions et résultats des sociétés mises en équivalence	4 137	34,43%	-1 424
Effet des différences permanentes		-0,44%	17
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères		-6,50%	269
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires		1,18%	-50
Effet de l'imposition à taux réduit		-5,27%	219
Effet des autres éléments		-0,24%	11
Taux et charge effectif d'impôt		23,17%	-958

4.11 VARIATION DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période, net d'impôts.

(en millions d'euros)	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Total des gains / pertes comptabilisés directement en capitaux propres hors quote-part des entités mises en équivalence	Quote-part des gains/pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence
	Liés aux écarts de conversion	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente (1)	Variation de juste valeur des dérivés de couverture		
Variation de juste valeur		3 070	-102	2 968	
Transfert en compte de résultat		44	1	45	
Variation de l'écart de conversion	-42			-42	
Quote-part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence					30
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2009 (part du Groupe)	-42	3 114	-101	2 971	30
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2009 (part minoritaire)	-53	111	-11	47	
Total gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2009 (1)	-95	3 225	-112	3 018	30
Variation de juste valeur		-3 829	335	-3 494	
Transfert en compte de résultat		-954	1	-953	
Variation de l'écart de conversion	-87			-87	
Quote-part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence					-327
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2008 (part du Groupe)	-87	-4 783	336	-4 534	-327
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2008 (part minoritaire)	60	-98	2	-36	
Total gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2008 (1)	-27	-4 881	338	-4 570	-327

(1) les données "total des gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs disponibles à la vente" se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Montant brut	4 130	-6 309
Impôt	-904	1 428
Total net	3 225 (1)	-4 881

(1) Sur 2009, la variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente de 3,2 milliards d'euros correspond à la variation des gains et pertes sur AFS de 8,5 milliards d'euros nette de la variation de participation aux bénéfices différée sur les titres disponibles à la vente de 5,3 milliards d'euros. Cette variation intègre notamment l'effet de la mise en équivalence d'Intesa Sanpaolo pour 1,5 milliards d'euros.

5. Informations sectorielles

➤ Définition des secteurs opérationnels

En application d'IFRS 8, les informations présentées sont fondées sur le reporting interne utilisé par le Comité exécutif pour le pilotage du groupe Crédit Agricole, l'évaluation des performances et l'affectation des ressources aux secteurs opérationnels identifiés.

Les secteurs opérationnels présentés dans le reporting interne correspondent aux métiers du Groupe.

Au sein du groupe Crédit Agricole, les activités sont organisées en sept secteurs opérationnels :

Les six pôles métiers suivants :

- Banque de proximité en France – Caisses régionales,
- Banque de proximité en France – réseau LCL,
- Banque de détail à l'international,
- Services financiers spécialisés,
- Gestion d'actifs, Assurance et Banque privée,
- Banque de financement et d'investissement ;

Auxquels s'ajoute un pôle « gestion pour compte propre et divers ».

➤ Présentation des pôles métiers

1. Banque de proximité en France – Caisses régionales

Ce pôle métier recouvre les Caisses régionales et leurs filiales.

Les Caisses régionales représentent la banque des particuliers, des agriculteurs, des professionnels, des entreprises et des collectivités locales, à fort ancrage local.

Les Caisses régionales de Crédit Agricole commercialisent toute la gamme de services bancaires et financiers : support d'épargne (monétaire, obligataire, titres), placement d'assurance vie, distribution de crédits, notamment à l'habitat et à la consommation, offre de moyens de paiement. Les Caisses régionales distribuent également une gamme très large de produits d'assurance IARD et de prévoyance, s'ajoutant à la gamme d'assurance vie.

2. Banque de proximité en France – Réseau LCL

Ce pôle métier regroupe les activités du réseau de LCL en France, à forte implantation urbaine, privilégiant une approche segmentée de la clientèle (avec les particuliers, professionnels, petites et moyennes entreprises).

L'offre bancaire englobe toute la gamme des produits et services bancaires, les produits de gestion d'actifs et d'assurance et la gestion de patrimoine.

3. Banque de détail à l'international

Ce pôle métier comprend les filiales et participations étrangères – intégrées globalement ou par mise en équivalence - dont l'activité relève majoritairement de la banque de détail.

Ces filiales et participations sont principalement implantées en Europe (Emporiki Bank en Grèce, Cariparma et FriulAdria en Italie, Lukas Bank en Pologne, Banco Espírito Santo au Portugal, Bankoia et Bankinter en Espagne, Crédit Agricole Belge en Belgique, Indexbank en Ukraine, Crédit Agricole Srbija a. d. Novi Sad en Serbie) et dans une moindre mesure au Moyen-Orient et en Afrique (Crédit du Maroc, Crédit Agricole Egypt, ...). Ne sont toutefois pas incluses dans ce pôle les filiales étrangères de crédit à la consommation et de crédit-bail (filiales de Sofinco, et de CA-Leasing et EFL en Pologne...) qui sont affectées au pôle « Services financiers spécialisés ».

4. Services financiers spécialisés

Cette ligne métier rassemble les entités du Groupe offrant des produits et services bancaires aux particuliers, aux professionnels, aux entreprises et aux collectivités locales en France et à l'étranger. Il s'agit :

- de sociétés de crédit à la consommation autour de Sofinco et de Finaref en France et au travers de filiales ou de partenariats à l'étranger (Agos-Ducato, Forso, Credit-Plus, Ribank, Credibom, Dan Aktiv, Interbank Group, Emporiki, Credicom, FGA Capital Spa);
- des services financiers spécialisés aux entreprises tels que l'affacturage (Eurofactor France et ses filiales internationales) et le crédit-bail (Groupe CA-Leasing, EFL).

5. Gestion d'actifs, Assurance et Banque privée

Cette ligne métier comprend :

- les activités de gestion d'actifs exercées par le groupe Amundi et la BFT principalement pour la gestion classique d'OPCVM et de comptes gérés, par CPR Asset Management, CAAM SGR pour la gestion spécialisée, par CREELIA pour l'épargne entreprise ;
- les services financiers aux institutionnels : Caceis Bank pour la fonction conservation et Caceis Fastnet pour la fonction administration de fonds ;
- les activités d'assurance de personnes (exercées par Predica et la Médicale de France, ainsi que par CA Vita en Italie et Bes Vida au Portugal) ;
- les activités d'assurance dommages (exercées par Pacifica, Finaref assurances, ainsi que par Bes Seguros au Portugal) ;
- les activités d'assurance aux emprunteurs (exercées par Crédit Agricole Creditor Insurance);
- ainsi que les activités de banque privée exercées principalement par la Banque de Gestion Privée Indosuez (BGPI), des filiales de Crédit Agricole CIB (Crédit Agricole Suisse, Crédit Agricole Luxembourg, Crédit Foncier de Monaco...).

6. Banque de Financement et d'Investissement

Elle se décompose en deux grandes activités pour l'essentiel réalisées par Crédit Agricole CIB :

- la banque de marché et d'investissement qui regroupe l'ensemble des activités de capitaux et de courtage sur actions et de contrats à terme, le primaire action et le conseil en fusions et acquisitions ;
- la banque de financement qui se compose des activités de financements bancaires classiques et des financements structurés : financements de projets, financements d'actifs, de l'immobilier et de l'hôtellerie et gestion des actifs dépréciés de Crédit Agricole CIB.

7. Gestion pour compte propre et divers

Ce pôle comprend principalement la fonction d'organe central de Crédit Agricole S.A., la gestion Actif/Passif et la gestion des dettes liées aux acquisitions de filiales ou de participations financières.

Il comprend également le résultat des activités de capital investissement et de diverses autres sociétés du Groupe Crédit Agricole (Uni-édition, des sociétés de moyens, des sociétés immobilières d'exploitation portant des immeubles affectés à plusieurs pôles...) ainsi que les dividendes ou autres revenus et charges de Crédit Agricole S.A. sur ses participations et autres titres non consolidés (hors la banque de détail à l'international).

Ce pôle comprend également les résultats de secteurs d'activités en « work-out » ou d'activités non apportées dans le cadre de la réorganisation des métiers dans le Groupe.

Il intègre enfin les effets nets de l'intégration fiscale des groupes Crédit Agricole S.A. et Crédit Lyonnais ainsi que les écarts de taux d'imposition « normatifs » des métiers par rapport aux taux d'impôts réels des filiales.

5.1 INFORMATION SECTORIELLE PAR SECTEUR OPÉRATIONNEL

Les transactions entre les secteurs opérationnels sont conclues à des conditions de marché.

Les actifs sectoriels sont déterminés à partir des éléments comptables composant le bilan de chaque secteur opérationnel.

	31.12.2009							Total
	Banque de proximité en France		Banque de détail à l'international	Services financiers spécialisés	Gestion d'actifs, assurances, banque Privée	Banque de financement et d'investissement	Gestion pour compte propre et divers	
	Caisse régionales	Réseau LCL						
<i>(en millions d'euros)</i>								
Produit net bancaire	12 912	3 849	3 239	3 679	4 037	4 156	-567	31 305
Charges d'exploitation	-7 191	-2 551	-2 187	-1 705	-2 007	-3 181	-831	-19 653
Résultat brut d'exploitation	5 721	1 298	1 052	1 974	2 030	975	-1 398	11 652
Coût du risque	-1 750	-435	-1 132	-1 320	-21	-1 769	-55	-6 482
Résultat d'exploitation	3 971	863	-80	654	2 009	-794	-1 453	5 170
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	1		135	10	1	115	-268	-6
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-5		45	1		12	-6	47
Variations de valeur des écarts d'acquisition	0		-525				-2	-527
Résultat avant impôt	3 967	863	-425	665	2 010	-667	-1 729	4 684
Impôts sur les bénéfices	-1 510	-259	-189	-136	-563	355	529	-1 773
Gains ou pertes nets des activités arrêtées			158					158
Résultat net de l'exercice	2 457	604	-456	529	1 447	-312	-1 200	3 069
Intérêts minoritaires	1		22	73	28	8	190	322
Résultat net part du Groupe	2 456	604	-478	456	1 419	-320	-1 390	2 747
Actifs sectoriels								
dont Parts dans les entreprises mises en équivalence	60		2 422	125	11	880	3 582	7 080
dont écarts d'acquisition	34	5 558	4 092	3 329	4 774	2 513	75	20 375
Total actif	442 797	110 064	106 002	117 345	340 823	845 902	-269 169	1 693 763

	31.12.2008							Total
	Banque de proximité en France		Banque de détail à l'international	Services financiers spécialisés	Gestion d'actifs, assurances, banque Privée	Banque de financement et d'investissement	Gestion pour compte propre et divers	
	Caisse régionales	Réseau LCL (1)						
<i>(en millions d'euros)</i>								
Produit net bancaire	11 692	3 715	3 327	2 990	3 997	1 893	841	28 455
Charges d'exploitation	-7 260	-2 533	-2 267	-1 608	-1 866	-3 580	-1 078	-20 192
Résultat brut d'exploitation	4 432	1 182	1 060	1 382	2 131	-1 687	-237	8 263
Coût du risque	-1 384	-200	-927	-684	-116	-1 310	21	-4 600
Résultat d'exploitation	3 048	982	133	698	2 015	-2 997	-216	3 663
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	5		-104	9	2	113	41	66
Gains ou pertes nets sur autres actifs					-2	-2	451	447
Variations de valeur des écarts d'acquisition			-304		-1			-305
Résultat avant impôt	3 053	982	-275	707	2 014	-2 886	276	3 871
Impôts sur les bénéfices	-1 057	-294	-165	-234	-611	1 016	387	-958
Gains ou pertes nets des activités arrêtées			28					28
Résultat net de l'exercice	1 996	688	-412	473	1 403	-1 870	663	2 941
Intérêts minoritaires	2	0	14	13	5	54	402	490
Résultat net part du Groupe	1 994	688	-426	460	1 398	-1 924	261	2 451
Actifs sectoriels								
dont Parts dans les entreprises mises en équivalence	62		1 822	44	10	816	729	3 483
dont écarts d'acquisition	37	5 558	4 623	3 356	4 454	2 511	77	20 616
Total actif	431 792	107 011	97 868	105 135	301 455	1 035 101	-294 390	1 783 972

(1) La rémunération des fonds propres alloués au réseau LCL était calculée jusqu'en 2008 sur la base d'emplois pondérés Bâle I et à partir de 2009 sur la base d'emplois pondérés Bâle II. Les résultats du réseau LCL de l'exercice 2008 ont été modifiés pour intégrer cette nouvelle méthode de calcul. La différence par rapport aux chiffres publiés en 2008 a été imputée sur les résultats du pôle "Gestion pour compte propre et divers".

5.2 INFORMATION SECTORIELLE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

L'analyse géographique des actifs et des résultats sectoriels repose sur le lieu d'enregistrement comptable des activités.

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2009			31.12.2008		
	Résultat net Part Groupe	dont PNB	Actifs sectoriels	Résultat net Part Groupe	dont PNB	Actifs sectoriels
France (y compris DOM-TOM)	2 279	22 273	1 945 341	1 913	20 545	2 006 916
Autres pays de l'Union européenne	-125	6 666	300 125	-196	5 494	289 268
Autres pays d'Europe	163	783	37 442	138	699	36 406
Amérique du Nord	-11	640	93 479	122	926	100 771
Amériques Centrale et du Sud	19	117	1 737	59	137	1 615
Afrique et Moyen Orient	214	469	15 910	258	433	17 491
Asie et Océanie (hors Japon)	263	945	50 455	174	892	59 365
Japon	-55	79	31 064	-17	142	32 687
Opérations intragroupes		-667	-781 788		-813	-760 547
Total	2 747	31 305	1 693 763	2 451	28 455	1 783 972

5.3 SPÉCIFICITÉ DE L'ASSURANCE

Marge brute des sociétés d'assurance (périmètre Crédit Agricole Assurances)

Activité ASSURANCE (en millions d'euros)	31.12.2009				
	Vie	Non Vie	International	Emprunteur	Total
Primes émises	17 798	1 884	3 927	971	24 580
Variation des primes non acquises	-2	-41	1	-322	-364
Primes acquises	17 796	1 843	3 928	649	24 216
Produits des activités bancaires					
Charges des activités bancaires et du coût du risque					
Produit net bancaire, net du coût du risque					
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités	171	37	54	4	266
Autres produits d'exploitation					
Produits des placements	6 887	45	211	19	7 162
Charges des placements	-535	-33	-36	-2	-606
Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	100	7	3		110
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	4 065	9	376		4 450
Variation des dépréciations sur placements	-583	-	-44		-627
Produits des placements nets de charges	9 934	28	510	17	10 489
Charges des prestations des contrats	-25 123	-1 384	-4 232	-123	-30 862
Produits des cessions en réassurance	112	125	93	75	405
Charges des cessions en réassurance	-117	-127	-93	-101	-438
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	-5	-2	-	-26	-33
Charges d'exploitation bancaire					
Charges des autres activités					
Frais d'acquisition des contrats	-773	-334	-232	-428	-1 767
Amortissement des valeurs de portefeuille et assimilés			-11		-11
Frais d'administration	-646	-97	-48	-21	-812
Autres produits opérationnels courants	35	7	1	0	43
Autres charges opérationnelles courantes	-81	-97	-11	-24	-213
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	1 308	1	-41	48	1 316
Autres produits opérationnels	-	-	-	-	0
Autres charges opérationnelles	-171	95	78	-	2
RESULTAT OPERATIONNEL	1 137	96	37	48	1 318
Charge de financement	-33	-33	-4	-1	-71
Quote-part dans les résultats des entreprises associées					
Impôts sur les résultats	-250	-34	-2	-10	-296
Résultat après impôt des activités discontinuées					
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	854	29	31	37	951
Intérêts minoritaires	-	-	23	-	23
Résultat net (part du groupe)	854	29	8	37	928

Activité ASSURANCE (en millions d'euros)	31.12.2008 (*)				
	Vie	Non Vie	International	Emprunteur	Total
Primes émises	15 594	1 734	2 066	784	20 178
Variation des primes non acquises	-3	-70	-1	-255	-329
Primes acquises	15 591	1 664	2 065	529	19 849
Produits des activités bancaires					
Charges des activités bancaires et du coût du risque					
Produit net bancaire, net du coût du risque					
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités	46	30	13	8	97
Autres produits d'exploitation					
Produits des placements	7 426	54	288	20	7 788
Charges des placements	-665	-12	-41	-5	-723
Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	-1 510	25	-19	-	-1 504
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	-7 017	-14	-630	-	-7 661
Variation des dépréciations sur placements	-999	-	-70	-	-1 069
Produits des placements nets de charges	-2 765	53	-472	15	-3 169
Charges des prestations des contrats	-9 837	-1 129	-1 515	-117	-12 598
Produits des cessions en réassurance	133	55	12	107	307
Charges des cessions en réassurance	-103	-112	-17	-123	-355
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	30	-57	-5	-16	-48
Charges d'exploitation bancaire					
Charges des autres activités					
Frais d'acquisition des contrats	-704	-244	-129	-275	-1 352
Amortissement des valeurs de portefeuille et assimilés					0
Frais d'administration	-709	-80	-30	-64	-883
Autres produits opérationnels courants	36	13	5	-	54
Autres charges opérationnelles courantes	-392	-173	-9	-10	-584
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	1 296	77	-77	70	1 366
Autres produits opérationnels	1				1
Autres charges opérationnelles	-55	-2	50	-4	-11
RESULTAT OPERATIONNEL	1 242	75	-27	66	1 356
Charge de financement	-38	-1	-		-39
Quote-part dans les résultats des entreprises associées					
Impôts sur les résultats	-339	-28	-3	-13	-383
Résultat après impôt des activités discontinues					
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	865	46	-30	53	934
Intérêts minoritaires			-19		-19
Résultat net (part du groupe)	865	46	-11	53	953

(*) A la suite de la constitution de Crédit Agricole Assurances, les données annuelles 2008 ont été modifiées pour intégrer toutes les sociétés d'assurance du groupe.

Ventilation des placements des sociétés d'assurance (périmètre Crédit Agricole Assurances)

En millions d'Euros	31.12.2009		31.12.2008 (*)	
	Valeur nette	Plus value latente	Valeur nette	Plus value latente
Classification IFRS				
Actifs disponibles à la vente	138 227	-	122 855	
Actions	26 111		10 417	
Obligations	75 476		71 477	
OPCVM	909		3 374	
Titres participatifs	2 321		1 503	
Effets publics et valeurs assimilées	33 410		36 084	
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	21 167	1 080	18 807	1 128
Obligations	3 228	165	995	92
Effets publics et valeurs assimilées	17 939	915	17 812	1 036
Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option	27 927	-	23 143	
Actions	10 040		116	
Obligations	8 173		6 800	
OPCVM	5 128		12 025	
Titres participatifs	45		19	
Effets publics et valeurs assimilées	3 518		3 617	
Instruments dérivés	1 023		566	
Autres actifs à la juste valeur	38 507	-	31 564	
Actifs de contrats en unités de compte	38 492		31 392	
Instruments dérivés de couverture	15		172	
Prêts et créances	1 822		1 770	
Immobilier de placement	2 585	1 848	2 420	45
Total des placements assurances	230 235	2 928	200 559	1 173

(*) A la suite de la constitution de Crédit Agricole Assurances, les données annuelles 2008 ont été modifiées pour intégrer toutes les sociétés d'assurance du groupe.

6. Notes relatives au bilan

6.1 CAISSE, BANQUES CENTRALES

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2009		31.12.2008	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	3 357		3 644	
Banques centrales	34 086	2 251	48 794	1 313
Total en principal	37 443	2 251	52 438	1 313
Créances / dettes rattachées	8	1	14	11
Valeur au bilan	37 451	2 252	52 452	1 324

6.2 ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	384 116	547 126
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	43 052	31 554
Valeur au bilan	427 168	578 680
<i>Dont Titres prêtés</i>	674	2 881

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Créances sur la clientèle	318	1 229
Titres reçus en pension livrée	27 759	56 072
Titres détenus à des fins de transaction	103 829	105 942
- Effets publics et valeurs assimilées	43 033	41 263
- Obligations et autres titres à revenu fixe	39 174	53 212
* Titres cotés	32 415	41 732
* Titres non cotés	6 759	11 480
- Actions et autres titres à revenu variable	21 622	11 467
* Titres cotés	13 448	9 026
* Titres non cotés	8 174	2 441
Instruments dérivés	252 210	383 883
Valeur au bilan	384 116	547 126

Les montants relatifs aux titres reçus en pension livrée comprennent ceux que l'entité est autorisée à redonner en garantie.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

	31.12.2009	31.12.2008
<i>(en millions d'euros)</i>		
Créances sur clientèle	108	103
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	38 493	27 821
Titres à la juste valeur par résultat sur option	4 451	3 630
- Effets publics et valeurs assimilés	21	8
- Obligations et autres titres à revenu fixe	3 185	2 774
* Titres cotés	1 090	1 159
* Titres non cotés	2 095	1 615
- Actions et autres titres à revenu variable	1 245	848
* Titres cotés	27	64
* Titres non cotés	1 218	784
Valeur au bilan	43 052	31 554

Les montants relatifs aux titres reçus en pension livrée comprennent ceux que l'entité est autorisée à redonner en garantie.

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

	31.12.2009	31.12.2008
<i>(en millions d'euros)</i>		
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	364 795	496 547
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	580	557
Valeur au bilan	365 375	497 104

Passifs financiers détenus à des fins de transaction

	31.12.2009	31.12.2008
<i>(en millions d'euros)</i>		
Titres vendus à découvert	28 858	26 128
Dettes représentées par un titre	29 894	24 408
Titres donnés en pension livrée	56 264	70 559
Instruments dérivés	249 779	375 452
Valeur au bilan	364 795	496 547

Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

	31.12.2009		31.12.2008	
	Juste valeur au bilan	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance	Juste valeur au bilan	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance
<i>(en millions d'euros)</i>				
Dépôts d'établissements de crédit				
Autres dépôts				
Titres de dette	580	-	557	-
Passifs subordonnés				
Autres passifs financiers				
Total	580	-	557	-

Une information détaillée sur les instruments dérivés de transaction est fournie à la note 3.2 relative au risque de marché, notamment sur taux d'intérêts.

6.3 INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE

L'information détaillée est fournie à la note 3.4 relative à la couverture du risque de flux de trésorerie ou de juste valeur, notamment sur taux d'intérêts et de change.

6.4 ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

	31.12.2009	31.12.2008
<i>(en millions d'euros)</i>		
- Effets publics et valeurs assimilées	64 615	55 605
- Obligations et autres titres à revenu fixe	127 766	114 972
* Titres cotés	111 114	97 623
* Titres non cotés	16 652	17 349
- Actions et autres titres à revenu variable	35 531	18 951
* Titres cotés	24 021	13 119
* Titres non cotés	11 510	5 832
Total des titres disponibles à la vente	227 912	189 528
Total des créances disponibles à la vente	136	153
Créances rattachées	3 293	2 706
Valeur au bilan (1)	231 341	192 387

(1) dont AFS à revenu fixe dépréciés pour 0,3 milliard et AFS à revenu variable dépréciés pour 5 milliards.

Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2009			31.12.2008		
	Juste valeur	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Juste valeur	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisés directement en capitaux propres
Effets publics et valeurs assimilées	64 615	1 076	-102	55 605	622	-142
Obligations et autres titres à revenu fixe	127 766	4 405	-636	114 973	967	-5 333
Actions et autres titres à revenu variable	29 654	594	-297	12 229	199	-2 203
Titres de participation non consolidés	5 877	1 201	-321	6 721	1 235	-1 690
Créances disponibles à la vente	136	1		153	1	
Créances rattachées	3 293			2 706	-	
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente	231 341	7 277	-1 356	192 387	3 024	-9 368
Impôts		-2 189	309		-742	2 563
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers disponibles à la vente (net d'IS) ⁽¹⁾		5 088	-1 047		2 282	-6 805

(1) Au 31 décembre 2009, le montant de plus-values nettes latentes de 4 milliards d'euros est partiellement compensé par la participation aux bénéfices différée passive nette d'impôt de 2,3 milliards d'euros des sociétés d'assurance du Groupe; le solde de 1,7 milliards d'euros correspond au montant des plus-values nettes latentes enregistrées au 31 décembre 2009 en capitaux propres recyclables (cf. tableau de variation des capitaux propres). Une forte baisse des pertes latentes sur titres de participation non consolidés de 1,5 milliards d'euros est constatée en 2009 dans le groupe Crédit Agricole suite à la mise en équivalence d'Intesa Sanpaolo.

6.5 PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE

Prêts et créances sur les établissements de crédit

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Etablissements de crédit		
Comptes et prêts	50 047	40 164
dont comptes ordinaires débiteurs sains	32 291	21 503
dont comptes et prêts au jour le jour sains	2 556	3 398
Valeurs reçues en pension	548	429
Titres reçus en pension livrée	37 942	35 408
Prêts subordonnés	663	669
Titres non cotés sur un marché actif	1 057	1 819
Autres prêts et créances	211	114
Total	90 468	78 603
Créances rattachées	171	434
Dépréciations	485	341
Valeur nette au bilan	90 154	78 696

Prêts et créances sur la clientèle

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Opérations avec la clientèle		
Créances commerciales	12 978	12 543
Autres concours à la clientèle (1)	635 075	599 453
Titres reçus en pension livrée	36 954	25 176
Prêts subordonnés	498	570
Titres non cotés sur un marché actif	12 663	13 761
Créances nées d'opérations d'assurance directe	563	556
Créances nées d'opérations de réassurance	235	241
Avances en comptes courants d'associés	940	813
Comptes ordinaires débiteurs (1)	19 252	40 693
Total	719 158	693 806
Créances rattachées	3 815	4 504
Dépréciations	21 805	18 192
Valeur nette	701 168	680 118
Opérations de location financement		
Location-financement immobilier	7 255	7 277
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées	11 268	11 326
Total	18 523	18 603
Créances rattachées	403	370
Dépréciations	307	221
Valeur nette	18 619	18 752
Valeur nette au bilan	719 787	698 870

(1) dont reclassement en 2009 de 16,8 milliards d'euros de "Comptes ordinaires débiteurs" en "Autres concours à la clientèle" pour Cariparma.

6.6 DÉPRÉCIATIONS INSCRITES EN DÉDUCTION DES ACTIFS FINANCIERS

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2008	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31.12.2009
Créances sur les établissements de crédit	341		161	-22	1	4	485
Créances sur la clientèle (1)	18 192	-69	9 295	-5 756	-26	169	21 805
dont dépréciations collectives	5 384	1	1 883	-679	-21	13	6 581
Opérations de location financement (1)	221	44	263	-205	-1	-15	307
Titres détenus jusqu'à l'échéance	29		25	-10			44
Actifs disponibles à la vente (2)	2 958	64	724	-1 154	7	7	2 606
Autres actifs financiers	139	-8	58	-23		-1	165
Total des dépréciations d'actifs financiers	21 880	31	10 526	-7 170	-19	164	25 412

Autres mouvements :

(1) dont 140 millions d'euros correspondant à la juste valeur, à la date d'acquisition, des prêts et créances de Ducato.

(2) dont 19 millions d'euros d'ajustement de la juste valeur des titres du portefeuille détenu par CA VITA.

Variation de périmètre :

(1) dont 41 millions d'euros reclassés en opérations de location financement par Emporiki Leasing liés à l'éclatement du palier Emporiki.

(2) dont 51 millions d'euros de dépréciations constatées sur les quatre entités déconsolidées par Emporiki avant l'éclatement du palier.

Reprises et utilisations

(2) dont 933 millions d'euros résultant des cessions faites par Prédica sur des titres dépréciés.

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2007	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31.12.2008
Créances sur établissements de crédit	113		241	-11	-2		341
Créances sur la clientèle (1)	16 917	272	7 773	-6 606	-74	-90	18 192
dont dépréciations collectives (2)	4 715	36	1 206	-536	15	-52	5 384
Opérations de location financement	202	2	184	-165	-2		221
Titres détenus jusqu'à l'échéance			29				29
Actifs disponibles à la vente (3)	2 388		1 272	-700	-46	44	2 958
Autres actifs financiers	263	4	22	-149	-1		139
Total des dépréciations d'actifs financiers	19 883	278	9 521	-7 631	-125	-46	21 880

Dans la colonne "Autres mouvements" :

(1) dont -144 millions d'euros correspondant à la sortie des stocks de dépréciations des entités africaines classés en "activités destinées à être cédées" et +55 millions d'euros de complément de dépréciation affecté au goodwill de Interbank chez SOFINCO (dans les 12 mois suivant l'acquisition).

(2) dont -63 millions d'euros correspondant à la sortie des stocks de dépréciations des entités africaines classés en "activités destinées à être cédées".

(3) dont +29 millions d'euros d'ajustement de la dépréciation locale sur la valeur des titres de CA VITA à l'acquisition (dans les 12 mois suivant l'acquisition).

6.7 DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE

Dettes envers les établissements de crédit

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
<u>Etablissements de crédit</u>		
Comptes et emprunts	75 968	103 019
dont comptes ordinaires créditeurs	7 461	7 075
dont comptes et emprunts au jour le jour	10 993	11 201
Valeurs données en pension	11 346	14 004
Titres donnés en pension livrée	23 796	31 548
Sous-total	111 110	148 571
Dettes rattachées	565	878
Total	111 675	149 449

Dettes envers la clientèle

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Comptes ordinaires créditeurs	168 005	148 469
Comptes d'épargne à régime spécial	213 366	199 561
Autres dettes envers la clientèle	140 495	135 897
Titres donnés en pension livrée	52 299	35 127
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	892	1 395
Dettes nées d'opérations de réassurance	594	449
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	4	
Total	575 655	520 898
Dettes rattachées	2 271	6 998
Valeur au bilan	577 926	527 896

6.8 ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS JUSQU'À L'ÉCHÉANCE

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Effets publics et valeurs assimilées	17 941	17 174
Obligations et autres titres à revenu fixe	9 198	6 824
Total	27 139	23 998
Créances rattachées	547	464
Dépréciations	-44	-29
Valeur nette au bilan	27 642	24 433

6.9 DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Dettes représentées par un titre		
Bons de caisse	1 822	1 730
Titres du marché interbancaire	5 099	4 534
Titres de créances négociables :	124 374	127 793
. Émis en France	73 041	79 807
. Émis à l'étranger	51 333	47 986
Emprunts obligataires	60 655	65 656
Autres dettes représentées par un titre	3 152	3 268
Total	195 102	202 981
Dettes rattachées	1 014	1 518
Valeur au bilan	196 116	204 499
Dettes subordonnées		
Dettes subordonnées à durée déterminée	21 434	17 834
Dettes subordonnées à durée indéterminée	11 737	12 869
Dépôt de garantie à caractère mutuel	113	104
Titres et emprunts participatifs	199	207
Total	33 483	31 014
Dettes rattachées	611	551
Valeur au bilan	34 094	31 565

Au 31 décembre 2009, l'encours des titres super-subordonnés était de 8 445 millions d'euros (9 014 millions d'euros au 31 décembre 2008) ; cette diminution nette s'explique principalement par le remboursement de titres super-subordonnés (TSS) pour 3 000 millions d'euros souscrits par la Société de Prise de Participation de l'Etat (SPPE) et compensée partiellement par différentes émissions réalisées en 2009.

ÉMISSIONS DE DETTES SUBORDONNÉES

L'activité de toute banque est de faire évoluer continuellement le volume et la nature de ses passifs en regard de l'évolution de ses emplois.

Les dettes subordonnées entrent donc dans le cadre de la gestion des fonds propres prudentiels tout en contribuant au refinancement de l'ensemble des activités de Crédit Agricole S.A.

Le groupe Crédit Agricole a émis les différents types de dettes subordonnées présentés ci-après.

▪ Émissions de titres subordonnés remboursables

Les Titres Subordonnés Remboursables (TSR) émis par Crédit Agricole S.A. sont des emprunts généralement à taux fixe avec paiement d'un intérêt trimestriel ou annuel.

Ils sont réalisés soit sur le marché français dans le cadre de la législation française soit sur les marchés internationaux sous droit anglais dans le cadre du programme EMTN (euro medium term-notes).

Le TSR se distingue de l'obligation classique en raison du rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination.

Dans le cas des émissions réalisées par Crédit Agricole S.A. et en cas de liquidation éventuelle, le remboursement des TSR interviendra après désintéressement des créanciers privilégiés et chirographaires, mais avant le remboursement des prêts participatifs accordés à l'émetteur et des titres participatifs émis par lui ainsi que les titres « super-subordonnés » prévus par l'article L228-97 du Code de Commerce. Les

intérêts quant à eux ne font généralement pas l'objet de clause de subordination. Lorsque celle-ci existe, elle se réfère à des événements hors du champ du contrôle de la société.

Depuis sa constitution, la Société RADIAN émet des Titres Subordonnés Remboursables servant essentiellement à lever des fonds propres pour le compte des Caisses régionales. Au 31 décembre 2009, 18 émissions restent en vie pour un encours de 2 644 millions d'euros.

▪ **Émissions de titres subordonnés à durée indéterminée**

Les Titres Subordonnés à Durée Indéterminée (TSDI) émis par Crédit Agricole S.A. sont des emprunts généralement à taux fixe avec paiement d'un intérêt trimestriel. Ils ne sont remboursables qu'en cas de liquidation de la société émettrice ou à l'échéance de la durée de vie qui est indiquée dans les statuts de Crédit Agricole S.A., sauf clause de remboursement anticipé définie contractuellement. La clause de subordination peut s'appliquer au capital et aux intérêts. En particulier, le coupon peut être suspendu si l'Assemblée générale constate une absence de bénéfice distribuable pour l'exercice concerné.

A noter que les TSDI sont senior par rapport aux actions, TSS et prêts et titres participatifs émis par l'émetteur, *pari passu vis-à-vis* des TSR et subordonnés à toutes les autres dettes.

▪ **Émission de titres super-subordonnés (TSS)**

Les titres super-subordonnés émis par Crédit Agricole S.A. sont des emprunts à taux fixe ou à taux variable, de maturité perpétuelle (sauf clause de remboursement anticipé définie contractuellement), senior par rapport aux actions, mais subordonnés à l'ensemble des autres dettes subordonnées. Les coupons sont non cumulatifs et le paiement d'un dividende par Crédit Agricole S.A. entraîne l'obligation de payer le coupon des TSS. Il existe également des options de rachat à 5 ans sans majoration d'intérêt (*step up*) et à 10 ans avec majoration d'intérêt (*step up*).

En 2009, Crédit Agricole S.A. a réalisé 5 opérations de levée de *Tier 1* qui lui ont permis de rembourser par anticipation, avec l'accord de la Commission bancaire, les 3 milliards d'euros de TSS levés en décembre 2008 et souscrits par la Société de Prises de Participation de l'État (SPPE). Ce remboursement a été effectué, en totalité, le 27 octobre 2009.

▪ **Remboursements anticipés au gré de l'émetteur**

Concernant la dette subordonnée, les Titres Subordonnés Remboursables (TSR) de même que les Titres Subordonnés à Durée Indéterminée (TSDI) et les Titres Super-Subordonnés (TSS) peuvent faire l'objet de remboursements anticipés, par rachat en Bourse, offre publique d'achat ou d'échange, ou de gré à gré, sous réserve de l'accord du régulateur et à l'initiative de l'émetteur, selon les clauses contractuelles de chaque émission.

Par ailleurs, pour les contrats comportant des clauses particulières de remboursement par anticipation au gré de l'émetteur (call option), Crédit Agricole S.A. se réserve le droit, après accord du régulateur, de procéder à un remboursement anticipé, dans les conditions et aux dates fixées par les clauses contractuelles de l'émission.

▪ **Exigibilité anticipée**

Les instruments de dette existants peuvent devenir immédiatement exigibles dans un nombre restreint de cas, notamment le non paiement des intérêts et du principal après un délai de grâce prédéterminé au-delà de la date à laquelle ils deviennent exigibles et payables, l'insolvabilité de Crédit Agricole S.A. en tant qu'émetteur, et le manquement de Crédit Agricole S.A. à ses autres obligations contractuelles.

ÉMISSIONS DE « COVERED BONDS »

Afin d'accroître sa base de financement à moyen et long terme, le Groupe réalise des émissions d'obligations de type "Covered Bonds" par l'intermédiaire de sa filiale Crédit Agricole Covered Bonds.

L'émission inaugurale a été lancée en janvier 2009. Au total, 2,750 milliards d'euros ont ainsi été levés au 31/12/2009.

6.10 ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Impôts courants	1 294	1 886
Impôts différés	6 741	5 929
Total actifs d'impôts courants et différés	8 035	7 815
Impôts courants	1 644	1 416
Impôts différés	473	318
Total passifs d'impôts courants et différés	2 117	1 734

Les actifs et passifs d'impôts différés se décomposent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2009		31.12.2008	
	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif
Actifs disponibles à la vente	1 255	1 647		-262
Couvertures de Flux de Trésorerie	6 262	6 064	704	504
Provisions non déductibles	3 392		3 150	
Charges à payer non déductibles	361		1 043	
Autres différences temporaires	7 631	3 114		1 985
Autres impôts différés ⁽¹⁾	70 863	72 671	11 448	8 507
Effet des compensations	-83 023	-83 023	-10 416	-10 416
Total impôts différés	6 741	473	5 929	318

⁽¹⁾ L'augmentation sur 2009 des autres impôts différés s'explique principalement par la décompensation des impôts différés sur les instruments financiers détenus par Crédit Agricole S.A.

Les impôts différés sont nettés au bilan par entité fiscale.

6.11 COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF, PASSIF ET DIVERS

Comptes de régularisation actif

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Autres actifs	64 998	73 917
Comptes de stocks et emplois divers	508	443
Gestion collective des titres Livret développement durable	50	265
Débiteurs divers	47 976	58 787
Comptes de règlements	15 166	12 912
Capital souscrit non versé	6	2
Autres actifs d'assurance	324	784
Parts des réassureurs dans les provisions techniques	968	724
Comptes de régularisation	16 194	16 472
Comptes d'encaissement et de transfert ⁽¹⁾	10 804	10 784
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	905	943
Produits à recevoir	2 096	2 594
Charges constatées d'avance	469	465
Autres comptes de régularisation ⁽¹⁾	1 920	1 686
Valeur nette au bilan	81 192	90 389

⁽¹⁾ Au 31-12-08, les créances des succursales ont été reclassées du poste "Comptes d'encaissement et de transferts" vers le poste "Autres comptes de régularisation" pour 20 millions d'euros.

Comptes de régularisation passif

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Autres passifs ⁽¹⁾	55 461	56 029
Comptes de règlements	21 270	13 198
Créditeurs divers ⁽²⁾⁽⁴⁾	33 166	41 042
Versement restant à effectuer sur titres	267	301
Autres passifs d'assurance ⁽²⁾	758	1 488
Autres ⁽²⁾	-	-
Comptes de régularisation	22 522	24 003
Comptes d'encaissement et de transfert	11 180	10 864
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	2 051	4 705
Produits constatés d'avance	3 550	3 412
Charges à payer ⁽³⁾	4 379	3 985
Autres comptes de régularisation ⁽³⁾⁽⁴⁾	1 362	1 037
Valeur au bilan	77 983	80 032

⁽¹⁾ Les montants indiqués incluent les dettes rattachées.

⁽²⁾ Au 31-12-2008, le poste "Autres" a été reventilé en "Créditeurs divers" pour 27,5 milliards d'euros correspondant aux Dépôts de garantie et en "Autres passifs d'assurance" pour 1,5 milliards d'euros.

⁽³⁾ Au 31-12-08, 1 milliard d'euros a été reclassé du poste "Charges à payer" vers le poste "Autres comptes de régularisation"

⁽⁴⁾ Au 31-12-08, les dettes envers les actionnaires ont été reclassées du poste "Autres comptes de régularisation" vers le poste "Créditeurs divers" pour 30 millions d'euros.

6.12 ACTIFS ET PASSIFS LIÉS AUX ACTIFS NON COURANT DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Actifs non courants destinés à être cédés	627	1 582
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	582	1 506

Ces rubriques portent principalement sur la cession du réseau de banques de détail en Afrique.

6.13 IMMEUBLES DE PLACEMENT

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2008	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31.12.2009
Immeubles de placement							
Valeur brute	3 395	-5	455	-431	-	32	3 446
Amortissements et dépréciations	-312	1	-35	13	-	-6	-339
Valeur nette au bilan	3 083	-4	420	-418	-	26	3 107

Y compris Immeubles de placement donnés en location simple

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2007	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31.12.2008
Immeubles de placement							
Valeur brute	3 468	-1	432	-525	-	21	3 395
Amortissements et dépréciations	-277	-	-39	18	-	-14	-312
Valeur nette au bilan	3 191	-1	393	-507	-	7	3 083

Y compris Immeubles de placement donnés en location simple

Les flux d'augmentations et de diminutions sont présentés désormais de manière distincte.

La valeur des immeubles de placement est estimée « à dire d'expert ».

La valeur de marché des immeubles de placements comptabilisés au coût amorti, établie « à dire d'expert », s'élève à 5 033 millions d'euros au 31 décembre 2009 contre 4 807 millions d'euros au 31 décembre 2008.

6.14 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES (HORS ÉCARTS D'ACQUISITION)

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2008	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31.12.2009
Immobilisations corporelles							
Valeur brute	14 949	1	1 761 ⁽³⁾	-1 043	-10	203	15 861
Amortissements et dépréciations ⁽¹⁾	-7 534	2	-1 061	595	5	-95	-8 088
Valeur nette au bilan	7 415	3	700	-448	-5	108	7 773
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	3 657	115	339	-88	-3	251 ⁽²⁾	4 271
Amortissements et dépréciations	-2 107	-10	-323	21	1	-23	-2 441
Valeur nette au bilan	1 550	105	16	-67	-2	228	1 830

⁽¹⁾ y compris amortissements sur immobilisations données en location simple

⁽²⁾ La variation des autres mouvements est principalement liée aux affectations du Goodwill aux contrats commerciaux de AGOS SPA +129 millions d'euros et de FORSO SWEDEN +32 millions d'euros et au portefeuille clientèle apporté par Natixis à CACEIS + 95 millions d'euros. Les immobilisations incorporelles provenant de l'identification de la juste valeur des actifs et passifs acquis sont amorties suivant la même durée et la même méthode que les autres amortissements d'immobilisations incorporelles de même nature.

⁽³⁾ dont l'acquisition de l'ensemble immobilier Evergreen pour 387 millions d'euros

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2007	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31.12.2008
Immobilisations corporelles							
Valeur brute	14 660	22	1 528	-1 302	-20	61	14 949
Amortissements et dépréciations (1)	-7 340	17	-1 017	767	4	35	-7 534
Valeur nette au bilan	7 320	39	511	-535	-16	96	7 415
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	3 215	43	438	-181	-5	147	3 657
Amortissements et dépréciations	-1 917	-11	-292	124	4	-15	-2 107
Valeur nette au bilan	1 298	32	146	-57	-1	132	1 550

(1) y compris amortissements sur immobilisations données en location simple

6.15 PROVISIONS TECHNIQUES DES CONTRATS D'ASSURANCE

Ventilation des provisions techniques d'assurance (périmètre Crédit Agricole Assurances)

(en millions d'euros)	31.12.2009				
	Vie	Non vie	International	Emprunteur	Total
Contrats d'assurances	86 639	1 908	6 999	1 131	96 677
Contrats d'investissement avec pb discrétionnaire	103 735		5 037		108 772
Contrats d'investissement sans pb discrétionnaire	1 812		5 609		7 421
Participation aux bénéfices différée passive ⁽¹⁾ ₍₂₎	1 329		-15		1 314
Autres provisions techniques	790	12	83	2	887
TOTAL DES PROVISIONS TECHNIQUES VENTILEES	194 305	1 920	17 713	1 133	215 071
Participation aux bénéfices différée active ⁽²⁾	-				-
Part des réassureurs dans les provisions techniques	-388	-155	-95	-296	-934
PROVISIONS TECHNIQUES NETTES ⁽³⁾	193 917	1 765	17 618	837	214 137

⁽¹⁾ dont participation différée passive sur revalorisation des titres AFS pour 3,5 milliards d'euros avant impôt, soit 2,3 milliards net d'impôts (cf. note 6.4 gains et pertes latents sur actifs financiers disponibles à la vente).

⁽²⁾ Situation inversée par rapport au 31 décembre 2008 : sur le groupe CAA, hors consolidation des OPCVM, la participation aux bénéfices différée passe d'un actif de 5,2 milliards d'euros en 2008 à un passif de 1,3 milliards d'euros en 2009. En effet, sur l'exercice 2009, les portefeuilles du groupe sont passés d'une situation de moins value latente à une situation de plus value latente.

⁽³⁾ La part des réassureurs dans les provisions techniques et les autres passifs d'assurance sont comptabilisés dans les comptes de régularisation.

La participation aux bénéfices différée passive s'analyse ainsi :

Participation aux bénéfices différée passive	31.12.2009
Participation différée sur revalorisation des titres AFS	3 514
Participation différée sur revalorisation des titres de trading	-2 095
Autres participations différées (annulation PRE)	-105
Total	1 314

⁽¹⁾
⁽²⁾

(en millions d'euros)	31.12.2008 (*)				
	Vie	Non vie	International	Emprunteur	Total
Contrats d'assurances	70 300	1 690	7 628	786	80 404
Contrats d'investissement avec pb discrétionnaire	107 887		1 763		109 650
Contrats d'investissement sans pb discrétionnaire	1 449		4 944		6 393
Participation aux bénéfices différée passive	-				-
Autres provisions techniques	740	8	83	3	834
TOTAL DES PROVISIONS TECHNIQUES VENTILEES	180 376	1 698	14 418	789	197 281
Participation aux bénéfices différée active ⁽²⁾	-5 188		-22		-5 210
Part des réassureurs dans les provisions techniques	-313	-135	-1 248	-217	-1 913
PROVISIONS TECHNIQUES NETTES ⁽³⁾	174 875	1 563	13 148	572	190 158

(*) A la suite de la constitution de Crédit Agricole Assurances, les données annuelles 2008 ont été modifiées pour intégrer toutes les sociétés d'assurance du groupe.

La participation aux bénéfices différée active s'analyse ainsi :

Participation aux bénéfices différée active	31.12.2008
Participation différée sur revalorisation des titres AFS	-4 551
Participation différée sur revalorisation des titres de trading	-1 901
Autres participations différées (annulation PRE)	1 242
Total	-5 210 ⁽²⁾

(2) Situation inversée par rapport au 31 décembre 2008 : sur le groupe CAA, hors consolidation des OPCVM, la participation aux bénéfices différée passe d'un actif de 5,2 milliards d'euros en 2008 à un passif de 1,3 milliards d'euros en 2009. En effet, sur l'exercice 2009, les portefeuilles du groupe sont passés d'une situation de moins value latente à une situation de plus value latente.

Le caractère recouvrable de cet actif a fait l'objet de tests tels que décrit dans la note 1.3 sur les activités d'assurance, en conformité avec la recommandation du CNC du 19 décembre 2008.

6.16 PROVISIONS

(en millions d'euros)	31.12.2008	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31.12.2009
Risques sur les produits épargne logement	918	-	60	-	(135)	-	-	843
Risques d'exécution des engagements par signature	522	-	324	(24)	(130)	-	(8)	684
Risques opérationnels (1)	508	7	129	(30)	(67)	-	7	554
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (2)	2 256	10	182	(321)	(89)	-	37	2 075
Litiges divers	1 185	(9)	285	(190)	(201)	7	27	1 104
Participations	47	11	4	-	(31)	-	(4)	27
Restructurations (3)	9	-	39	(1)	(2)	-	-	45
Autres risques (4)	1 499	(3)	455	(250)	(356)	(1)	(108)	1 236
Total	6 944	16	1 478	-816	-1 011	6	-49	6 568

(1) Les principaux contributeurs sont les services financiers spécialisés (leasing et affacturage), la gestion d'actifs, LCL et les caisses régionales.

(2) La ligne "Engagements sociaux (retraites) et assimilés" recense les avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies tels que détaillés dans la note 7.4, mais également les provisions sur les engagements sociaux liés au plan de compétitivité chez LCL.

(3) La provision pour restructuration comprend 21 M€ chez Sofinco relatifs essentiellement à des dépenses entraînées par le rapprochement Sofinco-Finaref et qui ne sont pas liées aux activités futures. Elle comprend également 13 M€ comptabilisés par Caceis Bank Deutschland.

(4) Cette ligne comprend les provisions pour risques divers, dont notamment celles liées au nouveau schéma directeur immobilier en Ile-de-France de LCL.

En 2009, les autres mouvements comprennent pour 69 millions d'euros un reclassement vers les provisions pour impôt différé social par la CR Nord de France.

Contrôle fiscal :

En 2007 et 2008 Crédit Agricole CIB a fait l'objet d'une vérification de comptabilité portant sur les exercices 2004 et 2005.

Une proposition de rectification a été reçue fin décembre 2008. Crédit Agricole CIB par une réponse en février 2009 a contesté de façon motivée la totalité des points rectifiés. Une provision a été comptabilisée à hauteur du risque estimé par la Direction fiscale de Crédit Agricole CIB.

Les échanges avec l'Administration se sont poursuivis durant 2009.

En 2009 Predica a fait l'objet d'un contrôle fiscal, avec une vérification de comptabilité portant sur les exercices 2006 et 2007.

Une proposition de rectification concernant un poste de provision a été reçue fin décembre 2009. Ce redressement s'inscrit dans le contexte d'un récent contentieux de place et Predica l'a intégralement contesté de façon motivée. En attendant la résolution de ce contentieux de place, Predica a, par prudence, provisionné ce redressement.

(en millions d'euros)	31.12.2007	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31.12.2008
Risques sur les produits épargne logement	928		51		-61			918
Risques d'exécution des engagements par signature	376		330	-9	-159		-16	522
Risques opérationnels (1)	551		145	-46	-148		6	508
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (2)	2 357	8	308	-352	-45	-	-20	2 256
Litiges divers	1 166		242	-65	-202		44	1 185
Participations	32		30	-3	-12			47
Restructurations	18		1	-7	-3			9
Autres risques (3)	1 218	-2	877	-242	-403	4	47	1 499
Total (4)	6 646	6	1 984	-724	-1 033	4	61	6 944

(1) Les principaux contributeurs sont les services financiers spécialisés, la gestion d'actifs, LCL et les caisses régionales.

(2) La ligne "Engagements sociaux (retraites) et assimilés" recense les avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies tels que détaillés dans la note 7.4, mais également les provisions sur les engagements sociaux liés au plan de compétitivité chez LCL.

(3) Cette ligne comprend les provisions pour risques divers, dont notamment celles liées au nouveau schéma directeur immobilier en Ile-de-France de LCL.

(4) Cette ligne comprend dans la colonne "autres mouvements" des reclassements de charges à payer, des affectations chez Sofinco de provisions liées au goodwill pendant la période des 12 mois suivant l'acquisition et des reclassements afférents aux stocks de provisions des entités africaines classés en "activités destinées à être cédées".

Provision épargne logement :

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

<i>(En millions d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans		
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	44 676	39 780
Ancienneté de plus de 10 ans	21 359	25 845
Total plans d'épargne-logement	66 035	65 625
Total comptes épargne-logement	14 260	14 736
Total encours collectés au titre des contrats épargne-logement	80 295	80 361

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Les encours de collecte sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2009 pour les données au 31 décembre 2009 et à fin novembre 2008 pour les données au 31 décembre 2008, et hors prime d'état.

Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(En millions d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Plans d'épargne-logement :	1 262	1 241
Comptes épargne-logement :	3 767	3 784
Total encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement	5 029	5 025

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(En millions d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans		
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	122	129
Ancienneté de plus de 10 ans	320	220
Total plans d'épargne-logement	442	349
Total comptes épargne-logement	401	569
Total provision au titre des contrats épargne-logement	843	918

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

6.17 VENTILATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2009					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Caisse, banques centrales	37 451					37 451
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	52 292	51 978	129 728	129 971	63 200	427 168
Instruments dérivés de couverture	3 468	1 660	8 578	10 918	26	24 649
Actifs financiers disponibles à la vente	9 593	15 603	52 603	106 707	46 835	231 341
Prêts et créances sur les établissements de crédit	77 961	4 363	5 531	1 143	1 155	90 154
Prêts et créances sur la clientèle	123 935	84 057	240 628	267 647	3 520	719 787
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	5 552					5 552
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	297	1 331	7 562	18 355	96	27 642
Total actifs financiers par échéance	310 550	158 991	444 630	534 741	114 832	1 563 744
Banques centrales	1 719	533				2 252
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	76 048	30 532	127 904	130 765	126	365 375
Instruments dérivés de couverture	2 620	2 266	9 301	11 793	68	26 048
Dettes envers les établissements de crédit	76 492	16 943	9 636	6 733	1 871	111 675
Dettes envers la clientèle	409 956	68 574	73 631	17 608	8 157	577 926
Dettes représentées par un titre	92 953	45 543	27 607	29 885	128	196 116
Dettes subordonnées	560	931	5 657	26 778	168	34 094
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	2 861					2 861
Total passifs financiers par échéance	663 209	165 322	253 735	223 563	10 519	1 316 347

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2008					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Caisse, banques centrales	52 452					52 452
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	106 357	66 487	170 723	186 440	48 673	578 680
Instruments dérivés de couverture	1 511	1 214	4 126	7 353	172	14 377
Actifs financiers disponibles à la vente	8 714	10 105	26 214	47 092	100 262	192 387
Prêts et créances sur les établissements de crédit	65 175	5 428	6 379	1 440	273	78 696
Prêts et créances sur la clientèle	132 795	80 762	221 940	257 783	5 590	698 870
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	2 789					2 789
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	310	872	6 398	15 301	1 553	24 433
Total actifs financiers par échéance	370 103	164 868	435 780	515 409	156 523	1 642 684
Banques centrales	1 323				1	1 324
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	82 992	67 017	161 737	185 358		497 104
Instruments dérivés de couverture	2 750	2 188	5 284	7 242	5	17 469
Dettes envers les établissements de crédit	112 457	17 112	9 389	6 990	3 501	149 449
Dettes envers la clientèle	412 545	47 833	48 192	16 058	3 268	527 896
Dettes représentées par un titre	107 037	32 249	40 634	24 580		204 499
Dettes subordonnées	366	42	1 528	26 619	3 010	31 565
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-517					-517
Total passifs financiers par échéance	718 953	166 441	266 764	266 847	9 785	1 428 789

7. Avantages au personnel et autres rémunérations

7.1 DÉTAIL DES CHARGES DE PERSONNEL

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Salaires et traitements (1)	-7 249	-7 599
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	-583	-589
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	-94	-114
Autres charges sociales	-1 980	-1 991
Intéressement et participation	-646	-641
Impôts et taxes sur rémunération	-610	-554
Total charges de personnel	-11 162	-11 488

(1) dont charges sur plans de stocks-options Crédit Agricole S.A. pour 27 millions d'euros au 31 décembre 2009 contre 31 millions d'euros au 31 décembre 2008

Obligations au titre des régimes de retraite publics en Grèce (Emporiki Bank)

La soumission du régime de retraite complémentaire (TEAPETE) des salariés d'Emporiki Bank aux dispositions des lois 3371/2005 et 3455/2006 a entraîné a) la réduction des désavantages pour Emporiki Bank liés au paiement de cotisations sociales plus élevées et b) la transparence de l'estimation des pertes actuarielles d'Emporiki Bank.

Conformément aux dispositions de la nouvelle loi 3371/2005, une étude économique a été réalisée par des actuaires spécialisés indépendants, afin de déterminer le coût lié à l'inclusion du régime TEAPETE dans les régimes complémentaires susmentionnés (IKA-ETEAM et ETAT). Achevée au cours du premier trimestre 2006, elle a été approuvée par le comité compétent du ministère de l'Économie et des Finances grec et a été ratifiée par la loi 3455/2006. Selon cette étude, Emporiki Bank versera aux plans IKA-ETEAM et ETAT, au titre de ses salariés retraités, une cotisation spéciale d'un total de 786,3 millions d'euros (versement d'avance ou sur une période de 10 ans à un taux d'intérêt de 3,53 %). En outre, Emporiki Bank sera tenu de verser des cotisations supplémentaires par rapport à celles définies par la réglementation de l'ETEAM, au titre de ses employés embauchés avant le 31/12/2004 jusqu'à leur retraite. Les conditions de versement des cotisations supplémentaires n'ont pas été définies par la loi 3371/2005, mais établies par arrêté ministériel IKA Φ20203/19189/931/7.11.06. Emporiki Bank procède aux versements prévus, comme ceux-ci ont été définis dans l'étude économique susmentionnée. L'encours des obligations au 31/12/2009 était de 408,2 millions d'euros.

Le syndicat a contesté cette opération et, en conséquence, a intenté des actions en justice. Pour l'une d'elles, jugée par la juridiction de première instance d'Athènes, la décision rendue (n° 116/2008) a conclu à l'inconstitutionnalité de la loi 3455/2006 et au caractère abusif de la dénonciation des contrats liant Emporiki Bank, le syndicat et TEAPETE. Emporiki Bank a formé un appel de la décision, qui a été jugé le 24/03/2009. Pendant le procès, l'État grec est intervenu en faveur d'Emporiki Bank. L'arrêt de la cour d'appel n° 4007/2009 (publié le 30/06/2009) a rejeté l'appel d'Emporiki Bank et a confirmé la décision rendue en première instance. En décembre 2009, Emporiki Bank a fait appel de cette décision devant la Cour suprême et la date d'audience n'est pas connue à ce jour. L'impact économique de la décision ne peut pas actuellement être évalué.

7.2 EFFECTIF FIN DE PÉRIODE

Effectifs	31.21.2009	31.21.2008
France	115 087	115 102
Etranger	48 584	49 001
Total	163 671	164 103

7.3 AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI, RÉGIMES À COTISATIONS DÉFINIES

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du groupe Crédit Agricole n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

Il existe au sein du Groupe divers régimes de retraite obligatoire à cotisations définies dont le principal est le régime des retraites complémentaires françaises AGIRC/ARRCO, complété par des régimes supplémentaires en vigueur notamment au sein de l'UES Crédit Agricole S.A.

7.4 AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI, RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

<i>en millions d'euros</i>		31.12.2009	31.12.2008
Variation dette actuarielle	Dette actuarielle au 31/12/n-1	2 892	3 479
	Ecart de change	19	-50
	Coût des services rendus sur la période	120	126
	Coût financier	114	124
	Cotisations de l'employé	10	10
	Modification / Réduction / liquidation de plan (1)	35	-379
	Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)	39	4
	Indemnités de cessation d'activité	0	0
	Prestations versées (obligatoire)	-276	-280
	(Gains) / pertes actuariels	9	-142
	Dette actuarielle au 31/12/n	2 962	2 892
<i>en millions d'euros</i>		31.12.2009	31.12.2008
Détail de la charge comptabilisée au résultat	Coût des services rendus sur l'exercice	104	126
	Coût financier	113	124
	Rendement attendu des actifs sur la période	-74	-90
	Amortissement du coût des services passés (1)	12	13
	Amortissement des gains / (pertes) actuariels	59	81
	Gains / (pertes) sur les réductions et liquidations	-1	8
	Gains / (pertes) sur la limitation de surplus	0	-18
		Charge nette comptabilisée au compte de résultat	213
<i>en millions d'euros</i>		31.12.2009	31.12.2008
Variation de juste valeur des actifs du régime et des Droits à remboursement	Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/n-1	1 769	1 970
	Ecart de change	20	-34
	Rendement attendu des actifs	68	83
	Gains / (pertes) actuariels sur les actifs du régime	-26	-75
	Cotisations de l'employeur	104	182
	Cotisations de l'employé	8	8
	Modification / Réduction / liquidation de plan	-29	-289
	Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)	11	-5
	Indemnités de cessation d'activité	0	-3
	Prestations versées	-152	-68
	Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/n	1 773	1 769
<i>en millions d'euros</i>		31.12.2009	31.12.2008
Position nette	Dette actuarielle fin de période	2 962	2 892
	Coût des services passés non comptabilisés (1)	-28	0
	(Gains) / pertes sur la limitation de surplus	0	18
	Dette actuarielle nette fin de période	2 934	2 910
	Juste valeur des actifs / Droits à remboursement fin de période	-1 773	-1 769
	Position nette - passif fin de période	1 161	1 141

(1) L'article 15 du LFSS 2010 a instauré une taxation complémentaire de 30% applicable à toutes les rentes liquidées à partir du 1er janvier 2010 et excédant huit fois le plafond annuel de la sécurité sociale. Cette taxation complémentaire de 30% a généré un impact de 22 Millions d'Euros, comptabilisé comme un coût de services passés. La partie de la taxe liée aux salariés qui devraient partir en 2010 s'élève à 6 Millions d'Euros (provisionnés au 31 décembre 2009) tandis que le reste, qui s'élève à 16 Millions d'Euros, est à comptabiliser en coût de services passés hors bilan amorti dès 2010.

Information sur les actifs des régimes	31.12.2009	31.12.2008
Composition des actifs		
-% d'obligations	77,0%	81,2%
-% d'actions	15,7%	9,2%
-% autres actifs	7,3%	9,6%

Régimes à prestations définies : principales hypothèses actuarielles	31.12.2009	31.12.2008
Taux d'actualisation (2)	4,15% à 5,5%	3% à 6,72%
Taux de rendement attendus des actifs du régime et des droits à remboursement	3,5%	4%
Taux de rendement effectifs des actifs du régime et des droits à remboursement	4,0%	4,15%
Taux attendus d'augmentation des salaires (3)	1,5% à 6,9%	3,5% à 4%
Taux d'évolution des coûts médicaux	4,5%	4,50%

(2) Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turn-over.

(3) suivant les populations concernées (cadres ou non cadres)

7.5 AUTRES AVANTAGES SOCIAUX

Parmi les différents systèmes de rémunération variable collective existant dans le Groupe, la Rémunération Variable Collective (RVC) de Crédit Agricole S.A. constitue une enveloppe globale regroupant l'intéressement et la participation. Cette enveloppe est calculée en fonction du niveau de performance de l'entreprise, mesurée au travers du résultat net part du Groupe (RNPG) de Crédit Agricole S.A.

Un niveau de RNPG donné permet ainsi de déterminer un pourcentage de masse salariale à distribuer.

Le montant de la participation, calculée selon la formule légale, est déduit de la RVC, pour obtenir l'intéressement.

Autres avantages sociaux : en France, les principales entités du Groupe versent des gratifications au titre de l'obtention de médailles du travail. Les montants sont variables suivant les usages et les conventions collectives en vigueur.

7.6 PAIEMENTS À BASE D' ACTIONS

Dans le cadre des autorisations votées par les Assemblées générales extraordinaires des 22 mai 2002, du 21 mai 2003 et du 17 mai 2006, des plans d'options d'achat d'actions de Crédit Agricole S.A. ont été mis en œuvre par le Conseil d'administration.

Au 31 décembre 2009, neuf plans d'options d'achat d'actions avaient été mis en œuvre par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A., aucun nouveau plan n'ayant été mis en place en 2009.

PLANS D'ATTRIBUTION D'OPTIONS DE L'ANNÉE 2003

Par autorisation de l'AGM du 22 mai 2002, le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. a mis en place, le 15 avril 2003, un plan d'options d'achat d'actions en faveur des dirigeants et de certains cadres de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales. Le nombre d'actions susceptibles d'être attribuées dans le cadre de ce plan est de 4 231 847 titres, au prix d'exercice de 14,59 euros, correspondant à la moyenne des 20 cours de bourse, sans décote, ayant précédé la réunion du Conseil.

Dans le cadre de l'harmonisation des différents plans d'options d'achat d'actions existant dans certaines filiales du Groupe (Crédit Agricole Indosuez, Crédit Agricole Asset Management et Crédit Lyonnais Asset Management), Crédit Agricole S.A. a transformé ces plans d'options existants dans ces filiales en options d'achat d'actions Crédit Agricole S.A., en application de l'autorisation qui lui avait été conférée lors de l'AGM du 21 mai 2003, et a ainsi procédé à l'attribution d'options d'achat d'actions Crédit Agricole S.A. au profit des bénéficiaires des trois filiales précitées, après paiement en espèces des plus-values observées au 31 décembre 2003. Le nombre d'actions attribuées dans le cadre de ces plans est de 6 257 460 titres,

au prix d'exercice de 18,09 euros, correspondant à la moyenne des 20 cours de bourse, sans décote, ayant précédé la réunion du Conseil.

PLAN D'ATTRIBUTION D'OPTIONS DE L'ANNÉE 2004

Le Conseil d'administration du 23 juin 2004, sur autorisation votée par l'Assemblée générale extraordinaire du 21 mai 2003, a procédé à l'attribution d'options d'achat d'actions Crédit Agricole S.A. en faveur des dirigeants et de certains cadres de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales ; en outre, certaines de ces options résultent de la transformation des plans d'options existant dans la filiale BFT, opération visant à poursuivre l'harmonisation des plans d'options dans le Groupe. Au total, le nombre d'actions attribuées dans le cadre de ce plan est de 10 861 220 titres, au prix d'exercice de 20,48 euros, correspondant à la moyenne des 20 cours de bourse, sans décote, ayant précédé la réunion du Conseil.

PLANS D'ATTRIBUTION D'OPTIONS DE L'ANNÉE 2005

Le Conseil d'administration du 25 janvier 2005, sur autorisation votée par l'Assemblée générale extraordinaire du 21 mai 2003, a procédé à une attribution de 25 296 options d'achat d'actions Crédit Agricole S.A., résultant de la transformation de plans d'options existants dans la filiale CL Suisse, au prix d'exercice de 22,57 euros, correspondant à la moyenne des 20 cours de bourse, sans décote, ayant précédé la réunion du Conseil. Les Conseils d'administration du 19 juillet 2005 et du 16 novembre 2005 ont procédé respectivement, au profit de deux salariés venant rejoindre le Groupe, à l'attribution de 5 000 options au prix d'exercice de 20,99 euros et de 15 000 options au prix d'exercice de 24,47 euros, ces prix correspondant à la moyenne des 20 cours de bourse sans décote, ayant précédé les réunions des conseils.

PLAN D'ATTRIBUTION D'OPTIONS DE L'ANNÉE 2006

Dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale extraordinaire du 17 mai 2006, le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. a fixé les modalités d'attribution d'un plan d'options d'achat d'actions et donné pouvoir au Président pour procéder à la mise en œuvre.

Ainsi, un plan d'options d'achat d'actions à destination des dirigeants sociaux et de certains cadres de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales portant sur 12 029 500 options au prix unitaire de 33,61 euros, au profit de 1 745 attributaires.

PLAN D'ATTRIBUTION D'OPTIONS DE L'ANNÉE 2007

Dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale extraordinaire du 17 mai 2006, le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. du 17 juillet 2007 a procédé à l'attribution d'un plan d'options d'achat d'actions au profit de 6 salariés venant rejoindre le Groupe au prix d'exercice de 29,99 euros, correspondant à la moyenne des 20 cours de bourse, sans décote, ayant précédé la réunion du conseil.

PLAN D'ATTRIBUTION D'OPTIONS DE L'ANNÉE 2008

Dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale extraordinaire du 17 mai 2006, le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. du 15 juillet 2008 a procédé à l'attribution, le 16 juillet 2008, d'un plan d'options d'achat d'actions au profit de 3 salariés venant rejoindre le Groupe au prix d'exercice de 14,42 euros correspondant au prix le plus élevé des deux prix obtenus, soit par la moyenne des cours d'ouverture, sans décote, des 20 dernières séances de bourse ayant précédé la réunion du conseil, soit par 80 % du cours moyen d'acquisition des actions Crédit Agricole S.A. auto-détenues.

A la suite des opérations sur le capital de novembre 2003, janvier 2007 et juin 2008, le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. a procédé à des ajustements sur le nombre d'options et le prix d'exercice des plans.

La période d'exercice des plans d'avril et de décembre 2003, du plan de juillet 2004 étant ouverte, il a été procédé, conformément aux décisions du Conseil d'administration, à l'ajustement des nombres d'options et des prix d'exercices de ces deux plans afin de tenir compte des opérations sur le capital de novembre 2003, janvier 2007 et juin 2008.

Les caractéristiques et conditions générales attachées à l'ensemble des plans existants au 31 décembre 2009 sont décrites dans les tableaux ci-après :

Description des plans d'options de souscription d'actions Crédit Agricole S.A. :

Plans d'options d'achat d'actions Crédit Agricole S.A.	2003		2004	2005			2006	2007	2008	Total
Date de l'Assemblée générale autorisant les plans	22/05/2002	21/05/2003	21/05/2003	21/05/2003	21/05/2003	21/05/2003	17/05/2006	17/05/2006	17/05/2006	
Date du Conseil d'administration	15/04/2003	17/12/2003	23/06/2004	25/01/2005	19/07/2005	16/11/2005	18/07/2006	17/07/2007	15/07/2008	
Date d'attribution des options	15/04/2003	17/12/2003	05/07/2004	25/01/2005	19/07/2005	16/11/2005	06/10/2006	17/07/2007	16/07/2008	
Date de durée du plan	7 ans									
Durée de la période d'incessibilité	4 ans									
Date de départ de l'exercice des options	15/04/2007	17/12/2007	05/07/2008	25/01/2009	19/07/2009	16/11/2009	06/10/2010	17/07/2011	16/07/2012	
Date d'expiration des options	15/04/2010	17/12/2010	05/07/2011	25/01/2012	19/07/2012	16/11/2012	05/10/2013	16/07/2014	15/07/2015	
Nombre d'attributaires	428	288	1 488	17	1	1	1 745	6	3	
Nombre d'options attribuées	4 614 334	6 822 658	11 843 796	27 600	5 452	15 000	12 029 500	127 500	74 000	35 559 840
Prix d'exercice	13,38 €	16,60 €	18,78 €	20,70 €	19,25 €	24,57 €	33,61 €	29,99 €	14,42 €	
Conditions de performance	non									
Conditions en cas de départ du Groupe										
Démision	perte									
Licenciement	perte									
Retraite	maintien									
Décès	maintien ⁽¹⁾									
Nombre d'options										
Attribuées aux mandataires sociaux	43 791		152 642				170 000	0	0	
Attribuées aux 10 plus gros	476 228	2 567 187	621 471		44 150		790 000	127 500	74 000	
Levées en 2009	73 983									73 983
Annulées et levées depuis l'origine	2 781 587	1 049 736	1 382 917	2 532		15 000	696 000			5 927 772
Nombre d'options existantes au 31 décembre 2009	1 832 747	5 772 922	10 460 879	25 068	5 452	0	11 333 500	127 500	74 000	29 632 068
Juste valeur (en % du prix d'acquisition)	31,90%	21,80%	18,00%	18,30%	18,30%	18,30%	28,60%	22,70%	24,30%	
Méthode de valorisation utilisée	Black et Scholes									

(1) Maintien en cas de levée par les ayants droit dans les 6 mois suivant le décès.

Statistiques sur les plans d'options de souscription d'actions Crédit Agricole S.A. :

Plans d'options d'achat d'actions Crédit Agricole S.A.	2003		2004	2005			2006	2007	2008	Total
	15/04/2003	17/12/2003	05/07/2004	25/01/2005	19/07/2005	16/11/2005	06/10/2006	17/07/2007	15/07/2008	
Nombre d'options										
Existantes au 31 décembre 2008	1 906 730	5 772 922	10 467 422	27 600	5 452	15 000	11 468 000	127 500	74 000	29 864 626
Attribuées en 2009										0
Annulées en 2009			6 543	2 532		15 000	134 500			158 575
Exercées en 2009	73 983									73 983
Existantes au 31 décembre 2009	1 832 747	5 772 922	10 460 879	25 068	5 452	0	11 333 500	127 500	74 000	29 632 068

Couverture des plans d'option d'achat d'actions Crédit Agricole S.A. :

La couverture des plans d'options 2004, échéance 2011 et du plan d'options 2006, échéance 2013 est assurée à travers des options d'achat d'actions Crédit Agricole S.A.

Les autres plans d'options ont fait l'objet d'une couverture par détention directe d'actions Crédit Agricole S.A.

Principales hypothèses retenues pour la valorisation des plans d'option.

Crédit Agricole S.A. évalue les options attribuées et comptabilise une charge déterminée à la date d'attribution des plans calculée à partir de la valeur de marché des options du jour de l'attribution. Seules les hypothèses relatives à la population des bénéficiaires (perte des droits en cas de démission ou de licenciement) peuvent faire l'objet d'une révision au cours de la période d'acquisition et donner lieu à un réajustement de la charge.

Plans

Date d'attribution	15/04/2003	17/12/2003	05/07/2004	25/01/2005	19/07/2005	16/11/2005	06/10/2006	17/07/2007	16/07/2008
Durée de vie estimée	5 ans	5 ans	5 ans		5 ans		7 ans	7 ans	7 ans
Taux de perte de droit	5 %	5 %	5 %		5 %		1,25 %	1,25 %	1,25 %
Taux de dividende estimé	3,46 %	3,01 %	3,34 %		3,22 %		3,03 %	4,20 %	6,37 %
Volatilité à la date d'attribution	40 %	27 %	25 %		25 %		28 %	28 %	40 %

Le modèle de Black et Scholes a été retenu pour l'ensemble des plans de souscription d'actions Crédit Agricole S.A.

8. Engagements de financement et de garantie et autres garanties

Engagements donnés et reçus

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Engagements donnés		
Engagements de financement	222 203	204 222
. Engagements en faveur des établissements de crédit	14 163	5 967
. Engagements en faveur de la clientèle	208 040	198 255
Ouverture de crédits confirmés	166 960	173 275
- Ouverture de crédits documentaires	9 763	9 075
- Autres ouvertures de crédits confirmés	157 197	164 200
Autres engagements en faveur de la clientèle	41 080	24 980
Engagements de garantie	98 111	103 129
. Engagements d'ordre des établissements de crédit	10 777	14 351
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	2 708	2 716
Autres garanties	8 069	11 635
. Engagements d'ordre de la clientèle	87 334	88 778
Cautions immobilières	4 385	4 882
Garanties financières	7 295	7 149
Autres garanties d'ordre de la clientèle	75 654	76 747
Engagements reçus		
Engagements de financement	70 329	16 693
. Engagements reçus des établissements de crédit	64 645	15 835
. Engagements reçus de la clientèle	5 684	858
Engagements de garantie	213 063	220 832
. Engagements reçus des établissements de crédit	47 257	46 450
. Engagements reçus de la clientèle	165 806	174 382
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	29 677	25 364
Autres garanties reçues	136 129	149 018

(1) dont reclassement de "Autres ouvertures de crédits confirmés" en "Autres engagements en faveur de la clientèle" sur Emporiki pour 17,4 milliards d'euros.

Actifs donnés en garantie de passif

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2009	31/12/2008
Titres prêtés	6 253	6 244
Dépôts de garantie sur opérations de marché	19 269	33 614
Titres et valeurs donnés en pension	143 709	151 411
Total	169 231	191 269

Garanties détenues et actifs reçus en garantie

Les garanties détenues et actifs reçus en garantie par le groupe Crédit Agricole et qu'il est autorisé à vendre ou à redonner en garantie s'élèvent à 213,3 milliards d'euros au 31 décembre 2009 et sont pour l'essentiel logées chez Crédit Agricole CIB pour 97,1 milliards d'euros. La plus grande partie de ces garanties correspond à des hypothèques, des nantissements ou des cautionnements reçus, quelle que soit la qualité des actifs garantis et porte principalement sur les pensions et titres en garanties d'opérations de courtage. Crédit Agricole S.A. dispose également d'actifs reçus en garantie pour 100,6 milliards d'euros. Il s'agit pour l'essentiel de créances apportées en garanties par les Caisses Régionales à Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole S.A. jouant un rôle de centralisateur vis-à-vis des différents organismes de refinancement externes.

La politique du groupe Crédit Agricole consiste à céder dès que possible les actifs obtenus par prise de possession de garanties. Ces actifs sont non significatifs au 31 décembre 2009.

Créances reçues et apportées en garantie dans le cadre de la SFEF

Le groupe Crédit Agricole participe aux refinancements accordés par la Société de Financement de l'Economie Française (SFEF). Dans le cadre de cette opération, les Caisses Régionales et certaines filiales du Groupe apportent des créances en garantie à Crédit Agricole S.A., qui les apporte ensuite à la SFEF pour garantir les prêts que cette dernière octroie au Groupe. Au cours de l'année 2009, 33,3 milliards d'euros de créances ont été apportés en garantie à la SFEF dans le cadre de cette opération, contre 4,8 milliards d'euros en 2008. Les Caisses Régionales et filiales conservent l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances. Les 33,3 milliards d'euros de créances apportées en garantie à la SFEF en 2009, dont 21,6 milliards par les Caisses Régionales, ont permis à la SFEF d'accorder des prêts pour 21,6 milliards d'euros à Crédit Agricole S.A., reversés pour 14,5 milliards d'euros aux Caisses Régionales sous forme d'avances et réparties proportionnellement aux montants des créances apportées en garantie.

9. Reclassements d'instruments financiers

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union Européenne en octobre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » et « Actifs financiers disponibles à la vente » vers la catégorie « Prêts et créances », si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance et si les critères d'éligibilité à cette catégorie sont respectés à la date de transfert (notamment actif financier non coté sur un marché actif) ;
- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » vers les catégories « Actifs financiers disponibles à la vente » ou « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », si les critères d'éligibilité sont respectés à la date de transfert pour chacun des deux postes.

- **Principes retenus par le groupe Crédit Agricole :**

Les reclassements hors de la catégorie « actifs financiers détenus à des fins de transaction » ont été décidés puis réalisés dans le respect des conditions fixées par l'amendement IAS 39 adopté par l'Union Européenne le 15 octobre 2008. Ils ont été inscrits dans leur nouvelle catégorie comptable pour leur juste valeur à la date du reclassement.

- **Reclassements effectués par le groupe Crédit Agricole :**

En application de l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union européenne en octobre 2008, le groupe Crédit Agricole a réalisé en 2009, comme il l'avait fait en 2008, des reclassements tels que permis par l'amendement de la norme IAS 39.

Les informations sur ces reclassements sont données ci-dessous.

Nature, justification et montant des reclassements opérés

Le Groupe a opéré au cours de l'année 2009 des reclassements des catégories « actifs financiers à la juste valeur par résultat » vers la catégorie « Prêts et créances » pour les actifs financiers pour lesquels le groupe Crédit Agricole S.A a changé d'intention de gestion, qui est désormais de conserver ces actifs financiers dans un avenir prévisible, et non plus de les céder à court terme.

Ces reclassements qui concernent des opérations de syndication ont été opérés au cours de la période.

La valeur de reclassement, à cette date, des reclassements effectués au cours de l'année 2009 est reprise dans le tableau ci-dessous, de même que les valeurs à la clôture de ces actifs financiers transférés ainsi que des actifs transférés antérieurement et toujours à l'actif du Groupe au 31 décembre 2009 :

	Total actifs reclassés		Actifs reclassés en 2009			Actifs reclassés antérieurement	
	Valeur au bilan 31/12/2009	Valeur de marché estimée au 31/12/2009	Valeur de reclassement	Valeur au bilan 31/12/2009	Valeur de marché estimée 31/12/2009	Valeur au bilan 31/12/2009	Valeur de marché estimée 31/12/2009
<i>(en millions d'euros)</i>							
Actifs financiers à la juste valeur par résultat transférés en prêts et créances	8 904	8 097	454	462	453	8 442	7 644

- **Variation de juste valeur comptabilisée en résultat relative aux actifs reclassés**

La variation de juste valeur comptabilisée en résultat relative aux actifs reclassés en 2009 est reprise dans le tableau ci-dessous.

	Variation de juste valeur comptabilisée	
	En 2009, jusqu'à la date de reclassement	En 2008
<i>(en millions d'euros)</i>		
Actifs financiers à la juste valeur par résultat transférés en prêts et créances	-8	-64

- **Contribution des actifs transférés au résultat depuis le reclassement**

La contribution des actifs transférés dans le résultat de l'exercice, depuis la date de reclassement comprend l'ensemble des profits, pertes, produits et charges comptabilisés en résultat ou dans les autres éléments du résultat global.

		Impact résultat avant impôt, depuis le reclassement							
		Actifs reclassés en 2009		Actifs reclassés antérieurement					
		Impact 2009		Impact cumulé au 31/12/2008		Impact 2009		Impact cumulé au 31/12/2009	
		Produits et charges réellement comptabilisés	Si l'actif avait été conservé dans son ancienne catégorie (variation de juste valeur)	Produits et charges réellement comptabilisés	Si l'actif avait été conservé dans son ancienne catégorie (variation de juste valeur)	Produits et charges réellement comptabilisés	Si l'actif avait été conservé dans son ancienne catégorie (variation de juste valeur)	Produits et charges réellement comptabilisés	Si l'actif avait été conservé dans son ancienne catégorie (variation de juste valeur)
<i>(en millions d'euros)</i>									
Actifs financiers à la juste valeur par résultat transférés en prêts et créances		7	-1	124	-637	-150	-198	-26	-835

- **Informations complémentaires**

A la date de reclassement, les actifs financiers reclassés en 2009 présentent des taux d'intérêt effectif s'élevant à 2% et 9,3%, avec des flux de trésorerie futurs non actualisés estimés à 514 millions d'euros.

10. Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur d'un instrument financier est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou une dette réglée entre des parties avisées, consentantes dans une transaction conclue à des conditions normales.

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre de modèles d'évaluation et d'hypothèses. Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

Dans la pratique, et dans une logique de continuité de l'activité, l'ensemble de ces instruments financiers pourrait ne pas faire l'objet d'une réalisation immédiate pour la valeur estimée ci-dessous.

10.1 JUSTE VALEUR DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS AU COÛT

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2009		31.12.2008	
	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée
ACTIFS				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	90 154	92 262	78 696	77 503
Prêts et créances sur la clientèle	719 787	729 244	698 870	695 139
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	27 642	28 784	24 433	25 412
PASSIFS				
Dettes envers les établissements de crédits	111 675	111 515	149 449	149 758
Dettes envers la clientèle	577 926	573 557	527 896	531 020
Dettes représentées par un titre	196 116	195 835	204 499	204 060
Dettes subordonnées	34 094	33 571	31 565	31 695

Pour les instruments financiers, la meilleure estimation correspond au prix de marché de l'instrument lorsque celui-ci est traité sur un marché actif (cours cotés et diffusés).

En l'absence de marché ou de données fiables, la juste valeur est déterminée par une méthode appropriée conforme aux méthodologies d'évaluations pratiquées sur les marchés financiers : soit la référence à la valeur de marché d'un instrument comparable, soit l'actualisation des flux futurs, soit des modèles d'évaluation.

Dans les cas où il est nécessaire d'approcher les valeurs de marché au moyen d'évaluation, c'est la méthode de l'actualisation des flux futurs estimés qui est la plus couramment utilisée.

En outre, il est à noter que le groupe Crédit Agricole prend en compte le rapport d'experts publié par l'IASB le 31 octobre 2008 et relatif à la valorisation de certains instruments financiers à la juste valeur cotés sur des marchés qui ne sont plus actifs.

Par ailleurs, dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics ;
- des passifs exigibles à vue.

L'écart entre les valeurs comptables et les valeurs de marché des actifs ou passifs à taux variables est principalement imputable à la prise en compte du risque de crédit, dans la mesure où les changements de taux d'intérêt n'ont pas d'influence significative sur la valeur de marché.

10.2 INFORMATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

➤ Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

Actifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris créances rattachées et nets de dépréciation.

<i>(en millions d'euros)</i>	Total 31.12.2009	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	384 116	99 106	272 478	12 532
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle	318		318	
Valeurs reçues en pension				
Titres reçus en pension livrée	27 760		27 760	
Titres détenus à des fins de transaction	103 828	91 630	9 857	2 341
Effets publics et valeurs assimilées	43 033	41 693	1 340	
Obligations et autres titres à revenu fixe	39 174	36 370	2 031	773
Actions et autres titres à revenu variable	21 621	13 567	6 486	1 568
Instruments dérivés	252 210	7 476	234 543	10 191
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	43 052	34 953	6 954	1 145
Créances sur la clientèle	108		108	
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	38 493	32 875	5 541	77
Valeurs reçues en pension				
Titres reçus en pension livrée				
Titres à la juste valeur par résultat sur option	4 451	2 078	1 305	1 068
Effets publics et valeurs assimilées	21	21		
Obligations et autres titres à revenu fixe	3 186	2 040	1 141	5
Actions et autres titres à revenu variable	1 244	17	164	1 063
Actifs financiers disponibles à la vente	231 341	128 785	100 208	2 348
Effets publics et valeurs assimilées	65 794	54 083	11 698	13
Obligations et autres titres à revenu fixe	129 828	51 356	77 887	585
Actions et autres titres à revenu variable	35 580	23 342	10 488	1 750
Créances disponibles à la vente	139	4	135	
Instruments dérivés de couverture	24 649	2 731	21 918	
Total actifs financiers valorisés à la juste valeur	683 158	265 575	401 558	16 025

Passifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris dettes rattachées

<i>(en millions d'euros)</i>	Total 31.12.2009	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	364 795	8 997	348 531	7 267
Titres vendus à découvert	28 848	162	28 686	
Titres donnés en pension livrée	56 264	1 245	55 019	
Dettes représentées par un titre	29 894		29 894	
Dettes envers les établissements de crédit				
Dettes envers la clientèle				
Instruments dérivés	249 789	7 590	234 932	7 267
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	580		580	
Instruments dérivés de couverture	26 048	4 106	21 942	
Total passifs financiers valorisés à la juste valeur	391 423	13 103	371 053	7 267

Les paramètres utilisés pour les modèles de valorisation sont jugés observables si le Département des Risques de Marché peut obtenir des données indépendantes de celles fournies par les Front Offices, à partir de plusieurs sources de façon régulière (quotidienne si possible), par exemple auprès de brokers ou auprès de systèmes organisant la contribution de données de la part d'un nombre suffisant d'acteurs. Une équipe dédiée rattachée au Département des Risques de Marché, vérifie régulièrement la pertinence des données ainsi obtenues, et la documente formellement.

A l'inverse, certains produits complexes, à composante de paniers, dont la valorisation requiert par exemple des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché, peuvent être classés comme non observables.

➤ Changements de modèles de valorisation

Aucun transfert significatif entre les niveaux 1 et 2 n'est intervenu sur la période.

➤ Instruments financiers valorisés selon un modèle de niveau 3

Les instruments valorisés selon un modèle de niveau 3 sont pour l'essentiel des produits complexes de taux, des structurés de crédit (certains produits de corrélation dont la valorisation intègre des spreads de crédit non observables), des dérivés actions (certains produits multi-sous-jacents), voire des produits hybrides et des instruments liés à l'activité de capital risque, et dans une moindre mesure des produits de change et de commodities. Certains instruments de marché même traditionnels mais à maturité longue peuvent également être classés en niveau 3 lorsque les paramètres de valorisation ne sont disponibles sur le marché que sur des durées inférieures à leur maturité contractuelle et nécessitent d'être extrapolés pour le calcul de la juste valeur.

Au 31 décembre 2009, les instruments financiers dont la valorisation repose sur des données non observables (niveau 3) comprennent essentiellement :

- des parts de CDO à sous-jacents immobiliers américains ;
- des couvertures sur certains des CDO à sous-jacents immobiliers américains mentionnés ci-dessus ;
- des produits de type CDO indexés sur du risque de crédit *corporates* (activités de corrélation) ;
- des FCPR ;
- dans une moindre mesure, des parts de SCI et de SCPI, et d'autres produits dérivés de taux, d'actions et de crédit.

Méthode de valorisation

- La méthodologie d'évaluation des CDO super senior à sous-jacents résidentiels américains est décrite dans la section « Facteurs de risque » du rapport de gestion, paragraphe « Risques particuliers induits par la crise financière ».
- La valorisation des CDO *corporates* est faite à l'aide d'un modèle de *pricing* qui distribue les pertes anticipées en fonction de la subordination des transactions. Ce modèle utilise à la fois des données observables (marges sur les « Credit default Swaps ») et des données dont l'observabilité s'est fortement dégradée depuis 2008 (corrélations issues de CDO sur panier type de noms *corporates*). Crédit Agricole CIB a adapté en 2009 son modèle pour tenir compte de cette dégradation. En particulier, sur les tranches seniors les plus illiquides, Crédit Agricole CIB a introduit des paramètres de valorisation adaptés à son appréciation du risque intrinsèque de ses expositions.
- La juste valeur des FCPR est déterminée à partir de la valorisation des participations en portefeuille.

S'agissant d'investissements dans des sociétés non cotées, l'évaluation est basée sur des modèles utilisant des paramètres tels que les cash flows actualisés, un multiple de résultat, l'actif net réévalué...

La valeur liquidative des FCPR est obtenue à partir de la somme des valorisations des participations retraitée des passifs éventuels.

Variation du solde des instruments financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

Actifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

	Total	Actifs financiers détenus à des fins de transaction					Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option					Actifs financiers disponible à la vente		
		Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	Titres détenus à des fins de transaction	Instruments dérivés	Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	Titres à la juste valeur par résultat sur option	Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable
(en millions d'euros)														
Solde d'ouverture (01.01.2009)	43 166		2 505	1 775	4 280	36 171	98		15	471	486	8	505	1 618
Gains / pertes de la période ⁽¹⁾	-23 347	-	(385)	(215)	(600)	(22 609)	(11)	-	1	(20)	(19)	-	7	(115)
Comptabilisés en résultat *	-23 256		(385)	(215)	(600)	(22 609)	(11)		1	(20)	(19)		(7)	(10)
Comptabilisés en capitaux propres	-91												14	(105)
Achats de la période	7 465			5 363	5 363	611	35			612	612	5	121	718
Ventes de la période	-8 561		(1 347)	(5 355)	(6 702)	(1 284)	(45)		(11)		(11)		(48)	(471)
Emissions de la période	0													
Dénouements de la période	-2 464					(2 464)								
Transferts	-234					(234)								
Transferts vers niveau 3	0													
Transferts hors niveau 3	-234					(234)								
Solde de clôture (31.12.2009)	16 025		773	1 568	2 341	10 191	77		5	1 063	1 068	13	585	1 750

(1) ce solde inclut les gains et pertes de la période provenant des actifs détenus au bilan à la date de la clôture pour les montants suivants :

Gains/pertes de la période provenant des actifs de niveau 3 détenus au bilan en date de clôture	-18 712
Comptabilisés en résultat	-19 001
Comptabilisés en capitaux propres	289

*les gains et pertes comptabilisés en résultat liés aux instruments financiers détenus à des fins de transaction et à la juste valeur par résultat sur option sont enregistrés en "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat" ; les gains et pertes comptabilisés en résultat liés aux actifs financiers disponibles à la vente sont enregistrés en "Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente", excepté pour les flux de dépréciation durable des actifs financiers à revenu fixe enregistrés en coût du risque.

	Niveau 2 en 2009	Niveau 3 en 2009
Niveau 1 en 2008 (ou équivalent)		
Niveau 2 en 2008 (ou équivalent)		
Niveau 3 en 2008 (ou équivalent)	234	

Les transferts hors du niveau 3 concernent uniquement CA CIB

Passifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

<i>(en millions d'euros)</i>	Passifs financiers détenus à des fins de transaction	
	Total	Instruments dérivés
Solde d'ouverture (01.01.2009)	9 273	9 273
Gains / pertes de la période ⁽¹⁾	-1 354	-1 354
Comptabilisés en résultat *	-1 354	-1 354
Comptabilisés en capitaux propres	0	
Achats de la période	352	352
Ventes de la période	-539	-539
Emissions de la période	0	
Dénouements de la période	-140	-140
Transferts	-325	-325
Transferts vers niveau 3	0	
Transferts hors niveau 3	-325	-325
Solde de clôture (31.12.2009)	7 267	7 267

⁽¹⁾ ce solde inclut les gains et pertes de la période provenant des passifs détenus au bilan à la date de la clôture pour les montants suivants :

Gains/pertes de la période provenant des passifs de niveau 3 détenus au bilan en date de clôture	885
Comptabilisés en résultat *	885
Comptabilisés en capitaux propres	

*Les gains et pertes comptabilisés en résultat liés aux instruments financiers détenus à des fins de transaction sont enregistrés en "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat".

	Niveau 1 en 2009	Niveau 2 en 2009	Niveau 3 en 2009
Niveau 1 en 2008 (ou équivalent)			
Niveau 2 en 2008 (ou équivalent)			
Niveau 3 en 2008 (ou équivalent)		325	

Les transferts hors du niveau 3 concernent uniquement CA CIB

Les gains et pertes de la période provenant des actifs et passifs détenus au bilan à la date de la clôture (- 17,8 milliards d'euros environ) comprennent essentiellement :

- l'effet des variations de valeurs constatées sur les parts de CDO à sous-jacents immobiliers américains et leurs couvertures, à hauteur de -1,2 milliard d'euros environ ;
- la variation de valeur d'autres produits dérivés de taux, de crédit ou d'actions, et en particulier des CDO *corporates* valorisés sur la base de données devenues non observables en 2008, à hauteur de -15 milliards d'euros environ.

Le montant de juste valeur (et de sa variation) sur ces seuls produits n'est cependant pas représentatif. En effet, ces produits sont très largement couverts par d'autres, plus simples et individuellement valorisés à partir de données jugées observables. Les valorisations (et leurs variations) de ces produits de couverture, en grande partie symétriques à celles des produits valorisés sur la base de données jugées non observables, n'apparaissent pas, elles, dans le tableau ci-dessus.

A titre d'illustration, le produit net bancaire des activités de Crédit Agricole CIB incluant essentiellement des produits valorisés à partir des données non observables et les instruments de couverture associés est au 31 décembre 2009 de l'ordre de -1,8 milliard d'euros environ.

Durant la période, le montant de justes valeurs des instruments financiers transférés hors du niveau 3 s'élève à 560 millions d'euros environ. Ces transferts résultent essentiellement, de par l'effet de l'écoulement du temps, de l'arrivée dans des horizons d'observabilité de la maturité de certains paramètres de valorisation.

Analyse de sensibilité des instruments financiers valorisés sur un modèle de valorisation de niveau 3

Au 31 décembre 2009, chez Crédit Agricole CIB, la sensibilité aux paramètres utilisés dans les modèles selon des hypothèses alternatives raisonnables s'élève à 184 millions d'euros environ (portant majoritairement sur les activités en cours d'arrêt : 64 millions d'euros sur les CDO à sous-jacents résidentiels américains et 104 millions d'euros sur les activités de CDO *corporates*).

Le calibrage des sensibilités est effectué de manière indépendante du Front Office, à partir notamment de données de consensus :

- **CDO *corporates*** : l'ampleur de l'incertitude de la corrélation de défaut (paramètre non observable) est déterminée à partir de l'écart-type entre les données de consensus relatives à des indices standards ;
- **tranches super senior de CDO d'ABS** : l'ampleur de l'incertitude est estimée de manière forfaitaire (modification de 10% des scénarii de pertes) ;
- **produits dérivés actions** : méthode identique à celle utilisée pour les CDO *corporates* (écart type par rapport aux consensus) mais appliquée aux paramètres de volatilité aux dividendes et de corrélation standard ;
- **produits dérivés de taux** : un choc de 2% est appliqué sur les corrélations principales (taux/change et taux/taux) ;

Évaluation de l'impact de la prise en compte de la marge à l'origine

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2009	31.12.2008
Marge différée au 1er janvier	361	450
Marge générée par les nouvelles transactions de l'année	93	119
Comptabilisé en résultat durant la période		
Amortissement et transactions annulées / remboursées / échues	-157	-208
Effets des paramètres ou produits revenus observables pendant l'année		
Marge différée en fin de période	297	361

11. Événements postérieurs à la clôture

■ Accord de consultation sur la participation d'Intesa Sanpaolo S.p.A

Crédit Agricole S.A. a annoncé, le 17 février 2010, avoir signé un accord avec Assicurazioni Generali S.p.A. mettant fin, à compter du 19 mars 2010, à leur accord de consultation concernant leurs participations dans Intesa Sanpaolo, daté du 25 juin 2009.

■ Extension de la présence en Italie

Crédit Agricole S.A. a annoncé le 19 février avoir conclu avec Intesa Sanpaolo S.p.A., partenaire historique du Groupe, un accord portant le total de son réseau en Italie à plus de 900 agences.

Ce dispositif s'accompagne de nouvelles modalités concernant la participation historique de Crédit Agricole S.A. dans Intesa Sanpaolo S.p.A. que cette dernière a présenté à l'Antitrust. Elles permettront à Crédit Agricole S.A. de:

- présenter, lors de l'Assemblée Générale d'Intesa Sanpaolo S.p.A. le 28 avril 2010, une liste lui permettant d'avoir une représentation directe au Conseil de Surveillance d'Intesa Sanpaolo S.p.A. et d'exercer les droits de vote attachés à sa participation historique jusqu'au 30 juin 2011.
- n'être engagé à aucune date de cession, hormis pour la part excédant sa participation historique, soit 0,8 % qui devraient être cédés dans les prochains mois.

L'accueil favorable de ce dispositif par l'Antitrust a été notamment rendu possible par la qualité des relations qu'entretiennent Crédit Agricole S.A. et Intesa Sanpaolo S.p.A. depuis de nombreuses années.

Intesa Sanpaolo S.p.A. et Crédit Agricole S.A. ont signé un accord dont les termes et les conditions devraient être finalisés au 30 juin 2010. Aux termes de cet accord, Crédit Agricole S.A. va étendre sa présence en Italie, suite à la cession par le Groupe Intesa Sanpaolo, aux conditions du marché, d'un réseau d'agences situées pour l'essentiel dans des zones géographiques voisines de celles dans lesquelles Crédit Agricole S.A. est déjà présent.

Le réseau, constitué de 150 à 200 agences, pourrait aussi être entièrement ou partiellement constitué d'une filiale du Groupe Intesa Sanpaolo. Les termes et conditions de l'accord ainsi que le périmètre du réseau d'agences concernées par cet accord seront rendus publics une fois l'opération finalisée.

Cet accord pris dans son ensemble permet de conforter Crédit Agricole S.A. dans la mise en œuvre de son influence notable sur Intesa Sanpaolo et sur la valeur d'utilité retenue dans ses comptes au 31 décembre 2009.

Conformément à ses engagements, Crédit Agricole S.A., le 23 février 2010, a donné un mandat de cession sur les 0,8% excédant sa participation historique. Ces titres, en cours de cession, seront déclassés en « titres disponibles à la vente » et valorisés en valeur de marché par le compte de résultat, dès l'arrêté des comptes du 31 mars 2010.

Les engagements pris auront des conséquences sur l'influence notable, exercée par Crédit Agricole S.A., qui pourrait prendre fin par le renoncement à l'exercice de ses droits de vote, le 30 juin 2011 ou par la réalisation de la vente d'une part significative de sa participation historique, ou si cette vente devenait « hautement probable », en fonction des conditions prévues dans l'accord signé avec Intesa Sanpaolo le 18 février 2010.

12. Périmètre de consolidation au 31 décembre 2009

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole	(a)	Implantation	Méthode 31-décembre-09	% de contrôle		% d'intérêt	
				31-déc-09	31-déc-08	31-déc-09	31-déc-08
BANQUE DE PROXIMITÉ EN FRANCE							
Établissement bancaire et financier							
2.544 Caisses locales		France	Mère	100,0	100,0	100,0	100,0
39 Caisses régionales		France	Mère	100,0	100,0	100,0	100,0
Banque Chalus		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Banque Thémis		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
BforBank S.A.	E	France	Globale	100,0		100,0	
Cofam		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Interfimo		France	Globale	99,0	99,0	99,0	98,9
LCL		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Mercagentes		Espagne	Globale	82,4	82,4	82,4	82,4
Sircam		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sociétés de crédit-bail et location							
Locam		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sociétés d'investissement							
Bercy Participations		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CA Centre France Développement		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CACF Immobilier		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CADS Développement		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Calixte Investissement		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Cofinep		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Centre Est Immobilier		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
L'Immobilière d'A Côté	E	France	Globale	100,0		100,0	
Nord Est Champagne Agro Partenaires		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Participex		France	Globale	94,7	94,7	94,7	94,7
Prestimmo		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sepi		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sequana		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Socadif		France	Globale	91,3	91,3	91,3	91,3
Vauban Finance		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Assurance							
Assurances du CA Nord-Pas de Calais		France	Globale	97,5	97,5	97,5	97,5
Groupe CAMCA		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Divers							
Adret Gestion		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Alsace Elite		France	Globale	94,9	94,9	94,9	94,9
C.L. Verwaltungs und Beteiligungsgesellschaft GmbH		Allemagne	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CA Participations		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Caapimmo 4		France	Globale	99,0	99,0	99,0	99,0
Caapimmo 6		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CAL Immobilier	E	France	Globale	100,0		100,0	
CAP Actions (ex Force Alpes Provence)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CAPI Centre-Est (ex Sparkway)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Caryatides Finance		France	Globale	88,0	88,0	88,0	88,0
Centre France Location Immobilière		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Creagrisere		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Lyonnais Développement Économique (CLDE)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Lyonnais Europe		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Lyonnais Preferred Capital		États-Unis	Globale	100,0	100,0	0,0	0,0
Créer S.A.S.		France	Equivalence	30,0	30,0	30,0	30,0
Europimmo		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finarmor Gestion	E	France	Globale	100,0		100,0	
Fonds dédié Elstar		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Fonds diversifiés Centre Loire		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole	(a)	Implantation	Méthode 31-décembre-09	% de contrôle		% d'intérêt	
				31-déc-09	31-déc-08	31-déc-09	31-déc-08
Force Alsace		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Force Aquitaine		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Force CACF		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Force CAM Guadeloupe Avenir		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Force Charente Maritime Deux Sèvres		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Force Iroise	E	France	Globale	100,0		100,0	
Force Lorraine Duo		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Force Midi		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Force Oise	S (3)	France	Globale		100,0		100,0
Force Profile 20	E	France	Globale	100,0		99,9	
Force Run		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Force Tolosa	S (3)	France	Globale		100,0		100,0
Force Toulouse Diversifié		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Force 4		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Gard Diversifié	S (3)	France	Globale		100,0		100,0
Green Island		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Inforsud Gestion		France	Globale	88,4	88,4	88,4	88,4
Morbihan Gestion		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
NACARAT (ex S.A.S. PALM PROMOTION)		France	Equivalence	30,8	30,8	30,8	30,8
NMP Gestion		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Nord de France Immobilier		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Ozenne Institutionnel		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Patrimocam	S (3)	France	Globale		100,0		100,0
Patrimocam 2	S (3)	France	Globale		100,0		100,0
PCA IMMO		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
PG IMMO		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Pyrénées Gascogne Gestion	E	France	Globale	100,0		100,0	
S.A.S. Immnord		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SARL Prospective Informatique	S (3)	France	Globale		100,0		99,9
SCI Capimo		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI du Vivarais		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Euralliance Europe		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Hautes Favesines		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Les Fauvins		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Les Palmiers du Petit Pérou		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Scica HL		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SNC Kalliste Assur		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Société Immobilière de Picardie		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Société Picarde de Développement		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Services centraux des titres							
CA Titres	S (3)	France	Globale		100,0		100,0
Développement touristique-immobilier							
Franche Comté Développement Foncier	E	France	Globale	100,0		100,0	
Franche Comté Développement Immobilier	E	France	Globale	100,0		100,0	
S.A. Foncière de l'Erable		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
S.A.S. Arcadim Fusion (ex SARL Arcadim Fusion)		France	Globale	100,0	65,0	100,0	65,0
SCI Crystal Europe		France	Globale	100,0	100,0	99,9	99,9
SCI Quartz Europe		France	Globale	100,0	100,0	99,9	99,9
BANQUE DE DÉTAIL À L'INTERNATIONAL							
Établissement bancaire et financier							
Banca Popolare Friuladria S.p.A.		Italie	Globale	79,1	78,7	67,2	66,9
Bankinter		Espagne	Equivalence	23,4	22,0	23,4	22,0
Bankoa		Espagne	Globale	99,6	99,1	99,6	99,1
Banque Indosuez Mer Rouge		Djibouti	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Banque Internationale de Tanger	S (3)	Maroc	Globale		52,6		52,6

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole	(a)	Implantation	Méthode 31-décembre-09	% de contrôle		% d'intérêt	
				31-déc-09	31-déc-08	31-déc-09	31-déc-08
BES (Banco Espírito Santo)		Portugal	Equivalence	10,8	10,8	23,9	23,8
BNI Madagascar		Madagascar	Globale	51,0	51,0	51,0	51,0
Cariparma		Italie	Globale	85,0	85,0	85,0	85,0
Crédit Agricole Egypt S.A.E.		Égypte	Globale	60,2	59,6	60,2	59,6
Crédit Agricole Financement		Suisse	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Srbija a.d. Novi Sad (ex Meridian Bank CA Group)		Serbie	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit du Congo	S (2)	Congo	Globale		81,0		81,0
Crédit du Maroc		Maroc	Globale	76,7	52,6	76,7	52,6
Crédit du Sénégal	S (2)	Sénégal	Globale		95,0		95,0
Crédit Uruguay Banco		Uruguay	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Emporiki Bank		Grèce	Globale	91,5	77,6	91,5	77,6
Emporiki Bank Albania S.A.		Albanie	Globale	100,0	77,6	91,5	77,6
Emporiki Bank Bulgaria E.A.D.		Bulgarie	Globale	100,0	77,6	91,5	77,6
Emporiki Bank Cyprus		Chypre	Globale	93,7	71,3	85,7	71,3
Emporiki Bank Germany GmbH	S (3)	Allemagne	Globale		77,6		77,6
Emporiki Bank Romania S.A.		Roumanie	Globale	99,4	77,1	90,9	77,1
Emporiki Management	S (3)	Grèce	Globale		77,6		77,6
Europabank		Belgique	Equivalence	50,0	50,0	66,7	66,7
JSC Index Bank HVB		Ukraine	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Lukas Bank		Pologne	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Lukas S.A.		Pologne	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
S.A. Crédit Agricole (Belgique)		Belgique	Globale	50,0	50,0	66,7	66,7
SCB Cameroun		Cameroun	Globale	65,0	65,0	65,0	65,0
Société Financière et Immobilière Marocaine	S (3)	Maroc	Globale		52,6		52,6
Société Ivoirienne de Banque	S (2)	Côte D'Ivoire	Globale		51,0		51,0
Union Gabonaise de Banque	S (2)	Gabon	Globale		58,7		58,7
Assurance							
Emporiki Insurances	S (3)	Grèce	Proportionnelle		38,8		38,8
Divers							
Belgium CA S.A.S.		Belgique	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Bespar		Portugal	Equivalence	32,6	32,6	32,6	32,6
Emporiki Development & Real Estate Management		Grèce	Globale	100,0	77,6	91,5	77,6
Emporiki Group Finance P.I.c.		Royaume-Uni	Globale	100,0	77,6	91,5	77,6
Emporiki Venture Capital Developed Markets Ltd.	S (3)	Chypre	Globale		77,6		77,6
Emporiki Venture Capital Emerging Markets Ltd.	S (3)	Chypre	Globale		77,6		77,6
Euler Hermes Emporiki	S (3)	Grèce	Equivalence		16,8		16,8
Greek Industry Of Bags	S (3)	Grèce	Globale		45,5		45,5
Industry Of Phosphoric Fertilizer	S (2)	Grèce	Equivalence		25,8		25,8
IUB Holding		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Keytrade		Belgique	Equivalence	50,0	50,0	40,0	40,0
SERVICES FINANCIERS SPECIALISÉS							
Établissement bancaire et financier							
Aetran Administrative Dientverlening B.V. (ex Ajax Finance B.V.)		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Agos S.p.A.		Italie	Globale	61,0	61,0	61,0	61,0
Alsolia		France	Equivalence	20,0	20,0	20,0	20,0
Antera Incasso B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Assfibo Financieringen B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
BC Finance		France	Globale	55,0	55,0	55,0	55,0
CA Deveurop BV		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CACF	E	France	Globale	100,0		100,0	
Carrefour Servizi Finanziari S.p.A.		Italie	Equivalence	40,0	40,0	24,4	24,4
CREALFI		France	Globale	51,0	51,0	51,0	51,0
Credibom		Portugal	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crediet Maatschappij "De Ijssel" B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Credigen Bank		Hongrie	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole	(a)	Implantation	Méthode 31-décembre-09	% de contrôle		% d'intérêt	
				31-déc-09	31-déc-08	31-déc-09	31-déc-08
Crédit Lift S.p.A.		Italie	Globale	100,0	100,0	61,0	61,0
Creditplus Bank AG		Allemagne	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Credium Slovakia, a.s.	E	Slovaquie	Globale	100,0		100,0	
Dan-Aktiv		Danemark	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
De Kredietdesk B.V.	S (4)	Pays-Bas	Globale		100,0		100,0
Dealerservice B.V.	S (4)	Pays-Bas	Globale		100,0		100,0
DMC Groep N.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
DNV B.V.	E	Pays-Bas	Globale	100,0		100,0	
Ducato S.p.A.	S (4)	Italie	Globale		100,0		61,0
EFL Services		Pologne	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Emporiki Credicom		Grèce	Globale	100,0	100,0	100,0	88,8
Eurofactor AG (Allemagne)		Allemagne	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Eurofactor France		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Eurofactor Italia S.p.A.		Italie	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Eurofactor S.A./NV (Belgique)		Belgique	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Eurofactor UK (Angleterre)		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Eurofactor S.A. (Portugal)		Portugal	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Eurofintus Financieringen B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Euroleenlijn B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
FC France S.A.		France	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Bank Germany GmbH (ex Fiat Bank GmbH)		Allemagne	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Bank GmbH (ex Fidis Bank GmbH)		Autriche	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Capital Belgium S.A. (ex Fiat Credit Belgio S.A.)		Belgique	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Capital Danmark A/S (ex Fiat Finansiering A/S)		Danemark	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Capital Hellas S.A. (ex Fiat Credit Hellas S.A.)		Grèce	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Capital Ireland Plc		Irlande	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Capital Lux S.A. (ex Fiat Finance S.A.)		Luxembourg	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Capital Netherlands B.V. (ex Fidis Nederland B.V.)		Pays-Bas	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Capital Re Limited (ex FAFS Re Limited)		Irlande	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Capital S.p.A.		Italie	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Capital Spain EFC S.A. (ex Tarcredit EFC S.A.)		Espagne	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Capital UK Ltd. (ex Fiat Auto Financial Services Ltd.)		Royaume-Uni	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Insurance Hellas S.A. (ex Fidis Insurance Consultants S.A.)		Grèce	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Leasing GmbH (ex Fidis Leasing GmbH)		Autriche	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Wholesale UK Ltd. (ex Fiat Auto Financial Services (Wholesale) Ltd.)		Royaume-Uni	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FIA-NET		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Fiat Bank Polska S.A.		Pologne	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
Fiat Distribudora Portugal		Portugal	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
Fidis Finance Polska Sp. Zo.o.		Pologne	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
Fidis Finance S.A.		Suisse	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
Fidis Leasing Polska Sp. Zo.o.		Pologne	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
Fidis Retail IFIC S.A.		Portugal	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
Finalia		Belgique	Equivalence	49,0	49,0	49,0	49,0
Financieringsmaatschappij Mahuko N.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finaref AB		Suède	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finaref AS		Norvège	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finaref Benelux	S (3)	Belgique	Globale		100,0		100,0
Finaref OY		Finlande	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finaref S.A.		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finata Bank N.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finata Sparen N.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finata Zuid-Nederland B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
FL Auto S.N.C		France	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FL Location SNC		France	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FORSO Denmark		Danemark	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FORSO Finland		Finlande	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FORSO Norway		Norvège	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FORSO Sweden		Suède	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
IDM Finance B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole	(a)	Implantation	Méthode 31-décembre-09	% de contrôle		% d'intérêt	
				31-déc-09	31-déc-08	31-déc-09	31-déc-08
IDM Financieringen B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
IDM lease maatschappij N.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
lebe Lease B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
InterBank N.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Inter-Factor Europa (Espagne)		Espagne	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
J.J.P. Akkerman Financieringen B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Logos Finanziaria S.p.A.		Italie	Globale	94,8	51,0	57,8	31,1
Mahuko Financieringen B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Matriks N.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
MENAFINANCE		France	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
NVF Voorschotbank B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Passive Portfolio B.V. (ex Krediet '78 B.V.)		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Regio Kredietdesk B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Ribank		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sedef		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sofinco		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SSF (Sofinco Saudi Fransi)		Arabie Saoudite	Globale	100,0	100,0	65,5	65,5
VoordeelBank B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Wafasalaf		Maroc	Equivalence	49,0	34,0	49,0	34,0
Sociétés de crédit-bail et location							
Auxifip		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CAREFLEET S.A.	E	Pologne	Globale	100,0		100,0	
Climauto		France	Globale	100,0	100,0	99,9	99,9
Crédit Agricole Leasing		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Leasing Italia		Italie	Globale	100,0	100,0	87,2	100,0
Crédit du Maroc Leasing		Maroc	Globale	100,0	100,0	84,4	68,4
Credium		République Tchèque	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Emporiki Leasing S.A.		Grèce	Globale	100,0	82,0	100,0	82,0
Emporiki Rent		Grèce	Globale	100,0	100,0	100,0	88,8
Etica		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Europejski Fundusz Leasingowy (E.F.L.)		Pologne	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
FAL Fleet Services S.A.S.		France	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Capital Services Spain S.A. (ex Finplus Renting S.A.)		Espagne	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Contracts UK Ltd. (ex Fiat Auto Contracts Ltd.)		Royaume-Uni	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
Finamur		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Leasys S.p.A.		Italie	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
Leicer	S (3)	Espagne	Globale		100,0		100,0
Lixxball		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Lixxcourtage		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Lixxcredit		France	Globale	99,9	100,0	99,9	100,0
NVA (Négoce Valorisation des actifs)		France	Globale	99,9	99,9	99,9	99,9
Savarent S.p.A.		Italie	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
Sibail Longue Durée (SLD)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Ucalease		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Unifergie		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Unimat		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sociétés d'investissement							
Argence Investissement S.A.S.		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Argence Participation		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Nordic Consumer Finans		Danemark	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Assurance							
Arès		Irlande	Globale	100,0	100,0	61,0	61,0
Assurfi	S (3)	France	Globale		55,0		55,0
Divers							
CCDS (Carte Cadeaux Distribution Services)	E	France	Equivalence	49,0		49,0	

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole	(a)	Implantation	Méthode 31-décembre-09	% de contrôle		% d'intérêt	
				31-déc-09	31-déc-08	31-déc-09	31-déc-08
CLIENTYS		France	Globale	54,9	54,9	54,9	54,9
Crédit LIFT		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Eda		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
EFL Finance S.A.	E	Pologne	Globale	100,0		100,0	
Emporiki Credicom Insurance Brokers S.A.	E	Grèce	Globale	100,0		100,0	
GEIE Argence Développement		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GEIE Argence Management		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SOFILEAD		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SOFILIANCE	E	France	Globale	100,0		100,0	
Sofinco Participations		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Vairis		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GESTION D'ACTIFS, ASSURANCES, BANQUE PRIVÉE							
Établissement bancaire et financier							
AMUNDI (ex CAAM)		France	Globale	100,0	100,0	75,0	100,0
AMUNDI Group (ex Crédit Agricole Asset Management Group)		France	Globale	75,0	100,0	75,0	100,0
AMUNDI Private Equity Funds (ex CAAM Capital Investors)		France	Globale	100,0	100,0	75,0	100,0
BFT (Banque Financement et Trésorerie)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
BFT Gestion		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
BGP Indosuez		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CA (Suisse) S.A.		Suisse	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CA Asset Management Hong Kong Ltd.		Hong-Kong	Globale	100,0	100,0	75,0	100,0
CA Asset Management Japan Ltd.		Japon	Globale	100,0	100,0	75,0	100,0
CA Asset Management Ltd.		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	75,0	100,0
CA Asset Management Luxembourg		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	75,0	100,0
CA Asset Management Singapore Ltd.		Singapour	Globale	100,0	100,0	75,0	100,0
CA Luxembourg		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CAAM AI Holding		France	Globale	100,0	100,0	75,0	100,0
CAAM AI Ltd.		Bermudes	Globale	100,0	100,0	75,0	100,0
CAAM AI S.A.S.		France	Globale	100,0	100,0	75,0	100,0
CAAM AI SGR (ex CA Alternative Investment Products Group SGR)	S (4)	Italie	Globale		90,0		90,0
CAAM AI Inc.		États-Unis	Globale	100,0	100,0	75,0	100,0
CAAM Real Estate Italia SGR		Italie	Globale	100,0	100,0	75,0	100,0
CAAM Securities Company Japan KK		Japon	Globale	100,0	100,0	75,0	100,0
CAAM SGR		Italie	Globale	100,0	100,0	75,0	100,0
CACEIS Bank		France	Globale*	100,0	50,0	85,0	50,0
CACEIS Bank Deutschland GmbH		Allemagne	Globale*	100,0	50,0	85,0	50,0
CACEIS Bank Luxembourg		Luxembourg	Globale*	100,0	50,0	85,0	50,0
CACEIS Corporate Trust		France	Globale*	100,0	50,0	85,0	50,0
CACEIS Fastnet Irlande Ltd. (ex Fastnet Irlande)		Irlande	Globale*	100,0	50,0	85,0	50,0
CPR AM		France	Globale	100,0	100,0	75,0	100,0
Crédit Foncier de Monaco		Monaco	Globale	70,1	70,1	68,9	68,9
CREELIA		France	Globale	100,0	100,0	75,0	100,0
E.P.E.M. Inc.		États-Unis	Globale	100,0	100,0	75,0	100,0
Emporiki Asset Management A.E.D.A.K		Grèce	Globale	100,0	56,7	75,0	56,7
Eoile Gestion	E	France	Globale	100,0		75,0	
Fastnet Belgique		Belgique	Globale*	52,2	50,0	44,4	26,1
Fastnet Pays-Bas		Pays-Bas	Globale*	52,2	50,0	44,3	26,1
Finanziaria Indosuez International Ltd.		Suisse	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Fund Channel		Luxembourg	Globale	50,0	100,0	37,5	100,0
Gestion Privée Indosuez (G.P.I)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
IKS KB	E	République Tchèque	Globale	100,0		75,0	
Nonghyup-CA		Corée Du Sud	Equivalence	40,0	40,0	30,0	40,0
Segespar Finance		France	Globale	100,0	100,0	75,0	100,0
Segespar Intermédiation		France	Globale	100,0	100,0	75,0	100,0
SGAM Deutschland	E	Allemagne	Globale	100,0		75,0	
SGAM Italia	E	Italie	Globale	100,0		75,0	
SGAM Japan	E	Japon	Globale	100,0		75,0	

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole	(a)	Implantation	Méthode 31-décembre-09	% de contrôle		% d'intérêt	
				31-déc-09	31-déc-08	31-déc-09	31-déc-08
SGAM Luxembourg	E	Luxembourg	Globale	100,0		75,0	
SGAM Négociation (RTO)	E	France	Globale	100,0		75,0	
SGAM North Pacific Ltd	E	Japon	Globale	100,0		75,0	
SGAM Singapore Ltd	E	Singapour	Globale	100,0		75,0	
Société Générale Gestion (SZG)	E	France	Globale	100,0		75,0	
Sociétés d'investissement							
AMUNDI Investment Solutions (ex CASAM)		France	Globale	100,0	100,0	75,0	100,0
CACEIS S.A. (ex CACEIS S.A.S.)		France	Globale*	85,0	50,0	85,0	50,0
CAI BP Holding		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CASAM Advisers LLC		États-Unis	Globale	100,0	100,0	75,0	100,0
CASAM Americas Inc.		États-Unis	Globale	100,0	100,0	75,0	100,0
Lyra Capital LLC		États-Unis	Globale	100,0	100,0	75,0	100,0
Assurance							
Assurances Mutuelles Fédérales		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
BES Seguros		Portugal	Globale	50,0	75,0	56,0	56,0
BES Vida		Portugal	Globale	50,0	100,0	61,9	61,9
BFT opportunité		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CA Assicurazioni	E	Italie	Globale	100,0		100,0	
CACI Gestion (ex Argence Gestion Assurances)		France	Globale	100,0	100,0	88,0	100,0
CACI LIFE LIMITED (ex Finaref Life Limited)		Irlande	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CACI NON LIFE LIMITED (ex Finaref Insurance Limited)		Irlande	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CACI RE (ex Space Reinsurance Company Limited)		Irlande	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Assurances (CAA)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Assurances Italia Holding		Italie	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Creditor Insurance (CACI)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Life Insurance Company Japan Ltd.	E	Japon	Globale	100,0		100,0	
Crédit Agricole Life Insurance Europe		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Reinsurance S.A.		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Vita S.p.A.		Italie	Globale	100,0	100,0	92,5	92,5
Dolcea Vie	E	Italie	Globale	100,0		100,0	
Edram opportunités		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Emporiki Life		Grèce	Globale*	100,0	38,8	100,0	38,8
Federval		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finaref Assurances		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finaref Risques Divers		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finaref Vie		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Foncière Hypersud		France	Proportionnelle	51,4	51,4	51,4	51,4
GRD1		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD10		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD11		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD12		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD14		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD16	E	France	Globale	100,0		100,0	
GRD17	E	France	Globale	100,0		100,0	
GRD18	E	France	Globale	100,0		100,0	
GRD19	E	France	Globale	100,0		100,0	
GRD2		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD20	E	France	Globale	100,0		100,0	
GRD3		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD4		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD5		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD7		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD8		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD9		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Médicale de France		France	Globale	99,8	99,8	99,8	99,8
Pacifica		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole	(a)	Implantation	Méthode 31-décembre-09	% de contrôle		% d'intérêt	
				31-déc-09	31-déc-08	31-déc-09	31-déc-08
Predica 2005 FCPR A		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica 2006 FCPR A		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica 2006-2007 FCPR	E	France	Globale	100,0		100,0	
Predica 2007 FCPR A		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica 2007 FCPR C	E	France	Globale	100,0		100,0	
Predica 2008 FCPR A		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica 2008 FCPR A2		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica 2008 FCPR A3	E	France	Globale	100,0		100,0	
Prediquant actions Amérique		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Prediquant actions Asie		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Prediquant actions Europe		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Prediquant opportunité		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Prediquant reflex 100	E	France	Globale	100,0		100,0	
Space Holding (Ireland) Limited		Irlande	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Space Lux		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Via Vita		Italie	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Divers							
AMUNDI Immobilier (ex CAAM Real Estate)		France	Globale	100,0	100,0	75,0	100,0
Brooke Securities Inc.		États-Unis	Globale*	100,0	50,0	85,0	50,0
CAAM AI S Inc.		États-Unis	Globale	100,0	100,0	75,0	100,0
CAAM DISTRIBUTION A.V.		Espagne	Globale	100,0	100,0	86,2	100,0
CAAM ESPANA S.L.		Espagne	Globale	100,0	100,0	86,2	100,0
CAAM FINANCIAL SOLUTIONS		France	Globale	100,0	100,0	75,0	100,0
CAAM FONDOS S.G.I.I.C		Espagne	Globale	100,0	100,0	86,2	100,0
CACEIS (Bermuda) Ltd. (ex Olympia Capital (Bermuda) Ltd.)		Bermudes	Globale*	100,0	50,0	85,0	50,0
CACEIS (Canada) Ltd. (ex OC Financial Services Inc.)		Canada	Globale*	100,0	50,0	85,0	50,0
CACEIS (USA) Inc. (ex Brooke Securities Holdings Inc.)		États-Unis	Globale*	100,0	50,0	85,0	50,0
CACEIS Fastnet		France	Globale*	93,8	50,0	79,8	46,9
CACEIS Fastnet American Administration	S (4)	France	Proportionnelle		50,0		50,0
CACEIS Fastnet Suisse		Suisse	Globale*	100,0	50,0	85,0	50,0
Fastnet Luxembourg		Luxembourg	Globale*	52,2	50,0	44,4	26,1
Ideam		France	Globale	100,0	100,0	75,0	100,0
Investor Service House S.A.		Luxembourg	Globale*	100,0	50,0	85,0	50,0
Olympia Capital (Ireland) Ltd.	S (3)	Irlande	Globale*		50,0		50,0
Olympia Capital Associates L.P.		États-Unis	Globale*	100,0	50,0	85,0	50,0
Olympia Capital Inc.		États-Unis	Globale*	100,0	50,0	85,0	50,0
Olympia Capital Ltd. Cayman		Iles Cayman	Globale*	100,0	50,0	85,0	50,0
Partinvest S.A.		Luxembourg	Globale*	100,0	50,0	85,0	50,0
SCI La Baume		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Winchester Fiduciary Services Ltd.		Bermudes	Globale*	100,0	50,0	85,0	50,0
Winchester Global Trust Company Ltd.		Bermudes	Globale*	100,0	50,0	85,0	50,0
BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT							
Établissement bancaire et financier							
Aguadana S.L.		Espagne	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Al BK Saudi Al Fransi - BSF		Arabie Saoudite	Equivalence	31,1	31,1	31,1	31,1
CA (Suisse) Bahamas		Bahamas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Calyon Algérie		Algérie	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Calyon Australia Ltd.		Australie	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Calyon Bank Polska S.A.		Pologne	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Calyon Bank Ukraine		Ukraine	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Calyon China Limited	E	Chine	Globale	100,0		100,0	
Calyon Leasing Japan CO Ltd.	S (3)	Japon	Globale		100,0		100,0
Calyon Merchant Bank Asia Ltd.		Singapour	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Calyon Rusbank S.A.		Russie	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Calyon Saudi Fransi Limited		Arabie Saoudite	Proportionnelle	55,0	55,0	55,0	55,0
Calyon Yatirim Bankasi Turk A.S.		Turquie	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole	(a)	Implantation	Méthode 31-décembre-09	% de contrôle		% d'intérêt	
				31-déc-09	31-déc-08	31-déc-09	31-déc-08
Crédit Agricole CIB S.A. (ex Calyon S.A.)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Cogeneq	S (3)	Monaco	Globale		100,0		100,0
CPR Online	S (3)	France	Globale		100,0		100,0
HIMALIA P.I.c.	E	Royaume-Uni	Globale	100,0		100,0	
INCA SARL		Luxembourg	Globale	65,0	65,0	65,0	65,0
LF Investments		États-Unis	Globale	99,0	99,0	99,0	99,0
LYANE BV		Luxembourg	Globale	65,0	100,0	65,0	65,0
Newedge Group		France	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
Sociétés de Bourse							
CAI Cheuvreux		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CAI Cheuvreux España S.A.		Espagne	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CAIC International Ltd.		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CAIC Italia Sim S.p.A.	S (3)	Italie	Globale		100,0		100,0
CAIC Nordic AB		Suède	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CAIC North America Inc.		États-Unis	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Calyon Securities Japan		Japon	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Groupe Cholet Dupont	S (3)	France	Equivalence		33,4		33,4
Sociétés de crédit-bail et location							
Cardinalimmo		France	Globale	49,6	49,6	49,6	49,6
Financière Immobilière Calyon		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sociétés d'investissement							
Banco Calyon Brasil		Bésil	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Cafi KEDROS		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CALYCE P.I.c.	E	Royaume-Uni	Globale	100,0		100,0	
Calyon Air Finance S.A.		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Calyon Capital Market Asia BV		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Calyon Capital Market International (CCMI)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Calyon Global Banking		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Calyon Global Partners Group		États-Unis	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Calyon Holdings		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Calyon Investments		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Calyon Securities USA Inc.		États-Unis	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CLIFAP		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CLINFIM		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Compagnie Française de l'Asie (CFA)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB Finance (Guernsey) Limited (ex Calyon Finance Guernsey)		Royaume-Uni	Globale	99,9	99,9	99,9	99,9
Crédit Agricole CIB Financial Products (Guernsey) Ltd. (ex Calyon Financial Products)		Royaume-Uni	Globale	99,9	99,9	99,9	99,9
Crédit Lyonnais Securities Asia BV		Hong-Kong	Globale	100,0	100,0	98,9	89,3
Doumer Finance S.A.S.		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Doumer Philemon		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
EDELAAR EESV		Pays-Bas	Globale	90,0	90,0	80,0	80,0
Ester Finance		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Fininvest		France	Globale	98,3	98,3	98,3	98,3
Fletirec		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
I.P.F.O.		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Mescas		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Safec		Suisse	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SNC Shaun		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Assurance							
CAIRS Assurance S.A.		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Divers							
Alcor		Hong-Kong	Globale	98,8	99,1	98,8	96,5
Aylesbury		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Bletchley Investments Limited		Royaume-Uni	Globale	82,2	82,2	100,0	100,0

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole	(a)	Implantation	Méthode 31-décembre-09	% de contrôle		% d'intérêt	
				31-déc-09	31-déc-08	31-déc-09	31-déc-08
Sacam Participations		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Divers							
AEPRIM		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CA Brasil DTVM		Brésil	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CA Grands Crus		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CA Preferred Funding LLC		États-Unis	Globale	100,0	100,0	6,5	6,5
CACI 1	S (3)	France	Globale		100,0		100,0
Cedecam		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CPR Holding (CPRH)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CPR Investissement (INVT)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Capital Investissement	S (3)	France	Globale		100,0		100,0
Crédit Agricole Immobilier		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Immobilier Transaction		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Lyonnais L B 01	S (3)	France	Globale		100,0		100,0
EUROPAY France	S (3)	France	Globale		84,0		48,4
Finasic		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GIE Silca		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
HOLDING EUROCARD	S (3)	France	Globale		55,0		54,9
Litho Promotion	S (4)	France	Globale		100,0		100,0
Progica	S (3)	France	Globale		100,0		100,0
R.S.B.	S (4)	France	Globale		100,0		100,0
S.A.S. Miromesnil	S (3)	France	Globale		100,0		100,0
S.A.S. SACAM AVENIR	E	France	Globale	100,0		100,0	
S.A.S. Segur	S (3)	France	Globale		100,0		100,0
Sacam Progica	S (3)	France	Globale		100,0		100,0
SCI Max Hymans		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Pasteur 3		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Quentyvel		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Raspail		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Segespar Informatique Technique Services		France	Globale	99,8	100,0	77,1	93,7
SIS (Société Immobilière de la Seine)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sodica S.A.S.	S (4)	France	Globale		100,0		100,0
UI Vavin 1		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Unibiens		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Uni-Edition		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Unimo		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Développement touristique-immobilier							
France Capital S.A.	E (*)	France	Globale	100,0		100,0	
Groupe Monné-Decroix	S (*)	France	Globale		100,0		100,0
Monné-Decroix Courtage S.A.S.	E (*)	France	Globale	100,0		100,0	
Monné-Decroix Gestion S.A.S.	E (*)	France	Globale	100,0		100,0	
Monné-Decroix Promotion S.A.S.	E (*)	France	Globale	100,0		100,0	
Monné-Decroix Résidences S.A.S.	E (*)	France	Globale	100,0		100,0	
Selexia S.A.S.	E (*)	France	Globale	100,0		100,0	
(1) Entrées (E) et sorties (S) du périmètre. (2) Société cédée au hors-groupe ou perte de contrôle. (3) Entité déconsolidée en raison de son caractère non significatif ou cessation d'activité. (4) Entité fusionnée avec une autre entité consolidée. E (*) / S (*) Eclatement de palier opaque							

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2009

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes consolidés du groupe Crédit Agricole, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Comme indiqué dans la note « cadre général » des états financiers, les comptes consolidés de l'entité de *reporting* groupe Crédit Agricole, réseau doté d'un organe central, sont établis sur la base d'une communauté d'intérêts constituée de l'ensemble des Caisses locales, des Caisses régionales et de l'organe central Crédit Agricole S.A.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.1 de l'annexe aux états financiers, qui décrit les nouvelles normes et interprétations appliquées, notamment la révision de la norme IAS 1 et l'amendement de la norme IFRS 7.

II. Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2009 ont été établies dans un environnement marqué par la dégradation de la situation économique et la poursuite des effets de la crise financière sur les entreprises en général et les établissements de crédit, notamment au plan de leurs activités. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables

- Le groupe Crédit Agricole constitue des dépréciations pour couvrir les risques avérés de non-recouvrement de créances, inhérents à ses activités. Nous avons examiné le dispositif mis en place par la direction pour identifier et évaluer ces risques ainsi que pour déterminer le montant des dépréciations qu'elle estime nécessaires, et nous avons vérifié que les estimations comptables qui en résultent s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1.3 de l'annexe aux états financiers.
- Comme indiqué dans les notes 1.3 et 10.2 de l'annexe aux états financiers, le groupe Crédit Agricole utilise des modèles internes pour la détermination de la juste valeur de certains instruments financiers non cotés sur un marché actif. Nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle des modèles utilisés, les hypothèses retenues et les modalités de prise en compte des risques associés à ces instruments.

- Comme indiqué dans la note 1.3 de l'annexe aux états financiers, le groupe Crédit Agricole a procédé à des estimations pour intégrer la variation de son propre risque de crédit dans la valorisation des émissions comptabilisées à la juste valeur par résultat. Nous avons vérifié le caractère approprié des paramètres retenus à cet effet.

- Comme indiqué dans les notes 1.3, 2.3 et 2.6 de l'annexe aux états financiers, le groupe Crédit Agricole a procédé à des tests de dépréciation de la valeur des écarts d'acquisition et des participations dans les entreprises mises en équivalence. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests, ainsi que les principaux paramètres et hypothèses utilisés et nous nous sommes assurés du caractère approprié de la présentation qui en est faite dans les notes annexes aux états financiers.

- Le groupe Crédit Agricole procède à d'autres estimations dans le cadre habituel de la préparation de ses comptes consolidés, comme exposé en note 1.3 de l'annexe aux états financiers, qui portent, notamment, sur la valorisation et les dépréciations durables sur titres de capitaux propres non consolidés, les engagements liés aux régimes de retraites et avantages sociaux futurs, les provisions pour risques opérationnels, les provisions pour risques juridiques et les actifs d'impôts différés. Nos travaux ont consisté à examiner les méthodes et hypothèses retenues, en tenant compte du contexte particulier lié à la crise, et à vérifier que les estimations comptables qui en résultent s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1.3 de l'annexe aux états financiers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe Crédit Agricole.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine, le 25 mars 2010

Les Commissaires aux Comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

ERNST & YOUNG ET AUTRES

Catherine Pariset

Pierre Hurstel

Personne responsable du document de référence et de ses actualisations

M. **Jean-Paul Chifflet**, Directeur général de Crédit Agricole S.A.

ATTESTATION DU RESPONSABLE

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans la présente actualisation sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes, PricewaterhouseCoopers Audit et Ernst & Young et Autres, une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans la présente actualisation ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence et de l'actualisation A01.

Les états financiers consolidés du groupe Crédit Agricole pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant aux pages 262 à 263 de la présente actualisation qui contient une observation.

Fait à Paris, le 26 mars 2010

Le Directeur général de Crédit Agricole S.A.

Jean-Paul Chifflet

Contrôleurs légaux des comptes

Commissaires aux comptes titulaires

Ernst & Young et Autres

Société représentée par Pierre Hurstel

41, rue Ybry

92576 Neuilly-sur-Seine Cedex

Commissaire aux comptes membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles

PricewaterhouseCoopers Audit

Société représentée par Catherine Pariset

63, rue de Villiers

92200 Neuilly-sur-Seine

Commissaire aux comptes membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles

Commissaires aux comptes suppléants

Picarle et Associés

Société représentée par Denis Picarle

11, allée de l'Arche

92400 Courbevoie

Commissaire aux comptes membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles

Pierre Coll

63, rue de Villiers

92200 Neuilly-sur-Seine

Commissaire aux comptes membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles

Barbier Frinault et Autres a été désigné en tant que Commissaire aux comptes titulaire par l'Assemblée générale ordinaire du 31 mai 1994 pour 6 ans puis renouvelé pour 6 ans par l'Assemblée générale ordinaire du 25 mai 2000. Ce mandat a été renouvelé pour une durée de 6 exercices par l'Assemblée générale mixte du 17 mai 2006.

La Société est membre du réseau Ernst & Young depuis le 5 septembre 2002.

Elle a pris le nom de **Ernst & Young et Autres** depuis le 1^{er} juillet 2006.

Ernst & Young et Autres est représenté par Pierre Hurstel.

Alain Grosmann avait été nommé Commissaire aux comptes suppléant par l'Assemblée générale ordinaire du 31 mai 1994 pour 6 ans puis renouvelé pour 6 ans par l'Assemblée générale ordinaire du 25 mai 2000. Ce mandat a pris fin à l'issue de l'Assemblée générale mixte du 17 mai 2006.

La société **Picarle et Associés** a été nommée Commissaire aux comptes suppléant de la société Ernst & Young et Autres, pour une durée de 6 exercices, par l'Assemblée générale mixte du 17 mai 2006.

PricewaterhouseCoopers Audit a été nommé Commissaire aux comptes titulaire par l'Assemblée générale ordinaire du 19 mai 2004. Ce mandat a été renouvelé pour une durée de 6 exercices par l'Assemblée générale mixte du 17 mai 2006.

PricewaterhouseCoopers Audit est représenté par Catherine Pariset.

Pierre Coll a été nommé Commissaire aux comptes suppléant de la société PricewaterhouseCoopers Audit par l'Assemblée générale ordinaire du 19 mai 2004. Ce mandat a été renouvelé pour une durée de 6 exercices par l'Assemblée générale mixte du 17 mai 2006.

Crédit Agricole S.A.
Société anonyme au capital de 6 958 739 811 euros
RCS Paris 784 608 416
91-93, boulevard Pasteur - 75015 Paris

Tél. (33) 1 43 23 52 02

www.finance.credit-agricole.com